

Les Possibles - No. 15 Automne 2017 :
Indépendance, par rapport à quoi, par rapport à
qui ?

Éditorial : Indépendance, par rapport à quoi, par rapport à qui ?

mardi 19 décembre 2017, par [Jean Tosti](#), [Jean-Marie Harribey](#)

On dit que la nature a horreur du vide. La politique aussi sans doute. Comment pallier l'absence totale d'engagements concrets de la part des principaux gouvernements du monde pour lutter contre le réchauffement du climat (la COP 23 qui vient de s'achever à Berlin révèle le grand bluff que fut la COP 21 de Paris en 2015) et les atermoiements européens (et au final le renoncement) pour interdire le glyphosate ? Comment dissimuler l'absurdité (au-delà de son cynisme) du macronisme qui brise le travail, appauvrit les pauvres et enrichit les riches ? Par quel bout reconstruire une alternative politique quand la dialectique du eux et du nous supplante la complexité des rapports sociaux ?

Les réponses à ces questions sont étonnantes et déroutantes. La presse authentiquement de gauche se livre à une bataille d'une violence extrême sur fond de rapport entre liberté et laïcité, avec le risque permanent de glisser vers une assimilation entre une religion (islam), un projet politique de soumission de l'État de droit (islamisme) et une entreprise criminelle (terrorisme). Cette assimilation, lorsqu'elle est patente, conduit à une confusion entre la libre critique de toute religion et celle des croyants eux-mêmes, à qui le respect est dû. Et tout cela se déroule dans une ambiance de vacuité médiatique, au moment où sévit la plus grande crise systémique du capitalisme, dont la mondialisation de celui-ci est grandement responsable. La mondialisation du capital rend dépendants les uns des autres les systèmes productifs autour des « chaînes de valeur », elle entrelace les systèmes bancaires et financiers, elle affaiblit les capacités d'action autonome des États-nations, et elle construit des espaces politiques élargis mais sans gouvernement véritablement représentatif des aspirations des populations (à l'instar de l'Union européenne). Sur ce sujet, l'économiste Dani Rodrik parle de « triangle d'incompatibilité institutionnelle » [1] entre 1) un processus politique démocratique, 2) une mondialisation touchant les échanges économiques et le travail, 3) un espace politique à l'échelle d'un État-nation. La réunion de deux côtés du triangle empêche le troisième.

Pourtant, les revendications de souveraineté populaire, de droit à l'autodétermination,

d'indépendance, même à des échelons locaux ou régionaux, deviennent de plus en plus précises. S'agit-il d'un antidote à une globalisation aveugle et violente ? Ou bien d'un élément susceptible d'affaiblir encore davantage les États et surtout leurs systèmes sociaux et fiscaux, aggravant ainsi les disparités, les inégalités, voire les discriminations et la xénophobie ?

Dans son dossier, ce numéro des *Possibles* ouvre le débat sur les nationalités, les rapports entre elles, l'émergence de nations ou les aspirations à les faire émerger. Se posent alors de multiples problèmes. Comment créer un État de droit ? Dans quelle mesure faut-il se défaire de l'ancienne appartenance ? Entre État centralisateur, fédéralisme et confédéralisme, le choix s'impose-t-il ? Quel est l'espace politique et culturel pertinent pour construire la démocratie et la solidarité ? Un équilibre entre globalisation et balkanisation est-il possible ?

Un premier groupe de trois textes porte sur des questions générales. Nils Andersson dresse un état des lieux du concept de droit à l'autodétermination au sein de l'ONU. Il s'avère que ce droit est toujours une conquête, les luttes anticoloniales victorieuses l'ayant bien montré, et, à l'inverse, des obstacles subsistent encore dans de nombreux cas. Mais la résolution 1514 de l'ONU [2] stipule que le droit à l'autodétermination n'abolit pas celui d'un État à préserver son intégrité territoriale. Jean Tosti propose ensuite un commentaire du livre d'Anne-Marie Thiesse, *La construction des identités*

nationales, Europe XVIII^e-XIX^e siècle, qui explique le long processus de cette construction. Roger Martelli, quant à lui, s'interroge sur le bon usage de la nation et de la souveraineté.

Viennent ensuite cinq textes portant sur des expériences historiques ou actuelles. Bozidar Jaksic montre, à propos du démantèlement de la Yougoslavie, que « la recherche de pureté de la langue nationale est une résurgence de la politique criminelle de purification ethnique ». Pierre Bance présente la longue quête d'indépendance et de liberté du peuple kurde, partagé entre plusieurs États en conflit. Pourtant, dit-il, il peut exister un avenir prometteur pour un Kurdistan libertaire. La Catalogne est bien sûr au centre l'actualité. Elle est l'objet de deux articles. Le premier, de Txetx Etcheverry, explique pourquoi « le processus catalan reflète une stratégie gagnante » : il est progressiste car il s'inscrit dans « une esquisse d'un vrai programme de transition sociale et écologique », il est impulsé par la société civile et il est non violent. Mais on voit dans le texte combien la clarification des notions d'État et de nation serait nécessaire, tellement elles sont trop souvent confondues. Dans le second article, Francis Viguié retrace l'histoire de la montée de la revendication d'indépendance et analyse le « nouveau cycle de lutte et de résistance ». Ces deux auteurs sont d'accord pour dire, d'une part, que la responsabilité du gouvernement espagnol est immense pour avoir fait échouer une possible négociation en lui préférant la répression, et, d'autre part, que la crise en Catalogne s'insère dans une longue suite de contradictions au sein de l'Union européenne. [3]

L'Afrique aussi est concernée. Odile Tobner présente la situation au Cameroun. Longtemps dominé par l'Allemagne puis l'Angleterre et la France, le pays n'arrive pas à gérer la revendication de la minorité anglophone autrement que par la répression. Elle dénonce le silence des gouvernements occidentaux, notamment celui de la France. Face à cette situation, une fois encore, l'ONU s'avère impuissante.

Enfin, Claude Calame revient sur le sort réservé aux migrants que le gouvernement Macron aggrave encore. En effet, la politique de reconduction aux

frontières et d'éloignement fait partie de la tendance au rejet de l'Autre, dont on ne peut jamais être sûr qu'elle n'est pas, si peu que ce soit, inhérente aux revendications de certains indépendantistes.

La partie Débats de ce numéro des *Possibles* est très fournie. Elle commence par un large extrait de l'entretien réalisé l'été dernier avec l'ancienne présidente du parlement grec, Zoé Kostantopoulou, qui revient sur le renoncement du gouvernement Tsipras à honorer ses promesses de rupture avec le néolibéralisme européen. Elle nous apprend aussi que la résistance du peuple grec s'organise. Justement, cet entretien est complété par un texte de Theodoros Karyotis sur « le droit à la ville conçu comme l'auto-détermination collective de la vie quotidienne », car la crise dite grecque « n'est qu'un symptôme de la mutation du capitalisme mondial vers un régime d'accumulation, basé sur le choc et la dépossession ».

Trois articles théoriques suivent autour d'une conception du marxisme aujourd'hui. Le premier est un entretien et un débat proposés par Jean-Marie Harribey avec le philosophe Anselm Jappe, à l'occasion de la publication de son livre, *La société autophage*. À partir de la thèse de la « critique de la valeur », il s'agit de savoir si le capitalisme a atteint un stade de « décomposition ». Portant sur des concepts critiques controversés, les thèses discutées ici connaîtront certainement une suite.

Christophe Darmangeat nous propose un résumé fouillé de son dernier livre, *Le profit déchiffré*, dans lequel il examine tous les méandres de la définition du travail productif chez Marx. Comme l'une de ses analyses critique la thèse du travail productif dans la sphère non marchande proposée par Jean-Marie Harribey, celui-ci reprend ses arguments et lui répond.

Nous publions également la deuxième et la troisième parties du texte de Patrick Braibant, analysant les thèses de la philosophe Chantal Mouffe, prolongeant ainsi les discussions figurant dans les précédents numéros des *Possibles*.

La revue remplit sa mission lorsqu'elle ouvre des

débats sans décider qu'à un moment ils sont clos. Ainsi, la monnaie est un thème récurrent dans nos colonnes. Cette fois-ci, deux articles font écho à celui publié dans le numéro précédent [4]. D'abord, Philippe Lalik réagit à la critique des monnaies locales complémentaires émise par Alain Beitone et Nicolas Danglade. Il récuse l'accusation de conservatisme, voire de communautarisme, et soutient que les monnaies locales sont au contraire un moyen de recréer du lien social. Louis Larue, de son côté, pose à ces monnaies plusieurs questions peu souvent abordées, notamment : est-ce que ces monnaies peuvent être un outil en faveur de la justice sociale ? Selon lui, le doute est permis.

Thierry Uso présente l'enjeu de la transposition de la directive européenne sur l'attribution de contrats de concession, appliquée aux services publics de l'eau et de l'assainissement. On saisit vite qu'il s'agit de favoriser la libre concurrence.

Raison de plus de résister : Gustave Massiah nous donne le texte de son intervention lors de la séance de clôture du Conseil international du 14 au 18 octobre 2017 à Salvador de Bahia. Et Geneviève Azam rend compte du livre de Frédéric Gros, *Désobéir*, qui commence par traiter « de l'obéissance et des tensions éthiques qu'elle contient », c'est-à-dire pourquoi nous sommes portés aussi facilement à obéir.

Enfin, dans la revue des revues, Jacques Cossart

nous invite au parcours habituel explorant les tréfonds des publications internationales, où, là aussi, la question des nationalités n'est pas étrangère aux préoccupations des classes dominantes. Il faut dire que, pendant que les pauvres souffrent de mille maux, elles se font du souci : jusqu'à quand ça va durer ?

Affirmer le droit à l'autodétermination, même et surtout quand il est refusé par les pouvoirs établis, c'est désobéir et c'est résister, ou c'est résister en désobéissant. Mais l'expérience montre que reste toujours en suspens et en mouvement la légitimité de l'exigence d'indépendance. Par exemple, est-ce que les régions riches d'Europe (Flandre, Italie du Nord, Écosse, Catalogne) ont quelque légitimité à se séparer des pauvres, si la solidarité ne peut être organisée à une échelle plus vaste que locale ? [5] Les instances internationales, comme l'ONU et la Banque mondiale, se gargarisent de « société inclusive », alors que l'exclusion est devenue une obsession des classes dominantes. [6] Au fond, un nouvel État de droit, quelle que soit sa nature, centralisée, fédérale ou confédérale, ne peut être créé sur des bases ethniques ou raciales. La prudence s'impose même pour l'envisager sur une base linguistique. En tout cas, il faut conjurer le risque identitaire.

La bonne nouvelle de la saison, c'est l'éclatement de l'abcès des violences faites aux femmes. La libération de la parole est la marque de l'autonomie. Voilà une forme d'indépendance qui a de l'avenir.

Notes

[1] Dani Rodrik, *Nations et mondialisation, Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*, Paris, La Découverte, 2008 ; *Straight Talk on Trade : Ideas for a Sane world Economy*, Hardcover, Princeton University Press, 2017. Voir Julien Vercueil, « [Dani Rodrik, Nations et mondialisation. Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé](#) », Paris, La Découverte, 2008. », *Revue de la régulation*, 5, 1^{er} semestre, Printemps 2009.

[2] Voir aussi Marc Semo, « L'autodétermination, droit ambigu », *Le Monde*, 17 octobre 2017.

[3] Voir Nicolas Marty, « La diabolisation des Catalans est inutile », *Le Monde*, 13 octobre 2013.

[4] On lira à ce propos l'avertissement concernant le statut des *Possibles*, rendu nécessaire par l'incompréhension de quelques lecteurs de la fonction de la revue et de sa place *aux côtés d'Attac*. On trouvera cet avertissement à la fin du sommaire.

[5] Voir Thomas Piketty, « Le syndrome catalan », *Le Monde*, 11-12-13 novembre 2017. Voir aussi Marie Charrel, « Catalogne : un pari économiquement risqué », *Le Monde*, 10 octobre 2017, qui demande si « les coûts d'une sécession » ne dépasseront pas les « gains espérés par les séparatistes ».

[6] Voir Jean-Marie Harribey, « [Une société qui exclut peut-elle être inclusive ?](#) », Blog sur *Alternatives économiques*, 9 novembre 2017.

Dossier : Nationalités et frontières

Le droit à l'autodétermination se conquiert

mardi 19 décembre 2017, par [Nils Andersson](#)

Si, dès 1896, le Congrès socialiste international de Londres reconnaît « le droit des nations à disposer d'elles-mêmes » [1], il faut attendre la fin de la Première Guerre mondiale pour qu'à la cynique logique coloniale de la Conférence de Berlin soit opposé, dans le *Plan en 14 points* de Wilson qui demande « Un ajustement libre, ouvert, absolument impartial de tous les territoires coloniaux... » [2], un droit vers l'autodétermination des peuples. L'article 22 du Pacte de la Société des Nations reconnaissant la « mission sacrée de la colonisation », le droit à l'autodétermination demeure un beau principe.

Principe réaffirmé lors de la Seconde Guerre mondiale, en 1941, dans le document fondateur des Nations unies, *La Charte de l'Atlantique*, où, sous la forme personnelle adoptée par Roosevelt et Churchill, « ils défendent le droit qu'ont tous les peuples de choisir la forme de gouvernement sous laquelle ils entendent vivre ; et ils désirent voir restituer, à ceux qui en ont été privés par la force, leurs droits souverains. » [3] Il s'agit plus d'une reconnaissance du droit des peuples occupés par les pays de l'Axe à se libérer que de celui des peuples colonisés à l'indépendance.

La Charte de l'ONU se fait plus précise en fixant le but de « développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes... » [4] Si l'inégalité coloniale n'est pas spécifiquement désignée, elle est explicitement introduite avec l'adoption, malgré l'opposition du Royaume-Uni et de la France, du régime international de tutelle, qui préconise pour les territoires sous tutelle de « favoriser leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance, compte tenu des conditions particulières à chaque territoire et à ses populations, des aspirations librement exprimées des populations intéressées et des dispositions qui pourront être prévues dans chaque accord de tutelle. » La Déclaration universelle des droits de l'homme va, en 1949, réaffirmer et conforter ce droit et les aspirations qu'il représente.

Les autodéterminations imposées par les luttes des peuples

Pour cet objet comme pour d'autres, les rapports de force décident de l'application et des avancées du droit. La Charte et la Déclaration sont une référence pour les peuples demandant leur droit à être indépendants, mais ce sont les luttes de libération nationale et le mouvement de décolonisation qui vont imposer sa pleine et effective reconnaissance. Malgré la répression, dès la fin des années 1940 et dans le cours des années 1950, des pays colonisés, souvent en menant une lutte armée, accèdent à leur indépendance ; d'autres se la voient octroyée par la puissance coloniale [5]. Le courant de l'histoire porte ces luttes, ce que symbolise la Conférence de Bandung qui réunit, en 1955, 29 pays, dont certains nouvellement indépendants. La résolution finale de la Conférence affirme : « appuyer totalement le principe du droit des peuples et des Nations à disposer d'eux-mêmes tel qu'il est défini dans la Charte des Nations unies et prendre en considération les résolutions des Nations unies sur le droit des peuples et des Nations à disposer d'eux-mêmes [6], qui est la condition préalable à la jouissance totale de tous les droits fondamentaux de l'homme ».

Il faut cependant attendre 1960, avec l'adoption de la Déclaration sur l'Octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [7], pour qu'une résolution de l'ONU affirme plus que les principes, en déclarant : « Il sera mis fin à toute action armée et à toutes mesures de répression de quelque sorte qu'elles

soient, dirigées contre des peuples dépendants, pour permettre à ces peuples d'exercer pacifiquement et librement leur droit à l'indépendance complète et l'intégrité de leur territoire national sera respectée. » Il est aussi précisé (nous reviendrons sur la pleine signification de cet alinéa) : « Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les principes et les buts de la Charte des Nations unies. » Dans la foulée, est adoptée la Résolution 1541 qui reconnaît la pleine autonomie d'un territoire « quand il est devenu État indépendant et souverain », mais aussi quand « il s'est librement associé à un État indépendant » ou « s'est intégré à un État indépendant ». Ces résolutions ouvrent une période lors de laquelle les non-alignés, puis le Groupe des 77, vont disposer de majorités au sein de l'ONU et de ses institutions pour faire adopter des résolutions plus favorables politiquement, économiquement, culturellement, aux pays du tiers-monde. Les 77, sont aussi à l'initiative, en 1976, d'un document majeur, trop oublié, la Charte d'Alger ou Déclaration universelle du droit des peuples [8].

Les autodéterminations entravées

Le mouvement de décolonisation a imposé le respect du droit à l'autodétermination des pays colonisés sans en assurer à tous son application. L'ONU n'est que le produit des gouvernements des États qui la composent, des rapports de forces interétatiques et géopolitiques agissent en son sein et toute intervention étant fondée sur un mandat du Conseil de sécurité, ces décisions sont soumises aux politiques des principales puissances. Ainsi les résolutions exigeant le respect du droit à l'autodétermination pour l'Algérie, les colonies portugaises et anglaises, furent souvent tardives, un double langage onusien est évident lors de son intervention au Congo (favorisant les sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï) et de sa passivité lors de la sécession du Biafra. Pour d'autres peuples, il fallut un déplacement des plaques tectoniques de la géopolitique pour qu'ils accèdent à l'indépendance ; trois exemples, la Namibie, Timor oriental et l'Érythrée.

La Namibie. En 1946, l'ONU demande la tutelle du Sud-Ouest africain, sous mandat de la SDN depuis 1920. Refus de l'Afrique du Sud qui crée, ce que la Cour Internationale de Justice considère comme illégal, des bantoustans (territoires réservés aux populations noires) et y établit un régime d'apartheid. En 1973, l'Assemblée générale de l'ONU reconnaît la SWAPO [9], mouvement indépendantiste qui mène la guérilla, comme le représentant unique de la Namibie ; mais, ce n'est qu'avec l'apartheid finissant en Afrique du Sud, en 1988, qu'un processus d'indépendance peut être engagé, sous les auspices des États-Unis et de l'Union soviétique. Un accord qui ouvre la voie de l'indépendance de la Namibie est signé dans le cadre de l'ONU, entre l'Afrique du Sud, l'Angola et Cuba (qui doit retirer ses troupes). L'indépendance de la Namibie ne sera effective qu'en 1990, après 44 ans d'occupation et d'apartheid.

De même pour l'accès à l'indépendance du Timor oriental : en 1974, l'empire portugais se liquéfie lors de la révolution des œillets et le FRETILIN [10] proclame l'indépendance, mais en application de la « théorie des dominos », pour endiguer le communisme, l'Indonésie de Soeharto, avec le soutien des États-Unis, envahit Timor oriental. L'ONU se limite à « déplorer » l'intervention. L'implosion de l'URSS et la politique du ping-pong entre les États-Unis et la Chine modifient la géopolitique de la région et vont mettre fin à des années de guerre et de violences au Timor oriental. Un référendum donne une large majorité aux indépendantistes ; en 1999, des troupes sous l'égide de l'ONU sont envoyées pour assurer la phase de transition et, en 2002, le Timor oriental devient officiellement indépendant après 28 ans d'occupation.

Autre exemple d'un désastreux cheminement vers le droit à l'autodétermination, le cas de l'Érythrée. Colonie italienne puis anglaise, en 1950 son sort est débattu à l'ONU : États-Unis et Royaume-Uni veulent son rattachement à l'Éthiopie de Haïlé Sélassié, l'Union soviétique demande son indépendance. La proposition occidentale est adoptée, faisant en 1952 de l'Érythrée une « entité autonome » dans une Éthiopie qui n'a d'autres visées qu'une annexion pure et simple, fait accompli, malgré la résistance des Érythréens, en 1962. Après 40 ans de luttes armées,

de déchirements internes, d'interférences des grandes puissances et la liquéfaction de l'État éthiopien, en 1993, lors d'un référendum sous contrôle de l'ONU, les Érythréens se prononcent à une large majorité pour l'indépendance. Celle-ci est acquise, mais, tracé des frontières et mémoire longue de l'Histoire, les deux peuples vont se déchirer dans des guerres meurtrières.

Les autodéterminations refusées

Si le contexte extérieur, fin de l'apartheid, effondrement de l'Union soviétique, « nouvel ordre mondial », a été déterminant pour permettre une solution onusienne au droit à l'autodétermination de ces peuples, pour d'autres, la négation de leur droit se poursuit et se perpétue. Exemple entre tous, depuis 70 ans (le 29 novembre 1947), les Palestiniens attendent le respect de la résolution 181 de l'Assemblée générale prévoyant le partage de la Palestine entre un État arabe, un État juif et la dotation d'un régime international pour Jérusalem. De nombreuses résolutions du Conseil de sécurité – le site des Nations unies y fait référence – ont « déclaré nulles et non avenues les mesures prises par Israël pour changer le statut de Jérusalem, appelé à la cessation des implantations israéliennes déclarées sans valeur légale, réaffirmé l'applicabilité de la Quatrième convention de Genève aux territoires arabes et palestiniens occupés par Israël depuis 1967, Jérusalem incluse et appelé au retour des réfugiés palestiniens ». Tache indélébile pour les Nations unies. Le jour où la question palestinienne sera résolue dans le respect de ces conditions, le monde sera différent.

Il n'est pas que les Palestiniens dont les droits à l'autodétermination restent bafoués, c'est aussi le cas des Sahraouis. En 1963, dans le contexte de la décolonisation, l'ONU inscrit le Sahara espagnol dans la liste des territoires autochtones dont « les populations ont vocation à leur autodétermination » et un mouvement de libération est créé, le *Frente Popular de Liberación de Saguía el Hamra y Río de Oro* (Front Polisario). En 1974, l'Espagne accepte d'organiser un référendum d'autodétermination dans

le Sahara espagnol. Le Maroc et la Mauritanie ont des prétentions sur ce territoire, et Rabat demande à la Cour internationale de justice (CIJ) de statuer sur son droit de souveraineté. La Cour rend, le 16 octobre 1975, un avis sans équivoque : elle « conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental d'une part, le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part. La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 quant à la décolonisation du Sahara occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire. »

Hassan II, bafouant la décision de la CIJ organise le 6 novembre 1975 la *Marche verte* et occupe la colonie espagnole. Le 14 novembre, est signé entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie l'Accord de Madrid, avalisé par la France et les États-Unis, [11] qui cède le Sahara occidental au Maroc et à la Mauritanie [12] (l'Espagne gardant l'exploitation des mines de phosphate et ses droits de pêche). Depuis le coup de force du Maroc, rituel onusien, chaque année le conseil de sécurité, soulignant que la consolidation du statu quo n'est pas acceptable, proroge la Mission des Nations unies (MINURSO) pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. En 1991, un cessez-le-feu est signé, qui prévoit l'organisation du référendum encadré par la MINURSO, mais Rabat érige un mur de sable, laissant seulement 20 % du territoire aux Sahraouis et, en 2003, la MINURSO ayant refusé d'inscrire sur les listes électorales les dizaines de milliers de Marocains relevant d'une colonisation de peuplement du Sahara occidental, le Maroc rejette le projet de référendum. La situation est dans l'impasse, le droit international et humanitaire bafoué, les camps de réfugiés restent l'univers enfermé des Sahraouis.

Néo-colonialisme et mondialisation conjugués ont inversé le cours du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes imposé par un mouvement de décolonisation, aujourd'hui confiné dans des situations humaines tragiques et intolérables.

Les Comores sont un cas spécifique d'une indépendance amputée. En 1958, les Comores ne deviennent pas, comme d'autres colonies françaises, autonomes ou indépendantes, mais un territoire d'outre-mer. En 1973, les indépendantistes remportent les élections et, dans une Déclaration commune, le Mouvement de libération des Comores et la France acceptent que la population soit consultée sur le statut de l'archipel. L'Assemblée générale de l'ONU adopte la résolution 3161 qui prend note de la Déclaration commune et « affirme l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores ». En 1974, elle « réaffirme le droit inaliénable du peuple de l'archipel des Comores à l'autodétermination et à l'indépendance... » La consultation se déroule en 1974, 95 % des votants, se prononcent pour l'indépendance, mais à Mayotte (territoire de peuplement [13]), 65 % votent non. L'indépendance est proclamée le 12 novembre 1975, le Conseil de sécurité des Nations unies par 14 voix contre 0 – la France refusant de participer au vote –, admet les Comores comme membre et l'Assemblée générale et réaffirme « la nécessité de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores, composé des îles d'Anjouan, de la Grande Comore, de Mayotte et de Mohéli ».

Si le gouvernement français reconnaît l'indépendance des Comores, au mépris des résolutions onusiennes, il engage un processus de morcellement de l'archipel en séparant Mayotte des trois autres îles. À l'encontre de cette politique, en 1976 est adoptée la résolution 31/4 qui stipule : « Considérant que les référendums imposés aux habitants de l'île comorienne de Mayotte constituent une violation de la souveraineté de l'État comorien et de son intégrité territoriale. Considérant que l'occupation par la France de l'île comorienne de Mayotte constitue une atteinte flagrante à l'unité nationale de l'État comorien, membre de l'Organisation des Nations unies, la résolution condamne les référendums comme nuls et non avenue. Condamne énergiquement la présence de la France à Mayotte, qui constitue une violation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République indépendante des Comores et demande au gouvernement français de se

retirer immédiatement de l'île comorienne de Mayotte, partie intégrante de la République indépendante des Comores, et de respecter sa souveraineté. » Les gouvernements français, ne tenant nul compte de cette résolution, vont poursuivre une politique d'annexion qui aboutit en 2011 à ce que Mayotte, en violation ouverte des résolutions de l'ONU, devienne un département français.

Droit de sécession et droit de séparation

C'est là une exception, les mouvements de libération nationale ont été assez puissants et déterminés pour imposer, en conformité avec la résolution 1514 sur l'Octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la pleine souveraineté des nouveaux États dans le cadre des frontières coloniales. Des tentatives de détacher des territoires lors des processus d'indépendance (à l'exemple du Sahara pour l'Algérie), n'ont pas abouti. Le droit à la séparation selon le principe *uti possidetis*, « vous possédez ce que vous possédiez déjà », a prévalu dans le cours de la décolonisation. [14]

Si la résolution 1514 reconnaît pleinement le droit à la séparation : « Toute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les principes et les buts de la Charte des Nations unies », qu'elle soit légitime, justifiée, déraisonnable, absurde, elle va à l'encontre du droit à la sécession d'une partie d'un État. Ce droit se heurte aux principes de l'intégrité des frontières et de la non-ingérence, qui constituent des obstacles majeurs à ce que ces revendications soient entendues et plus encore acceptées, tant par l'État concerné que par les autres États [15]. Telle est la situation du peuple kurde, confronté à la quadrature du cercle que représente son implantation en Turquie, Syrie, Irak et Iran ou celle, moins dramatique, de la Catalogne, [16] qui se retrouvent dans un rapport de forces politique et juridique défavorable. D'autant que si le « droit d'autodétermination des peuples » est reconnu dans la Charte, il n'existe pas de définition admise de « qu'est-ce qu'un peuple ? ». Ce qui ouvre le champ à

toutes ces manipulations et interprétations que l'impétuosité de la décolonisation avait réussi à écarter.

L'ONU a ses lignes de force. En raison même des dérives du droit d'ingérence humanitaire couvertes par des résolutions de l'ONU et des conséquences sur le terrain de son application, alors que l'ingérence est permanente, le principe de non-ingérence, si utile à tant d'États, pour ne pas dire à tous, se trouve

revivifié au sein de l'institution. L'ONU a ses rapports de forces, ils ne sont jamais figés ; s'il est possible aujourd'hui de composer des majorités (ainsi, avec l'adoption du Traité d'interdiction des armes nucléaires), les impasses présentes au droit à la séparation (plus encore s'agissant du droit à la sécession), ne pourront être dépassées sans un mouvement à l'exemple de celui qui s'est manifesté dans le cours de la décolonisation.

Notes

[1] Document auquel, en 1916, Lénine fait référence dans « La révolution socialiste et les droits des nations à disposer d'elles-mêmes ».

[2] Point 5.

[3] Troisième point.

[4] Article 1, point 2.

[5] Pays devenus indépendants avant 1960 : Philippines, Inde, Ceylan, Birmanie, Indonésie, Libye, Indochine, Maroc, Tunisie, Ghana, Malaisie, Guinée.

[6] La première d'entre elles, la Résolution 545, adoptée par l'Assemblée générale en 1952, demande que dans tous les pactes internationaux il soit affirmé que « Tous les peuples ont droit à disposer d'eux-mêmes ».

[7] Résolution 1514.

[8] Les sections de la Charte d'Alger font apparaître leur radicalité en rapport aux documents des Nations Unies : Droit à l'existence, Droit à l'autodétermination politique, Droits économiques des peuples, Droit à la culture, Droit à l'environnement et aux ressources communes, Droits des minorités, Garanties et sanctions.

[9] South West African People's Organisation.

[10] Frente Revolucionária de Timor-Leste Independente.

[11] Dans *Deterring Democracy*, Noam Chomsky, fait état de communications entre Henry Kissinger et l'ambassadeur des États-Unis à l'ONU où celui-ci se félicite d'avoir empêché toutes décisions d'intervention

de l'ONU lors de l'invasion de Timor oriental par l'Indonésie et du Sahara occidental par le Maroc.

[12] La Mauritanie a renoncé à ses droits.

[13] Situation semblable à celle dans laquelle va se dérouler, en 2018, le référendum en Nouvelle-Calédonie.

[14] Comme lors de l'accession à l'indépendance des colonies espagnoles de l'Amérique centrale et du Sud au XIX^e siècle.

[15] Politiques des principales puissances, il y a les contre-exemples rappelés des Comores, celui de l'indépendance du Kosovo, dont la légitimité au regard du partage par les Puissances des Balkans lors de la Conférence de Londres en 1912, qui ne tint aucun compte du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, n'en fait pas pour autant une décision prise dans le respect du droit international. Indépendance du Kosovo qui donne argument au rattachement à la Russie de la Crimée, offerte à l'Ukraine par décret, décision qui ne tient elle aussi nul compte du respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

[16] Il faut rappeler le cas des peuples tibétains en Chine, tamouls au Sri Lanka, moluquois en Indonésie et des Karens en Birmanie.

À propos de l'ouvrage d'Anne-Marie Thiesse, *La Création des identités nationales*

mardi 19 décembre 2017, par [Jean Tosti](#)

Les actuels événements de Catalogne nous invitent à tenter de comprendre les différences existant entre un État, une nation, un État-nation, voire un État fédéral ou une confédération. Les ouvrages concernant l'État, la nation, le nationalisme ou d'autres notions ne manquent pas, je n'avais que l'embarras du choix. Le livre d'Anne-Marie Thiesse, *La Création des identités nationales, Europe XVIII^e – XIX^e siècle* [1], m'a séduit à la fois par sa mise en valeur de phénomènes culturels trop souvent négligés, par son humour et par sa tentative d'objectivité.

On lui reprochera certes de ne pas assez insister sur les prémices du nationalisme, sur ses aspects les plus récents (dépeçage de l'Union soviétique et la Yougoslavie), ainsi que sur certains phénomènes économiques, politiques et sociaux (capitalisme, lutte des classes, opposition nationalisme/internationalisme). Mais tel n'était pas son but, et cela n'enlève rien à l'intérêt du livre.

1. État et nation

Comme la plupart des autres auteurs, A.-M. Thiesse fait remonter le nationalisme et la création de nations à la seconde moitié du XVIII^e siècle, et surtout au XIX^e siècle, on aura l'occasion d'en reparler. Il semble auparavant utile de définir, au moins succinctement, les diverses notions évoquées plus haut. Tandis que l'État (ou État souverain) est un concept politique et juridique, ce n'est pas le cas de la nation, aux définitions beaucoup plus floues et parfois contradictoires.

Dans le droit international, pour qu'un État soit reconnu comme tel, il doit répondre à trois conditions :

- constituer un territoire délimité par des frontières terrestres et/ou maritimes ;
- posséder une population permanente rattachée à l'État par un lien juridique : la nationalité ;

- avoir un gouvernement [2].

La nation n'est pour sa part en aucune façon un concept juridique, même si le nom de certaines organisations internationales peut prêter à confusion : c'est le cas de la Société des Nations (SDN), devenue par la suite l'Organisation des Nations unies (ONU). La définition du terme n'est pas simple, d'autant qu'elle a suscité au XIX^e siècle une longue controverse entre théoriciens allemands et français. Pour les premiers, notamment Johann Gottlieb Fichte [3], les membres d'une nation ont en commun des caractéristiques telles que la langue, la religion, la culture, l'histoire, les origines ethniques. Les Français se réfèrent pour leur part à la Révolution de 1789 et à ses conséquences (cf. Sieyès, *Qu'est ce que le Tiers-État ?*, 1789), et leur conception de la nation est bien résumée par Ernest Renan [4]. Malgré son indéfectible attachement au racisme, celui-ci estime qu'il n'y a pas de race pure. De même, dans son esprit, les critères linguistiques, religieux et même géographiques ne sauraient définir une nation. Selon lui, « la nation est une âme, un principe spirituel », s'ancrant à la fois dans le passé et le présent. « Le culte des ancêtres » et « la souffrance en commun » rattachent les individus au passé. Quant au présent, il est caractérisé par le « vouloir vivre ensemble » qui se traduit par « le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune [5] ».

La plupart des penseurs contemporains estiment pour leur part que « la nation est une communauté imaginaire ne pouvant être définie que

subjectivement [6] ». C'est ce que dit, entre autres, l'historien britannique Eric Hobsbawm : « Puisque à toute époque quelques spécimens seulement de la vaste classe d'entités auxquelles s'appliquent de telles définitions peuvent être considérées effectivement comme des 'nations', il est toujours possible de trouver des exceptions : soit les cas qui correspondent à la définition ne sont [...] pas (ou pas encore) des nations [...] soit des nations incontestées ne correspondent pas au critère ou à l'ensemble des critères [7]. » A.-M. Thiesse évoque elle aussi le problème dans son ouvrage : « Car aucune définition de la nation n'apporte de réponse incontestable à une question fondamentale : comment définir le territoire de la nation et en déduire les limites d'un État ? La nation est un principe, l'État une réalité concrète (p. 231). »

Communauté imaginaire ou pas, la nation reste une réalité bien ancrée dans les esprits. Quand elle se confond avec l'État, on peut parler d'État-nation ou plutôt d'État unitaire (la France en serait, paraît-il, le meilleur exemple en Europe). Mais il convient ici de mentionner quelques cas particuliers : le Royaume-Uni, certes État souverain, se compose de quatre nations, Angleterre, Écosse, Pays de Galles et Irlande du Nord. C'est aussi le cas du Canada, où le Québec est reconnu comme nation depuis 2006. Inversement, il existe des territoires qui ne sont ni des nations reconnues comme telles, ni *a fortiori* des États : Kurdistan, Palestine, Sahara occidental entre autres (voir à ce sujet l'article de Nils Andersson dans le même numéro).

L'État unitaire s'oppose à l'État fédéral. Ce dernier se compose de plusieurs communautés autonomes disposant de leur propre gouvernement et nommées entités fédérées. Leur autonomie varie selon les pays et, en principe, elles ne possèdent aucun pouvoir en ce qui concerne la politique étrangère, réservée à l'État souverain. Parmi les exemples les plus connus, on citera l'Allemagne et les États-Unis. Par contre, malgré ses dix-sept communautés autonomes, l'Espagne ne peut être considérée comme un État fédéral, notamment parce que ces communautés ne disposent pas de l'autorité judiciaire et que leur chef est le roi d'Espagne. À quoi on ajoutera le désormais célèbre article 155 de la Constitution, qui a permis à

Madrid de reprendre la main sur la communauté de Catalogne.

Terminons par le terme de confédération. Il n'existe à ce jour dans le monde aucun État confédéral [8]. Ainsi, malgré sa dénomination officielle (Confédération helvétique), la Suisse est un État fédéral depuis 1848. Même chose pour les États-Unis depuis la Constitution de 1789. Reste à savoir si certains groupements d'États peuvent être considérés comme des confédérations. C'est le cas du *Commonwealth*, mais sans doute aussi de l'Organisation des Nations unies et, dans une certaine mesure, de l'Union européenne.

2. La création des identités nationales selon A.-M. Thiesse

L'ouvrage, dont on rappellera qu'il est uniquement consacré à l'Europe, se compose de trois grandes parties, elles-mêmes divisées en plusieurs chapitres : **Identification des ancêtres, Folklore, Culture de masse**. Une quatrième partie, plus courte, est intitulée **Identité européenne**. Dès l'introduction, l'auteur tient à rappeler que la nation est une création artificielle, qui ne deviendra une réalité que progressivement, par l'adhésion de sa population : « La nation naît d'un postulat et d'une invention. Mais elle ne vit que par l'adhésion collective à cette fiction... Les succès sont le fruit d'un prosélytisme soutenu qui enseigne aux individus ce qu'ils sont, leur fait devoir de s'y conformer... le sentiment national n'est spontané que lorsqu'il a été parfaitement intériorisé. » (p. 14).

1) L'identification des ancêtres

C'est à cette intériorisation que va se consacrer A.-M. Thiesse, qui la fait commencer au milieu du XVIII^e siècle, plus précisément en Écosse, à la fin de l'année 1761 : le poète James Macpherson publie un ouvrage qui connaît immédiatement un succès aussi vaste qu'inattendu, *Fingal, an Ancient Epic Poem in Six Books, together with Several Other Poems composed by Ossian, the Son of Fingal, translated from the Gaelic Language*. Une nouvelle épopée vient de naître

ou de renaître, faisant enfin concurrence aux épopées gréco-romaines d'Homère ou de Virgile. Ossian (l'auteur présumé de l'ouvrage) et son père Fingal ont-ils réellement existé ? On peut en douter, de même qu'on peut douter de l'authenticité du livre de de Macpherson, ou du moins de son contenu. Toujours est-il que ce livre est traduit dans diverses langues dès le XVIII^e siècle et que la vie de Fingal inspirera nombre de poètes, de peintres et de musiciens.

A.-M. Thiesse explique un tel succès par la lutte contre le classicisme, fidèle héritier de l'Antiquité gréco-romaine, qui se confond selon elle avec l'hégémonie culturelle française : « Le français, dans l'Europe du XVIII^e siècle, n'est pas la langue de Versailles seulement, mais de la plupart des cours européennes. Et la culture française a pu s'imposer partout comme l'expression la plus achevée de la culture lettrée, modèle qui peut être imité mais jamais égalé. » (p. 29-30).

La lutte contre l'hégémonie française se développe notamment en Angleterre, en Suisse ou en Russie, mais surtout en Allemagne, en particulier avec Johann Gottfried Herder, à la fois poète, théologien et philosophe, auquel A.-M. Thiesse consacre tout un chapitre intitulé *Le chant des nations*. Son premier essai, *Fragments sur la littérature allemande moderne* (1767) expose les prémices de ce qu'il développera dans ses écrits ultérieurs : « Il faut, dit-il, s'opposer à la tendance des écrivains allemands qui produisent de serviles imitations de la culture française. Ce qui fait la valeur d'une culture, ce n'est pas sa plus ou moins grande proximité à un domaine dominant, c'est au contraire son originalité, son authenticité. » (p. 36). A.-M. Thiesse poursuit en résumant la principale originalité de Herder sur ce thème : « Ce qui fait pour lui la valeur nationale d'une littérature, c'est son enracinement dans les profondeurs du génie national. L'écrivain doit s'immerger dans le Peuple, s'en faire l'élève. Si Shakespeare a été un grand dramaturge, c'est, selon Herder, que l'Angleterre et le peuple anglais étaient le véritable objet de son théâtre... La véritable culture vient du Peuple et doit lui revenir. » (p. 37). Enfin, Herder, relayé par Thiesse, insiste sur l'importance des langues vernaculaires (*Lettres sur l'avancement*

de l'Humanité, 1793-1797) : « Sans une langue territoriale et maternelle commune dans laquelle toutes les classes sociales sont reconnues comme les rejetons d'un même arbre et reçoivent une même éducation, il n'est plus de véritable intelligence de cœurs, de formation patriotique commune, de communication ni de communion des impressions, de public propre au pays de ses pères. » (p. 38).

Et la France, dans tout cela ? Harcelées dans ce domaine et victimes de l'âge, les Lumières s'éteignent peu à peu. Seuls Rousseau et son *Contrat social* semblent trouver grâce auprès des contempteurs de la francisation européenne. La Révolution change bien sûr la donne, d'autant qu'elle suscite bien des espoirs en Europe, où l'aristocratie tient le plus souvent le haut du pavé. Or, c'est à cette aristocratie que s'attaquent les révolutionnaires, y compris dans le domaine des racines. On a déjà mentionné plus haut Sieyès et son ouvrage *Qu'est-ce que le Tiers-État* (1789), paru juste avant la Révolution. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'y va pas de main morte : « Pourquoi [le Tiers-État] ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des Conquérans... La Nation, alors épurée, pourra se consoler, je pense, d'être réduite à ne se plus croire composée que des descendants des Gaulois et des Romains [9]. » Cela n'empêche pas l'auteur de se montrer un peu plus conciliant : « Mais, si tout est mêlé dans les races, si le sang des Francs, qui n'en vaudrait pas mieux séparé, coule confondu avec celui des Gaulois, si les ancêtres du Tiers-État sont les pères de la Nation entière, ne peut-on espérer de voir cesser un jour ce long parricide qu'une classe s'honore de commettre journellement contre toutes les autres [10] ? »

Sans qu'il y ait forcément un lien avec Sieyès, la recherche de racines gauloises (et donc celtiques) s'étend, à partir de la fin du XVIII^e siècle et pendant tout le XIX^e, en France et notamment en Bretagne. Même si l'on admet aussi l'existence d'ancêtres romains et francs, ce sont les Gaulois qui seraient nos principaux ancêtres. C'est ce qu'on enseignera dans les écoles pendant des décennies, mais aussi ce que véhiculent les albums d'*Astérix*, et même en 2016 Nicolas Sarkozy, qui en rajoutera une couche : « Si

l'on veut devenir français, on parle français, on vit comme un Français. Nous ne nous contenterons plus d'une intégration qui ne marche plus, nous exigerons l'assimilation. Dès que vous devenez français, vos ancêtres sont gaulois [11]. »

Le phénomène de la recherche des ses ancêtres se produit à la même époque un peu partout en Europe, avec une assimilation de plus en plus fréquente entre nation et patrie, d'autant qu'il s'agissait alors dans bien des cas de lutter contre l'invasion napoléonienne. Les ouvrages assimilant mythologie et patriotisme se multiplient, que ce soit au Danemark, en Suède ou en Russie, et bien sûr en Allemagne, avec l'œuvre gigantesque des frères Grimm. « Les publications de littérature nationale, à partir des premières années du XIX^e siècle, s'inscrivent désormais moins dans la lutte contre un classicisme au dernier degré de l'agonie que dans un projet éducatif visant à unir toutes les composantes sociales de la nation dans la conscience de leur communauté de destin... La Révolution française a prouvé à l'Europe que l'accession à la nation et à la souveraineté politique n'était ni utopie, ni idéal situé dans un avenir lointain et indéterminé. » (p. 63).

« **Une nation, une langue** » : ce chapitre d'A.-M.

Thiesse consacré aux langues vernaculaires aurait sans doute mérité de constituer une partie entière du livre, tant il joue un rôle essentiel dans la formation des nations. C'est ce qu'avait compris Benedict Anderson, dans son ouvrage intitulé en français *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme* [12], qui insiste sur deux points essentiels : d'une part, le développement de l'industrie du livre imprimé, considérée par lui comme une des premières formes du capitalisme. De l'autre la Réforme, qui entraîne la multiplication des livres en langue vernaculaire, à commencer par la Bible de Luther, dont la traduction complète en allemand date de 1534.

A.-M. Thiesse évoque sans doute trop rapidement l'apport d'Anderson (p. 69). Mais elle énonce d'abord une réalité qu'on oublie souvent : « Nombreuses sont les actuelles langues nationales européennes qui n'existaient pas véritablement avant le XIX^e siècle. Comme les nations, elles ont depuis été gratifiées

d'une histoire qui remonte à la nuit des temps, mais leur naissance est toute récente. » (p. 68). De plus, cette naissance se heurte à des obstacles inattendus ou cocasses.

L'auteure cite, entre autres, l'exemple de la Norvège, où la création linguistique se transforme en lutte des classes : alors que les élites de la capitale parlent le *riksmaal*, ou dano-norvégien, « les patriotes les plus fervents font observer que le *riksmaal* est une langue étrangère imposée à la Norvège, laquelle doit retrouver sa langue originelle, antérieure à la conquête danoise. » (p. 74). Ils proposent le *landsmaal*, langue paysanne vieille de plusieurs siècles et remontant selon eux aux grands ancêtres. Et l'on se retrouve bien vite dans une situation où les militants de gauche utilisent le *landsmaal*, tandis que les conservateurs ne parlent que le *riksmaal*, rebaptisé *boksmaal* (langue des livres). Cette situation inextricable semble prendre fin en 1885, les deux langues étant alors officialisées comme langues nationales. Mais elle perdure au XX^e siècle : le *landsmaal*, rebaptisé *nynorsk* en 1929, est notamment utilisé par « les hommes politiques défavorables à l'entrée de la Norvège dans l'Europe communautaire ». (p. 76). On trouvera d'autres exemples cocasses, encore qu'ils ne prêtent pas vraiment à rire vu les massacres perpétrés, dans l'article de Bozidar Kaksic publié dans ce numéro des *Possibles*, et essentiellement consacré à la recherche de la pureté des langues nationales après l'éclatement de la Yougoslavie.

2) Folklore

Tel est le titre de la deuxième partie du livre d'A.-M. Thiesse. Donner à une nation des ancêtres et une langue, c'est bien, mais il manque au moins l'élément le plus important, son peuple, alors essentiellement paysan. « Le Peuple... est l'expression la plus authentique du rapport intime entre une nation et sa terre, du long façonnage de l'être national par le climat et le milieu. L'âme de la terre natale aussi bien que le génie ancestral s'incarnent dans le Peuple des campagnes. » (p. 161). Et voilà donc les érudits de nombreux pays européens arpenter les campagnes, à la recherche de chants traditionnels et de contes paysans, sans oublier les maisons et leur mobilier,

les costumes, les coutumes, les danses et les fêtes, tous les éléments constitutifs de ce qu'on appellera bientôt le folklore [13].

Mais il n'y a pas que les érudits qui arpentent les campagnes. Ils y sont suivis par les peintres, évoqués dans le chapitre que l'auteure appelle *La nation illustrée* : « Quels sont les peintres de 1850 qui sont allés planter leur chevalet au milieu d'une filature ou d'une usine sidérurgique ? On cherchera longtemps la réponse. Il suffirait de demander quels artistes ont peint la campagne et les paysans pour que les noms fusent. La paysannerie est sans doute la catégorie sociale la plus présente dans les tableaux du XIX^e siècle. » (p. 189). Mais il s'agit d'une paysannerie en principe bien sage, contrairement à celle que Bruegel peignait parfois au XVI^e siècle. La meilleure illustration en est les tableaux de Jean-François Millet, dont les plus connus sont *Des Glaneuses* et surtout *L'Angélu*, où l'on voit un couple de paysans arrêter son travail (ramassage de pommes de terre ?) pour se plonger dans la prière quand la cloche du village annonce l'angélu. Il va sans dire qu'on est là bien loin de la réalité paysanne de l'époque, illustrée par Van Gogh (*Les Mangeurs de pommes de terre*) ou par le superbe roman de Zola, *La Terre*, sans doute le plus violent de l'œuvre de l'écrivain.

L'illustration de la vie paysanne et des paysages environnants se poursuit avec les images d'Épinal, puis avec les cartes postales. Beaucoup de celles-ci mettent en scène des paysans et des paysannes en costume traditionnel. Mais les erreurs sont nombreuses, et des costumes censés remonter à plusieurs siècles en arrière sont en fait beaucoup plus récents et pas forcément populaires. A.-M. Thiesse cite l'exemple du kilt écossais, né en 1727 à l'initiative d'un maître de forges soucieux d'améliorer la misérable tenue vestimentaire des Highlanders travaillant pour lui. Interdit pendant quelques décennies suite à des conflits politiques, le kilt refait surface en 1782, mais devient l'apanage des « classes supérieures lorsqu'elles voulaient afficher leur origine prestigieuse. » (p. 198-199).

« **Exhibitions identitaires** » : c'est sous ce sous-titre qu'A.-M. Thiesse présente les expositions universelles qui voient le jour au milieu du XIX^e siècle

(il existait aussi des expositions nationales depuis la fin du XVIII^e siècle). La première d'entre elles a lieu à Londres, en 1851, et s'intitule *Great Exhibition of the Works of Industry of all Nations* (grande exposition universelle des travaux de l'industrie de toutes les nations). C'est l'occasion pour le Royaume-Uni de démontrer sa supériorité dans le domaine industriel, mais aussi de faire l'éloge du libre-échange, de la division du travail, et plus généralement du capitalisme, à une époque où le souvenir du Printemps des peuples (1848) est encore vivace et où le socialisme prend son essor.

Les thèmes de ces expositions ne sont pas toujours les mêmes. L'auteure insiste notamment sur celle de Paris (1867), consacrée à l'agriculture, à l'industrie et aux beaux-arts, où les exposants scandinaves réalisent une véritable scénographie : « Le long d'une galerie, ils ont disposé des niches inspirées de l'architecture médiévale norvégienne. À l'intérieur, ils ont installé des mannequins très réalistes, habillés de costumes traditionnels norvégiens et suédois. Et à l'extérieur, dans le parc de l'Exposition, ils ont monté deux reconstructions de bâtiments ruraux : la copie d'un bâtiment de ferme suédois et celle d'un grenier norvégien, dont ils ont fait des halls d'exposition » (p. 201-202). Véritable succès populaire, cette initiative scandinave sera reprise et enrichie lors d'expositions ultérieures, permettant à chaque pays de mettre en valeur ses particularités régionales. On n'oubliera pas enfin que les expositions universelles ont donné naissance à des monuments devenus très vite de véritables symboles nationaux, par exemple la tour Eiffel (1889), et, plus tardivement, l'Atomium de Bruxelles (1958).

A.-M. Thiesse insiste aussi sur ce qu'elle appelle l'art national et les musées patriotiques. Ce qui ne l'empêche pas de se poser une question restée essentielle aujourd'hui : « La xénophobie, avec ses imprécations éventuellement racistes, telle qu'elle traverse le champ artistique français à la Belle Époque, a son équivalent dans les autres grandes nations occidentales, en Allemagne notamment : l'exacerbation de la concurrence sur un marché très encombré conduit à invoquer comme facteur de discrimination contre les rivaux des critères nationaux et raciaux. Le chant populaire et son

enracinement dans le plus profond de la tradition sont alors invoqués en témoignage de l'irréductible spécificité du génie national, inaccessible aux étrangers. Le nationalisme xénophobe cautionne les tentatives de protectionnisme culturel, de même qu'en retour l'affirmation d'un génie culturel, propre à la race ou à la nation, conforte un nationalisme agressif ou exclusif (p. 184). »

3) Culture de masse

Malgré le sous-titre de l'ouvrage, cette troisième partie fait de fréquentes incursions dans le XX^e siècle, auquel elle est même essentiellement consacrée.

Valeur bourgeoise au départ, la nation doit désormais mobiliser l'ensemble de la population, qu'il s'agisse de lutter contre les nations voisines ou de faire face au développement de l'internationalisme socialiste au sein du prolétariat.

L'école est pour cela un terreau idéal : « On y apprend non seulement la langue, l'histoire ou la géographie de la nation, mais aussi comment être et penser nationalement. L'éducation morale s'insère dans l'apprentissage de la nation (p. 240-241). » La nation est aussi un moyen de lutter contre les particularismes régionaux tout en les exaltant. A.-M. Thiesse cite à ce sujet deux ouvrages : *Le Merveilleux Voyage de Nils Holgersson à travers la Suède* (Selma Lagerlöf, 1907) et *Le Tour de la France par deux enfants, devoir et patrie* (Augustine Fouillée, alias Bruno, première édition en 1877). Ce dernier livre sera utilisé dans toutes les écoles, laïques ou religieuses, pratiquement jusqu'en 1950.

Autre terreau riche en éclosion nationale : le sport. D'abord réservé à une élite masculine et bourgeoise, il se démocratise tout au long du XX^e siècle, que ce soit au sein des participants ou des spectateurs venus soutenir leur propre nation au moyen d'hymnes et de drapeaux. A.-M. Thiesse cite deux exemples particulièrement frappants : les Jeux olympiques modernes, dont la première édition se déroule à Athènes en 1896, qui réunissent tous les quatre ans les meilleurs sportifs du monde. Le Tour de France (première édition en 1903), où la beauté des paysages vient s'ajouter aux efforts des sportifs : « Les plaines interminables aux mirages de chaleur, les cols alpins

et leurs précipices, les rivages escarpés deviennent les chants d'une geste chaque année recommencée dont les journalistes sportifs sont les aèdes. » (p. 249).

Reste, selon A.-M. Thiesse, « que l'adhésion du prolétariat à l'idée nationale ne paraît ni évidente ni inéluctable pour les couches sociales qui l'ont déjà adoptée et qu'inquiètent les possibles tentations internationalistes et révolutionnaires de la classe ouvrière. » (p. 261). Pour remédier à cela, on a de nouveau recours au folklore, dont les fêtes et les danses sont censées réunir l'ensemble de la nation, quels que soient l'orientation politique et le niveau social de ses membres. Les associations populaires jouent aussi un grand rôle : « Dans les années trente, les associations populaires de jeunesse, qu'elles soient de droite ou de gauche, confessionnelles ou laïques, se réfèrent constamment au folklore pour leurs activités ludiques et récréatives. Porteurs de foulards rouges ou de bérets bleu marine peuvent se haïr et s'affronter rudement, mais tous reçoivent au sein de leurs mouvements respectifs une solide formation en matière de folklore national... et international. » (p. 265).

Ce semblant d'unité vole en éclats avec l'apparition du fascisme et du nazisme, et de ce que l'auteure appelle « le folklore totalitaire. » (p. 267). Elle rappelle que « les premières annexions territoriales hitlériennes sont menées au nom du principe des nationalités : les populations de culture allemande d'Autriche et des Sudètes doivent retourner dans la grande Patrie germanique. Le prétexte est grossier, mais il est avalisé par les autres puissances européennes (p. 272) ». Elle poursuit en soulignant que « l'utilisation ostensive du folklore par les régimes fasciste et nazi leur permet aussi de célébrer très ostensiblement le peuple national. La propagande hitlérienne prétend que le capitalisme a été aboli en Allemagne en 1933, et avec lui la division entre classes antagonistes. Le régime se targue d'avoir fait naître la véritable nation allemande, communauté unitaire qui ne connaît aucune distinction sociale. *Ein Volk, ein Reich, ein Führer* » (*ibid.*).

Le régime de Vichy n'est pas en reste avec ses

partenaires : « Comme en Italie et en Allemagne, les fêtes traditionnelles se multiplient : feux de Saint-Jean, fêtes de moisson ou de vendange, fêtes de saints locaux (le régime veut une France parfaitement catholique). Les voyages du Maréchal en ses provinces donnent lieu à de grandes parades folkloriques. Des organismes centralisés et fortement hiérarchisés se substituent aux nombreuses associations régionalistes et revivalistes qui existaient sous la Troisième République et ils prennent en main l'initiation massive de la population aux chants et aux danses populaires. » (p. 274-275).

L'auteure n'oublie pas qu'à la même époque un phénomène à peu près similaire se déroule en Union soviétique. Elle l'appelle « national-communisme » et, entre autres exemples, cite le film *Alexandre Nevski* (1938), réalisé par Eisenstein et Vassiliev, sur une superbe musique de Prokofiev. Le film retrace la lutte victorieuse du prince Alexandre Nevski sur les chevaliers teutoniques au XIII^e siècle, avec en particulier une spectaculaire bataille sur le lac Peïpous. Pour l'occasion, le folklore s'est substitué à la lutte des classes !

4) Identité européenne

La globalisation marque-t-elle la fin des nations ?
Laissons la parole à A.-M. Thiesse :

« Un spectre hante l'Europe de l'ère postcommuniste : le réveil des nationalismes. Il a son double : la mondialisation liquidatrice des nations... Le capitalisme a changé de base et d'échelle. La mondialisation des échanges, la puissance des

entreprises multinationales et la mobilité du capital financier restreignent les possibilités de contrôle des États sur la production de richesse et sa répartition. Les États européens doivent gérer les conséquences sociales de décisions économiques sur lesquelles ils ont de moins en moins prise. Des droits acquis au travers de luttes et de compromis dans le cadre des États-nations s'avèrent caducs : à quoi sert-il de faire grève contre une entreprise qui redéploie sa production au gré de la conjoncture ? La souveraineté politique relève de la nation ; mais l'État dans lequel elle s'inscrit voit sa propre souveraineté restreinte *de facto* par des agents économiques pour lesquels les frontières territoriales ne font plus sens. » (p. 287-288).

Certes, il y a l'Union européenne, avec ses éventuelles qualités et ses nombreux défauts (dont l'impuissance face aux agents économiques, voire sa collusion avec eux). Parmi ces défauts, A.-M. Thiesse souligne qu'il manque à l'Union « tout ce à quoi correspond la nation : une identité collective, l'attachement à un territoire commun, l'idéal partagé d'une fraternité solidaire. Les Européens, en l'état actuel des choses, semblent aussi pourvus d'identités nationales que dépourvus d'identité européenne. » (p. 288). Et, en guise de conclusion : « La nation a été élaborée en lien avec deux idées alors neuves en Europe : le bonheur et la démocratie. Celles-là ne sont pas obsolètes. L'élaboration d'une idée commune ne fera pas sens si elle n'est pas associée à un véritable projet politique proposant aux ressortissants de l'Union de redevenir acteurs de leur destin. » (p. 288-289).

Notes

[1] Anne-Marie Thiesse, *La Création des identités nationales, Europe XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, éd. du Seuil, 1999, mise à jour en 2001. Les diverses citations figurant dans l'article renvoient à l'édition de 2001.

[2] Ces trois conditions s'inspirent de la Convention de Montevideo, cosignée en 1933 par les pays du continent américain, qui ajoutait pour sa part une quatrième condition : la capacité d'entrer en relations avec les autres États.

[3] Fichte est l'auteur, entre autres ouvrages, des *Discours à la nation allemande* (1807-1808), traduits en français par Alain Renaut (Paris, Imprimerie nationale, 1992).

[4] Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, conférence prononcée le 11 mars 1882.

[5] Cette analyse de la pensée apparemment tortueuse de Renan est extraite en partie de la revue informatique *Sens public*, dans un excellent article de Raphaël Cahen et Thomas Landwehrle, « [De Johann Gottfried Herder à Benedict Anderson : retour sur quelques conceptions savantes de la nation](#) », 2010.

[6] *ibid.*

[7] Eric Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780* [1990], Paris, Gallimard/Folio, 2001, p. 20.

[8] Une petite exception cependant : la Belgique, dont la Constitution comporte certains traits de confédéralisme, y compris en matière de politique étrangère. C'est ainsi que la région wallonne a failli faire capoter le CETA, accord commercial entre le Canada et l'Union européenne.

[9] *Qu'est-ce que le Tiers-État*, troisième édition, p. 17 (ouvrage consultable sur Gallica).

[10] *Ibid.*, p.18.

[11] Discours prononcé à Franconville le 19 septembre 2016 dans le cadre de la primaire de la droite.

[12] Benedict Anderson, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism* (1983), traduction française en 1996, Paris, La Découverte.

[13] Le terme « folklore », ou « folk-lore » est né en 1846 sous la plume de l'écrivain britannique William Thoms, plus connu sous le pseudonyme d'Ambrose Merton. Il est composé de deux mots saxons, *folk* (= peuple) et *lore* (= savoir, connaissances), et se substitue à ce qui était alors appelé *Popular Antiquities* ou *Popular literature*. Sa première apparition en France date de 1885.

Gauche : Du bon usage de la nation et de la souveraineté

mardi 19 décembre 2017, par [Roger Martelli](#)

L'Europe, on le sait, n'est plus du domaine des « relations internationales ». L'Union oriente les politiques économiques et façonne le droit français. La capacité à parler de l'espace continental et à en faire un terrain national de lutte est un enjeu structurant. Mais cet enjeu est redoutable, source permanente de confusion, d'illusion, de ressentiment ou de désespérance. Le prochain horizon électoral est celui des élections européennes de 2019. Dans ces temps de grande turbulence continentale, il est décisif de définir l'état d'esprit qui pourra le plus utilement alimenter la controverse publique. C'est moins une question de programme que de cohérence, dans le projet comme dans le discours...

Il est des débats qui ne méritent pas que nous nous y épuisions. Celui du « souverainisme » en fait partie. Il m'est déjà arrivé de dire que je me méfie de ces notions en « -isme » qui donnent l'impression que l'on maîtrise un problème, alors même que l'on est en train de l'obscurcir. « Totalitarisme » et « populisme » font ainsi partie des mots qui permettent d'englober, dans une même réprobation, des phénomènes radicalement antagoniques. Je considère que le « souverainisme » peut s'ajouter à la liste. Ce n'est pas parce que l'on se réfère au désir d'agir sur la société comme un « tout » que l'on est totalitaire ; ce n'est pas parce qu'on se réclame du « peuple » que l'on est populiste ; ce n'est pas parce que l'on invoque la « souveraineté » que l'on est souverainiste. En revanche, il est des manières de parler de la nation et de la souveraineté qui peuvent présenter des risques qu'il vaut mieux évaluer.

Pour de nombreux responsables de la France insoumise, l'objectif stratégique est de ne pas laisser les symboles de la nation à l'extrême droite. Voilà qui n'a rien de choquant, en tout cas pour des oreilles bercées par le discours communiste de l'apogée. La nation fait partie des affects mobilisateurs, depuis la fin du XVIII^e siècle. Elle relève de ce que l'historien américain Benedict Anderson a appelé la « communauté imaginée », immatérielle certes, mais pas moins réelle que tout autre objet social. Elle n'est pas de même nature que les autres affects, par exemple ceux de la classe ou de la religion, mais elle s'articule avec eux.

La nation en elle-même ne peut être dotée d'un signe positif ou négatif. Se réclamer d'elle peut être propulsif ou négatif, progressiste ou rétrograde : tout dépend du moment et du lieu. Partout, elle peut être l'une ou l'autre, parfois l'une après l'autre. Aucune forme d'attachement à la nation ne préserve des dérives possibles vers le quant-à-soi cocardier et belliciste. En sens inverse, aucune n'interdit à l'imaginaire collectif de contribuer à l'émancipation collective des individus. Il n'y a pas « une » conception française de la nation et « une » conception allemande, mais « des » conceptions qui peuvent être parfaitement antagoniques.

Dans le cas de la France, la nation « naît » à gauche. Fille de la Révolution, elle fait corps avec l'émergence de la souveraineté populaire, l'appel à la citoyenneté et le magistère de la loi. Mais son origine révolutionnaire ne l'a jamais empêchée, dès les premiers temps, de glisser vers l'esprit de fermeture et l'exaltation de la puissance. Patriotisme et nationalisme ne se confondent pas. Ils s'opposent même souvent, mais ils s'entremêlent aussi. Tout compte fait, c'est en se réclamant de la conception de la nation énoncée par Jaurès que ses héritiers socialistes s'engagèrent, en 1914, dans une « Union sacrée » qui en tuait pourtant l'esprit.

J'affirme toutefois que l'époque actuelle oblige à la plus grande prudence, quand on use ostensiblement du référent national. Nous sommes à un moment où, « état de guerre » et obsession identitaire aidant, la mondialisation financière et ses ravages poussent un

peu partout à la montée du repli sur soi, des égoïsmes et des ressentiments. La poussée des extrêmes droites, des ethnocentrismes, des nationalismes de riches est l'effet redoutable des polarités séparant les êtres humains des démocraties en panne et d'une politique qui perd de son sens. Quel que soit le lieu, monde, regroupement continental, nation ou local, nous subissons les contrecoups de cette dépossession et de ce recul de l'espérance.

Inutile de se le cacher : le nationalisme qui domine notre temps n'est pas un nationalisme progressiste, mais un nationalisme de rétraction et d'exclusion. Il est aux antipodes de cette fierté nationale qui irrigua le combat populaire démocratique, des sans-culottes jusqu'à l'antifascisme et au-delà. Il est des moments qui, plus que d'autres, portent le souci de l'enracinement national vers la méfiance vis-à-vis de l'autre, la xénophobie, le tracé des frontières, le refus du partage. Voilà qui ne doit conduire en aucune manière à renoncer à toute référence appuyée à la nation et aux valeurs qu'elle peut alimenter. Mais cela devrait pousser à manier avec prudence la propension à survaloriser son usage.

On peut d'autant moins le faire que, si la question de la souveraineté est au cœur des enjeux démocratiques contemporains, rien n'oblige à la polariser sur la seule question nationale. Le décisif, quand on insiste sur la souveraineté, est de rappeler qu'elle vaut dès l'instant où elle est « populaire » et que ce qui importe n'est donc pas le territoire dans lequel elle doit s'exercer. Sur quoi fonder l'idée qu'il est un lieu où cette souveraineté serait plus pertinente qu'ailleurs ? La proximité et la familiarité ? Autant dire qu'il n'y aurait alors de souveraineté possible qu'au niveau du local le plus étroit, ce qui reviendrait à admettre que tout autre territoire est voué à la souveraineté des « compétences » et donc au pouvoir des technostructures.

Dans ce contexte, l'enjeu n'est pas de disputer quoi que ce soit à l'extrême droite, mais de travailler à déplacer majoritairement les terrains de la controverse. Où que l'on soit, dans une municipalité, en France, en Europe et au-delà, la source des maux est partout la même : l'exaltation de la concurrence,

la promotion de la gouvernance et le culte de l'identité. Arracher la nation à l'extrême droite en reprenant ses mots est aussi illusoire que penser pouvoir arracher l'idée de liberté au libéralisme dominant. C'est seulement en rattachant des valeurs au socle intangible de l'égalité, de la citoyenneté et de la solidarité que l'on empêche la dérive populaire, vers les délires ethnocentristes de l'extrême droite ou vers la résignation macronienne devant le règne de la finance.

La reprise pure et simple des discours anciens de la « nation révolutionnaire » n'empêchera pas massivement cette double tentation possible. Par elle-même, l'idée nationale ne protège pas de l'ultralibéralisme, pas plus que l'idée européenne ne prémunit contre les dérives nationalistes et ethnocentristes. Au contraire, la fièvre nationaliste, en Espagne, en Autriche, en Hongrie ou ailleurs et les errances de la « gouvernance » européenne se nourrissent, comme deux faces d'un même phénomène qui aliène les peuples tout aussi bien que les individus.

En outre, nous ne sommes plus dans les années 1930, ni même dans ces années d'après-guerre où l'État national était un pivot majeur de la régulation des sociétés. Ce n'est pas qu'il ait perdu toutes ses capacités, loin de là, mais nous vivons dans une autre époque. Le monde, d'une certaine façon, a été réuni sous la férule d'une mondialisation financière qui se confond avec le règne universel de la marchandise. La mondialisation est aujourd'hui celle du capital, de part en part. On n'infléchit donc pas cette mondialisation : on la combat.

N'oublions pas toutefois qu'elle est la réponse capitaliste à un besoin qui, lui, n'a rien de capitaliste en soi. Désormais, les sociétés humaines sont interpénétrées, ce qui trace pour toute l'humanité les contours d'une communauté planétaire de destin, économique, sociale, écologique, culturelle. À côté de la mondialisation, ou plutôt recouverte par elle et même contredite par elle, il y a ce que le poète Édouard Glissant appelle la « mondialité », c'est-à-dire l'interdépendance généralisée de tous les devenirs humains. Dès lors, il y a quelque chose de dépassé dans les manières anciennes de « faire

monde ». La domination impériale, l'équilibre des puissances ou même la juxtaposition des États-nations ne suffisent plus à régir le développement global du monde tel qu'il est.

Nous sommes dans une époque où nous trouvons tout à la fois des nations (l'État national reste un cadre de base incontournable de la souveraineté populaire), des relations nécessaires entre les nations (de « l'inter-nations » pourrait-on dire) et des formes de gestion globale qui se situent d'ores et déjà au-delà des nations (on peut alors parler de « supranational »). Que cela plaise ou non, que cela soit complexe ou non, c'est sur ces trois registres que se joue l'avenir de l'émancipation et du développement sobre des capacités humaines. Placer l'un ou l'autre, quel qu'il soit, en position prééminente peut l'affaiblir, alors même que l'on souhaite le conforter.

Comment peut-on croire d'ailleurs que l'extension démocratique et la lutte contre la logique financière seraient plus faciles dans le cadre national ? Dans les années 1970-1980, c'est d'abord dans chaque État, dans chaque nation, que le mouvement ouvrier et démocratique a été battu. À la limite, le cadre contraignant de la norme européenne a été plutôt une manière de dédouaner les responsables nationaux : « nous ne pouvons pas faire autrement, parce que l'Europe ne permet pas de le faire. » En fait, on peut craindre à rebours qu'une survalorisation des responsabilités de l'Union conduise à sous-estimer celles des logiques, des institutions, des formations et des individus à l'échelle de chaque nation. Si l'essentiel de la faute est du côté de Bruxelles, peut s'installer la conviction qu'il sera plus simple de traiter les problèmes chez nous. Mais quels seront les effets de cette croyance quand, une fois acquise une majorité électorale, viendra le temps des premiers obstacles et des grands choix structurants ? Souvenons-nous de 1981 et des grandes envolées combatives et « anticapitalistes » de François Mitterrand. Elles tinrent tête l'espace d'un matin, non pas parce que l'Europe les désespéra, mais parce que la mesure n'avait pas été prise suffisamment des obstacles réels, en France comme en Europe, et des mobilisations que cela impliquait, en Europe comme en France.

Si le cœur des responsabilités est du côté du « système », force est de se convaincre que ce système est tout autant national, que continental et planétaire. À toutes les échelles de territoire et de temps, c'est en construisant les dynamiques de rassemblement populaire les plus larges possible, que l'on pourra contredire les logiques en cours et, ce faisant, que l'on donnera à la souveraineté les bases matérielles et mentales de son expansion. À toutes les échelles, dans des formes et selon des temporalités différentes, et pas à un moment magique et sur un territoire privilégié...

Et si cela est vrai, il ne sert à rien de contourner les problèmes : c'est dans tous les territoires sans exception que la souveraineté est en panne. La souveraineté nationale est minée par les carences démocratiques qui en font un vœu pieux ; les relations internationales sont gangrenées par les jeux des puissances ; la souveraineté supranationale n'existant pas, la régulation du tout est confiée à la gouvernance des technostructures. Ne faisons donc pas comme si la souveraineté existait quelque part, miraculeusement protégée des aléas du système. Elle n'est ni à conquérir ni à reconquérir, mais à fonder partout sur des bases modernes.

Pour qui garde en ligne de mire la visée de subversion des logiques sociales aliénantes, la hiérarchie des territoires est un leurre. L'émancipation dans un seul pays ne se fera pas ; le cadre actuel de l'Union est incompatible avec tout progrès substantiel de l'égalité et de la citoyenneté ; le monde n'est rien d'autre que celui de la mondialisation. Puisque les trois affirmations sont vraies en même temps, il convient de les traiter toutes trois en même temps. Il ne s'agit pas d'abord de lutter contre l'extrême droite en lui arrachant des mots, mais d'insérer des mots dans un autre projet, d'autres finalités, d'autres façons de « faire société » que l'on objecte en même temps à l'extrême droite, à la droite et à toutes les forces de résignation.

Sans doute, selon les moments, il peut arriver que la conscience du changement nécessaire progresse plus vite à un endroit plutôt qu'à un autre. Mais la source des mobilisations possibles est toujours d'autant plus active qu'elle renvoie à des espaces

plus vastes. Si la crise de la social-démocratie s'est accélérée, c'est parce qu'elle s'est observée dans des cas nationaux différents. Si la « gauche radicale » progresse, y compris chez nous, c'est parce que « l'air du temps » favorise un peu partout l'essor d'une certaine radicalité. Toute avancée s'affirme d'autant plus possible qu'elle apparaît réaliste à des échelles différentes. Et si le combat émancipateur a des chances de s'imposer, c'est dès l'instant où il n'est pas celui « d'un seul pays » — illusion mortelle du XX^e siècle —, mais celui d'une exigence proprement transnationale. Le champ du supranational n'est ni plus ni moins adapté que celui du national pour stimuler l'engagement des individus, structurer les mouvements, combattre la résignation, nourrir l'esprit d'initiative.

Il ne faut pas laisser la nation à l'extrême droite ? Sans nul doute. Mais il ne faut pas laisser non plus la mondialité aux chantages du libéralisme et de la mondialisation. Et il ne faut pas laisser l'idée européenne — je dis bien « l'idée » et non pas « l'Union européenne » actuelle — aux ténors du « il n'y a pas d'alternative ». Toute autre façon de réfléchir à terme peut apparaître comme un raccourci évident. Elle ne manquera pourtant pas de conduire vers de nouvelles désillusions.

La lutte politique sur les enjeux européens pose à la gauche un redoutable problème. Depuis la signature du traité de Rome, en mars 1957, tout se passe comme si le débat tournait autour d'une opposition : ceux qui sont pour valoriser la formule de l'Union et ceux qui la contestent, les « pro-Européens » et les « anti-Européens ». C'est autour de l'antagonisme binaire du « pour » et du « contre » l'Europe que se structura la polémique autour du traité de Maastricht en 1992. De ce point de vue, le débat qui accompagna le projet de Traité constitutionnel européen, en 2004-2005, marqua une rupture prometteuse. Au lieu de la polémique, ce furent le parti pris concurrentiel et la méthode de la gouvernance qui se trouvèrent

contestés. Du coup, le contenu du Oui et du Non en fut affecté. En 1992, sur le traité de Maastricht, le Oui fut majoritairement marqué à droite ; en 2005, le Non victorieux fut d'abord un vote de gauche.

Je tiendrais pour un recul que l'on en revienne à une logique qui opposerait, comme deux blocs, une souveraineté nationale et une souveraineté européenne, alors que la souveraineté populaire est en question aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelon continental. Rien ne serait plus dangereux que de laisser entendre que la dynamique rassembleuse qui fut celle de 2005 serait irrémédiablement derrière nous. Or, elle fut possible parce que, à la différence de 1992, nous décidâmes de laisser au vestiaire les polémiques entre « européistes » et « souverainistes », entre « fédéralistes » et « confédéralistes » et d'autres encore. Nous avons mis le doigt sur l'essentiel : le social et le démocratique, la rupture réaliste avec le système contraignant de la concurrence et de la gouvernance. En procédant ainsi, nous avons obtenu une majorité et nous avons fait en sorte que cette majorité soit elle-même majoritairement à gauche. Cette façon de faire n'est pas à remiser dans les placards du passé.

Il n'y a aucune fatalité à ce qu'advienne la division de ce qui s'appela naguère le « courant antilibéral » et que l'on appellera comme on voudra demain. Mais si cette division advenait, je ne saurais dire combien grand serait mon désarroi. Car, pour moi, il n'existe qu'une possibilité raisonnable : celle d'une liste rassemblant une gauche bien à gauche, constructive, mais en rupture franche avec l'Union européenne telle qu'elle se fait. Une liste de l'ambition populaire, capable, comme en 2005, de contester partout les logiques qui défont aujourd'hui toutes les sociétés sans exception, du local au planétaire. Cette liste sera nationale par la force des choses — il n'est pas de lutte dont la forme ne soit pas nationale. Mais elle ne sera pas « avant tout nationale », comme le voulait le discours des communistes dans les années 1970.

Nationalismes et langues, l'expérience balkanique

mardi 19 décembre 2017, par [Bozidar Jaksic](#)

En 1969, l'écrivain croate Miroslav Krleža [1] déclarait : « *Les Croates et les Serbes avaient une seule et même langue, que les Croates appelaient "croate" et les Serbes "serbe".* » Il s'agissait de tenter d'apaiser les passions provoquées par la *Déclaration sur le statut et le nom de la langue littéraire croate*, qu'il avait lui-même signée, et par la réponse serbe à cette déclaration sous la forme d'une *Proposition à examiner* publiée en 1967. Les temps étaient révolus où, en 1924, Krleža pouvait prétendre, avec son ironie sophistiquée, que les langues serbe et croate ne se distinguent que par l'accent et qu'une « *oreille qui n'est pas serbo-croate peut très difficilement les différencier* » [2]. La *Déclaration* et la *Proposition* ont été le prélude à de longs débats ultérieurs, politiques et culturels, qui se sont tragiquement terminés avec la « troisième guerre balkanique ». De nombreux autres écrivains, comme Predrag Matvejevic (un disciple de Krleža), considéraient les questions linguistiques comme des sujets politiques extrêmement sensibles. Dans les communautés multiethniques, comme l'était la Yougoslavie, « *la tolérance linguistique dépendait de la nature des interrelations, avant et après l'unification : lorsque ces relations étaient relativement bonnes, les différences étaient minorées* » [3]. Inversement, quand elles étaient mauvaises, elles pouvaient être exagérées jusqu'à l'absurde.

Des différences ethniques restées prégnantes

Contrairement à de nombreux pays européens où la langue est constitutive des nations modernes en tant que communautés politiques, dans la partie des Balkans habitée par des Serbes, des Croates et des Musulmans/Bosniaques, l'appartenance à différentes religions et confessions a été source de divisions. De plus, ces nations ont été constituées en communautés ethniques plutôt que politiques. Aussi, pour comprendre la récente expérience des Balkans à travers leurs multiples divisions - nationales, étatiques, linguistiques, etc. -, il est extrêmement important de s'interroger sur le fait que ni la première Yougoslavie (monarchique) ni la seconde (socialiste) n'ont pu être constituées en communautés politiques, mais sont restées de caractère ethnique.

Aujourd'hui, ces deux Yougoslavie créées après la Première et la Seconde Guerres mondiales appartiennent à l'histoire. La première a été une tentative de constituer une société bourgeoise dans un espace géopolitique balkanique sous-développé et mal intégré, et extrêmement diversifié sur le plan

économique, politique et culturel, et encore plus au plan national, religieux et linguistique. Cette première Yougoslavie a disparu de la scène historique sous la pression militaire des forces occupantes, précisément au moment où un *modus vivendi* des forces bourgeoises coalisées dominant la société commençait à émerger. La seconde Yougoslavie a été créée pendant l'occupation étrangère et la guerre civile et religieuse. C'était une tentative « révolutionnaire » d'opérer une rupture radicale et de construire une société de justice sociale, d'abord à la manière stalinienne orthodoxe puis, plus tard, sous la forme du « socialisme autogestionnaire ».

L'effondrement du régime politique de la seconde Yougoslavie a entraîné dans l'abîme historique la société et l'État. De plus, l'ampleur de la tragédie et des crimes qui ont accompagné le processus de sa désintégration a ébranlé tout le monde civilisé. Si la disparition de la première Yougoslavie ne signifiait pas l'anéantissement définitif de l'idée d'une communauté de peuples yougoslaves, il n'en va pas de même pour la désintégration de la seconde.

Devant l'effondrement communiste, la Yougoslavie s'est désintégrée

L'effondrement définitif de la seconde Yougoslavie a résulté non seulement de contradictions internes, de conflits politiques et nationaux, mais aussi de la chute du système du « socialisme réel » dans le monde ; lequel a commencé en Union soviétique pour s'achever avec l'unification allemande, symboliquement incarnée par la chute du mur de Berlin. C'est le cadre international de cette désintégration. Dans le cas yougoslave, cependant, le rôle de ce cadre n'a pas encore été complètement clarifié.

En effet, pourquoi la Yougoslavie était-elle moins préparée que d'autres à se confronter à l'effondrement historique des systèmes communistes du XX^e siècle ? Alors que dans sa précédente expérience politique, certains facteurs suggéraient qu'elle était plus proche d'une possible solution démocratique que d'autres pays. Si la première Yougoslavie était un État de gouvernement autoritaire caractéristique d'un ensemble de pays entre les deux guerres mondiales, la seconde était aussi un État autoritaire avec des tendances totalitaires. La question qui se pose alors est la suivante : était-il possible de sortir démocratiquement du système de l'autoritarisme titiste qui tendait vers le totalitarisme ? C'est ce que souhaitaient les partis d'opposition progressistes, des dissidents politiques et intellectuels, des intellectuels critiques humanistes, une partie des promoteurs de la société civile et certains secteurs de la population qui avaient pris conscience de leur maturité politique.

Comment se fait-il que cette poussée démocratique se soit dissoute dans une vague de chauvinisme superficiel et d'hystérie nationaliste de petites nations « attardées », qui n'ont pas hésité à provoquer bains de sang et destructions sans précédent ? Pourquoi la communauté étatique yougoslave s'est-elle déchirée entre les lignes de démarcation républicaines et nationales, et quel a été le rôle joué par les dirigeants politiques, nationaux et ex-communistes dans ce processus ?

Quel a été celui des politiques linguistiques mises en œuvre dans les anciennes républiques yougoslaves ? Quel a été le rôle de l'intelligentsia nationaliste, en particulier des puissants médias – la télévision et les principaux journaux – occupés à attiser la peur et la haine aveugle, détruisant toute possibilité de dialogue rationnel ? Où était dans ce processus la « majorité silencieuse » rassemblée autour de figures puissantes et devenue à la fois actrice et victime de la nouvelle effusion de sang balkanique ? Quelles ont été les conséquences de cette « fatale attirance » nationaliste, et quelle est la signification historique de l'expérience slovène de la violence pour obtenir son indépendance nationale sur le territoire yougoslave ? Quels intérêts nationaux et autres ont été favorisés par cette terrible guerre sur le territoire de la Yougoslavie ? Et enfin, quelles sont les chances pour les citoyens de l'ex-Yougoslavie de survivre à cette transition vers une société post-communiste ?

À partir des années 1990, une situation radicalement nouvelle a émergé, caractérisée par des conflits ethniques et religieux de grande ampleur – des dizaines de milliers de personnes tuées et mutilées, des centaines de milliers de sans-abri, des millions de ruines, des crimes de guerre, de multiples prédatations et profits, comme une nouvelle forme « d'accumulation primitive du capital ». Une situation qui appelle à de nouvelles clés herméneutiques et de compréhension théorique. Les citoyens nés en ex-Yougoslavie, tous plus âgés que leurs nouveaux États, ont été à la fois témoins, participants et victimes – et parfois bourreaux – d'une société en ébullition.

La langue devenue instrument de propagande guerrière

En ces temps troublés, la pensée sociale s'est trouvée dans une sorte de vide historique. La question cruciale qui se pose à nous aujourd'hui est : comment organiser théoriquement le matériau empirique très riche, comment articuler les présupposés théoriques du développement historique actuel à un méta-niveau ? Est-il possible que la théorie sociale, qui, dans l'espace ex-

yougoslave, avait atteint une certaine pertinence dans sa critique du « socialisme réel », surmonte son insuffisance en hypothèses théoriques nouvelles et offre un ensemble adéquat d'outils heuristiques et herméneutiques pour comprendre la tragédie de l'époque ?

Janko Pleterški [4], un écrivain slovène, parle des « six peuples yougoslaves » dont quatre partagent la même langue et deux ont leurs propres langues. La langue partagée par ces quatre peuples yougoslaves (avec de légères variations dans l'expression linguistique) – les Croates, les Serbes, les Musulmans/Bosniaques et les Monténégrins – était, heureusement ou non, appelée serbo-croate ou croato-serbe. Mais le fait d'avoir un langage commun n'a pourtant pas facilité la compréhension mutuelle de ces peuples ethniquement apparentés. D'un moyen de communication entre les gens, la langue est devenue de plus en plus un symbole de la lutte en faveur d'États-nations. Elle a été transformée en instrument de propagande de guerre et en ferment de haine destructrice. Au cours de la « troisième guerre balkanique » de ce siècle, en même temps qu'ont été anéanties toutes les institutions communes de l'État yougoslave, une langue a été tuée : le serbo-croate ou le croato-serbe. Ce meurtre a été commis délibérément et a servi exclusivement des objectifs politiques. Chacune des parties en conflit lui a apporté sa contribution particulière. En l'exécutant, les parties en guerre ont facilement trouvé un *langage commun*.

De sorte que le serbo-croate avec toutes ses nuances, en tant que langue commune de plusieurs peuples yougoslaves, a rejoint les langues « mortes », comme le grec ancien, le latin ou l'ancien slave. Les citoyens des nouveaux États ex-yougoslaves peuvent être satisfaits : ils parlent une langue morte et sont devenus polyglottes, puisqu'ils peuvent communiquer simplement et facilement en quatre langues, le serbe, le croate, le bosniaque et le monténégrin.

De toute évidence, l'affaire n'a pas porté que sur le nom. Dans le processus de transformation du totalitarisme titiste yougoslave en totalitarismes chauvins des États nouvellement formés [5], la

revendication d'une langue nationale distincte a occupé une place spécifique et a été extrêmement féroce. Les linguistes, et pas seulement eux, y ont excellé particulièrement. Très peu de personnes, comme Dubravko Skiljan à Zagreb ou Ranko Bugarski et Ljubisa Rajic à Belgrade, ont réussi à résister à l'appel des « trompettes de Jéricho ». Comme le remarque justement Ljubisa Rajic, d'un moyen de communication, la langue est devenue un moyen d'identification nationale, puis un symbole de la nation et enfin un moyen de sécession. [6]

Dans les pays de l'ex-Yougoslavie des années 1990, l'expression biblique « au commencement était le verbe » (Jean, 1.1) est devenue : « *Certains d'entre nous frappent comme s'ils étaient des couteaux, et certains couteaux comme s'ils étaient des mots* » [7]. Autrement dit, les Serbes et les Croates ont réglé leur différend en prononçant le nom « John » – Jovan/Ivan – à l'aide d'une balle. [8] Le nom national de la langue a été construit pour fonder l'État-nation, et la langue elle-même a été utilisée pour la propagande de guerre et la production de la haine. Certains écrivains étrangers ont également constaté que : « *La majeure partie de l'intelligentsia yougoslave a montré que la fabrication de la haine et la préparation de la guerre civile sont aujourd'hui encore parmi les principales œuvres des créateurs culturels.* » [9]

La responsabilité des élites politiques et culturelles

Si la langue, transformée en une langue de haine, a servi aux préparatifs de guerre et à la propagande, le tissu linguistique unifié de la langue serbo-croate ou croato-serbe a été systématiquement détruit avant et pendant la guerre. Dans l'effort général pour s'assurer que chaque peuple obtienne son propre État et parle sa propre langue, différente de la langue de l'Autre, l'ennemi, à n'importe quel prix, les principales victimes ont été les peuples au nom desquels tout cela a été fait. Ainsi, la langue croate a été inondée dans l'usage officiel d'archaïsmes, évitant les « mots serbes » et les internationalismes, et en particulier truffée de mots inventés que personne n'a jamais utilisés et n'utilisera jamais. La

plupart des citoyens croates ont regardé tous ces efforts avec une légère ironie ou un mépris manifeste. Beaucoup de mots de la « novlangue » croate orwellienne sont devenus un sujet de plaisanterie. C'est de cette manière que les gens ont préservé le génie de leur propre langue. Même les nationalistes les plus enthousiastes auraient du mal à adopter le critère consistant à deviner quel mot est véritablement croate et lequel est serbe (selon le *Dictionnaire différentiel des langues croate et serbe* récemment publié). Pour ne citer qu'un exemple : les nationalistes serbes considèrent le mot *obitelj* (famille) comme un mot croate péjoratif, bien que ce mot fasse partie des prières quotidiennes des moines orthodoxes du monastère Hilandar [10] et ne soit à l'origine ni serbe ni croate.

Les dommages causés par la partie serbe aux fins de séparer strictement le serbe du croate n'ont pas été moindres et ont entraîné un appauvrissement de la culture serbe dans deux directions principales. La tentative de donner un fondement constitutionnel et légal à la proclamation de l'alphabet cyrillique comme seul alphabet officiel en Serbie a ouvert la porte à l'abolition du bi-alphabétisme (cyrillique et latin). Certaines classifications internationales rangent automatiquement les livres imprimés en cyrillique comme appartenant à la culture serbe et ceux imprimés en alphabet latin à la culture croate. Beaucoup de nationalistes serbes estiment que c'est le résultat d'une « conspiration mondiale » contre le peuple serbe, ne réalisant pas à quel point ils contribuent eux-mêmes à cette pratique en supprimant l'alphabet latin dans la culture serbe. Les nationalistes serbes et croates insistent également pour que dans les universités du monde entier les départements serbo-croates autrefois communs soient séparés, mais ne demandent jamais qui va assumer l'augmentation des dépenses, pourquoi l'intérêt pour ces études ainsi divisées diminue, et pourquoi certains de ces départements sont sur le point d'être fermés.

La situation est encore pire dans la partie de Bosnie-Herzégovine qui comprend la Republika Srpska. [11] Le dialecte « ekavien » y a été introduit dans l'usage officiel, alors que personne né et vivant de manière permanente en Bosnie-Herzégovine ne l'a jamais

parlé. À noter, et c'est important, que cette pratique a été introduite à la radio et à la télévision. Aujourd'hui, les Serbes de Bosnie-Herzégovine écoutent un dialecte et en parlent un autre. Le linguiste serbe Ranko Bugarski parle à cet égard de « schizophrénie linguistique » [12]. Une telle pratique n'a pas été imposée aux Serbes en Bosnie-Herzégovine par les Croates ou les Bosniaques, mais par leur propre élite politique et culturelle, afin de séparer autant que possible les Serbes de leurs voisins avec lesquels ils avaient pourtant vécu côte à côte pendant des siècles. [13] L'intention est assez simple : prouver à tout prix, en utilisant non seulement « le nettoyage ethnique », mais aussi « le nettoyage linguistique », la thèse selon laquelle vivre ensemble est impossible.

Il y a longtemps, Miroslav Krleža a vu dans cette « décadence sous la forme d'une fragmentation » une « sinistre confusion de la mégalomanie paroissiale » [14]. Il serait injuste de ne pas ajouter qu'avec de légères modifications la thèse de l'élite serbe selon laquelle vivre ensemble est impossible a été propagée également par les élites politiques et culturelles croates et bosniaques. [15] Les élites ont trouvé un langage commun, non seulement au détriment des peuples rivaux, mais aussi de leur propre peuple.

Des langues bosniaque et monténégrine

Les Musulmans/Bosniaques se sont retrouvés dans une situation particulière. Ils ont cherché à confirmer leur identité nationale en inventant un nom particulier pour leur langue. Ils l'ont appelée, simplement, la langue bosniaque. À première vue, il y avait là quelque chose de raisonnable. Si les Serbes et les Croates ont renoncé au nom complexe de serbo-croate ou de croato-serbe, écrit le linguiste musulman Senahid Halilovic, « *c'eut été trop exiger des musulmans de vouloir un nom qui ne contienne pas leur propre nom. Il est alors compréhensible que les musulmans ramènent la langue bosniaque à l'usage.* » [16] L'écrivain musulman Alija Isakovic affirme quant à lui que le bosniaque diffère du serbe et du croate

autant que ces deux derniers diffèrent l'un de l'autre. Le problème est, bien entendu, que le serbe et le croate sont sur le plan linguistique une seule et même langue. Le problème a été résolu par l'usage immodéré des « turquismes », de la lettre « h » et des archaïsmes, pour mettre en évidence des différences. [17] Les citoyens d'un seul et même État, la Bosnie-Herzégovine, sont divisés en deux entités politiques, la fédération bosniaque-croate et la Republika Srpska (bien que ce que cela signifie ne soit pas clair), et obligés de parler trois langues, alors qu'ils n'en parlent en réalité qu'une seule – celle qui est traditionnellement parlée en Bosnie. Et même, ces trois langues nouvellement formées, dans la propagande officielle, convergent en un langage de la haine.

Au Monténégro, qui a une tradition d'État, on s'applique aussi à reconnaître l'existence d'une langue monténégrine distincte. Dans l'histoire récente, un des promoteurs de cette idée a été le dirigeant communiste croate Vladimir Bakaric. Des efforts encore renforcés par l'expansion du dialecte ekavien au Monténégro, qui n'avait jamais été utilisé dans ce pays. Ainsi, les nationalistes serbes, cherchant à séparer le serbe du croate, ont également contribué à une séparation progressive du monténégrin du serbe. Et certains auteurs monténégrins ont suggéré que trois nouvelles lettres soient ajoutées à l'alphabet monténégrin cyrillique et latin ! [18] On ne sait pas vraiment qui utilise ces lettres en dehors d'eux-mêmes. Mais peu importe, ce qui compte, c'est de confirmer l'existence d'un État national par une langue nationale distincte.

La recherche de pureté de la langue, une résurgence de la politique de purification ethnique

Pour terminer, j'en reviendrai à l'écrivain croate Krleza qui a ironiquement affirmé que les Serbes et les Croates sont deux peuples divisés par une langue

et un Dieu. Mais la question religieuse n'est pas l'objet de cet article. Sur le plan linguistique, la même langue autrefois parlée par les Serbes, les Croates, les Musulmans/Bosniaques et les Monténégrins a été divisée en quatre langues. Certains intellectuels ont promu et soutenu cette politique, d'autres s'y opposant. Mais il est incontestable que la politique de purification ethnique a été partie intégrante de la volonté de créer des États-nations sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Cette politique a été élaborée et mise en œuvre par des élites politiques nationales et, pour partie, culturelles dans tous les États nouvellement créés.

Il faut donc le dire clairement : la recherche de pureté de la langue nationale est une résurgence de la politique criminelle de purification ethnique. Comme tous les phénomènes historiquement tardifs, la formation des nations (et des États-nations) sur des bases linguistiques dans les Balkans, à la fin du XX^e siècle, a pris des formes monstrueuses. L'immense tragédie de la guerre qui a tué des hommes, des femmes et des enfants, des expulsés et des réfugiés, détruit des villages et des villes, détruit la nature et l'environnement humain, témoigne du véritable caractère de la politique menée par les élites nationales. Peut-être qu'un jour les Serbes, les Croates, les Musulmans/Bosniaques et les Monténégrins parleront réellement des langues différentes, mais même alors – pourvu qu'ils ne s'exterminent pas entre-temps – ils devront vivre ensemble. N'est-il pas préférable qu'ils le fassent en paix ? Dommage que l'on n'ait pas retenu cette leçon de Nikola Tesla, un génial inventeur : « Je suis fier de mon nom serbe dans ma patrie croate ! » Si nous regardons tout ce qui s'est fait au nom des intérêts nationaux et de la pureté de la langue nationale pendant la « troisième guerre balkanique », ce n'est pas de fierté dont nous pouvons nous targuer mais plutôt de honte.

Traduit de l'anglais par Jean-Marie Harribey et Isabelle Bourbonlon

Notes

[1] Beaucoup de pièces de Krleza ont été mises en scène pour la première fois à Belgrade et ses œuvres rassemblées ont été publiées à Sarajevo. Autorité incontestable dans tous les milieux yougoslaves, exaltée et glorifiée, Krleza est maintenant quasiment oublié et peu lu.

[2] Voir *Knjizevna republika*, 1924, No. 4.

[3] Predrag Matvejevic, *Jugoslovenstvo danas*, Beogradski izdavačko-grafički zavod, Belgrade, 1984.

[4] Janko Pleterski, *Nacija, revolucija, Jugoslavija*, Belgrade : Komunist, 1979, p. 19.

[5] See more in my paper 'Put Jugoslavije : od titoistickog ka sovinistickom totalitarizmu', *Sociologija*, No. 4/1990, p. 403-408.

[6] Cf. Ljubisa Rajic, 'Simbolizacija jezika i konstituisanje rastojanja', in Bozidar Jaksic (ed), *Ka jeziku mira*, Forum za etni ke odnose, Belgrade 1996, pp. 63-70.

[7] La citation est de Dubravka Ugresic, *Kultura lazi*, Zagreb : Arkzin, 1996, p. 56, une écrivaine croate qui fut publiquement désignée comme « traître national » et même « sorcière » - un qualificatif à peine imaginable à la fin du XX^e siècle. Elle poursuivait : « *c'est par la parole que tout a commencé et c'est avec les mots que tout se terminera, et que des milliers de morts, de réfugiés, de blessés et de déplacés, de maisons en ruines, de villages et de villes, seront anéantis par le rouleau compresseur des mots. Et la véritable tragédie sera ancrée dans le concret de l'interprétation : historique, politico-scientifique, militaire-stratégique, culturologique, littéraire...* » *Ibid*, p. 67.

[8] L'exemple tiré de Svetlana Slapsak, « I^e, totem i rituali prelaska », in *Ka jeziku mira*, Forum za etni ke odnose, Belgrade 1996, pp. 27-40.

[9] Hans Magnus Enzensberger, *Gradjanski rat*, Belgrade : Beogradski krug, 1994, p. 50. C'est avec de bonnes raisons que Rudi Supek a mis en garde contre le danger que « l'enthousiasme national se transforme en un rêve conquérant de guerriers ». Voir Rudi Supek, *Drustvene predrasude i nacionalizam*, Zagreb : Naprijed, 1992, p. 189. Selon l'écrivain hongrois Gyorgy Konrad : « *Il n'est pas sage d'activer des processus que l'on n'est pas capables de maîtriser ; il est encore plus imprudent de ne pas voir que sans le consentement mutuel de tous, la destruction d'un État multinational et ethniquement mixte n'est pas possible sans violence et sans provoquer de terribles peurs, dont la conséquence logique est le nettoyage ethnique* »^{XXX}tué sur le le mont Athos) enthousiastes auraient du mal à adopter lecte avec le gouvernement ?e Fonds monétaire internationa. Gyôrgy Konrad, *Na pupku Evrope*, Belgrade : Vreme knjige, 1995, p. 270.

[10] Situé sur le mont Athos (NdT).

[11] Le nom même de « Republika Srpska » (dont la traduction littérale est « République serbe ») est

parfaitement insupportable à mon oreille bosniaque. Faire des noms en dehors des adjectifs est très inhabituel dans n'importe quelle variété de la langue serbo-croate.

[12] Ranko Bugarski, *Jezik od mira do rata*, Belgrad : Beogradski krug, 1994, p. 121.

[13] Selon Gyorgy Konrad *op.cit.*, p. 262 : « Le fait du voisinage pose de grands défis : sommes-nous capables de vivre ensemble, pouvons-nous façonner un système de valeurs partagées, apprendrons-nous une écologie et une éthique de voisinage ? oous puvons nouset deale est « ln e ethniqueis plutt du mal à adopter lecte avec le gouvernement ?e Fonds monétaire internationa », et il conclut : « La haine contre le prochain, contre les voisins, contre les gens d'une autre religion, une autre langue ou un autre nom - c'est le Satan de notre temps. » oous puvons nouset deale est « ln e ethniqueis plutt du mal à adopter lecte avec le gouvernement ?e Fonds monétaire internationa oouoous puvons nouset deale est « ln e ethniqueis plutt du mal à adopter lecte avec le gouvernement ?e Fonds monétaire internationa

[14] Dans son essai « O nekim problemima enciklopedije », il écrit : « Le cancer du concept de culture nationale autochtone, en tant que constante idéaliste, est un dysfonctionnement de quelque chose qui s'isole jusqu'au solipsisme culturel, et qui fait toujours courir le danger de se transformer en une chimère errant dans le vide. »

[15] Certes, l'élite politique bosniaque parle encore d'une « Bosnie multiethnique ». Mais qu'est-ce que cela signifie quand, par exemple, le principal slogan du parti nationaliste bosniaque SDA pour les élections de septembre 1996 était « Dans notre propre foi, sur notre propre terre ». Probablement, personne ne le sait, sauf ses créateurs. Et les Croates à Bugojno ou les Serbes à Zenica auraient beaucoup de choses assez désagréables à dire à l'élite politique bosniaque sur les aspects pratiques de la vie en « Bosnie multiethnique ». Tout comme, après tout, les Serbes et les Bosniaques de Mostar, contrôlés par les Croates, ou les Bosniaques et les Croates de Banja Luka, contrôlés par les Serbes.

[16] Senahid Halilovic, *Bosanski jezik*, Sarajevo : Bosanski Krug, 1991, p. 15. Le poète et essayiste Zilhad Kljucanin a confirmé plus tard qu'il s'agit d'une langue nationale plutôt que la langue parlée par tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine dans son essai « Parlez-vous bosniaque ? » dans le livre de Halilovic, *Bosanski. Jezik*, p. 231-233. Le nom 'langue bosniaque' a été inventé par B. Kallay, ministre des finances austro-hongrois et gouverneur de Bosnie-Herzégovine. Le célèbre linguiste Vatroslav Jagic a repris ce nom en le jugeant apte à « exclure les disputes » et « par nécessité » dans l'usage officiel. *Ibid.*, p. 133. Évidemment, ce n'est pas le seul exemple de faire de la vertu par nécessité.

[17] J'ai moi-même adopté de nombreux turquismes dans mon enfance et je continue à les utiliser même aujourd'hui. J'ai remarqué, cependant, que nous, les gens nés en Bosnie, avons prononcé beaucoup de turquismes - comme beaucoup de germanismes aussi - mal et à tort. Là aussi, « l'ordre » a été imposé, de sorte que des variantes iraniennes de certains mots, jamais utilisés auparavant en Bosnie, ont été soulignées. Et comme les Serbes de Bosnie devront évidemment apprendre la prononciation ekavienne, les Musulmans de Bosnie devront aussi apprendre beaucoup de mots de « leur » langue bosniaque.

[18] Cf. Sinan Gudzevic, « Srpskohrvatski jezicki rat », in Bozidar Jaksic (ed), *Interkulturalnost u multietnickim drustvima*, IP "Hobisport" Belgrade : Hobisport, 1995, pp. 143-164.

Sans nationalités ni frontières, s'éveille un Kurdistan libertaire

mardi 19 décembre 2017, par [Pierre Bance](#)

Dans la mémoire des vaincus, les Kurdes s'illustrent par une résistance ancestrale. Les frontières les séparent, Anatolie et Mésopotamie sont leur terre. Les nationalités les distinguent, la culture les unit. Les États-nations ne parviennent pas à les contenir, à les intégrer de gré ou de force, pourtant les Kurdes ne demandent qu'à vivre en paix dans le respect de leur identité. Certains se lamentent sur le sort du plus grand peuple sans État, et réclament son introduction dans la communauté internationale pour faire cesser l'injustice. Et voilà que, renversant cette revendication et les affres de l'histoire, ignorant les bons usages de la diplomatie et de la science politique, à l'aube du XXI^e siècle, de sa prison dans l'île d'Imrali, le « chef », Abdullah Öcalan, dit aux Kurdes que l'État-nation n'est pas la solution à leur malheur, qu'un autre futur est possible. Frontières et nationalités seront ignorées pour construire un monde nouveau, non seulement pour les Kurdes, mais aussi pour tous les peuples du Proche-Orient, tous les peuples de la planète.

Au Rojava, dans le nord de la Syrie, les Kurdes ont entendu le message. En 2012, l'effervescence de la révolte contre Bachar al-Assad leur offre l'opportunité d'une révolution dans la révolution pour donner vie au projet d'une démocratie sans État. Mais cette ambitieuse aventure politique doit faire face à bien des difficultés intérieures ou menaces extérieures. Parce que « *le Kurdistan libertaire nous concerne* » ([1]), il est intéressant de connaître ses fondements idéologiques (I), puis de comprendre les ressorts des institutions proto-étatiques mises en place dans une relation incestueuse avec une société civile qui s'auto-organise (II). Les observateurs voient les Kurdes syriens comme d'intrépides guerriers, alors qu'ils sont davantage encore d'intrépides constitutionnalistes. Contre l'avis de tout le monde, ils se sont mis en marche, affranchis des nationalités et frontières, vers ce qu'ils appellent le confédéralisme démocratique, système fondé sur la commune autonome (III).

I – Kurdistan(s)

A. Le fruit amer de l'histoire

Sans remonter à l'Antiquité comme aime à le faire Abdullah Öcalan, pour saisir la situation actuelle, il convient de revenir à la Première Guerre mondiale. Avant cette guerre, les Kurdes étaient séparés entre

l'Empire ottoman et l'Iran impérial. En 1914, l'Empire ottoman s'allie à l'Allemagne. La défaite des forces austro-allemandes entraîna son démantèlement. Dans ce contexte, les Français et les Anglais reconfigurèrent la géographie politique du Proche-Orient dans les accords Sykes-Picot du 16 mai 1916 et les traités qui suivirent, Sèvres en 1930, Lausanne en 1923. Les Kurdes, malgré les promesses qui purent leur être faites à un moment ou à un autre, en pâtirent. Le Kurdistan fut partagé entre quatre pays : la Turquie, l'Iran, l'Irak et la Syrie. Tous leur appliquèrent un régime colonial, aucun ne leur reconnut une pleine citoyenneté, tous nièrent leur culture ([2]). Victimes de cette histoire, « *les Kurdes ne sont pas un peuple minoritaire, mais un peuple minorisé* », pourra dire le chercheur, Gérard Gautier lors des Journées d'études organisées par les Amitiés kurdes de Bretagne, le 20 août 2017 à Douarnenez ([3]).

Le Kurdistan se présente aujourd'hui comme un territoire d'environ 520 000 km². La population kurde, estimée entre 35 et 40 millions de personnes, est ainsi répartie :

- le Kurdistan du Nord, ou Bakûr, en Turquie, regroupe de 13 à 15 millions d'habitants (de 16 à 19 % de la population turque), sur une surface d'environ 210 000 km² (27 % de la surface du pays) ;

- le Kurdistan du Sud, ou BaĤûr, en Irak, de 5 à 7 millions (de 14 à 19 %), sur 83 000 km² (19 %).
- le Kurdistan de l'Est, ou Rojhila, en Iran, de 6 à 9 millions (de 8 à 11 %), sur 195 000 km² (12 %) ;
- le Kurdistan de l'Ouest, ou Rojava, en Syrie, est la plus petite partie du Kurdistan avec 3 ou 4 millions d'habitants (de 17 à 18 %), sur 32 000 km² (16 %).

La diaspora kurde représente plus de 2 millions de personnes, dont 800 000 en Allemagne et 200 000 en France. Il est entendu que tous ces chiffres sont des estimations, en l'absence de statistiques officielles sur la population kurde.

S'agissant du Rojava, puisque c'est là que se joue le grand bouleversement, les trois cantons d'origine ont été transformés en trois régions et six cantons par l'Assemblée constituante de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord en juillet 2017 ([4]) :

- la région de Cizîre (Jazira) (Cantons de QuamiĤlo et d'al-Hasakah), à l'Est, regroupe 1,5 million d'habitants ;
- la région de l'Euphrate (cantons de Kobani et de Tel Abyad), au Centre, 1 million ;
- la région d'Efrîn (cantons d'Efrîn et d'al-Shahba), au Centre, 1,5 million.

Là aussi, les chiffres sont estimés, faute d'un recensement récent et en raison des mouvements de population dus à la guerre.

La région de Cizîre est la plus étendue avec 20 000 km², celle de l'Euphrate en fait à peu près la moitié, celle d'Efrîn environ 2 000 km². Le Rojava a donc une surface équivalente à celle de la Belgique mais avec une population trois fois moindre.

La région d'Efrîn est séparée de celles de l'Euphrate et de Cizîre par une poche le long de la frontière turque de 100 km de long et de 50 km de profondeur, occupée par l'armée turque et ses milices syriennes de l'opposition depuis août 2016. Elle est exposée à

d'incessantes provocations verbales et militaires du gouvernement et de l'armée turcs qui menacent de l'envahir. Dernière observation qui nous conduit à dire un mot de la situation géopolitique.

B. Le Kurdistan en feu

En Turquie, après maints cessez-le-feu prononcés de manière unilatérale par le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dont le dernier aurait peut-être abouti à une entente sur un statut du Bakûr, tout tombe à l'eau en 2015. Le président Recep Tayyip Erdoğan, paniqué par les résultats électoraux du Parti démocratique du peuple (HDP), pro-kurde et moderniste, et inquiet du développement d'un Kurdistan autonome en Syrie, lance sauvagement sa police et son armée contre les quartiers et les villes où les militants du PKK avaient, témérament, proclamé l'autonomie démocratique. La terreur d'État, si elle contient l'insurrection urbaine au prix de bien des morts, aura pour effet principal de revitaliser la guerre civile.

En Irak, les Kurdes, après s'être prononcés pour l'indépendance le 17 septembre 2017, ont été chassés des territoires conquis sur l'État islamique par l'armée irakienne et les milices chiites parce que les deux familles oligarchiques, les Barzani et les Talabani, qui se disputent le pays au travers du Parti démocratique du Kurdistan (PDK) et de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) et leur milice respective, ont été incapables de s'entendre. Lâchés par les Turcs, leurs vieux amis, à cause de leur velléité d'indépendance, mauvais exemple pour les Kurdes de Turquie, lâchés par les Américains pour d'obscures raisons géostratégiques, les Kurdes resteront dans le giron de l'Irak dans les limites initiales de leur région et selon leur statut antérieur d'autonomie. Un discours parisien voudrait faire croire que, sous la présidence de Barzani, le Kurdistan était une belle démocratie. Il n'en est rien, c'était un régime autoritaire, appuyé sur une classe politique corrompue qui a donné cours à une frénésie capitaliste nourrie par l'argent du pétrole ([5]). Il ne faut donc pas s'étonner que le gouvernement kurde d'Irak entretienne de mauvaises relations avec l'auto-administration démocratique de Syrie.

En Iran, où agissent des résistances kurdes les unes proches du PDK, les autres du PKK, l'agitation reprend. La répression sanglante de la République islamique aussi. Mais il est encore difficile de savoir exactement ce qui se passe dans les montagnes de l'Ouest.

On arrive ainsi au Rojava, où se déroule un drame dont l'issue déterminera l'avenir de l'ensemble du Kurdistan. En cas de victoire, le confédéralisme démocratique des Kurdes de Syrie pourrait être l'outil qui, à terme, est susceptible d'ébranler les frontières et le concept de nationalité. Mais, avant d'entrer dans la complexe organisation politique du Rojava, il faut avoir une idée des origines du confédéralisme démocratique, de ce qu'il a d'innovant.

C. Le confédéralisme démocratique

Fondé en 1978, entré en clandestinité en 1984, le PKK mène une guérilla meurtrière contre l'État turc qui se poursuit aujourd'hui avec un nouvel idéal politique, une nouvelle ambition institutionnelle. En effet, à l'orée du siècle, le PKK et ses nombreuses ramifications civiles et militaires dans les quatre États se partageant le pays kurde, abandonnent le marxisme-léninisme qui a démontré son incapacité à conduire l'émancipation et renoncent à leur ambition de construire un État-nation kurde, un « *État supplémentaire [qui] ne ferait que renforcer l'injustice et entraver plus encore le droit à la liberté* » ([6]). Ils adoptent, et rendent publiques en 2005, l'idée et la stratégie du confédéralisme démocratique théorisées par leur leader Abdullah Öcalan, lui-même influencé par le municipalisme libertaire du philosophe américain Murray Bookchin.

Parce qu'il part du principe que l'État et le capitalisme sont les sources de l'infortune des hommes, le municipalisme libertaire reprend un schéma classique de l'anarchisme dans lequel des communes autonomes se fédèrent et s'organisent sans État au travers d'assemblées générales. Mais, il l'enrichit de deux éléments. Le premier est l'importance de l'écologie dans la révolution, car si l'on ne protège pas la nature, les humains n'ont pas d'avenir ; cette écologie est sociale parce que tous les problèmes écologiques sont des problèmes

sociaux ([7]). Le deuxième est celui d'une révolution par marginalisation progressive de l'État qui, rendu inutile par la multiplication des communes autonomes et leur auto-organisation fédérative, finit par disparaître. Parallèlement, le capitalisme est progressivement remplacé par l'économie sociale, garante elle-même du développement écologique. Pour parvenir à marginaliser l'État et le capitalisme, les organisations de la société civile agissent sur tous les fronts, y compris électoral quand le mouvement municipaliste est suffisamment fort pour influencer ou prendre le contrôle d'un conseil municipal légal. Chaque instance de la fédération, et en premier lieu la commune, s'organise comme elle l'entend, avec pour seule limite la liberté des autres communes ou instances fédérales. Le moteur de ce système est la démocratie directe. Les décisions sont prises par l'assemblée générale. Celle-ci peut être constituée par l'ensemble des citoyens, notamment pour la commune, ou, dans les organes fédéraux supérieurs, par des délégués révocables porteurs de mandat précis ([8]).

Le projet de confédéralisme démocratique d'Öcalan est conforme au projet anarchiste de démocratie sans État envisagé par Bookchin. Le confédéralisme démocratique « *n'est pas contrôlé par un État* », c'est donc une société sans État, « *un paradigme social et non-étatique* ». Un système fédéral dans lequel les niveaux supérieurs n'ont pour justification que « *d'assurer la coordination et la mise en œuvre de la volonté des communautés qui envoient leurs délégués aux assemblées générales* » ([9]). Cependant, si dans le confédéralisme démocratique l'État est remplacé par un système fédéral sur une surface géographique sans frontières, le Proche-Orient n'est pas le paisible Vermont où vécut Bookchin. Ses imbrications ethniques, culturelles et religieuses, son histoire tumultueuse, obligent à des adaptations. L'écologie n'est pas négligée, mais elle n'est pas la base morale du confédéralisme démocratique. C'est l'égalité entre les sexes, car il n'y aura pas de révolution si elle ne s'accompagne d'une révolution des femmes, et la fraternité entre les peuples qui donneront vie à la commune :

Si Bookchin envisageait prudemment la participation aux élections locales, Öcalan fait preuve de plus de pragmatisme. Dans le projet de marginaliser l'État, l'action associative se coordonnera avec une participation électorale communale mais aussi nationale assurée par un parti légal pendant que se poursuit la résistance militaire. Il n'écarte pas la possibilité de s'entendre avec l'État si ce dernier reconnaît l'autonomie aux régions qui la souhaitent et, pour ce faire, il jette les bases d'une constitution démocratique pour la Turquie ([11]).

Comme dans le municipalisme libertaire, se met en place, concomitamment, une économie alternative. Öcalan écrit, comme le ferait Bookchin : « *Les unités écologiques, sociales et économiques ne visent pas à faire de profit ; elles ont pour objectif essentiel la définition et le service des besoins fondamentaux* ([12]) ».

Moins encore que Bookchin expliquant le municipalisme libertaire, Öcalan n'entre dans le détail du confédéralisme démocratique ([13]). Pour les deux, la pratique adaptera leur schéma. C'est bien à cela que les Kurdes du Rojava s'attelèrent. Ils ont l'objectif, le canevas idéologique et stratégique pour l'atteindre. Mais, ils sont les premiers à devoir trouver et mettre en œuvre les moyens pour parvenir à la société sans État.

II – Un autre futur au Rojava

Le Rojava n'est pas une île. Région syrienne, il est intégré au monde arabo-musulman. De longue date, tous les pays qui composent ce dernier sont le terrain d'une lutte politique et juridique entre tradition et modernité, entre la loi de Dieu et le droit de l'État. D'un côté, une loi archaïque confortée par une jurisprudence médiévale, toutes deux légitimées au nom d'un islam anhistorique. De l'autre, un État qui voudrait être porteur du rationalisme et des valeurs universelles de la démocratie. Tous les États arabes se soumettent à la religion, des plus avancés comme la Tunisie qui peine à imposer la laïcité, au plus arriéré comme l'Arabie saoudite qui refuse toute constitution autre que le Coran et la *sunna*, la tradition fondée sur l'exemple du Prophète. Le pouvoir en islam, qu'il soit issu d'une lignée dynastique ou oligarchique, d'un coup d'État ou d'une élection, ne vient pas des hommes, mais de la délégation divine. Les printemps arabes et leur destinée sont la dernière illustration de cet échec de la modernité qui ferait du peuple la source d'un État de droit ([14]). Le confédéralisme démocratique et son projet de société sans État entend justement dépasser cette alternative entre la tradition patriarcale fondée sur la religion et la modernité capitaliste fondée sur l'État-nation, et appelle à lutter contre l'une et l'autre. Il se présente comme une théorie post-moderne libertaire, qui substituera à la loi traditionnelle et à la loi étatique les pratiques émancipatrices de la démocratie directe, du fédéralisme et de l'autogestion économique.

A. Aux origines du Contrat social

Au Nord de la Syrie, les soubresauts de la révolution de 2011 favorisent l'autonomie des trois cantons kurdes du Rojava (Cizîre, Kobanî et Efrîn) qui, sous l'impulsion – mais aussi le contrôle – du Parti de l'union démocratique (PYD), adoptent, le 29 janvier 2014, la Charte du Rojava et s'organisent selon l'auto-administration démocratique, phase préalable au confédéralisme démocratique. Le Mouvement pour une société démocratique (TEV-DEM), qui fédère les collectifs associatifs, syndicaux, politiques, coopératifs, culturels, ethniques et religieux, met en

œuvre le projet malgré les difficultés rencontrées dans une région en guerre.

En dépit de la solide organisation du TEV-DEM, la coordination fédérale des trois cantons, telle qu'elle résulte de la Charte, fait preuve de faiblesses pratiques et institutionnelles. Pour y remédier, fin 2015, est mis en route un processus consultatif de révision constitutionnelle qui aboutira à une première session de l'Assemblée constituante les 17 et 18 mars 2016. Présidée par une Kurde, Hadiya Yousef (Hediye Yûsif), et un Arabe, Mansour al-Souloum, ses 151 délégués, représentant par consensus tous les segments de la société, aboutiront à l'adoption du Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord le 29 décembre 2016. L'ambition démocratique et confédéraliste du texte n'est pas réservée aux Kurdes. Elle s'ouvre aux communautés et aux territoires libérés de l'emprise de l'État islamique, principalement peuplés d'Arabes. En janvier 2017, est constitué un conseil exécutif coprésidé par une Kurde, Foza Yousef (Foze Yûsif), et un chrétien syriaque, Senherîb Birsûm ([15]).

Comme la Charte du Rojava, le nouveau Contrat social affirme l'ensemble des droits et libertés civiles et politiques : égalité des sexes et des ethnies, droits d'expression et d'information, libertés religieuse et d'opinion, droit de s'organiser, de se syndiquer, de se réunir, condamnation du patriarcat par l'émancipation des femmes et des jeunes... sans oublier le droit de propriété. Il refonde la structure territoriale, les trois cantons deviennent trois régions (voir ci-dessus). Les communes, districts et municipalités sont intégrés à l'ordre institutionnel. Simple mise en conformité ou limite à l'autonomie ?

Les régions se coordonnent dans la Fédération démocratique de la Syrie du Nord, elle-même collectivité territoriale d'une future confédération syrienne. Chacun des cinq niveaux fédéraux de décision (commune, district et municipalité, canton, région, fédération), en principe autonome, élira une assemblée et se dotera d'un conseil exécutif. Les assemblées de ces cinq niveaux seront composées pour 60 % de membres élus et pour 40 % de délégués de la société civile (communes, conseils de femmes, associations sociales, coopératives, organisations

professionnelles, groupes de défense des droits de l'homme ou communautés religieuses). La loi électorale du 28 juillet 2017 prévoit une représentation paritaire des deux sexes ([16]). La réforme institutionnelle se met en place. Invente-t-elle une nouvelle idée de la démocratie ?

B. L'ambition de supprimer l'État

À cette question, une réponse s'impose : le Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord ne fait pas le saut d'une société archaïque à la société sans État. Il juge nécessaire, dans un premier temps, de faire entrer les peuples de la Syrie du Nord dans la modernité démocratique : les structures politiques proposées ressemblent à celles de la démocratie parlementaire occidentale, il adhère aux chartes internationales sur les droits et les libertés fondamentales, il maintient le capitalisme et la propriété privée des moyens de production. Ainsi, comme la modernité projetée des États arabes bute sur la coutume religieuse, le projet émancipateur du confédéralisme démocratique semble buter sur le conformisme affiché du Contrat social. Toutefois, sous cet affichage, se dessine une autre réalité, une stratégie qui fait l'originalité et l'intérêt politique du texte. Il ne devrait marquer qu'une étape, un temps de gestation vers la fin de l'État et du capitalisme, vers la fédération des autonomies. Pour se débarrasser de la charia et dépasser le droit de la modernité capitaliste maintenu par calcul tant à l'égard de certaines populations locales que de la communauté internationale, le Contrat social annonce, discrètement, les instruments de sa propre destruction par l'évocation de la démocratie directe. Parallèlement à la structure politique, est mis en place un réseau de communes autonomes et fédérées qui contribuera à la marginalisation de l'État en assurant la plupart des fonctions de service public.

Ainsi, le Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord témoigne d'une pensée sophistiquée, qui peut faire douter de sa capacité à produire autre chose qu'une démocratie parlementaire. Dès son Préambule, il n'en rejette pas moins le concept d'État ou plus précisément celui d'État-nation, lequel « conduit à la destruction et à la

fragmentation de la société » moyen-orientale. L'État, au sens du droit public international, est un territoire délimité par des frontières, une population qui vit sur ce territoire et un pouvoir souverain qui contrôle la population au besoin par l'exercice légitime de la contrainte. Une condition, non formalisée, donne vie à cette personnalité juridique : la reconnaissance internationale. De prime abord, la Fédération démocratique du nord de la Syrie répond à cette définition : son territoire est délimité, sur celui-ci vit une population soumise à un pouvoir politique, serait-ce celui du peuple s'auto-administrant. Cependant, elle souffre de n'être pas reconnue par la communauté internationale. Mais comment celle-ci reconnaîtrait-elle un État qui ne veut pas être un État et se maintient dans les frontières d'un autre État, puisque les Kurdes réclament l'autonomie au sein des frontières de la Syrie ?

L'administration proto-étatique du Rojava

Un lecteur peu attentif du Contrat social pensera qu'il est devant une constitution d'une démocratie occidentale avec quelques particularités. Il constatera que l'État est décentralisé, avec des entités territoriales dotées de pouvoirs de décision étendus. Surtout, il y retrouvera la séparation des pouvoirs de Montesquieu : pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire.

Une assemblée nationale, le Congrès des peuples démocratiques, est composée de délégués élus pour quatre ans avec un seul renouvellement consécutif possible. Le mandat n'est pas impératif, comme le voudrait la démocratie directe, mais une révocation, appelée « droit de défiance », peut être exercée par le corps électoral (article 72 du Contrat social). Les députés ne représentent que 60 % du Congrès. Comme pour toutes les autres assemblées territoriales, le Congrès aura 40 % de membres « *élus selon les principes de la démocratie du consensus* » par les organisations de la société civile, pour rééquilibrer la représentation au profit des minorités ethniques, idéologiques et religieuses ([17]). L'idée du confédéralisme démocratique, comme du Contrat social, est de reconnaître et protéger la diversité sur des territoires où l'État-nation imposait une culture dominante (un pays, un peuple, une citoyenneté, une

nationalité, une religion, une langue, une capitale, un drapeau, etc.) ([18]). Au regard du communalisme, on constate que la société civile reste en minorité face à la société politique. Enfin, et ce n'est pas rien au Proche-Orient, la parité homme-femmes devra être absolue dans le Congrès et sa présidence assurée par un homme et une femme ([19]). Les élections auront lieu le 19 janvier 2018. Ce Congrès des peuples démocratiques, comme toute assemblée législative, votera des lois applicables à l'ensemble de la Fédération. Ces lois auront-elles prééminence sur les lois des régions ou les décisions des cantons ? Pourra-t-il y être dérogé en mieux – probablement – ou pour les restreindre ?

Cas pratique. Un district ou une ville, et pourquoi pas une commune, pourront-ils revenir sur la loi fédérale qui interdit la polygamie ? L'article 74 du Contrat social permet aux « *composantes locales [...] de contester les décisions des systèmes généraux* ». Elles devront trouver une solution avec l'autorité supérieure émettrice. Si un consensus n'est pas trouvé, le peuple de la composante locale tranchera. S'il confirme le refus de l'interdiction de la polygamie, l'Assemblée du Contrat social (conseil constitutionnel) pourra se saisir ou être saisi et devra dire si la disposition en litige contredit les intérêts généraux – concept vague – ou le Contrat social, concept qui l'est moins (article 75), d'autant que l'article 21 dispose que chaque entité peut « *décider de ses propres affaires* », « *dans la limite du respect de ce contrat* ». Dans le cas présent, l'Assemblée du Contrat social décidera que la loi contre la polygamie est prise dans l'intérêt général et, surtout, qu'elle répond à l'ambition d'émancipation des femmes qui parcourt le Contrat.

Il y a donc une limite constitutionnelle à l'autonomie sur un sujet, comme les droits de la femme ou de la famille, où les avancées kurdes peuvent ne pas être comprises dans des zones arabo-musulmanes

récemment libérées ([20]).

Le gouvernement, le Conseil exécutif de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord, est élu parmi les membres du Congrès sur proposition des assemblées régionales des peuples, au nombre de trois, rappelons-le. Toutefois, 20 % de ses membres peuvent ne pas être des élus du Congrès et seront choisis pour leurs compétences techniques. Les ministères dirigés par les membres du Conseil exécutif sont appelés « *départements exécutifs* ». À la lecture du texte, le Conseil exécutif n'a pas de pouvoir réglementaire. Il n'est qu'un administrateur qui « *exécute les décisions et applique les politiques élaborées et décidées par le Congrès* » (article 52, § 2). Une allusion est ici faite à la démocratie directe. Il doit également assurer la coordination et la coopération entre les régions dans les domaines politique, économique, social et culturel. Il assure la représentation diplomatique de la Fédération.

Le Système démocratique de justice est le troisième pouvoir. Si l'on peut dire, car à la lecture du Contrat social, il ressort qu'il s'agit, effectivement, d'un système – original – plus que d'un pouvoir. Il gère la justice par l'application du droit « *à travers sa propre auto-organisation et la participation des peuples* » (article 67). Ce système, fondé sur la primauté de la médiation et la conciliation, avec des Commissions de paix à tous les niveaux territoriaux, mériterait de plus amples développements qui sortent du thème de ce dossier. On signalera cependant un Conseil de justice des femmes de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord qui « *s'occupe de toutes les affaires et de toutes les questions propres aux femmes et à la famille* » (article 69, § 6). Ces instances ont un droit d'évocation des affaires relevant de leur compétence devant les autres commissions de conciliation et tribunaux de jugement.

Enfin, un conseil constitutionnel, l'Assemblée du Contrat social, composé de juges et de juristes représentant toutes les composantes de la société, sera mis en place pour interpréter les articles du Contrat, veiller à la conformité des lois nationales et régionales, comme des décisions de leur Conseil exécutif (article 66). Il tranchera les désaccords entre les trois pouvoirs constitutionnels, la Fédération et

les régions, les régions entre elles. Un justiciable pourra aussi le saisir s'il conteste la constitutionnalité d'une loi.

Cette organisation répond au « défaut » principal de la Charte du Rojava. Dans celle-ci chacun des trois cantons avait son assemblée législative, donc ses lois, son exécutif, sa justice et même son conseil constitutionnel. Cette autonomie quasi totale des cantons créait des disparités et des dysfonctionnements dans l'organisation de l'ensemble du territoire. Le Contrat social rétablit un ordre constitutionnel pyramidal. On peut donc dire que d'un côté le fonctionnement fédéral est amélioré, et, que, de l'autre, l'État se renforce au détriment du principe d'autonomie. Les autorités du Rojava rejettent cette idée en mettant en avant la démocratie directe et l'autonomie des communes.

Démocratie directe et communes autonomes

Le Contrat social se réfère à la démocratie directe dans deux articles ([21]). Leur rédaction engage la démocratie directe comme fondement idéologique du régime politique que la Fédération démocratique du nord de la Syrie veut mettre en place :

Article 48 : « *La Commune est la forme organisationnelle fondamentale de la démocratie directe. [...] La Commune fonctionne comme une Assemblée indépendante.* »

Article 49 : « *[...] Les Assemblées [à tous les degrés de la Fédération] organisent la société en mettant en place la démocratie directe et en établissant les règles et les principes de la vie démocratique et libre.* »

Les éléments déclaratifs de démocratie directe ne font pas la démocratie directe. Il y a quelque chose de volontariste dans ces articles car, comme on vient de le voir, le Contrat social est une constitution démocratique, non une charte de la démocratie directe. À cela, les responsables kurdes rétorquent qu'on ne peut pas faire de la démocratie directe dans le nord de la Syrie, sans représentation, comme on le

faisait dans la Cité athénienne ou les franchises communales du Moyen Âge. Ils avancent, à juste titre, que la Commune de Paris de 1871, une de leurs références, recourait à la représentation. Alors, comment doit s'exercer le pouvoir pour que l'on puisse parler de démocratie directe ? Les délégués sont-ils élus en assemblée générale, ont-ils un mandat précis, comment sont-ils contrôlés, sont-ils révocables à tout moment, une rotation de la charge est-elle prévue ? Pouvoirs législatif et exécutif sont-ils véritablement confondus ? À ces questions, et quelques autres, le Contrat social ne répond pas de manière conforme.

Avant que des temps meilleurs permettent la mise en œuvre d'une véritable démocratie directe, la situation actuelle pourrait être qualifiée d'État fonctionnel. Un État provisoire, préalable au confédéralisme démocratique, est maintenu pour assurer les fonctions qui ne peuvent l'être par les autonomies régionales ou communales. « *C'est à la fois un vrai système communaliste et un système parlementaire* ([22]). » L'expérience malheureuse de la théorie du dépérissement de l'État du marxisme fait alors surgir cette question : l'État fonctionnel, par sa nature étatique même, ne se régénérera-t-il pas en État permanent et hégémonique ? Une situation où le mouvement civil confédéraliste se trouverait confronté à l'État. Car ce mouvement civil existe et agit. Il existe, car représenté par quelque cinq mille communes dans l'ensemble du Rojava. Elles ne couvrent pas l'ensemble du territoire, mais de nouvelles communes se créent tous les jours. La commune peut se constituer dans une rue, un quartier, un village aucune limite territoriale n'est définie. Au travers du TEV-DEM, leur organe fédérateur, elles assurent soit directement, soit par délégation, la plupart des services publics et des activités économiques qu'elles contrôlent parce que, comme dirait Öcalan, on a affaire à un « *État faible* » dont les départements exécutifs (ministères), aux effectifs insuffisants, ne sont pas en mesure d'assurer pleinement leurs missions sociales, sanitaires, éducatives, culturelles, économiques... même judiciaires et sécuritaires. En cela, les communes détiennent plus de pouvoir qu'il n'y paraît à la lecture du Contrat social ([23]).

Deux observations peuvent être formulées quant à leur réelle autonomie. La première tient à l'omniprésence du PYD dans les communes. Ce sont souvent ses militants qui ont l'initiative de leur création et les animent. Ainsi le PYD ne se contenterait pas de contrôler les institutions du proto-État et les Unités de protection du peuple et des femmes (YPG-YPJ), mais l'ensemble de la société ([24]). C'est évidemment faire peu de cas de la capacité des citoyens à se faire entendre du parti et des institutions ; si les Kurdes n'ont pas une formation politique, comme pouvaient l'avoir les paysans anarchistes de l'Aragon en 1936, ils n'en ont pas moins une longue tradition de la délibération. La deuxième observation découle de l'organisation de l'élection des coprésidents des communes le 22 septembre 2017 ([25]). Fallait-il une loi pour dire aux communes qu'elles doivent élire des coprésidents à une date déterminée pour toutes ? Ce n'est pas tant la décision elle-même que la démarche y conduisant qui interroge sur le degré d'autonomie accordé aux communes, notamment quand une personnalité, comme Ruken Mullah Ibrahim, coprésidente de la Commission électorale de la région de Cizîre, déclare que les communes « *sont la base du fédéralisme démocratique et de la démocratie directe* » ([26]).

Tout doit être remis dans le contexte guerrier qui n'est jamais favorable, sans même parler de démocratie directe, à la démocratie. Il faut attendre le temps de paix pour voir quel sera le sort de l'organisation politique comme du capitalisme. « *Être anticapitaliste ne peut réussir sans être anti-étatiste* », déclare Mustafa Karasu du Conseil exécutif de l'Union des communautés du Kurdistan (KCK) ([27]). Là où survit l'État, survit le capitalisme, serait-il un capitalisme d'État comme ce fut le cas dans l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). De ce théorème anarchiste, il résulte que le maintien – provisoire – d'un État fonctionnel s'accompagne, forcément, du maintien – provisoire – du capitalisme. Comment le Contrat social, qui n'esquive ni ne résout le casse-tête de la disparition de l'État, gère-t-il celui du capitalisme ? Si l'État « provisoire » s'impose comme l'instrument qui répond aux impératifs institutionnels d'un moment de la révolution, le capitalisme « maintenu » est-il l'instrument qui

répond aux impératifs économiques de ce moment ?

C. L'ambition d'en finir avec le capitalisme

Le maintien provisoire du capitalisme s'appuie sur la stratégie tant de Bookchin que d'Öcalan : il convient de lui substituer, par étapes, une économie sociale qui le remplacera définitivement. Dans leurs écrits, le capitalisme et l'État-nation sont si intimement unis que la disparition de l'un ne peut se concevoir sans la disparition de l'autre. En maintenant et régulant le marché, force est de constater que l'auto-administration démocratique de la Syrie du Nord est plus qu'un État fonctionnel ([28]). L'absence d'un syndicat de masse qui aurait préparé le peuple à autogérer et rebâtir une économie désorganisée, comme en Catalogne en juillet 1936, se fait ressentir.

La liberté du commerce et de l'industrie est ainsi consacrée grâce à une préservation du droit de propriété qui trouve sa justification dans la référence du Contrat social à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Celle-ci fait de la propriété un pivot des droits de l'homme parce qu'elle est l'essence de l'ordre social, ce qui convenait à tous les États signataires. La propriété est une liberté fondamentale assez particulière, elle ne profite pas à tous, mais tous sont tenus de la respecter ([29]). C'est pour cela que, dans une société égalitaire telle que la voudrait le confédéralisme démocratique, elle n'a plus sa place.

Encore faudrait-il s'entendre sur ce qu'on entend par propriété ? S'agit-il des objets de la vie courante, du logement familial, de l'échoppe, ou de la propriété des moyens de production et d'échange qui permet d'accumuler du capital mobilier et immobilier. Nulle part, dans le texte du Contrat social, la distinction n'est faite, et la question de la suppression du capitalisme n'est pas évoquée. Cette suppression n'est pas définitivement écartée, le capitalisme est placé dans un discret sursis pour ce qui pourrait passer pour une préoccupation diplomatique, tant à l'intérieur que vis-à-vis de l'extérieur. À l'intérieur, il ne faut pas sous-estimer les réticences d'une partie de la population d'en finir sans préavis avec le capitalisme. Une réticence qui n'est pas étrangère au souvenir des expropriations de l'État baasiste syrien.

À l'extérieur, la situation militaire exige un soutien des Occidentaux qui pourraient être effrayés par l'affirmation du projet anticapitaliste. Quelles que soient les raisons du compromis tactique, auquel il faut ajouter la dégradation de l'économie du Rojava épuisée par les destructions et l'effort de guerre, la gouvernance du Rojava se maintient dans la stratégie de la phase transitoire du confédéralisme démocratique. Et, pour la gestion de celle-ci, le Contrat social prévoit, comme dans les constitutions régulatrices des États capitalistes, des limites au droit de détenir une chose, de pouvoir en disposer, de l'utiliser et d'en tirer des profits. D'où cette formule générale de l'article 43 :

« Le droit à la propriété privée est garanti, sauf s'il contredit l'intérêt général, et il est régulé par la loi ([30]). »

Surtout, le Contrat social recourt à l'économie sociale pour, en douceur, se passer du capitalisme industriel et financier, sans porter atteinte à la propriété privée des biens domestiques ([31]). Il le fait brièvement, en une phrase à l'article 11 :

« La Fédération démocratique de la Syrie du Nord [...] adopte les principes de l'économie sociale et de l'industrie écologique. »

Le rôle déterminant, mais encore limité, de l'économie sociale

Dans un système fédéraliste, la décentralisation politique et administrative s'accompagne naturellement d'une décentralisation économique. Surtout quand elle doit préserver l'environnement. En attendant une collectivisation de tous les secteurs de production par leurs travailleurs, une autogestion généralisée, dans le système capitaliste maintenu, la coopérative paraît, pour les responsables de la Fédération démocratique, le meilleur contrepois. Cette forme juridique d'entreprise n'est pas mentionnée dans le texte du Contrat social, mais elle

est constamment rappelée dans les déclarations officielles.

Les coopératives sont des « *unités écologiques, sociales et économiques* », écrit Öcalan ([32]). C'est bien de cela qu'il s'agit au nord de la Syrie. Les coopératives ne visent pas à faire des profits, mais à satisfaire les besoins essentiels de la population dans le cadre de la commune. Besoins en carburant, en gaz, en aliments et autres produits utiles à l'autosuffisance communale. Ce qui n'exclut pas de mettre en place des commissions économiques à tous les niveaux et de se fédérer pour répondre efficacement aux nécessités vitales de la communauté.

Au Rojava, le mouvement coopératif reste modeste à l'échelle du pays. Salvador Zana, ancien membre du comité économique du canton de Cizîre, en 2017, estime à 100 000 le nombre de coopérateurs sur les 4 millions d'habitants de la Fédération et considère que « *la réception du modèle coopératif actuel a été quelque peu mitigée* » ([33]). Les exploitations industrielles, artisanales ou agricoles sont, elles aussi, de taille modeste, elles peuvent aller de moins de 10 à 150 coopérateurs. Même avec un rythme soutenu, et en considération du dépérissement parallèle de l'État, il faudra, à un moment ou à un autre, accélérer le processus par des expropriations ouvrières pour ne pas permettre au capitalisme de se réorganiser et, en même temps, de redonner de la force d'âme à l'État déclinant. Aussi, pour contenir le capitalisme, les autorités kurdes ont choisi de lui imposer des limites structurelles pour l'empêcher de se développer au détriment de l'économie sociale et des limites écologiques pour préserver l'environnement.

Les limites structurelles au capitalismes

Le marché « *doit être limité et placé sous le contrôle éthique de la société* » selon une formule d'Öcalan ([34]). Pour lui donner corps, l'auto-administration démocratique du Rojava dispose, dans le Contrat social, de deux outils : l'appropriation collective des biens naturels, la surveillance des investissements.

La terre, l'énergie et les ressources naturelles en

surface ou en sous-sol (pétrole, minerais, eau, bois) sont une « *propriété de l'ensemble de la société* » (article 41). C'est là une prescription dont la mise en œuvre peut être simple, notamment pour les richesses du sous-sol, ou même de l'eau, mais plus compliquée quand on parle de la terre. Si la terre est un bien commun, que reste-t-il de la propriété privée agricole qui n'est pas remise en cause ?

Pour l'heure, l'auto-administration doit, d'ores et déjà, envisager l'exploitation de ses richesses comme la reconstruction des bâtiments et des infrastructures du pays, sachant qu'elle n'est pas en mesure, ni financièrement, ni concrètement, de l'assurer avec des entreprises publiques ou des coopératives. L'investissement privé n'est donc pas écarté, juste réglé par la loi. Il en sera de même des investissements étrangers, possibles, avec l'approbation du Congrès des peuples démocratiques et des assemblées régionales concernées ([35]). L'article 42 donne la philosophie de l'investissement :

« L'investissement dans des projets privés est autorisé à condition que ces projets respectent l'équilibre écologique, offrent les services nécessaires au développement économique et qu'ils aient pour objectifs à la fois la satisfaction des besoins de la société et l'essor des activités sociales économiques. »

L'investissement sera aussi le moyen d'éviter l'exode des populations pour des raisons économiques ou de sécurité. « *Nous avons besoin d'investissements pour faire en sorte que les gens restent au Rojava* », déclare Salih Muslim ((Saleh Moslem), encore coprésident du PYD ([36])). Alors, le capitalisme rode dans les parages de la révolution rhizomatique, prêt à répondre aux appels au secours d'une économie exsangue. Il prend son temps, attend son heure, celle de la défaite des fédérés.

L'investissement est-il compatible avec ce que disait Amaad Youssef, ministre de l'économie du canton d'Efrîn : « *Ici, il n'y a qu'une chose qui soit interdite, c'est le capitalisme financier* » ? Il ajoutera que

l'usure est bannie du Rojava et que tout intérêt est prohibé et réprimé ([37]). Comment attirer l'investissement sans le rémunérer ? Comment séparer le capitalisme industriel du capitalisme financier quand des entreprises multinationales investissent un marché ? Comment l'auto-administration préservera-t-elle son économie d'une colonisation capitaliste ? Que pèseront les coopératives agricoles du Rojava face à Nestlé, du bâtiment face à Bouygues, de l'exploitation des hydrocarbures face à Total, toutes ces multinationales qui défient les États ? Si des résistances locales sont possibles, à l'échelle d'un pays affaibli, c'est une autre affaire.

Cet appel à l'investissement, spécialement l'investissement étranger, vient percuter l'objectif de l'autosuffisance que l'on retrouve dans le municipalisme libertaire et le confédéralisme démocratique. Les textes théoriques l'envisagent au niveau de la commune, le Contrat social à celui de la région (article 54), niveau qui paraît, localement, le mieux adapté à l'utilisation intelligente des richesses naturelles. Le Rojava a une capacité à l'autosuffisance comme il a été observé dans cette période difficile :

« Il est certain que, sans l'autosuffisance alimentaire et énergétique, l'expérience démocratique que représente le Rojava n'aurait jamais pu tenir aussi longtemps [38]. »

Une société autosuffisante est une société qui dispose de moyens normaux d'existence. Le normal d'une société communiste, ou qui aspire à l'être, n'étant pas le normal d'une société capitaliste. Autosuffisance ne veut pas dire autarcie. La commune a besoin de la région, la région des autres régions, d'où l'idée de fédération, mais, au-delà des régions fédérées, reparaît le spectre du capitalisme international dont l'autosuffisance locale est la dernière des inquiétudes. En attendant cette inévitable confrontation avec l'économie mondialisée, on comprend que l'idée première de l'autosuffisance soit le souci d'une production

raisonnée qui prémunisse des risques écologiques dont est porteur, par nature, le capitalisme.

Les limites écologiques au capitalisme

Le système démocratique institué par le Contrat social n'est pas qu'un mode d'organisation de la société, c'est aussi le « *moyen de réaliser l'équilibre entre économie et écologie* » (article 57). La préoccupation est constante dans le Contrat social parce que la démocratie est inséparable de l'écologie (articles 2 et 9), parce que « *la vie et l'équilibre écologique doivent être protégés* » (article 76), parce que, enfin, « *chacun a le droit de vivre dans une société écologique saine* » (article 32).

Avec la prudence que peut susciter la puissance du capitalisme mondialisé, l'auto-administration tente de se donner les moyens de faire respecter la protection de l'environnement, on l'a vu, par un cahier des charges imposé aux projets privés d'investissement (article 42), par l'expropriation au nom de l'intérêt général (article 43). On sait, par ailleurs, que la distribution des terres de l'État syrien, expropriées au profit des coopératives, terres à blé essentiellement, s'est accompagnée d'une diversification des cultures et du développement de l'élevage pour rétablir la diversité biologique et contribuer à l'autosuffisance alimentaire, évolutions qui sont aussi un moyen de sortir d'une économie coloniale ([39]). Le processus de transformation vers la production agricole écologique rencontre des difficultés. Des coopératives sont contraintes, faute de produits sains disponibles, d'utiliser des engrais chimiques. À l'agriculture écologique correspond une industrie écologique, à l'idée de ne pas détruire l'environnement s'associe celle de ne pas piller les richesses naturelles (articles 11 et 9). Ceci n'est pas une mince affaire quand la richesse principale du pays est le pétrole. Aujourd'hui, l'absence de raffineries modernes contraint au raffinage artisanal particulièrement polluant et dangereux pour la santé.

À l'image de la société sans État qui s'organise sans institutions autoritaires et fait de ses diversités sociales un atout, il s'agit de préserver un écosystème régulé par la diversité des productions et la mesure des modes d'exploitation. Cette

préoccupation est forte dans la société, si l'on en croit le militant Salvador Zana, au point que « *l'une des critiques les plus souvent exprimées dans les conseils de l'autonomie démocratique et ceux de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord est le manque de développement écologique* ». Et Zana constate que, malgré les principes et résolutions révolutionnaires, « *l'économie n'a presque pas progressé pour devenir écologique et durable. La principale raison étant la difficulté de s'éloigner de l'agriculture industrielle dans les conditions actuelles de guerre et d'embargo* » ([40]).

Cette observation met en valeur le rôle de l'économie sociale et le chemin qui reste à parcourir pour répondre au souci écologique d'une démocratie populaire, dont l'un des fondements est la préservation de l'écosystème. Aussi la Justice aura-t-elle son rôle : la loi lui donnera les moyens de « *construire une société à la fois démocratique et écologique* » (article 67).

La disparition de l'État et du capitalisme ne se décrète pas, elle se constate. L'auto-administration démocratique du Rojava fait valoir son action pour arriver à ce constat. Elle souligne qu'il faut du temps, une stratégie politique compatible avec l'environnement local et international, à même de tenir le choc dans une Syrie où règne l'incertitude. Mais l'idée, toujours sous-jacente, reste bien d'en finir avec les nationalités et les frontières.

III – Une démocratie sans nationalités ni frontières

Un paragraphe du Préambule de la Charte du Rojava répondait à la question des frontières comme à celle de la diversité des populations tout en exprimant la philosophie du projet fédéraliste :

« Par cette Charte, nous, peuples des Régions autonomes, nous [nous] unissons dans l'esprit de réconciliation, de pluralisme et de participation démocratique pour que tous puissent s'exprimer librement dans la vie publique. Par la construction

d'une société libre de l'autoritarisme, du militarisme, du centralisme et des interventions des autorités religieuses dans les affaires publiques, la Charte reconnaît l'intégrité territoriale de la Syrie et aspire au maintien de la paix intérieure et internationale. »

Si le Contrat social n'a pas repris cet alinéa tel quel, il en a conservé l'idée ([41]). La nationalité ne fait pas question. Le Rojava reste dans les frontières de la Syrie, dont l'unité est préservée (article 9). Ses habitants sont syriens, comme par défaut. Par contre, il faut mettre fin à d'ancestraux conflits de territoire, de confiance, de domination, de racisme entre les peuples du nord de la Syrie, générés et entretenus par le nationalisme et l'étatisme.

À la différence de l'État-nation qui tend à l'unification et l'uniformisation en niant les particularités ethniques ou culturelles, au mieux en les réduisant à des curiosités folkloriques, l'intention affichée dans la Charte et le Contrat social vise à effacer les frontières raciales tout en reconnaissant à chaque peuple des droits culturels et politiques spécifiques. Droit de pratiquer et d'enseigner sa langue par exemple, droit de pratiquer sa religion, droit à l'association affinitaire, droit à une représentation politique spécifique.

A. Dépasser les peuples sans les nier

Sur le territoire du Rojava vivent divers peuples : Kurdes généralement majoritaires, Arabes majoritaires dans quelques espaces, Assyriens, Chaldéens, Turkmènes, Arméniens, Tchéchènes, Tcherkesses pour reprendre l'ordre du Préambule du Contrat social. Ces populations sont réparties en plusieurs groupes confessionnels et culturels musulmans (sunnites principalement), chrétiens (catholiques et orthodoxes), yézidis et « *différentes doctrines* », ajoute, prudemment, le Contrat social. Il ne fait pas état de la laïcité, bien que l'idée s'y trouve et qu'elle ne soit pas cachée par ailleurs. Cependant, cette laïcité prend un aspect différent de la nôtre. Les religions n'interviennent pas en tant que telles dans la vie publique, mais la culture, la morale qu'elles portent, souvent liées à une communauté, doivent

être prises en considération dans le fonctionnement de la société et les décisions politiques. La communauté est un sujet du droit constitutionnel en Syrie du Nord.

D'une manière générale et plus encore au Proche-Orient, dit Öcalan, « *le citoyen ne prend forme que par son appartenance à un groupe, une communauté ou à la société civile* ([42]) ». Ainsi, le principe d'égalité ne dérivera pas vers l'individualisme libéral s'il se combine avec le principe de « *l'indissociabilité des droits individuels et collectifs* ([43]) ». Aussi, les minorités, en tant que peuples, groupes, ethnies, communautés – le Contrat social utilise diverses qualifications – doivent être associées, comme telles, à toutes les décisions par leur participation aux instances de la Fédération. Représentées à proportion de leur importance, elles bénéficient de rééquilibrage quand une procédure les défavorise (*voir par exemple, ci-dessus, pour la composition du Congrès des peuples démocratiques*). Les coprésidences mixtes sont généralement partagées entre les différentes ethnies, mais toujours avec un ou une Kurde. Le principe d'égalité est donc activé par le communautarisme. C'est ce qu'Öcalan appelle « *la nation démocratique, un nouveau type de nation qui englobe toutes les entités culturelles, ethniques et religieuses et intègre des communautés urbaines, locales, régionales et nationales organisées en formations politiques démocratiques et autonomes sous la forme politique principale du confédéralisme démocratique. La nation démocratique est, face aux monstres nationaux-étatistes, une nation aux formations politiques et aux identités plurielles, riche de son multiculturalisme* ([44]). »

Il y a une différence entre ce que l'on entend, en France, par « multiculturalisme » ou « communautarisme » et ce que l'idée communautaire signifie dans la Charte du Rojava ou le Contrat social. Ici, « *le communautarisme, c'est l'autre* », jamais nous ([45]). Là-bas, le communautarisme n'est pas compris comme un repli communautaire, mais comme le droit pour une communauté d'avoir sa propre histoire, sa langue, sa culture..., de jouir de droits et de libertés en conséquence, de manière à vivre en paix et de collaborer pour le bien commun avec les autres grâce à l'auto-administration et

l'autogestion. La polyphonie communautaire devient un moyen de lutter contre toute tentation nationaliste, tout développement séparé, toute velléité des uns à dominer les autres. Si le peuple est un signifiant vide, le confédéralisme démocratique lui donne corps par l'agrégation des communautés sans rien perdre de leurs particularités et différences. Paradoxalement, dans le fédéralisme, l'autonomie réunit. Ce n'est pas propre à la Syrie du Nord, c'est un principe du communalisme qui prend, selon les régions du monde, des couleurs différentes.

La nation démocratique ainsi expliquée peut avoir deux applications. Dans la théorie du confédéralisme démocratique, elle est le sang, le vivant ; l'autonomie démocratique en étant l'ossature institutionnelle. Tout en gardant cette philosophie et en la mettant en œuvre de manière pragmatique, aujourd'hui, les responsables de la Syrie du Nord lui font aussi jouer un rôle dans le tableau diplomatique, pour le moins compliqué de la Mésopotamie.

B. Dépasser les frontières sans les nier

La critique de l'État-nation a conduit à renoncer à la construction d'une république kurde indépendante qui ne ferait qu'en reproduire les travers. Le municipalisme libertaire comme le confédéralisme démocratique se développent sans souci des frontières des États. Chaque entité territoriale adhère à la confédération sans référence nationale. Cependant, la réalité conduit à deux correctifs.

Le premier est temporel. Dans une première phase, si un État reconnaît à une entité territoriale régionale le droit de pratiquer sa conception de la démocratie, à son tour, cette entité reconnaîtra la frontière internationale de l'État. Elle développera sur son territoire, si tel est son projet politique, l'auto-administration politique et l'autogestion économique. C'est le canevas de la constitution turque d'Öcalan, c'est la proposition que le Contrat social fait à la Syrie. Il sera bien temps, dans une deuxième étape, de penser comment les autonomies démocratiques dans cet État et au-delà se confédéreront au mépris des frontières.

Le second correctif est diplomatique, motivé par la

résolution du conflit en Syrie. Le confédéralisme démocratique et son projet de société sans État ont tout lieu d'affoler les différents protagonistes internationaux, que ce soient les quatre pays directement intéressés ou les Russes et les Occidentaux. Ils ont compris son ambition, mesuré ses capacités sur le terrain, et craignent la contagion. N'y aurait-il pas là le foyer d'un nouveau mouvement révolutionnaire international ? Dans le subtil jeu diplomatique du moment, les Kurdes et leurs alliés doivent rassurer, et le projet de nation démocratique, présenté comme protecteur des droits des peuples dans un système fédéral, est acceptable au moins pour les Russes, maîtres du jeu. C'est pourquoi, les autorités et diplomates de la Fédération ne parlent jamais de « confédéralisme démocratique », chargé idéologiquement, mais toujours de « *nation démocratique* » dans le cadre d'une « *Fédération de la Syrie démocratique unie* », est-il écrit dans le Préambule du Contrat social qui ajoute : « *c'est la solution optimale* » ([46]).

À la différence des Russes, les Turcs et les Iraniens sont fortement opposés à cette solution fédérale pour se préserver d'une même revendication d'autonomie de leur population kurde. Les Américains louvoient, prêts à laisser tomber les Kurdes de Syrie, comme ils le font généralement de leurs alliés locaux. Initialement rétif à cette hypothèse, le gouvernement syrien de Bachar al-Assad mollit sous la pression des Russes ([47]). Son ministre des Affaires étrangères, Walid al-Mouallem, a déclaré, fin septembre, que « *le gouvernement syrien est ouvert aux négociations avec les Kurdes au sujet de leur demande d'autonomie dans le nord de la Syrie* ». Les Kurdes, bien que trouvant tardive la proposition, se sont déclarés « *prêts à négocier* » ([48]). Pour faire bonne mesure, Assad souffle le froid : « *La Syrie [...] pourrait cibler les Forces démocratiques syrienne [Kurdes et alliés] après la défaite de l'État islamique* », fanfaronne-t-il le 7 novembre 2017 ([49]).

Conclusion : la confiance n'exclut pas la

critique

À supposer qu'un compromis soit possible avec l'État syrien, ce dont tous les responsables politiques kurdes ne sont pas convaincus ([50]), que la Syrie du Nord ne soit pas abandonnée à deux psychopathes, Erdoğan et Assad, enclenchant une nouvelle guerre civile à l'issue incertaine, pour l'un comme pour l'autre, que la paix revenue, la Fédération démocratique de la Syrie du Nord devienne une entité territoriale autonome au sein d'une République fédérale et démocratique syrienne aux pouvoirs restreint à certaines fonctions régaliennes, quels seront l'avenir du Rojava et l'évolution de l'autonomie démocratique ? Plusieurs hypothèses peuvent être émises ([51]).

- Les tenants du pouvoir en Syrie du Nord veulent le conserver et n'ont ni la volonté, ni l'intention d'enclencher le processus de dissolution des institutions proto-étatiques vers le confédéralisme démocratique. Au contraire, ils verrouillent les institutions et amendent le Contrat social vers plus d'État. Alors, dans un événement paradoxal, la société civile se révoltera-t-elle, au nom du confédéralisme, contre les gouvernants et un parti issus de ses rangs ? Contre un État du Rojava devenu hostile ? Les « Communards » de Syrie chercheront-ils à appliquer les stratégies d'Öcalan et de Bookchin pour substituer la commune des communes autonomes à l'État régional kurde ?
- Les autorités sont confrontées à d'insurmontables problèmes internes et internationaux ([52]). Elles se résignent à opter pour une sorte de social-démocratie libertaire, une république sociale respectant les libertés publiques, protégeant les identités ethniques, maintenant l'égalité des genres, développant la participation des citoyens

à la vie politique avec une dose de démocratie directe, encourageant l'économie sociale. Elles pérennisent le Contrat social. Après tout, cela ne serait déjà pas si mal au Proche-Orient. Le risque, plusieurs fois signalé, est qu'un État, serait-il fonctionnel, toujours tente de se renforcer, de reprendre au peuple ce qu'il lui a cédé. La présence d'un puissant parti, même bien intentionné, simplement parce qu'il est un parti, conforte cette crainte.

- Les autorités et le peuple développent le réseau communal qui assure de plus en plus les fonctions dévolues à l'État, l'économie sociale entre en concurrence avec le marché capitaliste et le marginalise, en un mot, les institutions proto-étatiques abandonnent progressivement leurs prérogatives pour se mettre en sommeil. Le PYD renonce à tout contrôler. Le processus s'inscrit dans ce qui est parfois appelé « troisième voie ». Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique se construisent graduellement selon le plan de Bookchin et d'Öcalan. Le commandant du Centre d'entraînement international des YPG, Cihan Kendal, résume :

« Ce n'est ni l'idée anarchiste d'abolir l'entièreté de l'État immédiatement, ni l'idée communiste de prendre le contrôle de l'entièreté de l'État immédiatement. Avec le temps, nous allons organiser des alternatives pour chaque partie de l'État contrôlée par le peuple, et quand elles fonctionneront, ces parties de l'État se dissoudront [53]. »

Pour le moment, pourquoi ne pas faire confiance aux responsables et aux peuples du nord de la Syrie ? Ne

garder à l'esprit que la dernière hypothèse, avec les réserves et critiques constructives que chacun peut apporter selon ses convictions ? Expérience unique, elle mérite d'être soutenue par tous ceux qui, à travers le monde, aspirent à un changement de société pour en finir avec la domination et l'aliénation du couple fusionnel État-capital. Adaptable localement, la fédération des communes autonomes est une chance pour socialisme. La dernière peut-être.

Pierre Bance, docteur d'État en droit, a été directeur des éditions Droit et Société de 1985 à 2008. Il collabore au site [Autrefutur](#), espace d'échanges pour un syndicalisme de base, de lutte, autogestionnaire, anarcho-syndicaliste, syndicaliste révolutionnaire.

Bibliographie sélective

Deux livres de Murray Bookchin

- **Murray Bookchin**, *Une société à refaire. Vers une écologie de la liberté*, préface d'Antoine Robitaille, traduction de l'américain par Catherine Barret, Montréal, Les Éditions Écosociété, « Retrouvailles », 2^e édition en français, 2010.
- **Murray Bookchin**, *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, présentation de Vincent Gerber, Montréal, Les Éditions Écosociété, « Retrouvailles », 2016, 280 pages.

Deux livres sur le municipalisme libertaire

- **Janet Biehl**, *Le Municipalisme libertaire. La Politique de l'écologie sociale*, préface d'Annick Stevens, traduit de l'anglais [États-Unis] par Nicole Daignault, Montréal, Les Éditions Écosociété, nouvelle édition révisée en 2013, 206 pages.
- **Vincent Gerber**, *Murray Bookchin et l'écologie sociale. Une biographie*

intellectuelle, préface de Jean-François Fillion,
Montréal, Les Éditions Écosociété, 2013,
182 pages.

Deux livres d'Abdullah Öcalan

- **Abdullah Öcalan**, *Confédéralisme démocratique*, Cologne, International Initiative Edition, 2011, 46 pages.
- **Abdullah Öcalan**, *La Feuille de route vers les négociations. Carnets de prison*, préface d'Immanuel Wallerstein, Cologne, International Initiative Edition, 2013, 136 pages

Deux livres sur le confédéralisme démocratique et le Rojava

- **Pierre Bance**, *Un autre futur pour le Kurdistan ? Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique*, Paris, Noir et Rouge, 2017, 400 pages.

- **Stephen Bouquin, Mireille Court et Chris Den Hond** (coordination de), *La Commune du Rojava. L'alternative kurde à l'État-nation*, Bruxelles, Critica, Paris, Éditions Syllepse, 2017, 208 pages.

Sélection de sites internet

- **Deux sites kurdes en France**
[Conseil démocratique kurde en France \(CDKF\)](#)
[Institut kurde de Paris](#)
- **Deux sites kurdes organiques (en anglais)**
[ANF \(News Ajansa Nûçeyan a Firatê, proche du PKK\)](#)
[ANHA News \(Hawar news Agency, proche du PYD\)](#)
- **Deux sites d'actualité sur le Kurdistan (en français)**
[Kedistan](#)
[Roj Info](#)

Notes

[1] . Michael Löwy, Introduction à *La Commune du Rojava. L'alternative kurde à l'État-nation*, coordonné par Stephen Bouquin, Mireille Court et Chris Den Hond, Bruxelles, Critica, Paris, Éditions Syllepse, 2017.

[2] . Pour une histoire moderne du Kurdistan, voir Gérard Chaliand avec la collaboration de Sophie Mousset, *La Question kurde à l'heure de Daech*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, 158 pages, pages 17 et suivantes.

[3] . André Métayer, « [Les frontières : un concept obsolète et dangereux pour la paix entre les hommes](#) », *Amitiés kurdes de Bretagne*, 1^{er} septembre 2017.

[4] . Loi sur la division administrative de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord du 27 juillet 2017 (en arabe sur le site [Reddit.com](#)).

[5] . Lire dans *Le Monde* du 18 octobre 2017 une tribune de deux intellectuels kurdes, Aras Fatah et Mariwan Kanie, « Le Kurdistan n'a pas besoin de propagandistes », en réponse à celle de Bernard-Henri Lévy, « Élevons la voix en faveur des Kurdes ». Voir également, une tribune de Caroline Fourest, Anne Hidalgo, Bernard Kouchner, Bernard-Henri Lévy, Kendal Nezan, Manuel Valls dans *Le Monde* du 9 novembre 2017, « Ne laissons

pas s'éteindre en nous la flamme du Kurdistan ».

[6] . Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, Cologne, International Initiative Edition, 2011, 46 pages, citations pages 33 et 34. Cette brochure est disponible sur Internet (<http://www.freedom-for-ocalan.com/francais/Abdullah-Ocalan-Confederalisme-democratique.pdf>) ; la pagination de la version numérisée est différente de celle imprimée, c'est à cette dernière qu'il est fait référence ici.

[7] . L'écologie sociale se situe entre l'écologie profonde d'un retour à la nature et l'écologie politique intégrée à l'État.

[8] . Pour approfondir la question du municipalisme libertaire et de l'écologie sociale lire : Vincent Gerber, *Murray Bookchin et l'écologie sociale. Une biographie intellectuelle*, préface de Jean-François Filion, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2013, 182 pages. Du même auteur associé à Floréal Romero, une brochure dans laquelle leurs commentaires renvoient à des morceaux choisis : *Murray Bookchin, pour une écologie sociale et radicale*, Neuvy-en-Champagne, Le Passager clandestin, « Les précurseurs de la décroissance », 2014, 92 pages.

[9] . Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (6), citations pages 33 et 34. Öcalan dit aussi, page 21, qu'on peut qualifier le confédéralisme démocratique « *d'administration politique non-étatique ou encore de démocratie sans État* » ou, page 27, que « *le confédéralisme démocratique est un processus démocratique continu* ».

[10] . Abdullah Öcalan, *Ibidem*, page 26.

[11] . Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations. Carnets de prison* (rédaction terminée le 15 août 2009, première édition en anglais en 2012), préface d'Immanuel Wallerstein, Cologne, International Initiative Edition, 2013, 136 pages.

[12] . *Ibidem*, page 106.

[13] . Pour approfondir l'idée de confédéralisme démocratique, voir Pierre Bance, *Un autre futur pour le Kurdistan ? Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique*, Paris, Noir et Rouge, 2017, 400 pages, pages 99 et suivantes.

[14] . Ali Mezghani, *L'État inachevé. La question du droit dans les pays arabes*, préface d'Abdou Filali-Ansari et Abdelmajid Charfi, Paris, Gallimard, « Nrf, Bibliothèque des sciences humaines », 2011, 352 pages. « *L'œuvre qui doit être réalisée est titanessque, puisqu'il faut passer d'un monde à un autre et traverser le temps... en peu de temps.* » (Page 19).

Les Kurdes ne sont pas des Arabes. Ils ont leur propre langue et culture, mais n'en sont pas moins soumis au système politique et juridique du pays qui les occupe : le droit arabo-musulman en Syrie et en Irak ; le pouvoir de la république islamique en Iran ; la modernité de l'État-nation laïc en Turquie, laquelle cède du terrain à l'islamisme réactionnaire de Recep Tayyip Erdoğan. Comme les Arabes, ou les Turcs et les Iraniens, les Kurdes

subissent les prétentions de la religion musulmane à imposer une vision islamique de la société et du monde.

[15] . Le [texte du Contrat social](#) de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord du 29 décembre 2016 a été traduit de l'arabe par le service de traduction de la Représentation du Rojava en France. Pour la Charte du Rojava du 29 janvier 2014, [le texte](#) est également publié par la Représentation du Rojava en France, mais elle n'en est pas la traductrice.

[16] . [Loi électorale de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord du 28 juillet 2017, article 4](#) (en arabe sur le site *Reddit.com*). Cette loi a été votée par l'Assemblée constituante dont les membres ont été désignés par consensus entre les différents segments politiques et culturels de la société.

[17] . *Ibidem*.

[18] . L'article 5 du Contrat social n'en dispose pas moins que la Fédération aura une capitale, un emblème et un drapeau. Abdullah Öcalan n'a-t-il pas écrit : « *Notre conception de la nation démocratique n'est pas définie par des drapeaux et des frontières.* » (*Guerre et paix au Kurdistan. Perspectives pour une résolution politique de la question kurde* [2008], Cologne, International Initiative Edition, 2010, 46 pages, citation page 42). Le mot « définie » doit être compris comme « sacralisée ».

[19] . Article 12 du Contrat social, article 4 de la loi électorale du 28 juillet 2017, précitée note (16).

[20] . Dans les trois anciens cantons existent des lois favorables aux droits des femmes comme le décret-loi du 1^{er} novembre 2014 du canton de Cizîre (Pierre Bance, *Un autre futur pour le Kurdistan ?*, précité note 13, page 200).

Lire Wladimir Van Wilgenburg, « [Syrie : la difficile lutte des Kurdes pour les droits des femmes](#) », *Middle East Eye*, 22 octobre 2017.

[21] . La démocratie directe dont on parle, est celle, intégrale, du socialisme libertaire. Non les formes occasionnelles – référendums – ou partielles – conseils de quartier – que lui donnent les démocraties représentatives pour se requinquer.

[22] . Hadiya Yousef [entretien avec le Washington Kurdish Institute](#), le 27 septembre 2017. Avec ce rappel d'Öcalan : s'« *il n'est pas réaliste de penser à une abolition immédiate de l'État [...] cela ne veut pas dire que nous devons l'accepter tel quel* » (*Guerre et paix au Kurdistan*, précité note 18, page 32).

[23] . Pour un témoignage récent, Mireille Court et Chris Den Hond, « Une utopie au cœur du chaos syrien. Expérience libertaire au Rojava », *Le Monde diplomatique*, septembre 2017.

[24] . Le parti repensé par Öcalan doit être « *libertaire et égalitaire* », « *socialiste et démocratique* » ([La Nation démocratique](#), Cologne, International Initiative Edition, 2017, 76 pages, citations pages 66. Disponible sur internet, cette brochure est une compilation de divers textes d'Öcalan).

[25] . [Loi sur les dates des élections du 28 juillet 2017, article premier](#) (en arabe sur le site *Reddit.com*).

[26] . *Hawar news Agency (ANHA News)*, « [3 372 women nominated themselves for communes' co-chairs](#) » (3 372 femmes se sont présentées pour la coprésidence des communes), 18 septembre 2017.

[27] . Déclaration vidéo de Mustafa Karasu, dans le cadre de la rencontre « [Challenging Capitalist Modernity III : Uncovering Democratic Modernity – Resistance, Rebellion and Building the New](#) » (Défier la modernité capitaliste III : découvrir la modernité démocratique – résistance, rébellion et construction du nouveau) à Hambourg du 14 au 16 mai 2017 (*Kurdish Question.com*, 15 avril 2017).

Le KCK est une organisation regroupant toute la mouvance du PKK. Outre le PKK en Turquie, sont également membres du KCK, en tant que parti, le Parti de l'union démocratique (PYD) en Syrie, le Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK) en Iran et le Parti pour une solution démocratique au Kurdistan (PCDK) en Irak.

[28] . On retrouve cette idée de régulation du marché dans les écrits d'Öcalan. L'autonomie économique et l'économie communale est un système qui « *ne rejette pas le marché, le commerce, la diversité des produits, la concurrence et la productivité [mais] ce modèle rejette, en revanche la domination du profit et l'accumulation du capital* ». Pour plus de détail, voir Abdullah Öcalan, *La Nation démocratique*, précité note (24), page 50.

[29] . Jacques Robert et Jean Duffar, *Droits de l'homme et libertés fondamentales*, Paris, Montchrestien, « Domat, droit public », 8^e édition, 2009, voir pages 14 et 45.

[30] . À cette condition, les forces de légitime défense assurent « *la protection des vies et des propriétés des citoyens* » (article 64).

[31] . Dans une société sans État, il sera plus pertinent, pour les biens familiaux, de parler de possession et d'usage plutôt que de droit de propriété (Pierre Bance, « [La question du droit en anarchie](#) », *Grand Angle libertaire*, 4 octobre 2013).

[32] . Abdullah Öcalan, *La Feuille de route*, précité note (11), page 106.

[33] . Salvador Zana, « [Rojava's economics and the future of the revolution](#) » (L'économie du Rojava et l'avenir de la révolution), *Kurdish Question.com*, 1^{er} juillet 2017.

[34] . Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (11), page 106.

[35] . Un appel aux investissements étrangers en 2014 est resté sans réponse (Pierre Bance, *Un autre futur pour le Kurdistan ?*, précité note 13, page 236).

[36] . Entretien de Salih Muslim avec Jonathan Steele et Carne Ross, le 13 décembre 2016, rapporté dans le livre *La Commune du Rojava*, précité note (1), page 89.

[37] . Amaad Youssef, ministre de l'économie du canton d'Efrîn, entretien avec Sedat Yilmaz pour le journal turc, aujourd'hui interdit, *Özgür Gündem*, « [Rojava Challenging Norms of Class, Gender and Power](#) » » (Le Rojava défie les normes de classe, de genre et de pouvoir), traduit en anglais le 22 décembre 2014 sur le site *The Rojava Report*.

[38] . Stephen Bouquin, Mireille Court et Chris Den Hond, « Le changement par en bas » dans *La Commune du Rojava*, précité note (1), page 15.

[39] . L'économie du Rojava peut être considérée comme une économie coloniale. Il a du blé, mais les minoteries sont en Syrie. Il a du pétrole, et les raffineries sont en Syrie. Les axes de circulation sont nord-sud, du Rojava vers la Syrie, mais non d'est en ouest entre les différentes cantons.

[40] . Salvador Zana, « Rojava's economics and the future of the revolution », *Kurdish Question.com*, 1^{er} juillet 2017, précité note (33).

[41] . Pour le Contrat social, ce discours a-t-il été considéré comme trop avancé, par exemple, sur la séparation de l'église et de l'État, à l'égard des populations et des autorités traditionnelles arabes récemment libérées du joug de l'État islamique ?

[42] . Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (11), page 27.

[43] . *Ibidem*, pages 38, 71 et 107.

[44] . Abdullah Öcalan, *La Nation démocratique*, précité note (24), page 68. À cette base humaine qui nous intéresse ici, correspond une base matérielle : « *Une économie libérée des monopoles, une écologie en harmonie avec l'environnement et une technologie compatible avec la nature et l'humanité, telles sont les bases institutionnelles de la modernité démocratique et donc, de la nation démocratique.* » (Page 18).

[45] . Préface d'Éric Fassin au livre de Fabrice Dhume-Sonzogni, *Communautarisme. Enquête sur une chimère du nationalisme français*, Paris, Demopolis, 2016, 236 pages.

[46] . Voir, par exemple, *Firat News Agency [ANF News]*, « [Hediye Yusuf : Syrian crisis will be resolved with federal system](#) » (Hadiya Yousef : La crise syrienne peut être résolue par le fédéralisme), 25 juillet 2017. Hadiya Yousef est la coprésidente de l'Assemblée constituante de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord.

Ce n'est donc pas un hasard si vient d'être publié un recueil de textes d'Öcalan sous le titre *La Nation démocratique*, précité note 24.

[47] . Allan Kaval, « Les Kurdes syriens misent sur un soutien russe », *Le Monde*, 18 novembre 2017.

[48] . *ANF News*, « [Northern Syria answers Damascus : We are ready for negotiations](#) » (La Syrie du Nord répond à Damas : nous sommes prêts pour des négociations), 27 septembre 2017.

[49] . Nadia Riva, « [Assad's top advisor says Syria will 'deal with illegal invaders' Turkey, US](#) » (Un haut conseiller d'Assad déclare que la Syrie "traitera avec les envahisseurs" turcs et américains), *Kurdistan 24*, 8 novembre 2017.

[50] . La coprésidente du Conseil exécutif de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord, Foza Yousef, ne croit pas à la sincérité d'al-Assad et de son gouvernement qui « *s'engagent une fois de plus dans une approche fasciste pour reprendre le contrôle des droits et du sort des peuples du Rojava* ». Elle propose d'avancer sur le terrain politique et militaire « *sans trop les écouter* » (ANF News, « [Foza Yusif : Whoever attacks Efrîn will lose](#) » [Quiconque attaquera Efrîn sera vaincu], 14 octobre 2017). Ce qu'il faut traduire par le souhait des Kurdes du départ d'Assad et de l'installation d'un gouvernement démocratique.

[51] . Dans toutes ces situations, il faudra s'interroger sur le rôle que pourrait jouer le PKK. Si le PYD et le PKK appartiennent à la même internationale, le KCK, ils n'en sont pas pour autant identiques n'en déplaisent à ceux qui nous répètent que le PYD est un clone du PKK. Des observateurs, qui ne voient pas que le PKK joue un rôle plutôt modérateur des impatiences institutionnelles et militaires du PYD.

[52] . Ces difficultés sont décrites dans des témoignages récents, non hostiles. Outre celui de Wladimir Van Wilgenburg (précité note 20), de Mireille Court et de Chris Den Hond (précité note 23), voir l'entretien de Patrice Franceschi avec Cris Den Hond et Jean-Michel Morel, « [L'erreur de Barzani et la victoire des FDS à Raqqa](#) », *Rojinfo*, 24 octobre 2017.

[53] [Entretien avec Cihan Kendal](#) en août 2016 sur le site anglais *Plan C*, traduit et annoté par Julien Clamence, Collectif Alternative libertaire Bruxelles, 17 janvier 2017.

Catalogne : construire de la base ce que le sommet nous refuse

mardi 19 décembre 2017, par [Txetx Etcheverry](#)

Quoi qu'on pense de l'indépendance de la Catalogne, le processus catalan est quelque chose de passionnant à étudier pour les militants progressistes, démocrates et en rupture avec ce système capitaliste qui nous fait foncer vers le précipice.

En effet, il s'agit là du plus important mouvement social de cette dernière décennie dans le camp progressiste européen. Où a-t-on vu, dans un territoire de 7,5 millions d'habitants une telle succession de manifestations aussi massives, réunissant parfois plus d'un million de personnes ? Quel est le mouvement social européen capable aujourd'hui d'organiser une chaîne humaine longue de 400 kilomètres, traversant sans discontinuité villes, banlieues et campagnes inhabitées ? Qui pourrait réussir à organiser un référendum, avec bulletins de vote, urnes, bureaux de vote, cens électoral, quand un État moderne met tous ses moyens (police, gendarmerie, services de renseignements, informatique, judiciaire, etc.) pendant un mois entier pour en empêcher la tenue, fermer les bureaux de vote et les sites d'information, et saisir les urnes et les bulletins de vote ?

Ce mouvement social a connu à la fois une expansion numérique et une radicalisation qui fait dire au politologue Jordi Muñoz : « Il y a quelque chose dans ce qui se passe en Catalogne qui pour l'observateur et chercheur en sciences sociales que je suis est particulièrement fascinant. Les mouvements sociaux ont différents mécanismes de protestation et normalement, ce que l'on observe est que les mécanismes les moins coûteux (*en termes de risques individuels*) sont les plus massifs, et les mécanismes les plus coûteux sont les plus minoritaires. C'est quasiment mécanique : plus le conflit se durcit, et plus ce sont les plus durs qui restent. Au contraire ici, le conflit s'est intensifié, le coût a augmenté – car sortir le 1^{er} octobre représentait un coût potentiel beaucoup plus grand que sortir à voter le 9 novembre (*consultation du 9 novembre 2014*) ou à manifester le 11 septembre (*pour les traditionnelles Diades*) –, et

pourtant le nombre de gens n'a pas diminué mais a au contraire augmenté. »

Une stratégie gagnante

Le processus catalan est intéressant à étudier parce qu'il reflète une stratégie gagnante et il nous faut en étudier les ingrédients. Gagnante ? Oui, de toutes évidences, si l'on mesure le chemin parcouru ces dix dernières années, du point de vue du mouvement indépendantiste :

- d'abord, rappelons nous qu'en 2006, les sondages d'opinion donnaient 13 % d'habitants de la Catalogne appuyant l'indépendance de leur territoire. Dix ans après, ce même soutien oscille entre 45 et plus de 50 % (et les partisans du statu quo institutionnel sont largement minoritaires) malgré l'opposition des médias dominants et des entreprises les plus importantes.
- d'autre part, les différents moments forts du processus ont largement contribué à « cristalliser » ce sentiment indépendantiste, l'enracinant pour longtemps au sein de secteurs très larges et très variés de la société catalane, toutes générations et origines confondues. Il faut s'imaginer les milliers de complicités et solidarités nouvelles qui se tissent dans une société qui arrive à organiser, malgré la répression, un référendum, en faisant surgir au petit matin 6 000 urnes et des millions de

bulletins de vote – recherchés depuis un mois par toutes les polices de l’État espagnol – dans plus de 2 000 bureaux de vote où les gens ont passé la nuit pour empêcher leur fermeture. Il faut s’imaginer ce qui se passe dans la tête et les tripes des millions de gens tentant de voter malgré les charges et les violences policières, des vieux et des jeunes pleurant de joie quand ils parviennent dans ce contexte à glisser leur bulletin dans l’urne, tout cela laisse des traces en profondeur dans une société. Comme l’écrit David Fernandez, journaliste et figure de la CUP, mouvement indépendantiste anticapitaliste : « Paradoxalement, en voulant être république, nous avons appris à être peuple. »

Ce processus est tellement enraciné que même les attentats sanglants perpétrés par Daesh à Barcelone en août n’ont pas réussi à casser la dynamique populaire préparant le référendum interdit du 1^{er} octobre (ce qu’on aurait pu craindre en se rappelant l’effet des attentats du 13 novembre 2015 sur les mobilisations de la COP 21). Et, chose à souligner, les manifestations catalanes de condamnation de ces attentats n’ont généré aucune crispation anti-musulmans ou anti-migrants, au contraire (les seules incidents de ce type étaient le fait de l’extrême droite espagnoliste). L’étreinte du père d’un enfant de trois ans tué dans ces attentats et d’un Imam de Barcelone, devant les caméras de télévision, a profondément ému l’opinion publique. Les images de musulmans manifestant contre les attentats aux cris de « Nous sommes musulmans et nous sommes catalans » ont marqué les esprits. Elles viennent en outre rappeler un fait essentiel : le processus catalan est celui de la construction d’une communauté de destin, pas celui d’une affirmation identitaire réactionnaire, essentialiste.

Une dynamique clairement progressiste...

C’est là également un des aspects à étudier de ce processus : il est clairement progressiste et évolue largement à gauche. Le parti de centre droit CIU, qui était largement majoritaire dans le catalanisme, cède la majorité à ERC, parti historiquement indépendantiste et de gauche. L’apparition et le dynamisme de la CUP, mouvement nourrissant une idéologie municipaliste autogestionnaire, anticapitaliste et féministe, pèse sur le balancier encore plus à gauche. D’autres images ont marqué les esprits, comme par exemple le 3 octobre, celle de ces salariés de la banque La Caixa, en costume cravate, coupant la Diagonal de Barcelone (une des principales artères de la ville), en criant un des traditionnels slogans de la CUP : « El carrers seran sempre nostres » (*Les rues seront toujours à nous*). On assiste à un processus de politisation et radicalisation d’importantes franges de la société, appuyant la rupture avec l’État espagnol, parce qu’elles voient là le seul chemin possible vers plus de démocratie et de progrès social.

Personnellement, cela m’a paru évident quand, lors d’une visite au Parlement catalan en 2016, je suis tombé sur un cadre accroché sur un mur, au contenu (d)étonnant : il s’agissait de la liste d’une trentaine de lois votées par le Parlement catalan et annulées par le Tribunal constitutionnel espagnol. Il y avait là l’esquisse d’un vrai programme de transition sociale et écologique ! Lois interdisant le *fracking* (fracturation hydraulique pour extraire pétrole et gaz de schiste) ; taxe sur les centrales nucléaires pour financer la transition énergétique ; loi pour aller plus loin dans l’égalité des genres ; loi contre la précarité énergétique ; taxe sur les logements laissés vides depuis plus de deux ans et alimentant un fonds pour le logement social ; loi interdisant les grandes surfaces commerciales de plus de 800 mètres carrés en dehors des villes et « trames urbaines consolidées », etc.

...républicaine et démocratique

La question posée dans la consultation, interdite, du

1^{er} octobre 2017 : « Voulez-vous que la Catalogne soit un État indépendant sous la forme d'une République ? » reflétait crûment la revendication d'une république face à la monarchie espagnole. Car la revendication catalane pose la question de la rénovation possible de la constitution espagnole de 1978. Cette constitution a été approuvée en 1978 par des populations qui aspiraient à sortir au plus vite de quarante ans de dictature franquiste et qui ont dû avaler bien des couleuvres, et une transition dessinée par les franquistes eux-mêmes : impunité du régime franquiste et non-épuration des appareils d'État, maintien des grandes structures et privilèges économiques et sociaux sur lesquels il appuyait son pouvoir (armée, église, régime latifundiaire...), drapeau, monarchie, etc. Depuis, les deux partis de gouvernement, PP et PSOE, n'ont manifesté aucune volonté d'améliorer cette constitution, et ont au contraire délibérément bloqué toute évolution possible.

Pour les Catalans, l'impossibilité de progrès démocratique est encore plus évidente. La proposition de rénovation de leur statut d'autonomie, rédigée par une majorité progressiste PSC-ERC et votée à près de 90 % des voix par le Parlement catalan, a été également adoptée par le Parlement espagnol (non sans l'avoir vidée d'une partie importante de son contenu) puis approuvée par référendum en Catalogne. Et malgré tout cela, le Tribunal constitutionnel espagnol a en 2010 annulé 14 articles de ce nouveau statut, dont certains jugés essentiels par les Catalans. Ce jour-là, ces derniers ont intégré qu'ils auraient beau avoir des majorités de 80 ou 90 %, cela ne permettrait pas pour autant à leur volonté d'être respectée

La fabrique de l'indépendantisme

Le violoncelliste catalan internationalement connu Jordi Savall explique très clairement ce sentiment de blocage, d'impossibilité d'évoluer positivement dans le cadre espagnol : « En 2006, les Catalans ne demandaient pas l'indépendance. Ils demandaient seulement à être reconnus comme une nation. Mais le Tribunal constitutionnel a dit non, la Catalogne

n'est pas une nation, et il n'y a pas de citoyen catalan. Ce n'est pas la Catalogne qui a rompu le cadre du dialogue avec l'Espagne, c'est Madrid. C'est en raison de cette incapacité du gouvernement espagnol à accepter notre différence que nous avons demandé à pouvoir voter. (...) Vous savez, à l'origine, je n'étais pas indépendantiste. Je suis un musicien qui se sent bien dans toutes les villes du monde où il y a de la musique. Mais ce refus de respecter l'attachement des gens à leur culture, ce refus de les laisser exprimer ce qu'ils ressentent m'a fait épouser cette cause. Je trouve inacceptable cette rigidité absolue et ce qu'elle produit. Est-ce que l'Espagne croit pouvoir réduire au silence des millions de Catalans par la force ? (...) Que peut-on faire quand, de l'autre côté, il y a une barrière absolue ? Que peut faire le gouvernement de la Catalogne ? Imaginez que la Catalogne et l'Espagne forment un couple. Pensez-vous qu'un couple puisse trouver une manière de vivre ensemble si ses membres ne parviennent même plus à se parler ? Qu'a fait le gouvernement anglais quand les Écossais ont voulu leur indépendance ? Il ne les a pas réprimés, il leur a dit : « Ne partez pas, on va vous faire des propositions pour que vous vous sentiez mieux avec nous. » En Espagne, on nous a répondu en menaçant de nous jeter en prison, puis en lançant sur nous les forces de police. La seule possibilité qu'il nous reste est de dire : puisque nous ne pouvons pas dialoguer, nous prenons le chemin le plus difficile, même si ce n'est pas celui que nous aurions voulu prendre. »

David Fernandez, qui a décidé le sens de la formule, explique quant à lui que l'indépendantisme catalan est à ses yeux la réponse la plus appropriée au blocage démocratique et à la dérive autoritaire de l'État espagnol : « À défaut d'avoir une voie démocratique vers l'indépendance, nous devons construire une voie indépendantiste pour accéder à la démocratie. »

Le chemin est aussi important que son point d'arrivée

Et on comprend là l'enjeu fondamental du processus catalan. Si l'on focalise sur l'objectif final, à savoir

l'indépendance effective, beaucoup pensent que les Catalans peuvent perdre. C'est à nouveau Jordi Muñoz qui nous apprend que, lors des sondages d'opinion demandant « Croyez-vous que l'indépendance de la Catalogne aura bien lieu ? », le pourcentage de gens qui répondent « oui » est beaucoup plus faible que celui des gens qui disent vouloir l'indépendance ou qui ont voté pour elle. Il pense qu'une des explications est qu'il y a une conscience collective que, sans dynamique indépendantiste, la situation évoluerait dans la direction contraire : vers la recentralisation et l'autoritarisme, vers la dégradation de la démocratie. L'indépendantisme se pose donc en tant que résistance à ces dérives-là, et à partir de son existence même est en train de changer la réalité actuelle. Bref, aussi important que l'objectif est le chemin qui entend y mener, et ce chemin lui-même transforme déjà la société, les rapports de force, l'horizon des possibles et les alternatives concrètes en construction dès maintenant. C'est en cela que le processus catalan est une stratégie gagnante, malgré tout ce que la brutalité de l'État espagnol sera capable d'empêcher, d'incarcérer, d'interdire.

Parmi les ingrédients d'une stratégie gagnante

Deux caractéristiques majeures de ce processus ont contribué à en faire une stratégie gagnante :

- Son impulsion par le bas, par la société civile. Il s'est agi d'un processus d'accumulation de forces depuis la base, avec des collectifs, initiatives locales se fédérant peu à peu dans des organisations sociales ou culturelles globales (ANC –Assemblée nationale catalane –, Omnium, ou encore l'AMI – Association des municipalités pour l'indépendance –) qui ont débordé les intérêts particuliers des forces politiques en présence, et mis le processus à l'abri des calculs politiques et court-termistes. Le processus a ainsi radicalisé la ligne des partis et les a

contraints à suivre le mouvement. La société est de fait déjà en train de décider, de conditionner l'expression politique et institutionnelle de la Catalogne.

- La stratégie a été depuis le début 100 % non violente, y compris quand la répression policière et les provocations antidémocratiques se sont multipliées. Cela a permis de ne jamais perdre le soutien populaire et, au contraire, de le faire grandir, de ne donner aucune prise aux manipulations et tentatives de criminalisation, de gagner en légitimité internationale et de révéler le vrai visage de l'État espagnol, de montrer de quel côté sont réellement la violence et le refus de la démocratie. Cette stratégie est allée beaucoup plus loin dans la rupture que la lutte armée ou la violence de rue – malgré leur caractère massif – au Pays basque. Le sentiment indépendantiste partait pourtant de bien plus haut en Pays basque qu'en Catalogne, mais aujourd'hui cette dernière est largement passée en tête dans ce domaine.

Les autres questions qui nous sont posées

Le processus catalan pose d'autres questions incontournables à la gauche européenne : Qu'est-ce qu'une nation ? La Catalogne en est-elle une ? Sinon, qu'est-ce qui justifie que la Pologne, l'Écosse, le Luxembourg ou la Croatie soient des nations ? Est-on réellement pour le droit des nations à décider ? Y compris en Europe occidentale ? Quelle stratégie adopter face aux mouvements nationaux ? Ont-ils des dynamiques politiques intrinsèques ou dépendent-ils de l'investissement en leur sein de forces progressistes ou réactionnaires ? De quels enseignements sont-ils riches par rapport aux stratégies sociales, écologistes visant à articuler autour d'elles des majorités sociales et des

dynamiques de ruptures réelles ? Que peut on tirer des concepts de solidarités territoriales, de communautés de destin, y compris dans des luttes n'ayant rien à voir avec le fait national ?

Ces questions se poseront de plus en plus souvent à nous, car, comme le dit Xabi Anza, un des responsables du syndicat basque ELA, le processus catalan est un conflit typique du XXI^e siècle. Ce qu'il explique ainsi : « L'État-nation présentait historiquement quatre éléments de cohésion : sa taille, son marché, son armée et sa protection sociale. » Le problème pour lui, c'est qu'en ce début

de XXI^e siècle, ces quatre éléments se retrouvent fortement fragilisés : l'État-providence et la protection sociale sont remis en cause par le capitalisme néolibéral, la défense s'organise de moins en moins à l'échelle des États et les menaces les plus graves pour l'Occident (nouveau terrorisme) ne sont plus le fait d'États, l'économie et les marchés sont ouverts et globalisés, et, face aux défis économiques, écologiques, sociaux, solidaires, citoyens, démocratiques... auxquels nous avons à faire face aujourd'hui, être petit comporte beaucoup d'avantages, « small is beautiful ».

Catalogne : une crise majeure dans l'État espagnol

mardi 19 décembre 2017, par [Francis Viguié](#)

L'État espagnol n'est pas l'État français !

Analyser l'État espagnol à partir de la grille d'analyse de l'État français n'est pas pertinent et source d'incompréhensions. Tout d'abord, l'Espagne n'a pas connu de révolution comme la France avec la Révolution de 1789. Ce bouleversement majeur du point de vue des idées, de l'unification territoriale par la République n'a pas eu lieu. Les républiques ont été des plus courtes. La première a duré de février 1873 à décembre 1874, la seconde de 1931 à 1939 avec la guerre civile dès 1936 ! En revanche, les dictatures restent au pouvoir des dizaines d'années.

La dictature de Primo de Rivera dure de 1923 à 1930, et, après sa victoire, Franco sera au pouvoir jusqu'à fin 1975. Franco et son régime national catholique, dont une des valeurs clés est « l'Espagne une, grande et indivisible », mettront à nouveau en place la monarchie. À sa mort en 1978, il n'y aura pas de rupture avec le franquisme, mais une transition avec un projet d'une nouvelle constitution, soutenu par la majorité des partis politiques, à l'exception de l'extrême gauche. La constitution sera adoptée par référendum. Elle écarte la république au profit de la monarchie, en instaurant un roi qui est le chef des armées, et maintient l'unité de l'Espagne, toujours indivisible, en écartant toute idée d'État fédéral [\[1\]](#) ou confédéral.

Pourtant, la question nationale est très présente et depuis longtemps. Inscrites dans l'histoire, dotées d'une langue parlée et écrite, la Catalogne, le Pays basque et la Galice ont eu, chacune, un gouvernement propre durant la Seconde République. Leurs gouvernements ont été supprimés et leurs langues interdites sous le franquisme, dans une tentative de les éradiquer. Lors de la transition, les gros partis nationalistes et les partis de gauche ont accepté les « statuts d'autonomie » comme base de départ permettant de redonner une vie officielle à leur langue, leur culture, tout en envisageant une évolution à venir de la question nationale.

La république a, dans l'État Espagnol, une portée, une histoire forte de rupture avec l'ordre dictatorial ou monarchique.

C'est aujourd'hui tout ce régime de la transition qui est en crise et pas seulement en Catalogne. Nous allons traiter dans cet article de la Catalogne, mais nous devons garder en tête la crise globale de l'État espagnol. La crise économique, la corruption des partis de gouvernement, la volonté centralisatrice du gouvernement Parti populaire (PP) ont produit plusieurs mouvements ouvrant de larges fissures dans les piliers du système. La crise et la corruption ont permis l'émergence de mouvements sociaux puissants comme les « indignés », le 15M, les « mareas », les marches de la dignité. La traduction politique a été l'apparition de nouveaux partis et la fin du bipartisme PP-PSOE. Il a fallu deux élections générales (législatives), en décembre puis en juin 2017, et pour finir l'abstention du PSOE, pour qu'un gouvernement Rajoy soit élu. PP et PSOE ont perdu des millions de voix au profit de forces comme Podemos ou Ciudadanos. Il a fallu renvoyer chez lui le roi Juan Carlos, corrompu, grand chasseur d'ours ou d'éléphants, et nommer son fils Felipe pour tenter de rendre un peu plus présentable cette monarchie noyée dans les scandales de la corruption.

Concernant les autonomies, la Catalogne démontre l'impasse de la constitution actuelle pour répondre à la question nationale.

Du catalanisme culturel à

l'indépendantisme

La crise catalane vient de loin et n'est pas une surprise. Reprenons le fil de l'histoire de ces dernières années. Le statut d'autonomie issu de la transition est perçu comme un point de départ et non comme le but final. Déjà, durant son mandat (2003-2006) de président de la Generalitat, Pasqual Maragall (PS) proposait d'avancer vers un projet fédéral. En 2005, avec Zapatero (PS) au gouvernement, le parlement catalan, puis le parlement espagnol, adoptent un nouveau statut voté par tous les partis sauf le PP. Il sera ensuite soumis par référendum au peuple catalan. Étant déjà voté au parlement espagnol et au parlement catalan, il ne mobilise que 49 % des Catalans. Pour être précis, vu l'ampleur des débats sur le nombre de votants et l'existence même des référendums, les « pour » représentent 73,9 % soit 1 899 897 votants et les « contre » 20,5 % soit 533 742 votants. Ce nouveau statut adopté par les parlements espagnol et catalan, puis par référendum, devait sceller un accord nouveau et une avancée, mais c'était sans compter sur le Parti populaire de Rajoy. Le PP engage un recours devant le Tribunal constitutionnel, celui-ci déclare le nouveau statut non conforme à la constitution espagnole en raison de sa référence à la nation catalane, à une justice autonome et à la fiscalité. Il annule 14 articles et en reformule 27 ! Le nouveau statut est vidé de son sens. Cette décision ouvre un nouveau cycle de mobilisations où la question du « droit à décider » devient centrale. Le 10 juillet 2010, une manifestation d'un million de personnes défile dans les rues de Barcelone avec pour mot d'ordre « Nous sommes une nation, nous décidons ».

Notons que cette crise catalane a provoqué des bouleversements politiques et des recompositions d'ampleur. Ainsi, l'ancienne *Convergència i Unió* (CIU), qui a pesé de tout son poids sur la Catalogne pendant 40 ans a explosé en plusieurs courants, et le PDCat (parti de Puigdemont), issu de ce courant, occupe aujourd'hui une place seconde derrière ERC. ERC, parti historique de la gauche catalane avec ses leaders comme Francesc Macià et Lluís Companys, a repris sa place centrale. Le PSC (PSOE en Catalogne)

a aussi éclaté en plusieurs morceaux et a vu des personnalités de premier plan scissionner, comme par exemple Maragall. Deux des scissions du PSC, le MES et Avancem, sont aujourd'hui en alliance avec ERC. Pour finir, Podem (Podemos) a connu une scission et surtout une crise d'orientation très importante.

Durant les années fastes de la transition où l'alternance PSOE-PP rythmait la vie politique, les partis comme CIU ou le PNV servaient de supplétifs pour certains votes, en retour de quelques avantages. Côté catalan, la crise économique et ses plans d'austérité sévères dans l'État espagnol, plus le refus de toute évolution du statut d'autonomie, vont faire basculer les différents courants vers l'indépendantisme.

Un nouveau cycle de lutte et de résistance

L'« estatut » négocié avec Zapatero et voté à tous les niveaux a été la dernière négociation réelle. Son annulation par le PP et le tribunal constitutionnel fait qu'une page se tourne. Des secteurs de plus en plus larges de la population se mettent à revendiquer le « droit à décider ».

En 2013, le Pacte national pour le droit à décider naît. Il regroupe la quasi-totalité des municipalités, des syndicats comme les Commissions ouvrières et l'UGT, des clubs sportifs... Une des exigences premières est l'organisation d'un référendum d'autodétermination.

En 2013, CIU, ERC, ICV et EUiA (*Esquerra Unida i Alternativa*), CUP, occupant 88 sièges des 135 au parlement catalan, entendent cette demande et décident de faire un référendum le 9 novembre, avec deux questions : Voulez-vous que la Catalogne devienne un État ? Et, si oui, voulez-vous que la Catalogne soit un État indépendant ?

Le gouvernement du PP interdira le référendum, qui se transformera en consultation. Il poursuivra ensuite Artur Mas en justice pour avoir organisé cette consultation. La participation à cette consultation devient une démonstration de désobéissance civile avec 2 300 000 votants.

En 2015, les élections au Parlement catalan sont polarisées par le débat sur l'avenir de la Catalogne. La coalition Junts Per Si, qui regroupe le PDCat, ERC, des personnalités comme Lluís Llach ... et la CUP, favorables à l'indépendance, obtiennent 47,8 % en voix et une majorité absolue de 72 sièges sur 135. CSQP, coalition de Podemos, ICV-EUIA, pour le droit à décider mais pas pour l'indépendance, obtient 8,9 %. Le PP, Ciudadanos et le PSC, opposés à l'indépendance obtiennent 39 %.

La nouvelle majorité au Parlement catalan décide, comme prévu dans son programme électoral, d'un référendum dans un délai de 18 mois.

L'ensemble des sondages, et ce chiffre ne bougeront qu'à la marge et indiquent que 80 % des Catalans sont favorables à un référendum.

Le 1^{er} octobre 2017, un nouveau référendum est convoqué. La question posée est celle-ci : « Voulez-vous que la Catalogne soit un État indépendant sous la forme d'une République ? »

À cette étape, il est bon de faire un point sur deux partis politiques espagnols, le PP et le PSOE.

Le PP un parti de droite à l'héritage franquiste

Il serait faux de dire que le PP est un parti franquiste et que Rajoy égale Franco. Mais oublier l'héritage franquiste assumé par ce parti ne permet pas de comprendre la situation actuelle. L'Espagne a connu une transition à la mort de Franco et non une rupture, ce qui signifie que les franquistes ont trouvé toute leur place dans la transition. L'Alliance nationale, puis rapidement le PP, ont permis à tous les cadres politiques et militants de la période franquiste de se recycler dans un parti de gouvernement. Point de chute pour des personnes, mais aussi loyauté à une histoire, Fraga, ancien ministre de Franco a pu diriger la Galice pendant de nombreuses années ; ainsi, le PP s'oppose systématiquement à de nouvelles dénominations de rues ou de places au nom de héros franquistes ; idem pour les fosses communes de républicains impossibles à ouvrir pour restituer leur

histoire. Dans cette identité profonde, « l'Espagne, une, grande et indivisible » de Franco occupe une place particulière et encore plus en Catalogne, résistante contre le franquisme et où le PP est électoralement à moins de 10 %. Nous pouvons considérer que l'absence d'un parti comme le Front national français s'explique par la réalité et l'histoire militante du PP.

La nature profonde du PSOE

« Le bon sens » aurait pu faire penser que le PSOE allait défendre le statut négocié avec Zapatero, statut adopté par les parlements et le référendum, et ainsi avoir une position indépendante du PP, mais non, il en va tout autrement !

Il faut se souvenir que, dans cette Espagne en crise, le gouvernement du PP a été élu grâce à l'abstention du PSOE. Celui-ci a préféré un gouvernement du PP à un accord avec Unidos Podemos et les nationalistes de gauche. Le gouvernement du PP, même avec l'appui de Ciudadanos, est minoritaire. Le PSOE a refusé de voter la motion de censure de Unidos Podemos et il se refuse à en présenter une. Dans la crise que nous connaissons, le PSOE a une responsabilité toute particulière, seule sa nature profonde, si bien représentée par Felipe González, peut expliquer son orientation d'accord avec le PP. Il y a bien eu un moment de doute suite à la primaire interne au PSOE, où Susana Diaz, soutenue par tous les barons, affrontait Pedro Sanchez. Ce dernier a fait une campagne « à gauche » et a gagné contre l'appareil du parti alors qu'il avait refusé de s'abstenir pour donner le pouvoir au PP. Pablo Iglesias a rapidement parlé de « nouveau PSOE » et soutenu un premier cadre d'accord de gouvernement dans la région Castilla-La Mancha. Le refus de voter ou de présenter une motion de censure contre le gouvernement PP, le soutien à l'article 155... nous feront retrouver le PSOE libéral et soutien ferme du modèle de la Transition, Pedro Sanchez a vite retrouvé l'orientation libérale de l'appareil.

Référendum du 1^{er} octobre : auto-organisation et désobéissance d'un côté, politique répressive de l'autre.

Le gouvernement PP s'est empressé de dire que le référendum était illégal, que la constitution ne le permettait pas. Il a aussi complètement marginalisé celles et ceux qui proposaient un referendum négocié comme en Écosse. Pris entre le choix des indépendantistes et le blocage total du trio PP, Ciudadanos, PSOE, le courant Ada Colau-Podemos ne pèsera à aucun moment. La voie répressive était toute tracée pour le gouvernement du PP.

Les mobilisations organisées par l'Assemblée nationale catalane, Omnium et les Comités de défense du référendum sont des exemples d'auto-organisation par quartiers, par villages et d'un niveau de désobéissance rarement atteint en nombre de personnes concernées. Une fois le référendum interdit, l'occupation des écoles et des bureaux de vote, l'organisation massive de queues devant les bureaux, la résistance pacifique devant la Guardia Civil, dont la violence a fait le tour du monde en images, en sont d'excellents exemples.

Malgré la présence massive de la Guardia Civil, 2 200 000 personnes arriveront à voter et 700 000 bulletins seront détruits suite aux interventions dans les bureaux de vote. La Guardia Civil arrivera à confisquer 400 urnes sur 2300. Plus de 2 millions de bulletins se prononcent pour l'indépendance. Le référendum est une défaite politique pour Rajoy et son gouvernement.

Le succès du référendum se confirmera le 3 octobre à l'occasion de la grève générale en Catalogne. Des grèves importantes mais aussi des manifestations massives, 700 000 à Barcelone, 60 à 70 000 à Gérone, 10 000 à Figueres.

Déclaration de l'indépendance et de la République catalane

La tradition catalane et celle de la gauche espagnole ont été jusqu'à ce jour de lier république et

fédéralisme. Ainsi, F. Macià ou Lluís Companys déclarent, chacun à leur tour, une république catalane dans une fédération ibérique. Izquierda Unida a aussi pour tradition de revendiquer la république et le fédéralisme. Ada Colau a formulé sa position comme celle d'une république catalane dans une confédération espagnole. Du côté d'Iglesias, dirigeant de Podemos, la proposition est plus imprécise. Il multiplie les discours sur l'État plurinational mais sans jamais en donner une traduction en terme de constitution ou de modèle d'État. Le bloc PP, Ciudadanos et PSOE n'a laissé aucune place à une évolution ou à un changement de constitution. Le refus d'entendre le peuple catalan a laissé place à une répression basée sur l'article 155 de la constitution, article jamais utilisé jusqu'alors. En 2006, 15 % des Catalans étaient pour l'indépendance, ils sont aujourd'hui autour de 50 %, il est impossible de penser que la politique intransigeante du gouvernement PP n'y est pour rien.

Le 10 octobre, Puigdemont a fini par déclarer l'indépendance et la République catalane. Elle sera ratifiée au Parlement catalan avec les voix du PDCat, d'ERC et de la CUP. Des députés de Podem s'abstiendront, contrairement à l'exigence d'Iglesias de voter contre. Le PP, le PSC et Ciudadanos quitteront la salle avant le vote.

Ce vote déclenchera l'application de l'article 155, qui suspend l'autonomie de la Catalogne, dissout le parlement catalan et impose de nouvelles élections le 21 décembre 2017. Le gouvernement de Madrid prend le pouvoir. À ce coup d'État institutionnel va s'ajouter l'arrestation de dirigeants d'associations ou responsables de partis indépendantistes, de membres du gouvernement catalan. C'est le retour des prisonniers politiques.

La Catalogne s'est réveillée le lundi 30 octobre dans une situation inédite et lourde de tensions. Le Parlement catalan vient de voter l'indépendance, la république et des élections constituantes dans les six mois, mais la réalité est tout autre. Le Parlement catalan est dissous et certains des principaux animateurs du mouvement sont en prison, sans jugement, accusés de sédition, avec des demandes de condamnation allant de 15 à 30 ans ! Les

responsables de l'ANC et d'Omnium, les « Jordis », sont en prison comme responsables d'associations ayant bloqué la Guardia Civil dans son action. Les deux principaux responsables du gouvernement catalan, Puigdemont, réfugié à Bruxelles, et Junqueras emprisonné, les deux toujours sans jugement, encourent des peines de 30 ans. Il en va de même pour d'autres responsables politiques.

L'absence d'un plan de mobilisations pour organiser la résistance face à ce coup d'État et à l'emprisonnement de responsables, ainsi qu'au départ, non annoncé, à Bruxelles de Puigdemont et de son équipe, a créé un sentiment de désarroi dans le mouvement. Dans ce genre de situation, un vide de quelques jours, alors que l'adversaire est à l'offensive, est énorme. Si jusqu'à présent, le mouvement catalaniste avait l'initiative et avait imposé des défaites politiques à Rajoy, la situation venait de changer et le gouvernement PP a pris la main, au moins provisoirement, en Catalogne. Les ministres de Madrid s'y sont installés et les différents partis catalans ont, au final, décidé de participer aux « élections illégitimes » du 21 décembre.

Les élections du 21 décembre ne régleront pas la crise politique

Une sorte de premier bilan a commencé au sein du mouvement catalan, il est indispensable. Sans doute, l'impréparation de la part du gouvernement catalan est due à une sous-estimation de la volonté répressive du PP et à des illusions sur le positionnement de l'Union européenne et ses dirigeants. En lien aussi, sans doute, une sous-estimation de la réalité catalane avec une part significative de la population non indépendantiste, même si elle est favorable à des modifications dans ses relations avec l'État espagnol. La Catalogne a connu le manque d'un vrai soutien dans le reste de l'État sur les questions du droit à décider, des droits démocratiques et contre la répression, la défense d'un projet républicain. Le rôle des forces comme Podemos et IU, dans ce contexte, est à analyser.

Rajoy a su trouver les failles pour reprendre l'initiative, mais la force du mouvement est bien réelle. Nous venons de le voir avec la grève du 8 novembre où, en particulier, les Comités de défense de la République (CDR) ont pu bloquer les principales avenues et autoroutes, avec la manifestation du 11 novembre qui a regroupé plus d'un million de personnes à Barcelone. Une manifestation est prévue à Bruxelles.

Si l'on en croit les différents sondages, les élections du 21 décembre devraient donner un résultat assez proche de l'actuel. Les partis indépendantistes devraient avoir en sièges tout juste la majorité absolue ou être à 2 ou 3 sièges de celle-ci. Dans ce deuxième cas, la place de Catalunya en Comú (Colau, ICV, EUiA, Podem) deviendrait centrale, mais le résultat global serait une majorité favorable au droit à décider. Il est effectivement peu probable, même si la participation annoncée est à plus de 80 %, que le bloc PP-Ciudadanos et PSC gagne l'élection. Le PP est faible, le PSC a connu plusieurs scissions, Ciudadanos est implanté depuis longtemps en Catalogne mais n'est pas en mesure de rafler la mise. De plus, le PSC a annoncé qu'il ne pouvait voter ni pour le PP, ni pour Ciudadanos. Catalunya en Comu, de son côté, a mis comme condition pour l'élection du président l'abandon de la voie unilatérale. À une autre échelle, mais tout de même, ces élections devraient consacrer la montée en puissance d'ERC et le déclin du courant de droite catalan (ex CIU).

Si jamais les élections confirment la majorité pour les indépendantistes ou pour le droit à décider et que, en conséquence, un président issu d'un parti indépendantiste est élu (ERC semble le mieux placé dans ce cas), ce sera un échec important pour Rajoy. Une défaite du bloc en défense de la constitution actuelle rouvre la question.

Une crise politique impose des solutions politiques

De nombreux dirigeants du PP, sans doute à la vue des sondages, ont commencé à dire qu'en cas de victoire des indépendantistes il faudrait maintenir

l'article 155. Nous devons prendre au sérieux ce genre de menace. De même, il serait illusoire de croire que, prenant en compte le résultat de l'élection, la perspective du référendum négocié devienne une évidence pour le PP, Ciudadanos et même le PSO PSOE, qui a soutenu le 155. Une amnistie n'est pas non plus à attendre. Quant aux personnes emprisonnées sans jugement, pour des peines de 15 à 30 ans et dans le climat actuel dans l'État espagnol, l'annulation de leurs condamnations ne semble pas être à l'ordre du jour pour le gouvernement du PP. La Catalogne est au cœur de la crise de régime et une victoire remettrait en cause le modèle d'État, la monarchie et la Transition de 1978, c'est pourquoi il y a un tel refus de bouger d'un pouce de la part du bloc constitutionnaliste PP – PSOE – Ciudadanos. Seule la mobilisation et le rapport de force ont du sens, la négociation raisonnable est une illusion.

Du côté des forces indépendantistes, un débat s'est ouvert sur la stratégie de l'unilatéralisme. Derrière ce débat, nous retrouvons la question république fédérée ou république indépendante. La CUP met l'accent sur l'animation et les perspectives du mouvement, pour eux, l'indépendance et non l'entre-deux, tout en valorisant les CDR.

Le rôle de l'Union européenne est aussi à prendre en compte à l'étape actuelle. Son soutien sans faille au régime autoritaire de Rajoy et contre le droit à l'autodétermination d'un peuple, droit pourtant inscrit dans la Charte des Nations unies, est un signe des plus clairs. L'Europe libérale, après s'être illustrée contre le peuple grec, préfère les régimes autoritaires aptes à appliquer des politiques d'austérité plutôt que les droits démocratiques des peuples.

La Catalogne est le signe le plus évident de la crise de

régime dans l'État espagnol. Les trois piliers de la transition de 78 ne tiennent plus : le bipartisme n'existe plus et le gouvernement PP ne tient que grâce à l'abstention du PSOE, le régime des autonomies n'est plus un élément de stabilité, la monarchie est discréditée par son niveau de corruption et son alignement sur l'autoritarisme. Un débouché politique positif pour le peuple catalan serait un pas de plus dans le processus de délabrement de ce régime post franquiste. La victoire de ce mouvement n'est donc pas qu'un enjeu pour la Catalogne, mais pour tout l'État espagnol.

Les questions de stratégie vont revenir en force pour le mouvement catalan. Le gouvernement PP n'acceptera pas un référendum négocié suite au résultat des urnes, même s'ils sont favorables au camp du droit à décider. Trouver une stratégie pour satisfaire l'aspiration légitime du droit à décider de son avenir devient impératif.

Un fort potentiel de mobilisation existe, une pratique de la désobéissance et de l'auto-organisation est entrée en pratique. Construire un processus constituant liant question nationale et question sociale, tout en portant le projet de République catalane, forme choisie par le peuple catalan et ses organisations comme le PDCat, ERC, CUP et Catalunya en Comú pour concrétiser son droit à l'autodétermination, paraît l'enjeu du moment.

En France, il ne s'agit pas de trancher le débat entre indépendance et république fédérée ou confédérée, c'est aux Catalans de décider. Le mouvement de solidarité doit soutenir le droit à décider, la libération des prisonniers politiques, la fin de l'État d'exception et de l'article 155, la dénonciation de la politique de l'Union européenne libérale niant le droit des peuples et un gouvernement français aligné sur cette orientation.

Notes

[1] Note de la rédaction : on notera cependant la création de dix-sept communautés autonomes.

Corée du Nord en Afrique centrale

mardi 19 décembre 2017, par [Odile Tobner](#)

Colonie allemande depuis 1884, le Cameroun passa sous contrôle militaire français et anglais en 1916. Après la fin de la Première Guerre mondiale, il fut placé sous le protectorat de la Société des Nations qui confia des mandats d'administration aux Français et aux Anglais. L'ouest, bordant la frontière avec le Nigeria, fut placé sous la tutelle anglaise, le centre, le sud, l'est et le nord, c'est-à-dire les quatre cinquièmes du territoire et les trois quarts de la population, sous tutelle française. Le 1^{er} janvier 1960, le Cameroun français accède à une pseudo-indépendance entièrement pilotée par la France à travers sa créature Hamadou Ahidjo. On est alors en pleine guerre de répression des indépendantistes de l'Union des populations du Cameroun.

La conférence de Foumban, en 1961, décida du sort du Cameroun anglophone. L'extrême nord anglophone choisit de rejoindre le Nigeria, tandis que la partie sud forma avec le Cameroun francophone un État fédéral. Cet accord, bancal et jamais respecté, passe pour être la source originelle de la crise actuelle. Le 20 mai 1972, par un pseudo-référendum, mais une véritable annexion, le président Ahido proclama la réunification des deux Cameroun en un État centralisé dominé par les francophones. Même si le premier ministre est traditionnellement anglophone, ce sont les présidents francophones Ahidjo puis Biya qui monopolisent tous les leviers du pouvoir, et cela depuis plus de quarante ans.

L'irrédentisme a toujours été vivace dans la population anglophone. Le style de la dictature françafricaine provoque l'exaspération des anglophones, qui sont de fait marginalisés et exclus. En novembre 2016, les avocats, puis les enseignants, élèves et étudiants du Cameroun anglophone se mettent en grève pour protester contre une administration théoriquement bilingue, mais en réalité francophone. Le mouvement s'étend et la population se mobilise pour des journées « villes mortes » dans les deux provinces anglophones. Biya réagit par une répression brutale et fait tirer à balles réelles le 8 décembre sur les manifestants, causant six morts à Bamenda.

Le Consortium de la société civile anglophone et le SCNC (Southern Cameroon National Council) sont interdits le 17 janvier 2017. Les leaders anglophones

sont pourchassés et trois d'entre eux, l'avocat Agbor Balla, l'universitaire Fontem Neba et le journaliste Mancho Bibixy, sont arrêtés et traduits devant un tribunal militaire pour terrorisme. Le premier février, jour du procès, le public notamment anglophone et les journalistes se pressent aux portes du tribunal de Yaoundé. Seule la CRTV, radio-télévision d'État, est autorisée à assister à l'audience. Un journaliste de la BBC qui avait rendu compte de cette scène est placé en garde à vue au SED (secrétariat d'État à la défense). Le procès est ajourné.

Après avoir nié l'importance de la protestation anglophone, le pouvoir prétend engager le dialogue. Il a délégué le premier ministre anglophone Philémon Yang à cette tâche. En langage gouvernemental camerounais, « dialogue » signifie ralliement au pouvoir et rien d'autre. Pendant ce temps, la chasse aux activistes se poursuit : arrestations, tortures, disparitions, la répression s'efforce de museler la revendication anglophone. En vain. Le 17 janvier, internet est coupé dans les régions de Buéa et de Bamenda. Les fournisseurs d'accès, Camtel, MTN, Orange, Nexttel, agissent sur instruction du gouvernement, lequel menace de poursuites pour désinformation et diffusion de fausses nouvelles les commentaires des réseaux sociaux. La suppression du réseau de l'internet, qui a duré trois mois, a paralysé toute l'économie dans l'ouest du Cameroun, particulièrement le secteur bancaire, mais est restée sans effet sur une révolte que rien ne semble pouvoir éteindre.

La crise témoigne de la profondeur et de la gravité du malaise politique qui mine le Cameroun tout entier, opprimé par une dictature aussi féroce que corrompue. Un an après son déclenchement, la révolte des provinces anglophones perdure. Le 31 août, Biya ordonne la libération de quelques-uns des leaders et activistes arrêtés et détenus arbitrairement. Concédée comme une grâce, cette libération partielle n'a pas suffi à éteindre l'incendie. Le pouvoir, en effet, n'a rien négocié au sujet des revendications concernant le retour au fédéralisme, souhaité par la majorité modérée des anglophones, voire l'indépendance exigée par la partie la plus radicale d'entre eux.

Le SCNC avait annoncé la proclamation de l'indépendance de l'Ambazonie pour le dimanche 1^{er} octobre 2017. Les autorités décrétèrent un couvre-feu total pour ce week-end. Les manifestants furent cependant nombreux dans les rues, brandissant le drapeau bleu et blanc du nouvel État. Militaires et policiers présents en grand nombre répliquèrent par des tirs meurtriers. Le bilan de ce dimanche est très lourd, 17 tués au moins selon Amnesty International, 22 selon le REDHAC (Rassemblement pour les Droits de l'Homme en Afrique centrale), plus de 30 selon le SDF (Social Democratic Front), uniquement pour le Nord-Ouest, une des deux provinces concernées.

Le SDF, premier parti d'opposition, après avoir connu son heure de gloire en 1992, lorsqu'il gagna dans les urnes la première élection multipartite camerounaise, victoire immédiatement confisquée par le pouvoir qui publia de faux résultats, s'est enfoncé par la suite dans une molle opposition institutionnelle comme partenaire alibi du pouvoir. Le mouvement actuel ne doit rien au SDF, qui est resté muet toute cette année, même s'il tente à présent de prendre le train en marche. De nouvelles organisations et surtout de nouveaux leaders ont émergé.

Biya, qui fait de longs séjours dans son habituelle villégiature de Genève, n'a absolument pas pris la mesure de l'évolution de la situation politique au Cameroun. Il pense, assuré de l'indulgence aveugle de ses protecteurs français, régler le problème

comme d'habitude par la violence – 300 morts en 1991 contre les opérations « villes mortes » qui réclamaient une conférence nationale, 150 en 2008 contre les manifestations qui dénonçaient la réforme constitutionnelle instaurant des mandats présidentiels illimités, dans le silence des grands médias français.

Mais les temps ont changé, on ne peut plus juguler totalement l'information. Le Secrétaire général de l'ONU, dans un communiqué publié la veille du 1^{er} octobre, s'est dit « profondément préoccupé par la situation au Cameroun », il appelle à « un dialogue véritable et inclusif ». Le Ministère des Affaires étrangères français, interrogé sur les événements du premier octobre, a répondu : « La France suit avec attention la situation au Cameroun et est préoccupée par les incidents survenus durant le week-end, qui ont fait plusieurs victimes. Nous appelons l'ensemble des acteurs à la retenue et au rejet de la violence. ». Ces réactions *a minima*, sont franchement indécentes, comparées aux sévères condamnations prononcées contre certains gouvernements.

On attend que la France appelle fermement Biya à ne pas tirer sur des citoyens soutenant de justes revendications, et surtout ne lui en donne pas les moyens, par des conseillers et des équipements, qu'elle suspende par conséquent sa coopération militaire et policière. On attend que l'ONU écoute enfin l'appel d'un peuple pour sa liberté et plaide sa cause auprès du tyran en le menaçant de sanctions, comme elle sait très bien le faire parfois. Rappelons que, le 17 décembre 1952, lors de son Assemblée générale, cette même organisation resta sourde à l'intervention de Ruben Um Nyobè, secrétaire général de l'UPC, qui présenta son plan pour la décolonisation et la réunification du Cameroun. L'ONU préféra confier à la France le soin d'organiser l'accès à l'indépendance. Après le retour d'Um Nyobè au Cameroun, l'UPC fut interdite, son leader pourchassé et assassiné en 1958 par l'armée française, les maquisards exterminés, ouvrant une période, qui dure maintenant depuis soixante ans, de pouvoir arbitraire dictatorial, de terreur et de misère pour le peuple.

Un été contre les migrants et leurs soutiens : le gouvernement Macron accueille pour mieux expulser

mardi 19 décembre 2017, par [Claude Calame](#)

À l'occasion d'une cérémonie de naturalisation à la préfecture d'Orléans le 27 juillet dernier, Emmanuel Macron, fraîchement élu président de la République française, déclarait péremptoirement à propos de réfugiés et réfugiés : « D'ici la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues, dans les bois ». Les moyens pour y parvenir ? Ils seraient au nombre de cinq : création d'hébergements d'urgence sur tout le territoire ; traitement administratif immédiat pour les nouveaux arrivants ; accélération des procédures de demande d'asile (délai maximum de six mois) ; missions de l'OFPRA (Office français pour la protection des réfugiés et apatrides) non seulement dans les « hotspots » d'Italie, mais aussi au Niger ou au Tchad ; création de hotspots en Libye. Après avoir réalisé depuis plus de quinze ans l'externalisation de la frontière du Royaume-Uni à Calais et dans le Calaisis par l'érection de barrières et par des mesures de répression des migrant-e-s, c'est désormais la France qui tente d'externaliser sa frontière en Italie tout en renforçant l'externalisation des frontières de l'Union européenne en Libye et en Afrique occidentale : aux autres le sale boulot...

Une politique discriminatoire d'exclusion et d'expulsion

Le président Macron tentait de répondre ainsi aux lacunes du « plan migrants » présenté par son Premier ministre Édouard Philippe en date du 12 juillet : le plan est axé essentiellement sur les reconductions à la frontière (renvois au nom des accords de Dublin III) et sur les expulsions dans le pays d'origine, par des « mesures d'éloignement » dès le rejet de la demande d'asile. S'il propose des nouvelles places d'hébergement pour les demandeurs d'asile (40 % d'entre eux n'en disposent pas à l'heure actuelle), c'est en nombre insuffisant : 4000 en 2018, 3500 en 2019 (besoins actuels : 140 000 places dont seules 83 000 sont disponibles).

Et sur le plan de la politique migratoire conduite par le nouveau gouvernement, il faut compter avec un troisième acteur, soit le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. Adeptes de la théorie de « l'appel d'air », le maire de Lyon s'est à plusieurs reprises distingué, en particulier en chassant des squares des familles de réfugiés albanais, sous le prétexte de lutter contre les filières de passeurs, et en faisant évacuer des squats de Roms ; cela tout en rechignant à accueillir

des migrants à relocaliser après la destruction de leurs camps et « jungles » à Calais. Sa double motivation : « respecter le droit d'asile *stricto sensu* » et expulser ceux animés par des « raisons économiques ». C'est ce qu'il a répété en tant que ministre de l'Intérieur dans une interview accordée au *Journal du dimanche* du 6 août dernier : par une politique conciliant « efficacité et générosité », accueillir tous ceux (toujours au masculin...) qui fuient guerres et persécutions, mais organiser le retour de « ceux dont la migration obéit à d'autres ressorts, notamment économiques ».

C'est dire que la politique de la France à l'égard des exilées et des exilés s'inscrit désormais dans la logique qui est celle des « hotspots », c'est-à-dire des centres de tri voulus par Angela Merkel et François Hollande à l'automne 2015 ; ils ont été imposés en particulier à la Grèce, qui faisait face à un afflux de réfugiés provenant de Syrie, mais aussi d'Afghanistan et d'Irak à travers la Turquie. Dans des campements d'accueil qui se sont rapidement transformés en camps fermés et surpeuplés aux conditions parfaitement insalubres, il s'agit aujourd'hui encore de faire le tri entre réfugiés (en fait personnes pouvant déposer une demande d'asile)

et migrants (sous-entendu : économiques) à expulser rapidement.

« Je veux partout, dès la première minute, un traitement administratif qui permette de déterminer si on peut aller vers une demande d'asile ou non, et derrière une vraie politique de reconduite aux frontières », déclarait Macron lui-même dans son discours du 27 juillet. Et c'est la pratique que le président entend exporter en Libye, un pays où migrantes et migrants tentent de survivre de la manière la plus précaire, avant d'affronter une traversée de la Méditerranée qui a provoqué 3 771 morts en 2015, près de 5 000 en 2016, et 2 556 en 2017 au 30 août. En général enfermés dans des camps aux conditions de camp de concentration, exilées et exilés sont en Libye l'objet d'une exploitation éhontée, de rackets, de coups et blessures et de viols, dans un racisme sans limites. La proposition de Macron correspond à une nouvelle tentative d'externalisation des frontières de l'EU ; elle s'inscrit dans la même infâme déresponsabilisation que l'accord passé entre l'EU et la Turquie en mars 2016 : au prix de deux fois trois milliards d'euros, cet accord scélérat vise à retenir dans ce pays, aux frontières de l'EU, les trois millions de réfugiés, surtout syriens, hommes femmes et enfants qu'il est contraint d'accueillir.

Aux murs physiques, de Melilla et Ceuta en face de Gibraltar au fleuve Evros dans le Nord de la Grèce, aux barrières de barbelés érigées successivement par la Hongrie, la Slovaquie et l'Autriche pour interdire aux migrantes et migrants la « route des Balkans », aux contrôles policiers des garde-frontières nationaux renforcés par l'agence européenne Frontex, sous prétexte de lutte contre les passeurs, aux externalisations de la frontière méridionale de l'EU dans le Maghreb et jusqu'en Mauritanie, s'ajoute désormais la fermeture discriminatoire des frontières de la France.

Conséquences pratiques : répression des migrants et des migrantes et de leurs

soutiens

Mais qu'en est-il sur le terrain ? À Calais, après l'évacuation et la destruction cet hiver du bidonville d'État qui a fini par abriter tant bien que mal 8 000 migrants dispersés dans les CAO (centres d'accueil et d'orientation), les exilés sont revenus, mineurs isolés inclus. Ils sont l'objet d'une répression constante de la part des CRS, envoyés en juin par deux fois en renfort par le nouveau ministre de l'Intérieur : suppression des points d'eau, arrosage aux gaz lacrymogènes, destruction d'esquisses de « jungles » etc. ; cela en dépit des fermes recommandations du Défenseur des droits Jacques Toubon. Le ministre a désormais proposé la création de deux « centres d'accueil », mais d'une capacité très insuffisante de 150 personnes chacun et à bonne distance de Calais d'une part, de Dunkerque de l'autre.

À Paris, on a assisté, comme attendu, au reflux de nombreux migrants chassés des camps et jungles évacués détruits à Calais. Ils se sont en général regroupés Porte de la Chapelle, dans les rues et sur les trottoirs autour du Centre de premier accueil créé par la volonté d'Anne Hidalgo et géré par Emmaüs. Sur ordre de la Préfecture de Paris, les mesures répressives à l'égard de celles et ceux qui, par centaines, ne parviennent pas à être admis dans le Centre (les nouvelles arrivées se montent à une cinquantaine par jour) se répètent de semaine en semaine : entraves à la longue queue qui se forme dès le soir, évacuations policières des trottoirs et lieux de vie les plus précaires, destructions des quelques effets rassemblés par les migrants, persistance d'une situation sanitaire indigne de tout être humain.

Enfin, on sait que les migrantes et migrants qui tentent, souvent avec des enfants, de passer la frontière dans la région de Vintimille sont systématiquement refoulés, sans la moindre possibilité de déposer une éventuelle demande d'asile. En parallèle, dans la vallée de la Roya, celles et ceux qui tentent de porter secours et de fournir un abri provisoire aux migrantes et migrants désireux de rejoindre les leurs en France ou dans le nord de l'Europe (la route des Balkans a été coupée il y a plus

d'une année), sont accusés d'un délit nouveau, appuyé sur l'article 622-1 du *Ceseda* [1] : le délit de solidarité. Le 8 août Cédric Herrou, agriculteur militant qui a hébergé des migrants sur son propre domaine, a été condamné en appel, par le parquet d'Aix-en-Provence, à quatre mois de prison avec sursis pour aide à l'immigration clandestine ; il avait notamment organisé, dans un bâtiment SNCF désaffecté, un squat pour une cinquantaine d'Érythréens, et pris en stop des migrants du côté italien pour les conduire en France. Peu avant cette condamnation, Cédric Herrou a été à nouveau interpellé en gare de Cannes avec 156 migrants qu'il conduisait pour leur permettre de s'enregistrer à Marseille. Après une garde à vue prolongée, le parquet de Grasse a ouvert une nouvelle information judiciaire à son encontre, à nouveau pour aide à l'immigration clandestine. Quant à Pierre-Alain Mannoni, ingénieur à l'Université de Nice, il est confronté à une procédure pénale engagée par la même cour d'appel d'Aix-en-Provence pour avoir assisté trois personnes migrantes originaires d'Érythrée, dont une mineure en situation d'extrême détresse.

De même que pour les différentes ONG qui s'emploient à assurer le sauvetage des exilées et exilés tentant la traversée de la Méditerranée

centrale sur les canots où les passeurs libyens les ont entassés, on essaie désormais d'intimider et de criminaliser celles et ceux qui, de différentes manières, soutiennent ces autres nous-mêmes que sont migrantes et migrants. Dans le Calaisis, à Paris et dans la Vallée de la Roya jusqu'à Nice, pour ne citer que ces points de répression policière discriminatoire, depuis désormais plusieurs années, innombrables sont les citoyennes et citoyens regroupés en associations diverses qui, publiquement et pratiquement, disent non : non à ce déni d'humanité qu'est la politique officielle de rejet et d'expulsion à l'égard de migrantes et migrants ; non à ce véritable crime contre l'humanité que sont les milliers de décès annuels en Méditerranée en raison de la fermeture aux exilées et aux exilés des frontières de l'EU et singulièrement de la France ; non également aux mesures intimidatrices et répressives dont ils sont eux-mêmes l'objet ; enfin non à un refus généralisé de parer aux véritables causes de la migration dans un monde où, sous le règne de la mondialisation économique et sous la domination de l'idéologie néolibérale, les discriminations et les inégalités ne font que s'accroître au profit d'oligarchies déterminées à défendre leurs privilèges par tous les moyens, y compris une fermeture discriminatoire des frontières nationales.

Notes

[1] *Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*, article L622-1 : « Toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros »

Débats

Entretien avec Zoé Konstantopoulou

mardi 19 décembre 2017, par [Isabelle Bourboulon](#)

Quelle est votre analyse de la situation en Grèce aujourd'hui ?

Zoé Konstantopoulou : Nous subissons depuis 2010 une violation permanente de la constitution grecque due à l'imposition des mémorandums. Ce sont des accords entre la Grèce et ses créanciers - la Commission européenne, la Banque centrale européenne, le Fonds monétaire international (FMI) et, plus récemment, le Mécanisme européen de stabilité (MES). Ils contraignent le gouvernement grec à adopter des mesures d'austérité, de taxation, de liquidation de la propriété publique, de diminution de l'État social et de l'État de droit, en contrepartie de prêts accordés par ces mêmes créanciers. Depuis la publication du rapport préliminaire du Comité de vérité de la dette grecque, on sait parfaitement que ces prêts ne servent qu'à rembourser une dette qui ne doit pas et ne peut pas être remboursée et ne sont rien d'autre qu'un instrument de contrôle et de subordination. La plus grande partie de cet argent (92 %) ne passe même pas par les caisses grecques, mais est redirigé vers les créanciers.

On sait aussi aujourd'hui que les mémorandums ont servi en réalité de programmes de sauvetage des banques françaises et allemandes qui, en 2010, détenaient plusieurs dizaines de milliards d'euros en titres de l'État grec. À ce moment-là déjà, le FMI reconnaissait que la dette grecque était insoutenable et que son remboursement mettrait en danger la survie de la population. C'est ce que prouvent des documents confidentiels du FMI, datant de mars à mai 2010 et montrant que l'imposition de mesures de remboursement de la dette grecque, tel que celui inclus dans le premier mémorandum, allait conduire à une récession à long terme, une désagrégation du tissu social et, de façon générale, à une situation qui ne garantissait aucune perspective de croissance et de prospérité pour la population.

Est-ce que ces documents confidentiels étaient connus de Syriza à l'époque, c'est-à-dire avant la victoire de janvier 2015 ?

ZK : Oui, ces documents étaient connus puisqu'ils faisaient partie d'un dossier pénal transmis au parlement. J'ai personnellement pu consulter une copie de ce dossier, mais le président du parlement de l'époque, Evángelos Meïmarákis, devenu ensuite président intérimaire de Nouvelle Démocratie a refusé de me le laisser. J'ai donc recopié les documents à la main et je les ai déposés au

parlement, fin novembre 2012, lors de la discussion sur la création d'une commission d'enquête sur la soumission du pays aux mémorandums. Quand je suis devenue présidente du parlement, j'ai transmis tout le dossier pénal concernant la dette et les mémorandums au Comité de vérité sur la dette grecque et à cette commission d'enquête parlementaire. Celle-ci a été dissoute en août 2015 et n'a jamais été rétablie par le gouvernement Tsipras (qui portait précisément la responsabilité du troisième mémorandum). Les créanciers et les gouvernements grecs, y compris celui de Tsipras, savaient donc parfaitement que la politique des mémorandums allait provoquer la misère et la destruction sociale et économique du pays. Ils portent une responsabilité non seulement politique mais pénale et civile vis-à-vis des dommages qui ont été provoqués.

Vu la situation dramatique qui se préparait, comment se fait-il que, dès le 26 janvier 2015, c'est-à-dire au lendemain de la victoire de Syriza, la décision n'ait pas été prise de ne pas se présenter immédiatement la corde au cou devant les créanciers et de se faire traîner pendant six mois de fausse négociation en fausse négociation ?

ZK : C'est une question essentielle. Personnellement, j'ai été la seule comme présidente du p

arlement à avoir pris des initiatives pour pouvoir contester la dette. Plusieurs faits démontrent aujourd'hui, j'en suis convaincue, que Tsipras avait prévu de capituler. C'est d'ailleurs pourquoi, selon moi, il a désigné Varoufakis comme ministre des Finances car celui-ci ne faisait pas partie de Syriza et n'était pas d'accord avec le programme draconien des politiques d'austérité et des mémorandums. Au plan gouvernemental, Tsipras a réalisé une opération de fausse communication en déclarant au peuple grec : « nous allons résister, ne vous inquiétez pas ». Le 6 février, quand j'ai été élue, j'ai affirmé dans mon discours inaugural que le parlement prendrait des initiatives pour contester la dette, en faire un audit et l'abolir. À la réunion du groupe parlementaire qui a suivi, un membre du groupe a mis en cause ma déclaration au motif que ni le Premier ministre, ni le ministre des Finances ne s'étaient exprimés dans ce sens. Alors j'ai pris la parole et réaffirmé qu'il était de notre devoir non seulement de le dire, mais de le faire !

Dès le 20 février, le troisième mémorandum était en préparation, envers et contre tout ce que nous représentions, tout du moins ceux d'entre nous qui croyaient à notre mandat et à nos engagements. J'ai demandé des explications à Varoufakis qui m'a répondu « on gagne du temps ». Je lui ai demandé pourquoi il n'y avait pas d'équipe juridique pour l'accompagner dans les négociations, le texte étant très problématique sur ce plan. Il m'a assuré qu'il avait réclamé une équipe juridique à Tsipras et qu'il ne l'avait pas obtenue. Le lendemain de cet accord, j'ai également exigé des explications à Tsipras : il m'a fait la même réponse (« on gagne du temps »). Le 21 février, je lui ai dit qu'il fallait de manière extrêmement urgente auditer la dette, en suspendre le remboursement et ouvrir le dossier des réparations allemandes (entre 278 et 341 milliards d'euros, un minimum compte tenu des preuves que nous avons à ce jour). Il fallait aussi impérativement ouvrir le dossier de corruption impliquant surtout des entreprises allemandes, comme Siemens, et soulever la question des responsabilités vis-à-vis du caractère illégal des mémorandums. Tout cela était fait au niveau parlementaire et pouvait constituer autant d'armes très concrètes entre les mains du

gouvernement qui a pourtant décidé de ne pas s'en servir. À mon avis, le gouvernement Tsipras a été victime de son impréparation. Toute sa stratégie a consisté à céder « sans que le peuple s'en rende compte ».

Est-ce que celui-ci aurait pu anticiper cette situation ?

ZK : Non, ce n'était pas possible. Moi-même je ne l'ai pas anticipée, sinon je n'aurais jamais contribué à la victoire de Tsipras comme je l'ai fait. Si on m'avait donné le ministère de la Justice, j'aurais fait exécuter la décision concernant les réparations de l'Allemagne pour les crimes de Distomo [1] et j'aurais ouvert les dossiers de corruption à grande échelle. Mais Tsipras, contraint de me proposer quelque chose qui corresponde à la légitimité que j'avais obtenue des citoyens en étant la députée la mieux élue de Syriza, m'a proposé le ministère de l'Intérieur - un très gros ministère comportant les services publics, l'immigration, l'ordre public, la Grèce du Nord, etc. Je lui ai répondu que je ne pouvais pas être utile à ce poste. Il ne s'y attendait pas et a insisté. Je lui ai à nouveau dit que je ne pouvais pas accepter, considérant que ce ministère était fait soit pour « un champion de cirque » soit pour quelqu'un de simplement décoratif... Il m'a finalement proposé la présidence du Parlement, sans bien connaître cette fonction - jusqu'alors, les présidents du Parlement avaient été des personnalités assez passives, ne faisant que des relations publiques. Quand je lui ai dit que j'allais créer un comité international d'audit de la dette, il n'a pas pu refuser.

Maintenant que vous n'êtes plus à la présidence du Parlement, comment concevez-vous votre action ?

ZK La désobéissance est l'arme ultime du peuple. Nous vivons une situation dans laquelle un mandat absolument clair, celui du référendum, est violé depuis plus de deux ans. Le gouvernement a imposé au peuple des mesures et des lois rejetées par les citoyens. Nous remboursons la dette alors que le rapport préliminaire du Comité de vérité sur la dette grecque demande à ce qu'elle ne le soit pas. Nous avons donc le devoir démocratique, inscrit dans la dernière disposition de notre constitution, de résister

à ceux qui la violent. Il n'y a aucun doute que le fait d'avoir imposé le « oui » au référendum, en fermant les banques, en faisant pression sur la population et en intervenant de façon répétée contre l'indépendance des trois pouvoirs constitue une violation de notre constitution, et que les citoyens ont le droit souverain de résister.

Résister c'est désobéir. C'est ce que nous faisons avec le mouvement de protection des habitants surendettés contre les banques et les agences de l'État qui saisissent leurs logements. La deuxième précondition du 22 juillet 2015 du troisième mémorandum a imposé de modifier le code de procédure civil afin que les banques soient prioritaires dans les saisies. Selon cette procédure, malheureusement on peut également saisir le domicile principal et beaucoup de nos concitoyens surendettés en sont victimes. Ce surendettement est d'ailleurs dû au fait que, dans les années 2000, le gouvernement du Pasok (coïncidant avec l'entrée de la Grèce dans la zone euro) invitait les gens à emprunter aux banques pour acheter des logements. Avec pour conséquence la création d'une bulle immobilière. Ce mouvement de résistance est très actif : chaque mercredi, ses membres se rendent auprès des juges de paix pour empêcher les confiscations et saisies. Pour le contourner, le ministre de la Justice a fait voter une loi qui autorise les saisies électroniques. Nous nous préparons donc à affronter cette nouvelle forme d'attaque contre la propriété populaire. Une de nos armes consiste à personnaliser nos adversaires : nous désignons les notaires qui acceptent les saisies, nous appelons à soutenir ceux d'entre eux qui ont refusé. Le nouveau projet gouvernemental de saisie électronique implique beaucoup d'argent et de pots-de-vin en faveur des grandes compagnies informatiques.

Deuxième volet de nos activités, le rétablissement de l'électricité avec la coopération des mouvements sociaux. Nous avons lancé une action commune auprès de l'entreprise nationale en voie de privatisation pour protéger une vingtaine de citoyens menacés de coupure. Devant moi, un cadre a déclaré qu'il valait mieux aller dans une entreprise privée dont les tarifs sont plus avantageux. Il s'agit en fait d'une stratégie de l'ancienne compagnie nationale

pour mieux faire accepter sa privatisation par l'opinion.

Nous avons aussi lancé « Justice pour tous », une initiative pour défendre les droits du peuple dans des grandes affaires touchant à l'intérêt général, là où ni le gouvernement, ni le parlement, ni la justice ne fonctionnent puisque le gouvernement est sous tutelle. Nous intervenons sur la revendication des réparations allemandes, sur l'affaire Siemens pour laquelle nous avons déposé une plainte, sur l'affaire Elstat [2] de manipulation des statistiques pour justifier la soumission du pays aux mémorandums et sur les responsabilités pénales et civiles liées à la dette.

Jusqu'à quel point pouvez-vous mener de telles actions sans confrontation directe avec le gouvernement ?

ZK : Notre demande d'autorisation pour constituer une association de citoyens en vue de défendre l'indépendance de la justice, la transparence, la lutte contre la corruption et l'égalité de tous devant la loi (et contre l'impunité des oligarques et des privilégiés) a été refusée au motif que celle-ci constituerait un danger potentiel pour l'ordre public et une ingérence dans les affaires de l'État. Du coup, nous opérons jusqu'ici en tant qu'union de personnes. Nous avons une bonne équipe d'avocats et nous avons fait appel.

Nous avons fait aussi une intervention des artistes (« I don't want bow » - « Je ne veux pas saluer » en français) contre l'appropriation de la culture par le régime. Avec quelques incidents lors d'une exposition dont le sens était d'une soumission totale au régime du monde artistique et culturel. Il s'agissait de l'exposition « Documenta 14 » qui présente les Grecs comme des « moutons » (peints en bleu et blanc) et dont le message est qu'il n'y aura pas de réparations en contrepartie des crimes nazis perpétrés en Grèce. Une autre exposition avait pour thème : « nous remboursons la dette grecque avec des olives et du lard ». Une autre encore avait recouvert de portraits d'Hitler une salle entière du musée d'art contemporain. Bref, le tout pour humilier une population à laquelle l'Allemagne demande aujourd'hui de rembourser une dette dans des

conditions insoutenables alors qu'elle-même refuse de rembourser une dette historique liée à des crimes nazis.

Quel est le rapport des forces politiques aujourd'hui en Grèce ?

ZK : Le gouvernement est en voie d'effondrement. S'il y avait des élections aujourd'hui, il subirait une chute spectaculaire. Les prochaines élections législatives devraient avoir lieu en principe en 2019, mais depuis 2004 les élections ne se sont jamais tenues au moment prévu. Je m'attends à ce que les élections législatives aient lieu plus tôt à cause de la pression sociale. Si le gouvernement recule, l'opposition parlementaire relève la tête. Les deux principaux partis d'opposition parlementaire sont le Parti communiste et Aube dorée. Au moment de la dissolution anticonstitutionnelle de 2015, tous ces partis se sont mis d'accord pour ne pas légitimer l'action du Parlement en le paralysant par leur

absence. C'est une grosse responsabilité, notamment pour le Parti communiste. L'opposition parlementaire est actuellement uniquement de pure forme, qu'il s'agisse des partis pro-système ou anti. Aube dorée se prétend anti-mémorandum mais est en réalité un parti fasciste, raciste et lié aux intérêts de l'oligarchie.

Reste le peuple, la grande majorité des citoyens beaucoup moins représentés au Parlement qu'avant 2015 (celui-ci ne représente plus que 25 à 30 % des électeurs). Dans le contexte politique et social actuel, il s'agit moins de leur demander de voter pour « Trajet de liberté » (le parti-mouvement lancé par Zoé Konstantopolou), que de les convaincre de lutter et que des alternatives existent dont ils sont eux-mêmes les porteurs. Notre plus grand défi est donc de soutenir le moral des gens, de renforcer leur optimisme et leurs forces pour se battre. La vraie garantie de changer les rapports de force, c'est le peuple qui la détient. Pas le gouvernement.

Notes

[1] Le 10 juin 1944, pendant plus de deux heures, les troupes Waffen-SS de la 4^e division SS *Polizei Panzergrenadier*, sous le commandement du SS-*Hauptsturmführer* Fritz Lautenbach, firent du porte-à-porte dans le village de Distomo pour massacrer des civils grecs, afin de venger une attaque partisane. Un total de 218 hommes, femmes et enfants fut tué. Selon les survivants, les forces SS ont tué les bébés à coups de baïonnette dans leurs berceaux, poignardé les femmes enceintes et décapité le prêtre du village.

[2] Andréas Georgiou, l'ancien patron de l'office des statistiques grecques, a été condamné mardi 1^{er} août 2017 à deux ans de prison avec sursis pour « manquement au devoir ». Cet ancien membre du Fonds monétaire international était soupçonné de s'être entendu avec Eurostat (l'office européen de statistiques, dépendant de la Commission) afin de grossir les chiffres du déficit et de la dette publique grecs pour l'année 2009. Le but supposé : faciliter la mise sous tutelle financière du pays.

Le droit à la ville en période d'austérité

mardi 19 décembre 2017, par [Theodoros Karyotis](#)

En Grèce, la résistance à l'austérité prend la forme d'une mosaïque de luttes pour un droit à la ville conçu comme l'auto-détermination collective de la vie quotidienne.

Il est facile, lorsque l'on parle de la Grèce et de « la crise », de tomber dans le piège de « l'exception grecque ». Après tout, c'est par l'essentialisation du discours orientaliste que l'on a justifié l'austérité et les ajustements structurels : les Grecs sont corrompus, paresseux et enclins à la crise, et doivent être adaptés et civilisés pour leur bien. Il y a aussi le revers à ce regard orientaliste, qui leur reconnaît des ressources extraordinaires : les Grecs ont en abondance collectivisme, zèle révolutionnaire ou solidarité, ce qui les rend plus à même de s'organiser et de résister.

Ces deux discours nous empêchent toutefois de voir que les conditions qui ont amené à la crise grecque sont courantes dans de nombreuses parties du monde, que le capital s'oriente vers des politiques d'exclusion et de dépossession, même en son centre, et que la résistance n'incombe pas seulement aux pays du Sud mais va, sous peu, être la seule réponse raisonnable, même au Nord. En fait, la « crise grecque » n'est ni « grecque » - puisque ce n'est qu'un symptôme de la mutation du capitalisme mondial vers un régime d'accumulation, basé sur le choc et la dépossession – ni une crise au sens propre du mot, à savoir un événement extraordinaire. Au contraire, elle représente une nouvelle normalité qui menace de bousculer les fondements mêmes de la coexistence sociale. Cependant, la Grèce a été un endroit privilégié pour observer comment ce changement de paradigme au niveau mondial se joue à l'intérieur des frontières d'un seul État-nation.

Pour comprendre les mécanismes intrinsèques d'un régime d'« accumulation par dépossession », nous devrions porter notre analyse non seulement au niveau macroéconomique, sur les traités, les élections, les référendums, les manifestations et autres événements spectaculaires, mais aussi – et surtout – au niveau microéconomique de la vie quotidienne dans la ville. L'espace urbain est toujours une cristallisation de plus larges relations de pouvoir ; il est constamment façonné et refaçonné par les pouvoirs politique et économique qui visent le

contrôle des populations qui y habitent, leur exploitation ou leur exclusion, tout en limitant leurs capacités d'émancipation. Cependant, l'espace urbain peut également devenir ce lieu de coexistence où des liens sociaux et des communautés se forment et où émergent les communs. En fin de compte, la ville peut devenir un lieu de résistance et d'autodétermination, un lieu d'inclusion ; inclusion non seulement dans le sens de droits formels accordés par une instance de pouvoir, mais dans le sens de la pleine participation de toutes les identités et de tous les sujets dans la vie politique, économique et sociale.

L'appropriation illicite des terres, les travaux d'infrastructure inutiles, la gentrification et le renouveau urbain, la marchandisation des besoins humains fondamentaux tels que l'accès au logement, à la nourriture, à l'eau et à la santé, les expulsions et les déplacements forcés, la xénophobie, la militarisation et l'augmentation de la surveillance sont les éléments centraux de la politique de dépossession appliquée dans l'espace urbain au détriment des classes populaires. La résistance à ces politiques a pris la forme d'une mosaïque de luttes pour un « droit à la ville » qui se conçoit non pas en terme de garantie de ressources ou d'opportunités individuelles, mais comme une affirmation de l'autodétermination collective de la vie quotidienne.

Bref historique de l'espace urbain en Grèce

Pour que les luttes urbaines qui ont proliféré en Grèce depuis 2008 fassent sens, il nous faut comprendre le processus de formation des villes grecques durant la seconde moitié du vingtième siècle. Elles ont connu une forte expansion dans les années 1950, lorsqu'une rapide industrialisation couplée aux destructions et aux violences remontant à la Guerre civile (1946–1949) a forcé les populations rurales à se déplacer dans les centres urbains. Des lois de planification urbaine laxistes, ainsi qu'une législation permettant aux petits propriétaires fonciers d'ériger des grands immeubles – pour le plus grand profit des entreprises de construction et de leurs patrons politiques –, sont les facteurs qui déterminent le paysage urbain encore aujourd'hui.

Ces événements ont été à la base d'un processus d'enclosure qui a érodé les communautés traditionnelles, marchandisé le logement et amené une curieuse forme de « solitude au milieu de la foule ». À ce jour, les centres urbains et les quartiers populaires se caractérisent par une densité élevée de population, des rues étroites et un manque d'espaces ouverts et d'équipements publics. Pendant les décennies 1990 et 2000 dites « décennies du bien-être », une « richesse » alimentée par l'endettement a poussé la classe moyenne vers les banlieues. Pendant ce temps, les efforts de gentrification ont continué, atteignant leur point culminant lors de la « frénésie de construction » pour les Jeux olympiques de 2004 à Athènes, quand de vastes projets de rénovation urbaine créaient de nouvelles opportunités pour l'accumulation de biens par les élites, tout en provoquant le déplacement, l'exclusion, la répression et la surveillance des citoyens paupérisés.

Les luttes pour la réappropriation de l'espace urbain ont eu lieu principalement en décembre 2008, lorsque le meurtre de sang-froid d'un adolescent par la police provoqua une révolte qui dura un mois entier et s'étendit comme un feu de brousse à tout le pays. Des lycéens et des étudiants, des immigrés et une jeunesse urbaine marginalisée envahirent la rue,

protestant contre l'aliénation urbaine, l'exploitation et l'exclusion se cachant derrière une façade de prospérité. Les différentes identités des participants fusionnèrent en un être « anonyme » qui commença, alors que la révolte progressait, à transformer activement la ville par des actes décentralisés – souvent symboliques – de réappropriation de l'espace urbain, consistant en l'occupation de bâtiments publics, la construction de barricades, des marches, de la danse et du théâtre impromptus dans les rues, l'interruption d'événements officiels et la perturbation du trafic et des activités commerciales. Leur signe distinctif fut l'absence totale d'exigences ; les protestataires ne luttaient pas pour des droits ou des réformes, mais pour l'opportunité de vivre dignement et selon leur propre détermination, pour joindre leurs désirs à la réalité.

Bien que ce fût un événement marquant, il ne faudrait pas idéaliser la révolte de décembre. Malgré la fusion des identités, la nature violente et spectaculaire des manifestations a privilégié une identité bien spécifique, celle de jeunes mâles, intrépides et valides, empêchant de ce fait la création d'espaces d'inclusion pour d'autres catégories sociales : les familles, les aînés, les femmes migrantes, qui pouvaient avoir tout autant de raisons d'être en colère.

Le « cri » collectif de décembre 2008 a tout de même été un appel au réveil d'une société endormie et complaisante, et il a laissé un héritage de coopération sociale et de redéfinition de la sphère publique. Des milliers de coopératives ont vu le jour, allant des groupes politiques aux ensembles artistiques, en passant par les syndicats de base. Une toute nouvelle génération de jeunesse politisée a été formée à l'horizontalisme, à la solidarité et aux techniques d'action directe, alors que les mouvements sociaux adoptaient de nouvelles pratiques d'occupation de l'espace, culminant en la propagation de squats autogérés et de centres sociaux aux quatre coins du pays.

À titre d'exemple, Navarinou Park fait partie de l'héritage de décembre. Quelques mois seulement après la révolte, un parking abandonné a été récupéré dans le quartier athénien d'Exarcheia et transformé

en parc autogéré par des habitants du quartier et des collectifs et mis à disposition pour des événements culturels et sociaux. Malgré des tentatives d'expulsion, le parc conserve ses caractéristiques aujourd'hui encore. Même si le vocabulaire autour des communs n'était pas encore très répandu à ce moment-là, Navarinou a représenté un premier exemple de substitution de l'espace « public » par l'espace « commun », remplaçant un espace rigide, aseptisé, servant de terrain neutre à des individus isolés, par un espace organique où les individus peuvent se rencontrer et partager leurs désirs dans un cadre communautaire, et où ils peuvent négocier les termes de leur coexistence. Cette forme de commun urbain, qui était autrefois confinée aux espaces de réappropriation libertaire, allait continuer à être un modèle pour les luttes urbaines pendant les années qui ont suivi.

La « crise de la dette » de 2010 a uniquement servi à intensifier les antagonismes sociaux existants, et par conséquent exacerbé les conflits pour l'espace urbain. Alors que les élites et les médias tentaient d'entraîner la population dans un sentiment collectif de culpabilité sur le thème de « vous vivez au-dessus de vos moyens », une grande opération d'ingénierie sociale s'est mise en place, visant à déposséder et à exclure la majeure partie de la population. Tous les biens et les infrastructures de l'État furent remis au plus offrant ; les salaires, les retraites, le droit du travail et la protection sociale pour les classes populaires furent sacrifiés du jour au lendemain ; une spirale de récession allait détruire la cheville ouvrière productive du pays et provoquer chômage et misère ; des impôts régressifs et injustes et une dette des ménages en augmentation ont donné le coup de grâce. Les politiques de dépossession tournant autour du lieu de travail ont été confrontées à une résistance contre la dévaluation de la force de travail, mais les conflits paradigmatiques en temps de crise ont lieu dans l'espace urbain.

Contrôle spatial par procuration

Le discours de l'État néolibéral implique toujours une population « arriérée » qu'il est nécessaire de « faire

entrer dans le monde civilisé ». L'État se pose comme une force de « rationalisation », qui étend son contrôle sur la ville et combat les pratiques « souterraines » et « informelles » afin d'amener la totalité de la population à obéir à la loi. Cependant, la réalité est bien différente. Dans un contexte d'injustice et de colère populaire résultant d'une restructuration néolibérale, le rôle de l'État est de brider les résistances, mettre en application les processus d'exclusion en cours et préserver la paix sociale par n'importe quel moyen. Il est intéressant de constater que l'État grec, tout en employant des pratiques répressives « formelles » – augmentation de la surveillance, persécution judiciaire des luttes sociales – a largement eu recours à des moyens « informelles ». Par exemple à des techniques brutales de contrôle des foules, à l'encadrement systématique, aux coups et à la torture des activistes par les forces de l'ordre et surtout à de nouvelles techniques de contrôle spatial par procuration.

La collusion de la police avec le parti néo-nazi Aube Dorée pour « assiéger » ouvertement la ville en est un excellent exemple. Les membres d'Aube Dorée ont été pour la première fois sous le feu des projecteurs lorsqu'ils ont pris en otage un « comité citoyen » dans le quartier ouvrier du centre d'Athènes d'Ayios Panteleimonas, prenant prétexte de la réunion pour imposer une « purification ethnique ». Des immigrés ont été violemment attaqués et chassés de l'endroit par les émeutiers, tandis que la police des émeutes a utilisé des gaz lacrymogènes lors de marches de solidarité protestant contre le siège du comité ; même le terrain de jeu de la place centrale a été bouclé et gardé afin qu'elle ne puisse pas être utilisée par les familles d'immigrés.

Comme nous le voyons actuellement partout en Europe du Nord, toute menace perçue contre la stabilité d'une société peut déclencher des réflexes réactionnaires et xénophobes. Avec la technique de la carotte et du bâton, Aube Dorée a profité de l'écroulement du système bipartite qui avait prédominé depuis la transition démocratique de 1974. D'un côté, il a cultivé une image de « Robin des bois » en organisant des distributions d'aliments et des dons de sang « uniquement pour les Grecs » – une forme de pratique du « commun » pervertie et

excluante. D'un autre côté, il a instauré un règne de terreur, avec des escadrons de la mort néo-nazis patrouillant les rues dans de nombreux quartiers et attaquant toute personne ayant l'air « indésirable » – toute personne ayant l'air d'un immigré, d'un homosexuel, d'un transsexuel, d'un radical etc... – avec la bénédiction ou la participation directe de la police. La campagne xénophobe a duré plusieurs années et fait des centaines de victimes. Ce n'est qu'après le meurtre du rappeur antifasciste Pavlos Fyssas et l'intensification des tactiques décentralisées antifascistes par les mouvements sociaux que la rue a pu être reconquise. Sous la pression populaire, l'État a décidé de « tenir en laisse » ses anciens alliés.

Un autre genre de « contrôle spatial par procuration » a été mis en place, et cela fait maintenant longtemps que ça dure, dans le quartier d'Exarcheia. La police pousse activement les gangs organisés de trafic de drogue vers ce quartier, qui a longtemps été un bastion urbain du mouvement anarchiste, espérant éliminer les collectifs et les communautés qui y habitent. Par conséquent, le trafic d'héroïne y est endémique, les comportements antisociaux fréquents, et des mafias brutales gouvernent leur « territoire » d'une main de fer. Des groupes anarchistes ont récemment décidé de pousser les gangs hors d'Exarcheia en organisant des milices d'autodéfense pour patrouiller le quartier. Bien qu'il soit trop tôt pour dire si l'opération a été un succès, elle représente une initiative extrêmement complexe, le questionnement direct du monopole de la violence de l'État soulevant d'épineuses questions en relation avec la légitimité sociale des milices, la responsabilité collective et l'usage raisonnable de la force.

À la lumière des exemples qui précèdent, l'idée que l'État néolibéral est un agent de « rationalisation » qui combat les pratiques souterraines et informelles est discréditée. L'État a plutôt le pouvoir de décider quelles pratiques informelles vont être tolérées ou même encouragées et lesquelles seront punies, selon les tactiques qu'il applique à un moment donné.

Convergence et divergence des luttes

Alors que la crise s'aggravait, un moment qui a défini la politique de la base en Grèce a été l'occupation des places publiques par les « indignés » à partir de mai 2011, en même temps que le mouvement espagnol 15M. Une multitude d'individus ayant des origines et des agendas objectifs différents – selon certaines statistiques un Grec sur quatre – ont participé à des occupations ou à des rassemblements. Cette diversité a certainement été un avantage, puisqu'elle a permis l'osmose entre différents groupes et individus et l'émergence d'initiatives et de pratiques innovantes. Pourtant, la présence – minoritaire – de discours nationalistes et l'absence de la notion de « classe » en tant que cadre analytique ont chassé des places publiques certains militants radicaux.

Malgré certaines divergences et la difficulté admise par les indignés de s'auto-identifier en tant que « mouvement », l'influence des places publiques en matière de pratique spatiale et la production de communs urbains ont été cruciales. Dans le sillage des places publiques, une multitude d'assemblées de quartier ont vu le jour. Leur priorité n'était plus d'influencer le développement sur la scène politique centrale, mais de s'auto-organiser et se défendre contre les attaques attendues contre le niveau de vie des classes populaires, de promouvoir l'auto-suffisance et la résilience pour les communautés locales, compensant ainsi les lacunes laissées par la retraite de l'État providence, et de combattre la pauvreté et le chômage par la promotion d'efforts de solidarité.

Dans le contexte des communs urbains soutenus par les assemblées de quartiers, les pratiques d'occupation ont acquis une légitimité et sont devenues de plus en plus répandues. Ce n'étaient plus seulement de jeunes protestataires qui occupaient l'espace public pour le transformer en communs, mais des collectifs mixtes de jeunes et de personnes âgées, d'hommes et de femmes, de familles et d'individus, d'immigrés et d'autochtones. Un bon exemple de ces pratiques est l'occupation de terres cultivables en milieu urbain pour en faire des jardins potagers autogérés par la communauté. C'est

le cas, par exemple, de PERKA (agriculture péri-urbaine) à Thessalonique et des Jardins urbains autogérés d'Elliniko à Athènes, érigés respectivement sur les terrains d'une base militaires abandonnée et sur ceux de l'ancien aéroport d'Athènes. D'après les termes du mémorandum d'accord entre le gouvernement grec et la Troïka des prêteurs étrangers, ces sites sont tous deux prévus pour être privatisés et développés en logements de luxe et en infrastructures commerciales. Dans les deux cas, de larges mouvements citoyens exigent au contraire leur conversion en parcs métropolitains avec des installations publiques.

Les initiatives d'autodéfense des communautés locales se sont multipliées lorsque le gouvernement a imposé une taxe régressive pour les propriétaires de terrain – appelée par dérision *haratsi* en réminiscence d'une ancienne taxe ottomane imposée aux populations grecques – appliquée arbitrairement par le biais de la facture d'électricité. Les propriétaires qui ne payaient pas la taxe se voyaient privés d'électricité ; c'était tout à fait courant dans un pays où les salaires avaient été fortement réduits et où un tiers des travailleurs avaient perdu leur travail. Sans l'intervention des comités de quartier auto-organisés « anti-haratsi » qui se présentaient sur appel pour reconnecter de façon illégale le courant électrique aux familles qui ne pouvaient pas se permettre de payer la taxe, cette mesure sadique aurait créé une situation proche de la catastrophe humanitaire.

L'approvisionnement en denrées alimentaires a été un autre domaine important d'autodéfense. Pendant la décennie précédente, la distribution de denrées alimentaires avait été l'apanage d'intermédiaires oligopolistiques qui fixaient les prix, rendant les denrées de base inabordable pour les classes populaires tout en réduisant la marge bénéficiaire des producteurs. Le mouvement pour éliminer les intermédiaires a débuté avec des camions de pommes de terre arrivant sur les places centrales des villes pour être vendues directement au consommateur final. Le « mouvement des pommes de terre » a rapidement évolué en un « marché paysan de guérilla » décentralisé, occupant des terrains urbains sans permis, essayant de réunir les

paysans et les consommateurs en dépit des menaces d'expulsion, des arrestations et des confrontations avec les intérêts en place.

La création de « communs urbains » s'est étendue aux soins de santé, avec la mise en place d'un vaste réseau de cliniques solidaires autogérées ; aux monnaies alternatives, notamment TEM à Volos, Syntagma Time Bank à Athènes, Koino à Thessalonique et deux douzaines d'autres ; aux coopératives de consommateurs, telles que Bios Coop à Thessalonique qui réunit plus de 450 familles voulant reconquérir leur autonomie alimentaire ; aux cantines solidaires, offrant de la nourriture gratuite ou très bon marché, encourageant les passants à s'impliquer en faisant la cuisine et en distribuant de la nourriture ; et à une multitude de coopératives de travailleurs égalitaires, essentiellement concentrées dans le secteur des services, comme celles appartenant au Réseau athénien des coopératives de travailleurs.

Quelle sorte de droit à la cité ?

Dans un pays aussi puritain et religieux que la Grèce, on n'insistera jamais assez sur l'importance d'événement « médiatiques » tels que la Gay Pride ou la « Course de vélo à poil » pour que tout un éventail d'identités et de pratiques alternatives se réapproprient l'espace public. Effectivement, ces événements deviennent régulièrement des lieux de confrontation avec l'Eglise orthodoxe ou l'extrême droite. Ils font néanmoins face à une difficulté supplémentaire : dans la mesure où ils font la promotion d'une conception individualiste du « droit à la ville » et n'adoptent pas une vision multidimensionnelle de l'oppression sociale, ils risquent de se retrouver confinés à un « marché de niche » dans le contexte du renouveau urbain, où la diversité est appréciée aussi longtemps que le principe social dominant reste celui du marché. En fait, « diversité », « créativité » et « innovation » sont les concepts au cœur des processus de gentrification qui sont en cours dans la plupart des villes européennes. Ces processus par exclusion présupposent un consommateur de droits

individualisé plutôt que des collectifs actifs qui affirment leur droit à l'auto-détermination pour leur vie quotidienne dans la ville.

Cette année, et pour remédier d'un seul coup à toutes ces oppressions, Radical Pride, une gay pride « alternative » préservant son autonomie vis-à-vis des institutions publiques et du mécénat d'entreprise, a été organisée à Thessalonique. Elle offrait un cadre idéal pour que l'on comprenne comment le genre, la race, la classe sociale, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, l'âge ou le savoir-faire interagissent dans la production d'oppression et d'exclusion. L'événement a donc cherché à affirmer l'action collective et à connecter la lutte du mouvement LGBTQ à d'autres luttes urbaines.

Toutefois, pour ce qui est de la mobilisation urbaine, il faut bien insister sur le fait que tous les processus de bas en haut ne sont pas inclusifs par nature. Notoirement, la tâche première des soi-disant « comités de résidents » est de faire monter la valeur des terrains, les membres ayant un intérêt personnel dans la plus-value de leur propriété. Souvent, pour ne pas dire toujours, ceci se traduit par des efforts pour tenir les « indésirables » à l'écart du quartier. Il n'est donc pas surprenant que les comités de résidents soient fréquemment pris en charge par des éléments fascistes. En fait, l'exclusion et le fascisme sont la face hideuse de brillants projets de renouveau urbain et de la construction de « villes-modèles ».

Preuve en est le récent conflit concernant les réfugiés : des « comités de résidents » xénophobes ont joué un rôle douteux en s'opposant à leur inclusion dans la vie sociale. De même, l'État traite le drame des réfugiés comme un problème d'ordre public et essaie de les isoler dans des conditions déplorables dans des camps, loin des centres urbains. Par réaction, des mouvements solidaires ont patiemment mis en place des structures de solidarité pour inclure les réfugiés dans la vie sociale de la ville. À la pointe de ces efforts, on trouve les abris occupés et autogérés par les réfugiés, qui ont été créés à Athènes, à Thessalonique et dans d'autres villes – dont plusieurs ont été expulsés par la police l'année dernière.

Qu'en est-il du changement systémique ?

En 2013, la construction du projet hégémonique de Syriza avançait à toute vapeur. Pratiquement aucun mouvement n'a pu échapper au désir de ce parti de se poser en champion de l'expression politique de la lutte contre l'austérité et de monopoliser le concept de solidarité. Nous récoltons aujourd'hui les fruits de ce processus : les politiques de dépossession se sont intensifiées sous un gouvernement se disant de gauche, alors que la résistance était neutralisée et que la « paix sociale », ardemment désirée par les élites internationales et locales, a été instaurée.

Cette défaite n'est toutefois pas seulement le fait de Syriza, mais elle démontre aussi les limites internes du mouvement. Alors qu'en Espagne, par exemple, le désir des gens pour un changement institutionnel transitait majoritairement par le niveau local et vers des coalitions dominées par les mouvements eux-mêmes, en Grèce, la double influence, d'un côté du mouvement anarchiste, hostile à toute compromission avec les institutions, et de l'autre d'une gauche parlementaire et extra-parlementaire rigide, statique, incapable de percevoir l'importance de formes participatives de gouvernement locales, a empêché l'émergence d'initiatives municipales indépendantes.

En 2014, l'observatoire municipaliste *dimotopia.gr* (maintenant disparu) avait identifié dix-sept formations municipalistes indépendantes dont la démocratie directe était au centre de leur programme. Quelques années plus tard, seules quelques-unes avaient réussi à obtenir une représentation. Plusieurs avaient obtenu le soutien de Syriza ; elles en retirèrent une poussée électorale, mais au prix d'être petit à petit récupérées par des politiciens professionnels et de perdre leur caractère populaire. Un cas parmi d'autres est celui de la formation « Résistance avec les citoyens » de la municipalité athénienne de Chalandri. Après une longue période comme parti minoritaire d'opposition, elle a conquis la mairie en 2015. Deux ans plus tard, plusieurs de ses membres de longue date ont démissionné, en dénonçant le nouveau maire pour avoir transgressé les principes fondamentaux de la

formation et s'être aligné sur la politique d'austérité du gouvernement.

Il est trop tôt pour dire si le mouvement municipaliste en Espagne a eu une influence significative sur la politique institutionnelle – cette question a provoqué un débat intense et des critiques à l'intérieur du mouvement lui-même. On peut toutefois argumenter qu'en Grèce, le manque de coordination politique au niveau de la base – pas seulement en matière d'élections – a facilité la prolongation de la politique d'austérité. Bien que l'on puisse comprendre qu'une grande partie des mouvements se méfie de la politique électoraliste, ceci ne devrait en aucun cas être compris comme une réticence à s'organiser, collaborer, transiger, intensifier la lutte, établir le contact avec la société, participer énergiquement au dialogue public. Il n'y a aucun mérite dans la partialité, la marginalité ou la pureté idéologique.

Les premières années de la crise ont entraîné une profonde délégitimation du système politique et de ses satellites – partis politique, syndicats, médias – de même qu'une dissolution des identités formées autour du statut social, du travail ou de la consommation. Ceci n'a pas uniquement provoqué de la dépression et de la résignation, mais aussi une explosion de la mobilisation de la base qui a changé la vie de beaucoup de gens et mis en place des structures, des collectifs et des pratiques qui ont permis de reconquérir la ville pour toutes sortes d'activités. Au point culminant de ces mobilisations, on partageait largement l'idée optimiste que la seule accumulation de communs urbains serait suffisante pour modifier radicalement le paysage urbain et mettre en place un contre-pouvoir social suffisant pour contester efficacement les processus de dépossession.

Dans la phase qui a suivi, les mouvements populaires

ont été confrontés à l'inévitable question de la coordination politique et du changement institutionnel, et ont été appelés à prendre position sur le projet de développement hégémonique proposé par Syriza. Certains se sont identifiés au projet et y ont été assimilés ; d'autres ont adopté une position prudente mais pragmatique, en essayant de négocier des avantages politiques sans compromettre leur identité ; d'autres encore ont dénoncé le projet de Syriza et s'en sont distancés, mais sans réussir à mettre en place une forme alternative de coordination politique. Ce fut une période de conflits et de débats très intenses.

À l'heure actuelle, les espoirs de changement institutionnel se sont avérés vains, les mouvements de la base ont perdu leur caractère de mouvements de masse, et les collectifs restants sont entrés dans un processus de réflexion et de redéfinition de stratégie. Un point primordial, qu'il faut mettre en évidence dans une réflexion de ce genre, est l'importance des luttes urbaines populaires pendant la crise, en tenant compte non seulement des menaces extérieures auxquelles elles ont dû faire face – répression et cooptation – mais aussi de leurs limites internes : leur nature contradictoire, leurs divergences idéologiques, leur difficulté à se trouver un vocabulaire commun, à se coordonner et à former une entité politique cohérente. Ces défauts ne devraient pas néanmoins être perçus comme un échec, puisque le cycle dissidence-subordination n'est jamais un jeu à somme nulle. Il y a un « trop-plein » qui persiste et qui sert de substrat au cycle de mobilisation suivant. Ce trop-plein comprend des idées, des pratiques, des valeurs et des possibilités d'action qui n'existaient pas il y a encore une décennie, avec, en plus, une nouvelle voix dans le discours public, qui privilégie la coopération sociale et l'autodétermination.

Fétichisme et dynamique autodestructrice du capitalisme, entretien avec Anselm Jappe

mardi 19 décembre 2017, par [Jean-Marie Harribey](#)

1. Jean-Marie Harribey

Tu viens de publier *La société autophage, Capitalisme, démesure et autodestruction* (Paris, La Découverte, 2017), dans lequel tu prends appui sur la « critique de la valeur », sujet de tes livres précédents, pour analyser comment la société capitaliste produit un type de subjectivité des individus qui les intègre à sa dynamique autodestructrice.

Commençons par le début. La thèse centrale du « courant critique de la valeur » que tu incarnes avec Kurz, Postone, et peut-être Gorz (on y reviendra), est de considérer que le travail, la valeur, la marchandise sont des catégories du capitalisme et de lui seul. De cette hypothèse découlera une proposition politique : pour se débarrasser du capitalisme, il faudra se débarrasser du travail, de la valeur, etc.

S'il s'agit d'un problème sémantique, c'est-à-dire si l'on décide de poser au départ d'appeler « travail » le travail prolétaire salarié, et de dire que la valeur est la valeur pour le capital, la discussion est close, il suffit de trouver d'autres concepts pour rendre compte d'autres réalités hors du capitalisme ou qui subsistent (ou se développent) en son sein. Mais ma question est la suivante : Marx a toujours distingué ce qu'il appelait le procès de travail en général et le procès de travail capitaliste. Faire du travail et de la valeur des catégories exclusivement attachées au capitalisme ne revient-il pas à récuser cette distinction marxienne ? Autrement dit, tout en acceptant l'idée que les formes du travail, son organisation, les objectifs qui lui sont assignés sont le produit de rapports sociaux, donc sont des constructions sociales et historiques, peut-on éliminer toute dimension dépassant un tel cadre, et qui aurait un caractère anthropologique tenant à la condition humaine (non pas à la « nature » humaine) ? Que devient, avec le courant critique de la valeur, l'être humain produisant, par son travail, ses conditions d'existence et se produisant lui-même aussi ? Le concept de « travail vivant » ne porte-t-il pas en lui l'idée de la « reproduction de la vie sociale », tant sur le plan matériel que culturel et symbolique, c'est-à-dire l'idée de la centralité du travail vivant, et cela au-delà de la contingence historique du capitalisme ? Que devient l'être humain dans son

rapport métabolique avec la nature, celui-ci toujours entretenu, bien sûr, dans le cadre de rapports sociaux ?

Si cette discussion est de nature méthodologique, voire épistémologique, ne pourrait-on pas considérer que c'est parce que le capitalisme tend à faire du travail une donnée homogénéisée, indifférenciée, abstraite, que l'on peut être conduit à ne plus voir en lui qu'un concept historique lié au capitalisme ?

Ton livre s'inscrit au croisement de plusieurs filiations théoriques, notamment le marxisme et la psychanalyse. Mais au-delà des figures de Marx, de Freud et de quelques autres, il s'inscrit au croisement de plusieurs disciplines au sein des sciences sociales et humaines. Comment prendre en compte alors l'apport de l'anthropologie dont plusieurs auteurs marquants ont souligné, après des études de terrain nombreuses de sociétés pré-modernes, que si le travail ne revêtait pas les formes que nous connaissons, si leurs membres n'avaient pas les mêmes représentations de leurs activités productives, celles-ci étaient du travail. Je pense à Godelier, à Descola, à Deranty, pour des auteurs en langue française, et à Sahlins [1] pour qui les peuples de chasseurs-cueilleurs travaillent moins que nous mais travaillent, même si la frontière avec les autres

activités est tenue. Et Polanyi cite Malinowski qui analyse « le travail dans le milieu indigène » comme dissocié de l'idée de son paiement ; il cite aussi Firth : « Le travail pour lui-même est un trait constant de l'industrie des Maori » [2]. Tous semblent ainsi conserver cette dualité du travail soulignée par Marx avec une dimension anthropologique et une dimension historique étroitement mêlées.

On pourrait étendre la discussion à deux autres catégories dont le statut est peut-être incertain chez Marx. On sait aujourd'hui que le marché et la monnaie sont deux institutions sociales bien antérieures au capitalisme et que, si celui-ci leur a donné un développement particulier pour servir l'accumulation du capital, elles ne peuvent lui être réduites. On retrouve alors la discussion au sujet de la production dans la sphère monétaire non marchande. De nouveau, la discussion théorique a des prolongements politiques et stratégiques : une société dépassant le capitalisme ne garderait-elle pas la monnaie mise au service de l'intérêt général ? La même question ne se poserait-elle pas aussi pour le marché ?

Anselm Jappe

On a parfois l'impression que de nombreuses discussions – dans tous les champs et tous les milieux – tournent finalement autour des mots et se réduisent largement au fait que les participants associent des sens très différents aux mêmes mots. Cependant, on se tromperait si on disait alors que les divergences ne sont que sémantiques et qu'au fond ceux qui s'opposent dans les débats sont plus proches qu'ils ne croient. Certains se réjouiraient de pouvoir dissoudre ainsi la réalité dans les discours. Mais ils se trompent, parce qu'en vérité, les différences sémantiques couvrent souvent des différences bien « essentielles ».

Il en est ainsi pour un mot parmi les plus répandus au monde, et le plus chargé de signification : « travail ». On aurait eu le plus grand mal pour expliquer ce mot, dans le sens où nous l'employons, à – je ne dis pas à un Indien d'une tribu amazonienne – mais simplement à Cicéron ou à Thomas d'Aquin. Mais, depuis les quelques siècles – un demi-millénaire au plus, dans plusieurs régions du monde – que dure

maintenant la société de travail, ce concept s'est si profondément ancré dans nos têtes, qu'il semble impossible de ne pas l'utiliser. On accepte alors de discuter de ses mille formes particulières, mais en nier l'existence transhistorique semble tout aussi insensé que nier la nécessité universelle de respirer.

Bien sûr, une précision « sémantique » s'impose : le travail dont nous mettons en doute le caractère universellement humain ne peut pas être identique à ce que Marx appelle « le métabolisme avec la nature » ou aux activités productives en général. Ici, nous ne discutons que de la *forme sociale* qu'ont prise historiquement ces activités. Dire que la forme sociale capitaliste du métabolisme avec la nature n'est qu'une forme spécifique de la nécessité éternelle d'assurer ce métabolisme est un truisme vide de sens : c'est comme dire que l'agriculture capitaliste est un développement de la nécessité humaine d'avoir un apport journalier en calories. C'est indubitablement vrai, mais ne signifie rien. Cette base commune à toute existence humaine n'a aucun pouvoir *spécifique* d'explication.

La question n'est donc pas de savoir si, dans toute société humaine, les êtres s'affairent pour tirer de la nature ce dont ils ont besoin, mais s'ils ont toujours opéré à l'intérieur de leurs activités une coupure entre le « travail » d'un côté et le reste (jeu, aventure, reproduction domestique, rituel, guerre, etc.). Et je pense qu'on peut dire « non ».

Pourtant, une fois institué le « champ » du travail, à partir du XIV^e siècle, et définitivement à partir du XVIII^e siècle, il est devenu difficile de se représenter l'activité productive autrement que sous forme de « travail », quelles que soient l'époque ou la société prises en considération. Même les esprits les plus critiques en subissent l'influence. Ainsi, Marx a oscillé toute sa vie entre une conception transhistorique du travail et une conception critique et historiquement spécifique, lorsqu'il analyse le « travail abstrait ». Il faut dire qu'il n'existe pas de travail qui n'ait pas un « côté abstrait », parce que le travail, dès qu'il est apparu historiquement, a possédé une « double nature », abstraite et concrète. Donc, tout travail est « travail abstrait » ; il n'y avait pas d'abord un travail concret qui serait devenu «

abstrait » par la suite).

La critique de la valeur distingue en effet entre un « Marx ésotérique » et un « Marx exotérique ». Ce n'est pas une question de « phases » de sa pensée, mais de différents niveaux de conscience qui se mêlent et s'entrelacent dans toute sa production. D'un côté, Marx appartenait, malgré tout, à la pensée « moderne » issue des Lumières, et plus particulièrement à sa version protestante avec sa fameuse « éthique du travail ». En tant que « dissident du libéralisme » selon Robert Kurz, Marx charrie beaucoup de ses présuppositions, notamment utilitaristes. D'un autre côté, chez Marx apparaît un discours différent, plus fondamentalement critique, plus en avance sur son époque, mais aussi plus difficile à saisir, même pour lui-même : ce discours, qui apparaît dans sa forme la plus concentrée dans le premier chapitre du *Capital*, mais se trouve par fragments dans toute sa critique de l'économie politique, ne considère pas la valeur et le travail abstrait, l'argent et la marchandise comme des facteurs éternels de tout mode de production quelque peu « développé », dont on peut discuter la distribution, mais non l'existence même. Il les analyse plutôt comme étant la base, et en même temps le résultat, d'une seule formation historique, le capitalisme, et, deuxième élément essentiel, il démontre leur caractère destructeur, situé à un niveau logique plus profond que les rapports de classe avec l'exploitation et la domination qu'ils impliquent. C'est le fait que le concret – la valeur d'usage, le côté concret du travail – se réduit à être le « porteur », la « forme phénoménale » de l'abstrait, c'est-à-dire de la valeur créée par le côté abstrait du travail : la simple dépense d'énergie, mesurée en temps.

Cependant, même à l'intérieur du premier chapitre du *Capital*, Marx semble hésiter, parfois d'une ligne à l'autre, entre cette conception du travail et une autre, qui voit dans le travail « une nécessité éternelle ». La grande majorité de ses successeurs, les marxistes, ont escamoté tout à fait sa critique du travail et ont bâti un « marxisme » qui est une véritable ontologie du travail et fait du travailleur le représentant privilégié de cette base de toute vie humaine, face auquel les autres groupes sociaux ne sont que des parasites. C'est plutôt à travers les avant-gardes

artistiques qu'une certaine critique du travail a fait son apparition dans quelques formes de marxisme hétérodoxe, que ce soient les situationnistes ou dans certaines pages d'Adorno, de Marcuse et de Horkheimer. D'autres formes de critique du travail, et qui se basaient sur des pratiques réelles, sont apparues avec l'opéraïsme italien. Mais ces critiques restaient souvent liées à un niveau subjectif ou « phénoménal » : le refus (très compréhensible !) de soumettre sa vie à un travail aliéné et imposé. Ce qui restait absent était une critique « catégorielle » du travail, qui reconnaisse surtout l'identité entre capital et travail en tant que deux formes de la même « substance ».

Même les esprits les plus critiques ont eu des difficultés pour saisir le caractère historique du travail. Dans *Les Aventures de la marchandise*, je critique justement Marshall Sahlins qui, après sa tentative très méritoire de montrer le peu de temps que les sociétés dites « primitives » consacrent aux activités productives, ne renonce cependant pas à ranger la chasse dans la catégorie du « travail », tandis qu'il s'agit probablement d'une des activités les plus désirables dans une société de chasseurs.

Dans un autre contexte de réflexion, Moishe Postone, qui a élaboré une interprétation de Marx très importante et souvent assez proche de celle donnée par Robert Kurz et la « branche allemande » de la critique de la valeur, tombe dans le même travers : il démontre très bien que ce n'est que dans le capitalisme que le travail est la base de la vie sociale et devient une instance s'auto-médiatisant, où c'est le travail qui crée l'ordre social, tandis que dans d'autres formes de société c'était l'ordre social qui distribuait le travail. Postone indique que le travail jouait un rôle social tout autre dans les sociétés non capitalistes, mais il n'arrive pas à la conclusion que la catégorie elle-même du travail n'existait pas dans ces sociétés-là.

Si cette mise en discussion du caractère transhistorique du travail est extrêmement minoritaire, même parmi les interprètes de Marx les plus critiques, cela démontre-t-il le peu de fondement de notre mise en discussion ? Je souligne cependant dans mon livre que des anthropologues et

des historiens comme J.-P. Vernant ou M. Finley ont montré, au-delà de tout préjugé idéologique, l'impossibilité d'appliquer le concept de travail aux sociétés antiques. Cela ne signifie pas du tout que les êtres humains n'y devaient pas faire des efforts – et parfois très grands – pour satisfaire leurs besoins, réels ou symboliques. Mais ces efforts étaient toujours liés aux résultats espérés. Ils étaient le prix à payer pour obtenir ce qu'on désire. Ce n'est que dans le capitalisme qu'une partie de ces activités a été détachée de tout contenu concret et résumée dans une seule catégorie, le travail, en tant que dépense d'énergie qui crée des objets (ou services) sans aucun plan préétabli, mettant en relation *post festum* les producteurs sur un marché anonyme. C'est ce qu'on nomme le « travail ». Si on veut, au contraire, appliquer ce terme à toute activité humaine, il perd tout pouvoir de distinction, toute capacité heuristique.

On peut faire des considérations parallèles au sujet de l'argent. Le fait que des monnaies existent dans beaucoup de sociétés précapitalistes ne prouve pas leur caractère « naturel » : dans ces contextes-là, l'argent n'était pas la représentation d'un équivalent général qui égalise toutes les activités productives et tous leurs produits, il n'était pas cumulable au-delà d'un certain degré, il n'était pas le véritable but de la production, et il se trouvait toujours « encastré » dans d'autres formes d'échange, souvent dans un cadre sacré. L'argent et le travail vont ensemble. Le travail comme lien social n'est pas possible sans la présence de l'argent, et l'argent n'est pas de l'« argent » là où le travail ne constitue pas le lien social. Nous pensons spontanément que les Grecs avaient une « économie ». Mais le grand historien de l'Antiquité Moses Finley commence son livre classique *L'économie antique* (1973) en montrant qu'il n'y avait pas d'économie. On ne voit donc aucunement comment – et pourquoi – continuer avec la monnaie dans une société post-capitaliste, qui ne peut l'être que lorsqu'elle abolit l'équivalent général et l'homologation destructrice qu'il opère.

2. JMH. Dans *La société autophage, qui débute par la présentation du mythe d'Érysichthon, cet insatiable « roi qui s'autodévora »* (p. 5), tu analyses la crise du capitalisme comme une crise de la valeur et non pas

comme une dégénérescence de la loi de la valeur, ce en quoi je suis pleinement d'accord. De même, dans Les aventures de la marchandise (p. 18) [3], tu écrivais : « On reproche souvent à Marx de tout réduire à la vie économique et de négliger le sujet, l'individu, l'imagination ou les sentiments. En vérité, Marx a simplement fourni une description impitoyable de la réalité capitaliste. C'est la société marchande qui constitue le plus grand 'réductionnisme' jamais vu. Pour sortir de ce 'réductionnisme', il faut sortir du capitalisme, non de sa critique. Ce n'est pas la théorie de la valeur de Marx qui est dépassée, c'est la valeur elle-même. » Mais peux-tu préciser en quoi le courant critique de la valeur se démarque des thèses des théoriciens du capitalisme cognitif sur ce point, et sans doute aussi de Gorz, parce que même Marx, dans le célèbre passage des Grundrisse abondamment cité, glisse curieusement de l'idée que le travail n'est plus le producteur essentiel de la richesse à celle où le travail n'est plus le producteur de la valeur, ce qui te fait dire que la loi de la valeur est « suspendue » Les aventures de la marchandise, p. 157) ?

La précision est importante car elle implique une caractérisation de la crise actuelle. Sommes-nous, comme tu l'écrits (p. 186) « à l'époque de la décomposition du capitalisme » ou bien à la fin d'un cycle de celui-ci marqué par l'impossibilité de faire de la finance un substitut au travail productif de plus-value, mais qui n'implique pas nécessairement l'impossibilité d'un nouveau cycle ? Peut-on savoir quelque chose de l'avenir ? Ce qui renvoie à une question politique : la place de la lutte des classes dans l'avancée vers le dépassement du capitalisme. Peut-on considérer, comme toi et Postone, que, jusqu'ici, le mouvement ouvrier s'est uniquement attaché à la répartition du produit du travail au lieu de s'attaquer au rapport social capitaliste, et qu'« il a accompli sa tâche véritable : celle d'assurer l'intégration des ouvriers dans la société bourgeoise » (Les aventures de la marchandise, p. 109) ? Quand Marx décortique la journée de travail et montre que la lutte pour sa durée et son paiement sont une seule et même chose, ne lie-t-il pas la critique de la domination du travail et celle de la domination dans le travail ? Est-on obligé de choisir entre libérer le travail et se libérer du travail, si ces deux problèmes sont

indissociables ? Sinon, en quoi et comment peut-on les dissocier, par la mise en avant de quelle revendication qui fasse sens dans les luttes sociales, plus concrètement que « abolissons le travail » ?

AJ. En ce qui concerne le « Fragment sur les machines » de Marx, il a reçu des interprétations divergentes dans les dernières décennies. Les tenants du post-opéraïsme et de sa prolongation dans la théorie du « capitalisme cognitif » affirment que Marx y prévoit le « dépassement » progressif de la valeur comme base de la richesse sociale lorsque l'« intellect général » devient la force productive principale, que nous sommes arrivés avec la micro-informatique à ce point et qu'il ne manque que sa traduction politique. Pour la « critique de la valeur », ces pages des *Grundrisse* évoquent plutôt l'une des racines de la crise fondamentale du capitalisme : la divergence toujours croissante – due à l'augmentation du niveau de productivité – entre la richesse concrète, en augmentation, et sa représentation dans la valeur, toujours en baisse à cause de la diminution du travail vivant, seule source de la valeur. Toutefois, la logique de la valeur (on peut dire « la loi de la valeur » si nous n'entendons pas par ce mot une « loi » transhistorique, mais une donnée fétichiste valable dans le seul capitalisme) ne disparaît pas pour autant, mais continue à exercer sa domination et à faire entrer le concret dans la camisole de force de la valeur abstraite. Pour y réussir, cette logique doit (toujours comme processus fétichiste inconscient régi par le « sujet automate », non pas comme décision consciente de quelques « dominants ») de plus en plus tricher avec elle-même. Ainsi, suppléer au manque d'argent « réel » (issu d'une vraie valorisation de la valeur initiale à travers une utilisation productive du travail vivant) avec de l'argent à crédit, du « capital fictif », permet de continuer encore un peu la vie sous perfusion du capitalisme, tout en « suspendant » en pratique une partie de ses lois de fonctionnement. Cela ne constitue pas pour autant une sortie du capitalisme, mais seulement un renvoi du *redde rationem*.

Toute la critique de la valeur est une théorie de la crise fondamentale du capitalisme. Il bute maintenant contre ses limites internes : la principale étant la diminution de sa substance créée par le

travail vivant. Les masses croissantes d'hommes qui deviennent « superflus » en sont la conséquence la plus visible. Ce n'est pas le lieu de répéter ici toutes nos analyses. Je rappelle seulement que, depuis la fin du cycle fordiste vers 1970, on annonce continuellement de nouveaux cycles basés sur de nouveaux modèles d'accumulation. Mais ils ne sont jamais arrivés. Et pour cause : chaque nouveau produit, chaque nouvelle méthode de production se présente depuis le début avec beaucoup de technologie et très peu de travail vivant. Depuis presque un demi-siècle, le capitalisme survit, et se survit, grâce à la simulation financière.

« Est-on obligé de choisir entre libérer le travail et se libérer du travail, si ces deux problèmes sont indissociables ? » Le problème ne se pose vraiment pas, et moins que jamais dans les termes d'une alternative entre réforme et révolution, maximalisme et pragmatisme, bref et long terme. L'abolition du travail et de l'argent n'est plus un programme utopique et extrémiste, mais est réalisée jour après jour par la crise capitaliste. Il y a toujours moins de travail, et moins d'argent « vrai ». Sortir du capitalisme signifie alors faire face à cette situation et inventer de nouvelles formes d'activité et de circulation. Cela implique évidemment une réorientation des « luttes sociales ». Si parfois il peut être justifié, à court terme, de défendre un poste de travail ou un service d'État, à moyen et long terme il n'est ni désirable, ni réaliste de miser sur ces formes fétichistes qui ont toujours été désastreuses et qui en outre aujourd'hui ne fonctionnent plus.

3. JMH. *Si la méthode du courant critique de la valeur est retenue, à savoir refuser l'utilisation de concepts « pleinement développés » dans le capitalisme (La société autophage, p. 13) pour d'autres contextes, comment se fait-il que cette méthode soit, sinon abandonnée, du moins relâchée lorsque tu intègres dans ton analyse l'apport de la psychanalyse. Par exemple, tu écris (p. 186) : « Tout comme Marcuse qui a pris au sérieux la "pulsion de mort" et bâti sur cette notion une critique du capitalisme, nous pensons qu'il faut admettre qu'une partie des pulsions destructrices sont bien présentes chez l'être humain depuis le début et ne proviennent pas seulement de la corruption de la nature humaine qui auparavant en*

aurait été vierge. Le capitalisme ne les a pas inventées, mais il a fait sauter les barrières qui les contenaient, et en a favorisé l'expression, souvent pour les exploiter. »

Si l'on accepte ce « il faut bien admettre... » – de nature (si je peux dire) anthropologique – dans le domaine de la psychanalyse, pourquoi n'est-ce pas possible dans celui de la socio-économie ? Une chose est de dire, comme Postone et comme toi, que « d'après Marx, la forme-marchandise et la loi de la valeur ne se développent pleinement que sous le capitalisme et elles en sont les déterminations essentielles » [4], autre chose est d'en conclure qu'elles n'existent que sous le capitalisme et qu'au sein de celui-ci il n'existe de la valeur que pour le capital. Cela signifie que le travail productif défini comme celui qui produit de la valeur pour le capital représente l'idéal-type du capitalisme. Mais qu'en est-il du capitalisme concret dans lequel des forces de travail produisent de la valeur monétaire mais non marchande pour la société dans l'éducation, la santé, qu'on ne peut considérer comme financée par la production marchande, sauf à tomber dans la croyance libérale ? [5]

AJ. C'est un des aspects centraux de mon livre, et j'espère un des plus novateurs : sortir de la fausse alternative entre la projection des catégories modernes sur toute existence humaine, même passée et future, pour faire de ces catégories une « nature humaine » (base de la vision bourgeoise depuis Hobbes), et, au pôle opposé, un déni, typiquement postmoderne et « déconstructiviste », de toute base naturelle chez l'humain et de toute continuité historique. Je pars du principe qu'il existe des traits récurrents dans à peu près toutes les sociétés et qui, s'ils ne sont pas strictement biologiques, se sont assurément formés avant l'« histoire ». Par exemple, les traits qui dépendent de la naissance prématurée et de la dépendance prolongée du petit humain, et de son angoisse de la séparation de la mère. D'un autre côté, je souligne la grande variété des formes que ces éléments de base ont assumés tout au long de l'histoire, et cela dans un rapport dialectique (et non unilatéral selon un « déterminisme économique », ni vice-versa comme autonomie du symbolique) avec l'évolution des

sociétés. Le capitalisme n'a pas inventé les mauvais penchants de l'être humain, tels que le narcissisme, mais il les exploite à ses fins et les fait prospérer au lieu de les endiguer. La logique marchande a démantelé les structures traditionnelles qui ont permis longtemps de freiner les « mauvaises passions », comme l'égoïsme. Sortir du capitalisme ne signifie pas alors de bâtir un « homme nouveau » à partir de zéro, ni d'accepter l'homme contemporain comme le dernier mot de l'histoire. Il s'agit plutôt de revaloriser certaines structures du passé et d'en inventer d'autres.

Cette vision se situe donc entre les truismes vides du genre « l'homme doit toujours se procurer une subsistance, se reproduire, se rapporter à ses semblables », etc., trop générales, et la rétroprojection des catégories modernes comme l'économie, le marché, la monnaie, le travail, l'État sur des sociétés autres.

Il faut absolument garder la distinction entre travail productif (productif de capital, bien sûr, cela n'a rien à voir avec une « productivité » par rapport à l'usage humain) et travail non productif. Pour l'accumulation du capital global (au niveau du capital particulier, la chose peut se présenter différemment, mais cela n'a pas d'importance pour une analyse systémique), l'éducation, la santé, etc., sont « non productives » et constituent une simple déduction du profit industriel, une déduction qu'il faut réduire le plus possible. À sa manière, l'idéologie libérale constate ce fait, mais évidemment sans aucune compréhension des causes. Il est un des grands paradoxes du capitalisme que les activités les plus utiles ou agréables y apparaissent souvent comme « non productives », tandis que la production du Roundup ou d'un smartphone sont « productives » (de capital). Cependant, vouloir valoriser – et en termes marchands, comme argent – les activités vraiment « utiles », tandis qu'on reste à l'intérieur du cadre marchand, est une perspective ni désirable ni réaliste.

4. JMH. *Une place très importante est donnée dans ton livre au fétichisme, ce concept de Marx par lequel il nomme la transformation de l'individu en « sujet automate » (p. 20 et suiv.). Tu tires de ce concept*

l'idée d'aller chercher chez Freud les outils pour « aboutir à une histoire 'matérialiste' de l'âme humaine ; 'matérialiste' non au sens où l'on présuppose une prééminence ontologique de la production matérielle ou du 'travail', mais au sens où l'on ne conçoit la sphère symbolique ni comme autosuffisante ni comme autoréférentielle » (p. 25). Peux-tu expliquer pourquoi la constitution de ce sujet automate est inséparable, dans la société moderne, du renforcement du narcissisme ? Autrement dit, en quoi le fétichisme s'identifie-t-il au narcissisme, non pas par un lien de cause à effet de l'un à l'autre ou inversement, mais comme un « développement parallèle » ou comme les « deux faces de la même forme sociale » (p. 26) ? Si on définit le narcissisme comme « une faiblesse du moi : l'individu reste confiné à un stade archaïque du développement psychique » (p. 27), on comprend bien que cet archaïsme peut dans certaines conditions engendrer les formes de violence que tu analyses par la suite, mais en quoi ce narcissisme forme-t-il un couple avec le fétichisme de la marchandise ? Si le conflit œdipien n'est pas surmonté ni même atteint, les choses ne se jouent-elles pas avant même que l'individu ne soit emprisonné dans un quelconque rapport marchand, avant même qu'il ne soit concerné par le travail en tant que médiateur social qui « fait de chaque individu un membre de la société qui partage avec les autres membres une essence commune lui permettant de participer à la circulation de ses produits » (p. 18) ?

AJ. Après Marx, on a dû se rendre compte que le capitalisme n'est pas seulement une affaire d'oppression exercée par une classe identifiable, mais qu'il se reproduit aussi dans les têtes et les âmes. Dans un premier temps, l'attention se concentrait sur le lien entre les structures autoritaires du capitalisme et les tendances autoritaires des individus, et on en retraçait l'origine dans la famille petite-bourgeoise et le rôle du complexe d'Œdipe pour sa formation. Cependant,

cette analyse – avancée surtout par le « freudo-marxisme » – n'était exacte que pour une période historique particulière. Par la suite, d'autres structures de la personnalité, et notamment le narcissisme secondaire, ont fini par dominer. Christopher Lasch a été un des premiers à l'évoquer dans son livre *La culture du narcissisme* (1979). Son explication des *origines* historiques du narcissisme reste toutefois trop réductrice et n'établit pas de véritable lien avec la critique de l'économie politique. Dans *La Société autophage*, j'ai tenté de déterminer – ce n'est qu'une première percée – le lien entre le narcissisme et le « sujet automate » créé par le fétichisme de la marchandise. Le fétichisme aplatit le monde, il réduit tout élément concret à n'être que le « porteur » d'une portion de travail abstrait. Il nie donc les spécificités de tout objet et finalement nie le monde lui-même. Tout se réduit au même. Le narcissique fait la même chose : il perçoit le monde seulement à travers ses projections qui doivent satisfaire son désir de toute-puissance, qui est de son côté une compensation de la sensation d'impuissance totale qui est celle du petit enfant. Au lieu d'arriver à une emprise limitée mais réelle sur le monde, à travers la reconnaissance de l'Autre dans le complexe d'Œdipe, le narcissique se satisfait, souvent à son insu, de projections et de phantasmes. Et ce rapport au monde se forme très tôt, à partir de la première enfance, bien avant toute entrée dans la vie sociale ou économique. Elle serait cependant renversable – guérissable – si le sujet contemporain ne rencontrait pas ensuite, à chaque pas de son existence, des facteurs qui renforcent ce narcissisme et l'exploitent, de la publicité aux technologies communicatives, de la concurrence permanente au *quantified self*... Ce narcissisme n'est pas le propre d'une classe ou d'un segment de la société, mais se trouve, à des taux variables, chez la plupart des sujets contemporains. Mais en ceci réside aussi un espoir : chacun peut commencer, ici et maintenant, à s'en libérer, même par de petits gestes.

Notes

[1] Marshall Sahlins, *Âge de pierre, âge d'abondance, L'économie des sociétés primitives*, 1972, Paris, Gallimard, 1976.

[2] Karl Polanyi, *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1944, Paris, Gallimard, 1983, p. 352-354.

[3] Anselm Jappe, *Les aventures de la marchandise, Pour une nouvelle critique de la valeur*, Paris, Denoël, 2003.

[4] Moishe Postone, *Temps, travail et domination sociale*, 1993, Paris, Mille et une nuits, 2009, p. 198, souligné par moi, JMH.

[5] C'est la thèse que je développe depuis la fin des années 1990 et qui est synthétisée dans *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013. Le débat que j'ai avec les marxistes traditionnels sur cette thèse se trouve sur mon site <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/index-valeur.html> et, pour une partie, dans un dossier de *Contretemps*, <https://www.contretemps.eu/dossier-valeur-capitalisme>.

De quoi le travail productif est-il le nom ?

mardi 19 décembre 2017, par [Christophe Darmangeat](#)

Le couple travail productif / improductif constitue l'un des points les plus débattus de l'œuvre de Karl Marx. Depuis plus d'un siècle, les désaccords portent non seulement sur les contours exacts de cette dichotomie, mais sur leur portée et la problématique dans laquelle elle s'insère. Dans les années récentes, certains auteurs se réclamant du marxisme ont ainsi proposé d'abandonner l'idée que le secteur capitaliste puisse inclure des travailleurs improductifs, tandis que d'autres plaidaient pour une complète révision de l'analyse de K. Marx sur cette question.

Par un retour au texte de Marx, on se propose de montrer que :

- La question du travail productif et improductif met en jeu deux critères différents, qui répartissent les salariés non en deux, mais en trois catégories.
- Le critère généralement considéré comme principal, sinon unique, n'intervient dans le raisonnement de Marx qu'à titre secondaire.
- La distinction n'a pas pour objet d'analyser la position de classe des uns et des autres, non plus que la dynamique du capital, deux problématiques dans lesquelles elle a souvent été enrôlée et où elle s'avère peu pertinente. Elle est en revanche intimement connectée à la théorie de la valeur et de l'exploitation.

1. Marx, héritier et critique de Smith

Une proportion écrasante des développements de K. Marx sur le travail productif est consacrée aux conceptions d'Adam Smith, que ce soit pour en critiquer certaines incohérences ou pour en défendre la pertinence globale contre ses détracteurs.

1.1 Les définitions smithiennes

L'opposition entre travail productif et improductif trouve en effet sa source dans quelques pages

fameuses de la *Richesse des nations*. Le premier se définit par le fait qu'il est créateur de valeur ajoutée. Il s'incarne dans la figure de l'ouvrier, qui produit « une marchandise négociable et qui demeure un temps du moins, une fois le travail accompli » (2002 :141). À cela s'oppose le domestique, improductif par excellence, dont l'effort « ne se fixe dans aucun objet ou dans aucune marchandise négociable » (*Ibid.*) Le travail productif est donc déterminé à la fois par la forme économique de son résultat (une « marchandise négociable ») et par la matérialité et la durabilité de celui-ci. L'opposition entre travail productif et improductif recouvre ainsi une opposition entre production de biens et de services – une idée que K. Marx combattra avec insistance.

A. Smith observe de plus que le salaire de l'ouvrier, étant destiné à être récupéré avec profit par l'employeur lors de la vente des marchandises, constitue un capital. Le salaire du domestique, en revanche, est par essence perdu pour celui qui le verse, et constitue donc une pure dépense de revenu.

Est donc proposée une triple détermination du travail productif. Celui-ci est défini tout à la fois par le fait qu'il produise (1) une marchandise, (2) sous la forme d'un objet matériel durable et par le fait (3) que celui qui l'effectue soit rémunéré par du capital, et non par du revenu.

1.2 Vers une détermination purement sociale

Dans le Livre I du *Capital*, où la discussion sur le travail productif n'occupe en tout et pour tout qu'une demi-douzaine de pages, K. Marx commence par

rappeler que la définition du travail productif ne saurait admettre de réponse universelle (1983-I:181), mais qu'elle est relative à l'organisation économique considérée. En économie capitaliste, elle ne recouvre donc pas les contours du simple « travail de production ». Pour commencer – et c'est le versant le plus célèbre du raisonnement – seul doit être considéré comme productif le travail qui engendre de la plus-value (1983-I:481-482). Est ainsi exclu du champ du travail productif celui effectué par des non-salariés : « Tout travailleur productif est salarié, mais il ne s'ensuit pas que tout salarié soit un travailleur productif. » (1971:228) Le travailleur indépendant, plutôt qu'improductif, est littéralement « non productif » : situé en dehors des relations économiques capitalistes, il est également en dehors des classifications qui leur sont propres (Gough 1972, Harrison 1973).

Si l'idée précédente restreint le périmètre du travail productif, une autre l'élargit. La production de marchandises, dans la mesure où elle repose sur une division du travail poussée, implique dorénavant des travailleurs de manière indirecte. Raisonner sur le travail productif impose donc de partir non du travailleur individuel, mais du « travailleur collectif » (1983-I:481), dont tout membre doit être lui-même considéré comme un travailleur productif, quand bien même il ne participe pas directement au travail de production.

L'idée que le travail productif est celui qui produit des biens (matériels, donc durables), tandis que le travail improductif produit des services (immatériels) a souvent été attribuée à K. Marx, à la nuance près que dans le rôle du travailleur improductif, le domestique était censé avoir laissé la place à l'employé de bureau. Pourtant, comme l'ont souligné ses commentateurs les plus avisés (dont I. Roubine, 2009), K. Marx n'avait eu de cesse de se démarquer d'une telle conception, et de militer pour une détermination purement sociale du travail productif. On ne peut donc que s'étonner de voir cette définition « physicaliste » (Laibman 1999) être reprise dans des travaux relativement récents (Bullock 1973, 1974, Tarbuck 1983).

Des deux premières caractéristiques smithiennes du

travail productif, il fallait, selon K. Marx, conserver le critère de la forme économique (la production d'une marchandise) et abandonner celui de la matérialité du produit. K. Marx insiste sur le fait qu'un travail s'avère productif ou improductif selon les relations économiques dans lesquelles il s'insère, indépendamment de sa nature concrète (Marx, 1971:134). Autrement dit, ce qui compte dans « l'objet négociable » produit par le salarié productif est précisément que l'objet soit négociable (vénel), et non qu'il soit véritablement un objet, c'est-à-dire un bien tangible. En d'autres termes, il existe des marchandises immatérielles : « La production immatérielle, effectuée pour l'échange, fournit aussi des marchandises. » (*Ibid.*, 239)

D'un côté, K. Marx souligne qu'un salarié produisant des biens matériels peut être un travailleur improductif, pour peu que ces biens soient destinés à la consommation personnelle de leur employeur et non à leur vente ; de l'autre, un salarié produisant des biens immatériels est sans conteste un travailleur productif lorsque ceux-ci sont destinés à être vendus, c'est-à-dire s'il s'agit de marchandises. Sont ainsi convoqués différents corps de métiers, chacun officiant sous la plume de K. Marx en tant que producteurs tantôt de services privés, tantôt de marchandises : l'ouvrier fabricant de pianos (1974-I:171), la cuisinière (*Ibid.*:176-177). Nombreux sont les producteurs de biens immatériels : le comédien, le clown (*Ibid.*:167), le musicien, la prostituée (*Ibid.*:178), le maître d'école (1983-I:482) ou la cantatrice (1971:233). K. Marx n'a donc de cesse d'insister sur ce point : « Les caractéristiques matérielles du travail, et par conséquent de son produit, n'ont rien à voir avec cette distinction entre travail productif et travail improductif. » (1974-I:169). « Pour ce rapport, il est absolument indifférent de savoir quelle sorte de travail se fait, donc sous quelle forme le travail se matérialise. » (2011:290) ; À ce propos, il prend soin de lever les ambiguïtés que ce terme pourrait introduire :

" Il faut [...] se garder de prendre cette matérialisation [...] du travail au sens étroit que lui donne cet Écossais de Smith. Lorsque nous parlons de la marchandise comme matérialisation où s'investit le travail (...) nous n'avons en vue qu'une existence imaginaire de la

marchandise, existence uniquement sociale, qui n'a rien à voir avec sa réalité physique. (1974-I:185)

La production de marchandises ne se limite donc pas à la modification des propriétés physiques des objets matériels. Outre les marchandises immatérielles, il faut également penser au transport, qui ne modifie pas « la forme de l'objet, mais seulement [...] sa détermination spatiale. » (*Ibid.*:185)

1.3 Le « travailleur collectif »

En raison de la division du travail que le capitalisme, parallèlement à la productivité, a porté à des niveaux jusque-là inouïs, le produit social est devenu le fait « d'un travailleur collectif dont les différents membres participent au maniement de la matière à des degrés très divers, de près ou de loin, ou même pas du tout » (1983-I:481). Dès lors :

" Il est parfaitement indifférent de déterminer si la fonction du travailleur individuel – simple maillon du travailleur collectif – consiste plus ou moins en travail manuel simple. L'activité de cette force de travail globale est directement consommée de manière productive par le capital dans le procès d'autovalorisation du capital : elle produit donc immédiatement de la plus-value (...)." (1971:226)

L'inventaire des tâches du travailleur collectif qui doivent être considérées comme productives défie certaines idées reçues, puisque celles-ci incluent les fonctions de « directeur, ingénieur, technicien ou (...) surveillant » (*Ibid.* Voir aussi 1983-III : 399, 1974:166). Plus étonnant encore, « comme dirigeant (*Lenker*) du procès de travail, le capitaliste peut effectuer du travail productif, en ce sens que son travail, étant intégré au procès de travail total, s'incarne dans le produit. » (1971:240)

En réalité, K. Marx voit dans les travaux de direction et de surveillance une « double nature » (1983-III:399), distinguant ce qui procède de la gestion et de la technique de ce qui procède de l'exploitation. Le travail de direction est pour une part la conséquence nécessaire de toute production collective et organisée. En tant que tel, il est productif. Mais le capitalisme n'est pas une simple production de

valeurs d'usage ; c'est une production de valeurs d'échange qui repose sur l'exploitation des salariés. Le travail de surveillance et de direction comporte donc une dimension purement oppressive, propre au caractère de classe de la société ; dans un passage ambigu, K. Marx, sans l'écrire nettement, laisse place à l'idée que, dans cette mesure, il est improductif (1983-III:399-406).

2. Deux définitions non concordantes

À la suite des commentaires traditionnels sur K. Marx, on a admis jusque-là que le critère décisif pour définir le travailleur productif était qu'il soit un producteur de plus-value. Mais nous avons également rencontré chez A. Smith une seconde définition, d'après laquelle le travail productif est celui qui est rémunéré par du capital, tandis que le travail improductif est payé par du revenu. Dans les *Théories sur la plus-value*, où il la discute longuement, K. Marx y adhère sans réserve, la qualifiant de « l'un des plus grands mérites scientifiques » (1974:167) d'A. Smith, et la reprenant à son propre compte à maintes reprises (*Ibid.*:168, 169, 170, 171, 177, 205, 221, 251. Voir aussi 1971 : 232, 238). Or, et c'est un point crucial, les deux définitions ne se recoupent pas.

Aussi longtemps qu'on ne considère que les figures de l'ouvrier d'industrie et du domestique, aucun problème ne surgit : le premier est un producteur de plus-value, rémunéré par du capital ; le domestique est un non-producteur de plus-value rémunéré par du revenu. Mais cette cohérence se brise avec les employés de banque et de commerce. Leur entrée en scène est d'ailleurs remarquablement tardive, puisqu'ils n'apparaissent que dans les Livres II et III du *Capital*. Dans les *Théories sur la plus-value*, K. Marx n'y fait allusion qu'une seule fois, en laissant le problème en suspens (1974-I:176). Ainsi, la figure censée être, dans la tradition marxiste, la plus typique du travailleur improductif est ignorée dans le texte le plus long que K. Marx consacre au problème. Pire, son statut reste indéfini ; il ne sera réglé que dans quelques paragraphes des Livres II et III du *Capital* qui font une large place à l'étude des activités

de finance et de commerce, c'est-à-dire à la « sphère de la circulation » du capital. En éclipsant le corps principal du raisonnement sur le travail productif, ces paragraphes accessoires (ils n'occupent pas plus de deux pages !) ont conduit à une compréhension biaisée de ce raisonnement.

2.1 Travail et travailleurs de la circulation

Il n'est guère difficile de comprendre en quoi les employés de banque et de commerce font éclater la cohérence des deux définitions du travail productif utilisées par K. Marx.

Rappelons en quelques mots que le Livre I se focalise sur les mécanismes de la production, établissant que c'est lors de cette phase que se crée la valeur nouvelle que se disputeront ensuite les différentes classes de la société – contre tous ceux qui situaient la source de la richesse dans les échanges et dans la prétendue possibilité pour les capitalistes d'acheter des marchandises au-dessous de leur valeur ou de les vendre au-dessus de celle-ci. C'est seulement aux Livres II et III qu'est introduite la question de la conversion de cette valeur : pour « réaliser » la plus-value qu'elles contiennent, les marchandises doivent impérativement être transformées en argent, c'est-à-dire vendues. Or, cette métamorphose exige une dépense de ressources et de temps qui, avec les progrès de la division sociale du travail, devient de plus en plus l'apanage d'une fraction spécialisée du capital : le capital commercial et bancaire. Par souci de cohérence avec la théorie de la valeur-travail élaborée au Livre I, K. Marx affirme que ces activités opèrent de simples changements de forme de la valeur, au cours desquels n'apparaît aucune valeur nouvelle.

Eu égard aux deux définitions du travail productif alternativement employées par K. Marx, la classification des travailleurs du commerce et de la banque pose un problème évident. Selon le critère que les *Théories sur la plus-value* empruntent à A. Smith (la rémunération par du capital), ces employés doivent être considérés comme productifs. Selon celui du *Capital* (la production de plus-value), ils entrent dans la catégorie des travailleurs improductifs. C'est cette seconde option qui a

traditionnellement été retenue, au point même que ces salariés sont devenus les travailleurs improductifs par excellence, reléguant chez la plupart des commentateurs la figure du domestique à l'arrière-plan. Pourtant, tant la logique que les écrits de K. Marx lui-même indiquent que la réponse est loin d'être aussi univoque.

Dans le livre II du *Capital*, qui étudie spécifiquement la circulation du capital et les changements de forme de la valeur, la question semble être nettement tranchée dans le sens de cette version traditionnelle. K. Marx emploie ainsi par deux fois l'expression de « fonctions improductives », à propos d'un commerçant individuel spécialisé, qui gérerait les affaires de plusieurs capitalistes industriels (1983-II:133). Relevant également le fait qu'en raison des progrès de la division du travail, les activités improductives de circulation sont dorénavant assumées par des capitalistes spécifiques, il note en toute logique que cette autonomisation ne saurait les faire changer de nature (*Ibid.*:132, 133-134, 136). Pourtant, lorsqu'il en arrive à traiter explicitement de ces salariés, le jugement de K. Marx se fait plus nuancé :

" Par conséquent, des frais qui renchérissent le prix de la marchandise sans lui ajouter de la valeur d'usage, qui appartiennent donc pour la société aux faux frais de la production, peuvent être une source d'enrichissement pour le capitaliste individuel. Ils n'en conservent pas moins un caractère d'improductivité, puisque le supplément qu'ils ajoutent au prix de la marchandise ne fait que répartir également ces frais de circulation." (Ibid.:138)

Le travail de ces salariés possède donc un effet ambivalent : en ce qui concerne leur caractère productif, ce qui est vrai du point de vue du capitaliste individuel est faux du point de vue de l'ensemble du capital, et réciproquement. Cette idée est reprise et précisée au Livre III :

" Pour le capitaliste industriel, les frais de circulation semblent être et sont des frais. Pour le commerçant, ils apparaissent comme la source de son profit (...). Les dépenses à faire pour les frais de circulation sont donc, pour le capital commercial, un investissement

productif. De même, le travail commercial qu'il achète est pour ce capital directement productif. " (1983-III:315)

Ce passage, essentiel, montre que K. Marx était tout à fait conscient de la place originale du travail commercial et bancaire vis-à-vis de la distinction binaire entre travail productif et improductif. Si les employés de banque ou de commerce sont productifs pour les capitalistes qui les emploient sans toutefois l'être pour le système dans son ensemble, c'est parce que leur travail, sans créer lui-même de plus-value, permet néanmoins à leur employeur de percevoir sous forme de profit une plus-value créée ailleurs. Cela les distingue fondamentalement des domestiques, qui sont pour leur part, si l'on peut dire, improductifs à tous égards. Considérer le travail des employés de banque et de commerce comme improductif au même titre que celui des domestiques et surtout, inversement, réduire le travail improductif à celui de ces employés (sans même parler de l'identifier indifféremment à toute activité de service), constitue un appauvrissement considérable de la lettre comme de l'esprit du texte de K. Marx [1].

2.2 Une classification ternaire

Ce qui précède suggère que le caractère productif ou improductif du travail ne répartit pas les salariés en deux, mais en trois catégories. Pour rendre compte de cette réalité ternaire, nous proposons de parler de travail productif (et improductif) au sens large ou au sens strict. Au sens strict, le travail productif se définit comme celui qui produit de la plus-value ; au sens large, comme celui qui s'échange contre du capital. Dans ce cadre, le travail de circulation est productif au sens large, mais non au sens strict. Réciproquement, au sens strict, le travail improductif est celui qui s'échange contre du revenu ; au sens large, celui qui ne produit pas de plus-value.

En tout état de cause, les caractères qui opposent l'employé de banque ou de commerce au salarié producteur de marchandises ne sont pas primordiaux, comme on l'a écrit à l'envis, mais secondaires par rapport au clivage principal, qui oppose les salariés employés par le capital à ceux employés par le revenu.

Trois points de discussion

3.1 Le travail de supervision

Répetons-le, au sein du secteur capitaliste, l'exclusion de la sphère du travail productif de la fraction du travail de supervision liée aux spécificités de l'exploitation capitaliste n'apparaît pas clairement sous la plume de K. Marx. L'interprétation qui en ferait un travail improductif poserait un problème d'ordre logique, en faisant intervenir un critère « évaluatif » (Laibman 1999). En clair, il s'agirait de la seule catégorie de travail considérée comme improductive au seul motif qu'elle disparaîtrait dans une forme sociale plus élevée.

Précisons qu'il n'en va pas de même du travail dit de circulation, sur lequel on reviendra dans un instant. Celui-ci est certes lié aux formes marchandes de l'économie, et est destiné à disparaître avec elles ; mais ce n'est pas le motif pour lequel il se voit écarté du travail productif. Au demeurant, le travail consacré à la production d'armes, de biens de luxe, d'affiches publicitaires ou de livres de propagande religieuse, est tout aussi typique d'une organisation sociale jugée aberrante ; cela ne le rend pas pour autant improductif.

Ainsi, la fraction du travail de supervision propre au caractère exploiteur du capitalisme, qui ne se distingue en rien des autres travaux consacrés, directement ou indirectement, à la production des marchandises, ne peut subir un traitement d'exception, et être la seule dont le caractère improductif devrait être déterminé par son inutilité dans le cadre d'une société communiste. La cohérence impose de considérer que tout travail de surveillance ou d'organisation, dans la mesure où il s'inscrit dans la production capitaliste de marchandises par le « travailleur collectif », est productif de plus-value, indépendamment de son caractère historiquement déterminé ou de sa nécessité technique.

3.2 Le travail de circulation

L'improductivité du travail dit de circulation – celui qui, dans le vocabulaire de K. Marx, fait changer la

valeur de forme, c'est-à-dire réalise des achats et des ventes – est quant à elle fermement établie par K. Marx, même si c'est avec les nuances que l'on a relevées. Or, cette position a suscité des discussions nourries, et a été remise en cause à de multiples reprises (Bullock 1973, 1974, J. Harrison 1973, Houston 1997, Laibmann 1999, Harvey 2003), pour une raison majeure : contrairement au cas du domestique, il n'existe, au niveau des phénomènes apparents, aucun moyen de trancher sur le caractère productif ou improductif d'un travail effectué dans une entreprise capitaliste. En raison de divers mécanismes, dont la péréquation du taux de profit, il est impossible de discerner autrement que par le pur raisonnement le travail censé engendrer de la plus-value de celui qui n'en engendre pas. Cette distinction ne peut être établie (si elle doit l'être) que sur la seule base de la cohérence théorique – or, on sait toute la difficulté qu'il y a à administrer ce type de preuve.

Conceptuellement, ce travail de circulation se distingue clairement de travail de production : le premier produit des valeurs d'usage, le second en transfère les droits de propriété. La réalité s'avère cependant plus complexe. Le fait qu'un même employé réalise, en plus de la vente, nombre d'opérations qui relèvent en réalité de la production (au sens large) : le transport, la mise en rayons et à disposition du client, ne soulève pas de difficulté insurmontable : le travail de production et de circulation n'ont pas nécessairement besoin d'être distincts dans la réalité pour l'être sur le plan analytique. Plus épineux, en revanche, est le fait que le travail de circulation, dans le capitalisme développé, prenne toujours davantage la forme de produits achetés et vendus. Une campagne de publicité, un acte notarié, un produit financier, apparaissent ainsi comme des marchandises au même titre que n'importe quelle autre, représentant pour leur acheteur une valeur d'usage au même titre qu'une course de taxi, un repas au restaurant ou une visite chez le médecin (Laibman 1999, Harvey 2003).

Avant d'examiner les raisons pour lesquelles ces éléments ne nous semblent pas motiver un rejet de la notion de travail improductif au sens large, quelques mots s'imposent à propos de la tentative conciliatrice

opérée par Jacques Gouverneur (2008). Celui-ci propose de différencier les actes du travail de circulation, en considérant que seuls les actes ne sont effectivement pas créateurs de valeur. Cela revient à établir qu'au sein du secteur capitaliste, s'il existe certes des actes improductifs, tout travail salarié est par définition productif. Or, on ne voit guère quels problèmes, sur lesquels achopperait la théorie marxiste « orthodoxe », cette innovation théorique est censée résoudre. Celle-ci apparaît donc comme une solution purement verbale ; on pourrait tout aussi bien soutenir que, dans la production, le travail crée de la valeur mais que l'acte n'en crée pas : c'est la différenciation entre travail et acte qui est artificielle, dans la mesure où le problème fondamental est que l'acte exige du travail.

Bien qu'erronée, cette solution attire l'attention sur un point essentiel, à savoir qu'une partie importante du travail dit de circulation passe par la production de valeurs d'usage, dont beaucoup prennent la forme de marchandises. Or, sur le plan analytique, rien ne différencie un clip publicitaire, par exemple, d'une réalisation hollywoodienne, ou une étude marketing d'une enquête de faisabilité technique. Le travail qui les a engendrés doit par conséquent être considéré comme productif.

Il en va autrement des marchandises de pure forme, telles les polices d'assurance ou les produits financiers, qui ne représentent qu'un simple droit sur la richesse sociale. Empilerait-on des millions de ces « produits » (ce que fait le capitalisme depuis quelques décennies) qu'on n'augmenterait pas d'un iota le nombre de valeurs d'usage réelles à la disposition de la société.

Ainsi, le travail de circulation doit être défini de manière étroite, comme celui qui accomplit directement et immédiatement des transferts de propriété. Est donc exclu de ce champ le travail qui se situe en amont ou en aval de ces transferts et qui donne lieu à la production de valeurs d'usage. Pour le formuler autrement : il ne faut pas confondre le travail de circulation proprement dit et le travail effectué à des fins de circulation. Seul le premier des deux est improductif.

Venons-en au cœur de la question, à savoir la raison pour laquelle K. Marx considérerait qu'en dépit des apparences, le travail de circulation doit être considéré comme improductif au sens large, autrement dit comme non créateur de valeur. L'argument fondamental tient à la théorie marxiste de la valeur-travail elle-même. Celle-ci affirme en effet que l'échange tend par nature, en économie marchande, à être un échange d'équivalents : or, pour qu'une telle affirmation ait un sens, il faut nécessairement que l'équivalence préexiste à l'échange. Cela revient à dire que l'échange, pour chacun de ceux qu'il implique, modifie uniquement la forme de la valeur (de l'argent au lieu d'une marchandise, une marchandise au lieu d'argent). Admettre qu'il en augmente aussi la grandeur conduirait à reconstruire entièrement la théorie de la valeur-travail. Il ne semble pas que les partisans de l'abandon de la distinction entre travail productif et improductif (au sens large) aient eux-mêmes tiré les conséquences, pourtant inéluctables, de leurs positions.

Il n'existe donc aucune raison convaincante de rejeter la distinction opérée par K. Marx au sein du secteur capitaliste entre le travail de production et le travail de circulation. Ainsi qu'il l'avait établi en cohérence avec le reste de sa théorie, seul le premier est productif au sens strict. Le travail de circulation – insistons à nouveau pour dire que ce terme doit être entendu de manière étroite – est pour sa part bel et bien improductif de plus-value.

3.3 Les fonctionnaires « productifs de revenu » ?

Depuis une dizaine d'années, les travaux de Jean-Marie Harribey ont replacé le concept de travail productif au centre de l'attention sous un angle inédit. Selon ce chercheur, la théorie marxiste partage avec l'approche libérale l'erreur de considérer que les services non marchands de l'État sont improductifs et financés, via l'impôt, par la richesse créée dans l'économie privée. Il convient de renverser cette perspective et de comprendre qu'en réalité, les travailleurs des services publics, du simple fait qu'ils sont rémunérés, créent la richesse (sous une forme non marchande) qui correspond à cette rémunération (Harribey 2013:389).

Au départ du raisonnement, se trouve une critique de la conception marxiste du travail improductif, coupable d'une erreur au sujet l'ensemble des travailleurs improductifs au sens strict, fonctionnaires ou domestiques :

" Le contresens de toute l'histoire de la théorie économique fut de ne voir dans la dépense improductive de capital qu'un prélèvement (...) en ignorant que cette décision de dépense supplémentaire fait naître l'activité qui engendre un produit et un revenu supplémentaires" (Ibid.:30).

L'idée que le travail du fonctionnaire (mais aussi, par un raisonnement similaire, celui du domestique) créerait le revenu qui sert à le rémunérer revient à de nombreuses reprises sous la plume de J.-M. Harribey. Cette affirmation, qui prend le contre-pied d'une longue tradition de pensée, repose fondamentalement sur un argument hérité en droite ligne de J. M. Keynes « qui, sur ce point, dépasse (...) Marx » (Harribey 2013 :13) : une dépense n'est pas nécessairement financée par une épargne préalable, mais peut l'être par création monétaire. En pareil cas, cette dépense, pour peu qu'un certain nombre de conditions soient satisfaites, provoque une hausse du niveau d'activité qui entraîne une création de richesse équivalente. Dans cette perspective, la dépense apparaît non comme un prélèvement sur des valeurs précédemment créées, mais comme une anticipation sur la valeur supplémentaire qu'elle engendre. Pour J.-M. Harribey, la monnaie rémunérant les fonctionnaires constitue *ipso facto* une création de valeur. La décision politique conduisant *in fine* à ce versement représente une validation sociale du travail, au même titre que la validation sociale « classique », intervenant par la vente de la marchandise sur le marché. À côté des valeurs marchandes traditionnelles, existeraient donc des « valeurs monétaires non marchandes ». Par conséquent, contrairement à une tradition établie depuis deux siècles, le salaire des travailleurs improductifs au sens strict, domestiques ou fonctionnaires, ne représente pas une fraction de la richesse créée devant être comptabilisée en déduction des profits, mais une richesse supplémentaire qui vient grossir le produit net (Harribey, 2013:12)

Il semble que cette manière de présenter les choses, tout en comportant nombre d'éléments justes, télescope des problématiques assez différentes et n'aide guère à la compréhension des phénomènes qu'elle voudrait éclairer.

Pour commencer, l'argument selon lequel toute création monétaire, si elle sert à payer des salaires, constitue par définition non un prélèvement, mais une anticipation sur une création de valeur induite, introduit une confusion entre deux éléments de nature très différente : d'une part les flux (à un moment donné, quels transferts réels ou monétaires interviennent entre deux secteurs de l'économie), d'autre part la dynamique macroéconomique (quelles sont les conséquences à terme de ces transferts). Ainsi, le fait que le salaire des fonctionnaires puisse stimuler l'activité économique et induire *in fine* une création de valeur marchande supplémentaire n'est nullement contradictoire avec le fait que ces salaires soient payés par une ponction sur la plus-value produite dans le secteur marchand. Du point de vue de la création de valeur, que les fonctionnaires soient rémunérés par une épargne préalablement accumulée ou par une création monétaire n'a aucune importance [2]. Autrement dit, le travail des domestiques et des fonctionnaires est improductif (pour le capital) parce qu'il ne crée pas de valeur ajoutée. Voilà pourquoi, dans la comptabilité nationale, il est en quelque sorte transparent : du fait qu'il produit des valeurs non marchandes, celle-ci pourrait tout à fait en faire abstraction sans que cela ne modifie quoi que ce soit au PIB (la richesse marchande) mesuré. Au demeurant, si les services publics sont intégrés et évalués dans la comptabilité nationale, c'est avant tout pour permettre les comparaisons internationales, la même activité pouvant être le fait ici d'une administration publique, là du secteur privé. Mais le « produit » de ces administrations pourrait tout aussi bien être ignoré sans que cela change quoi que ce soit à la mesure du niveau d'activité. À la différence des impôts, dont chacun peut attester de la réalité, l'existence de la « valeur monétaire non marchande » produite par les administrations publiques est entièrement tributaire des choix sur lesquels est établie la comptabilité nationale.

4. L'enjeu du concept

Il est temps à présent d'en venir à la question soulevée au début de ce texte : dans quel but K. Marx a-t-il repris à son compte, tout en lui donnant partiellement un nouveau contenu, l'opposition entre travail productif et improductif développée par A. Smith ? Cette interrogation a reçu deux réponses principales :

1. L'opposition entre travail productif et improductif fonderait la situation de classe des salariés. Étant rémunérés par la plus-value produite par les ouvriers, les employés bénéficieraient, d'une certaine manière, de leur exploitation, à l'instar de la classe capitaliste (Poulantzas, 1974) – dans une version un peu différente, les travailleurs improductifs au sens large effectueraient les tâches proprement capitalistes de la circulation (Duménil, 1975). Quoi qu'il en soit, le caractère productif ou improductif de leur travail dessinerait les contours d'une divergence d'intérêts plus ou moins tranchée au sein des salariés.

2. Le couple travail productif / improductif constituerait un outil pour appréhender la dynamique globale du système capitaliste. Dans cette perspective, qui était déjà celle d'A. Smith, le travail productif joue clairement le rôle d'un moteur et le travail improductif celui d'un frein ; la proportion entre les deux types de travaux est perçue comme un élément clé pour l'accumulation du capital.

Ces deux réponses ne nous semblent conformes ni à la lettre, ni à l'esprit du texte de K. Marx.

4.1 Une position de classe différente ?

L'idée que les travailleurs improductifs (au sens strict ou large) ne compteraient pas – ou pas véritablement – au rang de ceux dont les intérêts s'opposent radicalement au système capitaliste a été maintes fois exposée. Elle procède d'un raisonnement qui semble posséder la force de l'évidence : ces travailleurs ne produisant pas de plus-value, ils sont nécessairement rémunérés par la plus-value produite par d'autres. Ils vivent de l'exploitation des (authentiques) prolétaires, même si ce constat est tempéré du fait qu'à la différence des capitalistes,

les travailleurs improductifs doivent travailler pour se procurer leur revenu.

Or, dans toutes les pages que K. Marx consacre au travail productif, on ne peut guère trouver qu'un membre de phrase qui pourrait plaider en faveur d'une opposition d'intérêts entre travailleurs productifs et improductifs – au demeurant, celui-ci est assez obscur et concerne les seuls domestiques (Marx 1974-II:684). Il est permis de penser que s'il s'agissait d'une véritable caractérisation des structures de classe du capitalisme, K. Marx se serait exprimé d'autant plus longuement et plus nettement qu'elle possédait d'importantes conséquences politiques.

Sur le fond, l'idée que les travailleurs productifs, étant les seuls à produire de la plus-value, seraient par conséquent les seuls à être exploités, est fautive et explicitement contredite par K. Marx lui-même. D'un point de vue général, le surtravail s'est manifesté dans les sociétés du passé sous bien d'autres formes que la plus-value typique du système capitaliste. Même au sein de celui-ci, l'exploitation ne se résume pas à la seule extraction de plus-value. *Le Capital* explique ainsi que les salariés improductifs au sens large sont eux aussi exploités, dans la mesure où ils font économiser aux capitalistes davantage d'argent qu'ils n'en reçoivent comme salaire (Marx 1983-II:134, 1983-III:315-316). Au demeurant, l'exploitation est loin de concerner les seuls prolétaires employés par le capital. Ainsi, on pourrait soutenir à bon droit que le domestique, lui aussi, est exploité, dans la mesure où la valeur des services qu'il fournit est supérieure à la valeur qu'il perçoit sous forme de salaire, ce qui se vérifie par un raisonnement simple : toutes choses égales par ailleurs (en particulier, la productivité de ce domestique), si son employeur devait s'adresser à une entreprise pour obtenir les mêmes prestations, il devrait déboursier, en plus de son salaire (qui n'aurait aucune raison d'être différent), le profit du capitaliste de l'entreprise de services. Autrement dit, il devrait payer pour le travail contenu dans les services achetés, au lieu de payer simplement pour la force de travail qui fournit ces services. Le domestique est donc exploité dans la mesure où il fournit des services d'une valeur supérieure à la rémunération

qu'il perçoit. Ce qui le rapproche des salariés improductifs au sens large est que, pour son employeur, cette différence entre la valeur de sa production et sa rémunération ne prend pas la forme d'un gain brut, mais celle d'une réduction de ses frais. Deux points différencient néanmoins l'exploitation du domestique de celle du travailleur de banque ou de commerce :

1. Les produits du travail du domestique (ou ses services) ne sont pas vendus, et donc pas immédiatement évalués sous forme monétaire. Pour estimer leur valeur, on ne peut procéder que par équivalence avec les mêmes produits, ou services, qui sont des marchandises.

2. L'employeur qui achète le travail improductif du domestique plutôt que les marchandises équivalentes économise des dépenses de consommation. Celui qui achète le travail improductif d'un vendeur ou d'un employé de banque réalise une économie de capital.

On ne saurait clore ce point sans évoquer la question du travail domestique qui, en particulier dans les années 1970, a fait l'objet d'une intense discussion. Selon les auteures (le plus souvent des femmes) qui voulaient mettre à nu « l'économie politique du patriarcat [3] », il s'agissait de démontrer que la société capitaliste, en plus de l'extorsion du surtravail des prolétaires par le capital, repose sur une autre exploitation, totalement ignorée jusque-là par la science, fût-elle marxiste : celle des femmes par les hommes dans le cadre de la cellule familiale. Sans tenter de résumer en quelques mots un abondant débat, on retiendra que, pour démontrer la réalité de cette exploitation, la plupart des intervenants ont cru nécessaire d'affirmer le caractère productif de leur travail.

Or, une telle position s'inscrit clairement en-dehors du raisonnement marxiste. Si le travail domestique est bel et bien productif d'un résultat, il est plus douteux que son produit (la force de travail), puisse être considéré comme une marchandise à part entière. En tout cas, le travail domestique ne peut en aucun cas être considéré comme productif au sens de K. Marx : il n'est pas payé par du capital – pour la

bonne raison qu'il n'est pas payé du tout. Son caractère improductif n'empêche nullement le travail domestique d'être exploité : à l'instar des autres travailleurs improductifs, les femmes font économiser à ceux pour lesquels elles travaillent davantage qu'elles n'en reçoivent en contrepartie. Leur travail présente toutefois une différence avec celui du domestique : il n'est pas rémunéré par un salaire, mais uniquement en nature, sous la forme des valeurs d'usage achetées avec le salaire du mari. Pour évaluer l'exploitation du domestique, il faut procéder à une conversion, en estimant la valeur marchande des services fournis. Pour évaluer l'exploitation des femmes dans le cadre domestique, la conversion nécessaire est double, car elle doit établir de surcroît l'équivalent monétaire de la rémunération reçue en nature par l'épouse. Mais, sur le plan analytique, il n'y a aucune contradiction à affirmer tout à la fois que le travail domestique est improductif (au sens, rappelons-le, de l'économie capitaliste) et que celles qui l'effectuent sont néanmoins exploitées (par leurs maris, par les employeurs capitalistes de ces derniers ou par les deux à la fois).

4.2 Une clé de la dynamique du capital ?

Une autre approche a vu dans l'opposition entre travail productif et improductif un élément essentiel dans la compréhension de la dynamique du capital (Harrison 1973, Tarbuck 1983, Smith 1993, Savran et Tonak 1999, Mohun 2003). Le poids relatif des secteurs productif et improductif représenterait ainsi une clé permettant de dépasser les simples apparences et d'éclairer des tensions ou des déséquilibres profonds du système, liés à la production et à l'appropriation de la plus-value. Plusieurs études empiriques fouillées ont tenté d'explorer cette voie (Wolff 1987, Moseley 1991, Mohun 1999).

Cette interprétation fait écho aux préoccupations d'A. Smith, qui défendait d'une manière tout à fait explicite la nécessité de diminuer la proportion des travailleurs improductifs pour augmenter celle des travailleurs productifs. La transposition de cette idée aux concepts marxistes soulève néanmoins de sérieuses difficultés. K. Marx lui-même, au

demeurant, a consacré fort peu de lignes à discuter des effets supposés de l'évolution de la proportion de travailleurs productifs et improductifs sur le système capitaliste. On trouve certes, çà et là, quelques remarques à ce sujet, mais elles traitent en réalité de l'augmentation de la productivité industrielle et de ses conséquences en économie capitaliste [4]. Contrairement à A. Smith, K. Marx n'utilise pas l'opposition entre travail productif et improductif pour dire, ou prédire, quoi que ce soit du rythme et des modalités de l'accumulation [5]. Cela ne prouve certes pas qu'une telle interrogation soit illégitime par nature ; rien n'interdit de penser qu'un concept puisse trouver une application dans un champ inexploré par l'un de ses principaux initiateurs. Cela indique néanmoins clairement que ce n'est pas dans cette perspective que K. Marx s'était approprié l'opposition entre travail productif et improductif.

L'utilisation de cette opposition pour éclairer la dynamique du capital soulève toutefois plusieurs difficultés majeures.

Chez A. Smith, le secteur productif est identifié à la production des biens matériels, tandis que le secteur improductif se situe entièrement du côté de la consommation : pour l'accumulation du capital, il représente sans ambiguïté un poids mort. Or, K. Marx rompt doublement avec cette logique. Pour commencer, il conteste l'équivalence entre travail productif et production matérielle, tout comme celle entre travail improductif et « services ». Mais, surtout, les improductifs que la tradition marxiste a placés au centre de ses interrogations sur la dynamique du capital ne sont plus les domestiques d'A. Smith, dont le salaire est payé par du revenu : ce sont des salariés du secteur capitaliste, employés de banque et de commerce, improductifs uniquement au sens large, dont le travail exerce des effets ambigus sur la rentabilité du capital.

Ne générant pas lui-même de valeur supplémentaire, le travail de la circulation constitue certes une charge pour le capital (K. Marx emploie à plusieurs reprises à son sujet l'expression de « faux frais » de la production proprement dite). Mais ce n'est là qu'un seul côté de la pièce : car ce travail, au moins en partie, a précisément pour fonction de relever le taux

de profit, par l'optimisation de la trésorerie, du niveau des stocks, de la vitesse de rotation du capital, etc. (Duménil et Lévy 2011). Il en va de même des fonctionnaires qui contribuent à fournir des infrastructures gratuites au capital ou à former la force de travail. D'autres travaux improductifs, en revanche, représentent des charges nettes pour le capital : nécessaires pour le capitaliste individuel dans la compétition qui l'oppose à ses concurrents, pris globalement, ils constituent un coût que rien ne vient compenser. Ces dépenses relèvent d'une logique de « course aux armements » qui pèse sur le taux moyen de profit ; on pense par exemple aux diverses assurances sans lesquelles aucune entreprise ne peut espérer survivre aux vicissitudes de la conjoncture [6]. Tout raisonnement à propos des effets du travail improductif sur la dynamique du capital devrait donc prendre pour point de départ le fait que les différentes catégories de travail improductif sont très loin d'avoir des effets identiques sur la rentabilité du système ; autrement dit, que la catégorie de « travail improductif », en tant que telle, ne permet pas d'aborder cette question.

Il y a plus. Lorsqu'on cherche à prendre en compte l'opposition entre travail productif et improductif dans des études empiriques à partir de la comptabilité nationale, on en vient nécessairement à reconstituer un taux de plus-value « marxien » (en ajoutant aux revenus du capital, les salaires versés aux improductifs), et un taux de profit lui aussi « marxien » (supérieur donc au taux de profit observé). Une telle opération pose deux redoutables problèmes de méthode. Tout d'abord, elle suppose que l'on soit capable, par exemple au sein du secteur commercial, de discriminer entre tâches productives (production de valeurs d'usage en vue de la circulation) et tâches improductives (circulation proprement dite). Ensuite, les grandeurs « marxiennes » ainsi reconstituées partent nécessairement du postulat que les travailleurs improductifs n'exercent aucun effet stimulant sur la plus-value produite par les travailleurs productifs. Or, ce postulat est au moins en partie faux – dans quelle mesure, il est absolument impossible de le dire, et c'est bien là tout le problème. À supposer même qu'il soit possible de reconstituer des taux de plus-value et de profit «

marxiens » (supérieurs donc aux taux observés), il resterait à expliquer par quelles voies ceux-ci influencent la réalité, alors qu'aucun des acteurs économiques n'y est confronté [7]. Qu'on ne se méprenne pas : étudier la dynamique du capital par une approche sectorielle, en focalisant par exemple son attention sur l'hypertrophie du secteur financier, est tout à fait légitime, et les marxistes qui se sont attelés à la tâche ont pu produire des travaux du plus grand intérêt. L'argument qui est défendu ici est que de telles études n'ont en rien besoin de la théorie du travail productif.

4.3 Identifier l'exploitation spécifiquement capitaliste

Parvenus à ce point, on pourrait désespérer de trouver la moindre utilité au concept de travail productif et se demander pourquoi K. Marx, tout en corrigeant les erreurs de définition d'A. Smith, mettait une telle vigueur à le conserver. La réponse à cette énigme toute relative est absente du *Capital*, mais elle figure à de nombreuses reprises dans les *Théories sur la plus-value*. Elle est d'une grande simplicité : l'opposition travail productif / travail improductif est indispensable pour penser le mécanisme spécifiquement capitaliste de l'exploitation.

Elle traduit en effet le fait que la relation d'employeur à salarié possède un contenu économique profondément différent selon le contexte dans lequel elle s'insère. Si le salarié produit des marchandises, elle recouvre une relation d'exploitation au travers de laquelle l'employeur accumule de la richesse – tel est le mécanisme qui est au cœur du fonctionnement du système capitaliste et dont, selon K. Marx, ses idéologues tiennent tant à dissimuler les rouages. Dans le cas du travailleur improductif au sens strict, et bien que le domestique s'inscrive dans une définition élargie de l'exploitation, la relation salariale n'est pas synonyme d'accumulation de capital.

A. Smith le faisait déjà remarquer : « Un homme s'enrichit s'il emploie un grand nombre d'ouvriers, mais il s'appauvrit à entretenir une multitude de domestiques ordinaires. » (2002:341). Là gît, aux yeux

de K. Marx, le cœur de la question, sur lequel A. Smith, malgré ses erreurs, avait parfaitement mis le doigt. Celui-ci ne pouvait donner une explication cohérente de cet enrichissement, en raison des confusions dont sa théorie de la valeur était entachée. Mais il avait perçu que la relation qui liait les employeurs à leurs ouvriers relevait d'une nature profondément différente de celle qui les liait à leurs domestiques et la nécessité aiguë de reconnaître cette spécificité. C'est précisément parce que la distinction entre travail productif et travail improductif contient en germe (chez A. Smith), avant de la contenir explicitement (chez K. Marx), la théorie de l'exploitation capitaliste, qu'elle a été combattue avec la dernière énergie par les économistes que K. Marx qualifiait de vulgaires. Dès la parution de *La Richesse des nations*, ceux-ci s'étaient employés à évacuer, sur le plan théorique, la spécificité du salariat capitaliste et, avec elle, la nécessité d'expliquer comment, à travers lui, s'enrichit l'employeur. Aussi, ces économistes défendirent-ils l'idée que toute relation salariale se conforme au modèle de la domesticité, celui d'un simple achat de « services ».

Selon cette conception, le capitaliste achète à son salarié exactement la même chose que le maître à son domestique : le « service » rendu par le travail, « l'utilité » de celui-ci, c'est-à-dire une simple valeur d'usage. De son côté, le salarié, qu'il soit domestique ou embauché par un capitaliste, échange lui aussi la « désutilité » de son travail contre une rémunération. Le marché ayant « librement » fixé le prix de cette désutilité, les travailleurs ayant toute latitude d'offrir ou non leur travail et les employeurs de l'acheter au prix proposé, il ne peut y avoir ni gagnants ni perdants à une telle transaction. Celle-ci ne peut dissimuler aucun transfert, et donc aucun accaparement de valeur : les prix s'équilibrent en proportion des utilités réciproques. Les noms des économistes du début du XIX^e siècle qui polémiquaient contre A. Smith – et qui sont longuement critiqués dans les *Théories sur la plus-value* – sont aujourd'hui presque tous oubliés. Mais leurs conceptions anticipaient très directement celles qui, quelques décennies plus tard, allaient former la base de la théorie néoclassique.

L'argument fondamental consiste donc à expliquer que pour qu'un travail soit rémunéré, il est nécessaire et suffisant qu'il soit utile pour celui qui le paye. Le maître trouve suffisamment utile le travail de son domestique pour accepter de le lui payer au prix du marché ; il en va de même du capitaliste avec l'ouvrier. Les deux catégories de salariés sont donc également productives, dans le sens où elles produisent de l'utilité – donc de la valeur, les deux concepts étant censés être synonymes. La meilleure preuve en est que, dans le cas contraire, l'employeur n'aurait aucun intérêt à accepter de rémunérer son salarié. Telle est l'argumentation des différents critiques d'A. Smith, que K. Marx cite dans les *Théories sur la Plus-Value* (Germain Garnier, Theodor Schmalz, Charles Ganilh).

On comprend aisément pourquoi K. Marx s'opposait à cette manière de voir les choses. En proclamant que tout salarié effectue un travail « producteur d'utilité » du simple fait qu'il est payé pour cela, et surtout, en proclamant que cette « utilité » représente le fondement et l'explication du salaire, les critiques d'A. Smith escamotaient la spécificité de la relation salariale capitaliste : l'achat de la force de travail non pour l'utilité de sa valeur d'usage, mais pour sa capacité à produire davantage de valeur d'échange qu'elle n'en coûte – la seule « utilité », au demeurant, qui intéresse réellement les employeurs.

" Toute la production capitaliste reposant sur le fait que le travail est acheté directement pour qu'au cours de la production, on s'en approprie une partie qu'on n'achète pas mais qu'on vend dans le produit – puisque c'est là la raison d'être, le concept même du capital – la distinction entre le travail qui produit du capital et celui qui n'en produit pas n'est-elle pas la base pour comprendre le procès de production capitaliste ? " (Marx 1974-I:335) [8]

En quelque sorte, en refusant de distinguer le travail productif du travail improductif, les adversaires d'A. Smith, précurseurs de la théorie aujourd'hui dominante, pensaient le premier sous les traits du second ; ils érigeaient la relation de l'employeur au domestique en modèle de toute relation salariale. Sur le fond, leur argument revenait donc à dire que e, puisqu'un domestique n'enrichit pas celui qui

l'emploi, il en va de même des travailleurs qui produisent des marchandises.

Conclusion

Chez K. Marx, l'opposition entre travail productif et improductif ne prend donc son sens le plus intime que lorsqu'on considère les travailleurs improductifs au sens strict, ceux dont le salaire est payé par du revenu. La distinction entre travailleurs productifs et improductifs au sens large, ceux du secteur capitaliste, n'est opérée qu'à titre secondaire, pour des raisons de cohérence théorique [9]. Au centre de tous les regards dans la tradition marxiste, elle n'est pourtant qu'un sous-produit de la distinction principale, dont elle a contribué à obscurcir la portée, voire l'existence même. Sans pertinence sur la position de classe des prolétaires ou la dynamique du capital, la distinction entre travail productif et improductif se rattache entièrement aux problématiques de la théorie de la valeur et de la forme spécifique de l'exploitation dans la relation capitaliste.

Christophe Darmangeat est sociologue et anthropologue à l'Université Paris Diderot-LADYSS

Références

Artous Antoine, « Jean-Marie Harribey, la 'sphère non marchande' et la théorie de la valeur de Marx », *Contretemps*, 19/03/2014.

— « À nouveau sur Jean-Marie Harribey, la 'sphère non marchande' et la théorie de la valeur de Marx », *Contretemps*, 8/12/2013.

Bidet Jacques, « L'activité non marchande produit de la richesse, non du revenu. Note à propos d'une thèse de Jean-Marie Harribey », *La Pensée*, 2003. Suivi de plusieurs échanges, disponibles sur <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/debat-bidet.pdf>.

Bullock Paul, « Categories of Labour Power for Capital », *Bulletin of the Conference of Socialist Economists*,

autumn 1973.

— « Defining productive labour for capital », *Bulletin of the Conference of Socialist Economists*, autumn 1974.

Dalla Costa Mariarosa, James Selma, « Women and the Subversion of the Community », in M. Dalla Costa, S. James (dir.), *The Power of Women and the Subversion of the Community*, Bristol, 1971.

DarmanGeat Christophe, *Le profit déchiffré, trois essais d'économie marxiste*, Montreuil, Éditions La ville brûle, Collection « Mouvement réel », 2016.

Delphy Christine, *L'ennemi principal. Économie politique du patriarcat*, Syllepse, 1998.

Duménil Gérard, *La position de classe des cadres et des employés*, Presses universitaires de Grenoble, 1975.

Duménil Gérard, Lévy Dominique, « Unproductive labor as profit rate maximizing labor », *Rethinking Marxism* 23(2), 2011 : 216-225.

Gough Ian, « Marx's Theory of Productive and Unproductive Labour », *New Left Review* 1/76, November-December 1972.

Gouverneur Jacques, [Une conception purement sociale de la valeur et du travail productif, 2008, édition électronique sur le site de l'auteur, consulté le 30/09/2015.](#)

Harribey Jean-Marie, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Les Liens qui libèrent, 2013.

Harrison John, « Productive and Unproductive Labour in Marx's Political Economy », *Bulletin of the Conference of Socialist Economists*, Autumn 1973.

Harvey David, « All Labour is Productive and Unproductive », *Discussion Papers in Political Economy*, Nottingham Trent University, 2003.

Houston David, « Productive-unproductive labor : rest in peace », *Review of Radical Political Economy* 29(1), 1997.

- Laibman David, « Productive and Unproductive Labour : A Comment », *Review of Radical Political Economy* 31(2), 1999.
- Marx Karl, *Manuscripts de 1857-1858 dits « Grundrisse »*, Éditions sociales, 2011 (1858).
- *Le Capital*, Moscou : Éditions du progrès, 1983 (1867, 1885, 1894).
- *Théories sur la plus-value*, Éditions sociales, 1974 (1905-1910).
- *Un chapitre inédit du Capital*, Union Générale d'Éditions, 10/18, 1971.
- Mohun Simon, « Productive and Unproductive Labor in the US Economy : Does the Distinction Matter ? A reply to Houston and Laibman ». *Paper presented to the mini-conference of the International Working Group on Value Theory (IWGVT)*, Washington, 1999.
- « Does All Labour Create Value ? » in Alfredo Saad-Filho (dir.), *Anti-capitalism, a Marxist Introduction*, Pluto Press, 2003.
- Moseley Fred, *The falling rate of profit in the postwar United States economy*, St. Martin's Press (New York), 1991.
- « Unproductive labor and the rate of profit : a reply », *Science and society* 58(1), 1994.
- POULANTZAS Nicos, *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, Paris, Éditions du Seuil, 1974
- Roubine Isaac, *Essais sur la théorie de la valeur de Marx*, Syllepse, 2009 (1928).
- Savran Sungur, Tonak E. Ahmet, « Productive and Unproductive Labour : An Attempt at Clarification and Classification », *Capital and Class* 68, 1999.
- Smith Adam, *La richesse des nations*, Nouvelle traduction, *Economica*, 2002 (1776).
- Smith Murray E.G., « Productivity, Valorization and Crisis : Socially Necessary Unproductive Labor in Contemporary Capitalism », *Science and Society* 57(3), 1993.
- Tarback Ken J., « Marx : Productive and Unproductive Labour », *Studies in Political Economy* 12, 1983.
- Wolff Edward N., *Growth, Accumulation and Unproductive activity – An Analysis of the Postwar U.S. Economy*, Cambridge University Press (New York), 1987.

Notes

[1] La nécessaire distinction entre les deux types de travail improductif a déjà été soulignée par exemple par P. Salama et T. Hai Huac (1992) ou S. Mohun (1996).

[2] Pour une argumentation plus détaillée, en particulier sur les problèmes que soulève le concept de « valeur monétaire non marchande », nous renvoyons le lecteur au texte de J. Bidet (2003). Sur le concept de « travail productif de revenu », nous partageons entièrement les objections d'A. Artous (2013, 2014).

[3] Titre de l'ouvrage de Christine Delphy (1998) reprenant ses principaux articles des années 1970. Le débat sur le caractère productif du travail domestique remonte à l'article de Mariarosa Dalla Costa et Selma James (1971).

[4] Voir une phrase souvent citée du *Capital* (1983-I:425). Voir aussi 1974-I:243-244.

[5] On ne peut donc suivre par exemple D. Paltaridis et L. Tsoulfidis (2012:215). Ceux-ci écrivent que l'idée serait « sous-jacente » dans les *Théories sur la plus-value*, manière de concéder qu'elle n'y apparaît pas explicitement.

[6] Les dépenses de publicité et de marketing n'entrent pas dans cette catégorie. Quelle que soit leur utilité sociale réelle, ces activités sont l'occasion d'une production de marchandises et, pour le capital, elles représentent un champ d'activité et d'accumulation comme un autre. Il en va de même de la production de luxe à destination des classes possédantes, parfois considérée à tort comme improductive au motif qu'elle ne contribue pas à l'accroissement des capacités de production (Tarbuck 1983). Un tel critère est totalement étranger au raisonnement de K. Marx sur le caractère productif du travail.

[7] C'est là un argument majeur de D. Laibmann (1993, 1999), auquel il nous semble que F. Moseley (1994) ou S. Mohun (1999) ne répondent pas réellement.

[8] Sur ce point, voir aussi K. Marx (1971:229-230).

[9] Sur ce point précis, nous défendons donc une opinion inverse de S. Savran & E. A. Tonak (1999:128) et rejoignons J. Harrison (1973).

Le travail productif est davantage que ce que l'on croit

mardi 19 décembre 2017, par [Jean-Marie Harribey](#)

La revue *Les Possibles* publie dans ce numéro un article de Christophe Darmangeat « De quoi le travail productif est-il le nom ? », qui résume son livre *Le profit déchiffré, Trois essais d'économie marxiste* (2016). Lorsque ce livre est paru, j'avais loué la précision et la rigueur de la recherche minutieuse que l'auteur avait effectuée, sans dissimuler les difficultés théoriques auxquelles même Marx avait été confronté pour définir le travail productif. J'étais entré en relation avec lui parce qu'il avait consacré une annexe de l'un des chapitres de ce livre à critiquer ma thèse du travail productif dans la sphère monétaire non marchande. Nous avons discuté alors par le biais d'articles publiés par la revue *Contretemps*. Et, dans ce numéro des *Possibles*, il revient sur ses arguments. Je poursuis donc ici la discussion.

Au centre de la loi de la valeur de Marx : la validation sociale

En quelques phrases, je rappelle la thèse que je soutiens depuis une vingtaine d'années. Karl Marx définit dans le Livre I du *Capital* le travail productif de valeur comme celui qui produit de la plus-value pour le capital. Je fais mienne cette définition propre au modèle théorique pur – le plus abstrait – du capitalisme, ainsi que Marx l'annonce dès le début de son ouvrage. Max Weber dirait que ce modèle est l'idéal-type du capitalisme. Mais un capitalisme concret n'est pas un clone du modèle théorique. Ainsi, après deux siècles de luttes sociales, dans les pays capitalistes, existe une sphère qui échappe largement à l'emprise du capital et à l'exigence de profit : c'est la sphère monétaire mais non marchande où sont produits de l'éducation, des soins de santé, et beaucoup d'autres services répondant à des besoins collectifs et non à l'appétit du gain. Comment faut-il analyser le travail de ceux qui enseignent, qui soignent, etc. ? La réponse de l'économie dominante (dite néoclassique) est que ces travaux sont improductifs et qu'ils sont financés par prélèvement sur l'économie marchande [1]. La réponse traditionnelle des marxistes est semblable : les services non marchands sont financés par prélèvement sur la plus-value capitaliste parce que les travailleurs produisant des services non marchands sont improductifs.

Je soutiens que ces deux assertions traditionnelles sont fausses. Pour le montrer, je pars de Marx, mais du Marx qui est le plus souvent laissé de côté, sinon ignoré. Je prends alors au sérieux la métaphore de Marx sur le « saut périlleux de la marchandise » pour en dégager le principe servant à définir le travail productif.

« M–A. Première métamorphose de la marchandise, sa vente. La valeur de la marchandise saute de son propre corps dans celui de l'or. C'est son saut périlleux. S'il manque, elle ne s'en portera pas plus mal, mais son possesseur sera frustré. Tout en multipliant ses besoins, la division sociale du travail a du même coup rétréci sa capacité productive. C'est précisément pourquoi son produit ne lui sert que de valeur d'échange ou d'équivalent général. Toutefois, il n'acquiert cette forme qu'en se convertissant en argent, et l'argent se trouve dans la poche d'autrui. Pour le tirer de là, il faut avant tout que la marchandise soit valeur d'usage pour l'acheteur, que le travail dépensé en elle l'ait été *sous une forme socialement utile ou qu'il soit légitimé comme branche de la division sociale du travail.* » [2]

Comment peut-on résumer la théorie de la valeur de Marx ? Au binôme valeur d'usage/valeur d'échange des économistes classiques Adam Smith et David Ricardo, Marx oppose un triptyque : la *valeur d'usage* est une condition de la *valeur* en tant que fraction du travail socialement validé monétairement, laquelle apparaît dans l'échange par le biais d'une proportion,

la *valeur d'échange* qui est mesurée par l'équivalent monétaire de la quantité de travail nécessaire en moyenne dans la société considérée, une fois satisfaite l'exigence d'un taux moyen de profit pour le capital. Je pense que le cœur de l'analyse de Marx est le concept de validation sociale : le marché valide le travail dépensé pour produire la marchandise, sans quoi le travail n'aurait créé aucune valeur. Autrement dit, le concept de *validation* est le point de passage du travail à la valeur monétaire.

Or, les sociétés capitalistes contemporaines connaissent, grâce aux luttes sociales, un second mode de validation du travail : c'est la décision politique d'apprendre à lire et à écrire aux enfants, de soigner les malades, d'apprendre à nager dans les piscines municipales, etc. L'embauche de travailleurs et des investissements publics vont permettre la production de ces services. Ma conclusion est que ces travailleurs produisent certes des valeurs d'usage, mais aussi, ce qui est moins trivial, de la valeur au sens économique, qui s'ajoute à celle produite dans la sphère marchande et qui n'est donc pas soustraite à celle-ci. Voilà l'essentiel [3] : il n'existe pas un, mais deux espaces de validation sociale du travail, qui sont en tension permanente, parce que, si la bourgeoisie n'a pas les économistes-idéologues capables de lui expliquer correctement son économie, elle comprend spontanément que les ressources humaines consacrées à produire de la valeur pour la collectivité ne sont plus disponibles pour produire de la valeur pour le capital qu'elle veut valoriser à tout prix. Tel est le moteur de la marchandisation annoncée avec fracas par Marx et Engels dans le *Manifeste du parti communiste* en 1848 [4] et méthodiquement décortiquée dans *Le Capital*.

Les difficultés pour définir le travail productif

Quels sont les arguments avancés par Christophe Darmangeat pour réfuter ma thèse, qui rassemblent la plupart de ceux qui m'ont été opposés ? Je dis pour commencer que ce qui importe à mes yeux pour clarifier le débat, c'est de se situer sur un plan de

raisonnement logique et non pas sur un plan normatif.

La première citation rapportée par Christophe Darmangeat (« Tout travailleur productif est salarié, mais il ne s'ensuit pas que tout salarié soit un travailleur productif. ») est utile pour cerner le champ de l'étude. Clairement, cette citation réduit la sphère productive au secteur capitaliste au sens strict. Sont exclus, bien sûr, le secteur monétaire non marchand, mais également la partie marchande qui n'emploie pas de travail salarié (par exemple, les artisans). Sans précaution, il est donc implicitement admis que les rapports capitalistes (donc salariaux) sont identifiés aux rapports marchands et réciproquement. Ce qui est contraire à la réalité : on ne peut soutenir que la petite production marchande ne crée pas de valeur. La restriction erronée contenue dans cette citation a sans doute quelque chose à voir avec la confusion récurrente au sein du marxisme traditionnel entre capitalisme et marché.

Suit alors l'affirmation conforme à la présentation que j'ai faite ci-dessus, selon laquelle « Marx n'avait eu de cesse de se démarquer d'une telle conception, et de militer pour une détermination purement sociale du travail productif », c'est-à-dire « qu'un travail s'avère productif ou improductif selon les relations économiques dans lesquelles il s'insère, indépendamment de sa nature concrète ». Là-dessus, nous sommes d'accord. Je reconnais à Christophe Darmangeat le mérite d'avoir mis bien en évidence la difficulté de Marx à rendre cohérentes les deux manières de définir le travail productif : soit le travail rémunéré par du capital, soit par du revenu, suivant en cela Smith. Mais cette distinction s'avère impraticable pour les travailleurs du commerce et de la banque, au point d'aboutir à une énigme : ces travailleurs seraient productifs pour tous les capitalistes pris individuellement et improductifs pour les capitalistes dans leur ensemble. Comment justifier cela ? Christophe Darmangeat raisonne à deux niveaux : 1) « Si les employés de banque ou de commerce sont productifs pour les capitalistes qui les emploient sans toutefois l'être pour le système dans son ensemble, c'est parce que leur travail, sans créer lui-même de plus-value, permet néanmoins à leur employeur de percevoir sous forme de profit une

plus-value créée ailleurs. » 2) « Le caractère productif ou improductif du travail ne répartit pas les salariés en deux, mais en trois catégories. Pour rendre compte de cette réalité ternaire, nous proposons de parler de travail productif (et improductif) au sens large ou au sens strict. Au sens strict, le travail productif se définit comme celui qui produit de la plus-value ; au sens large, comme celui qui s'échange contre du capital. Dans ce cadre, le travail de circulation est productif au sens large, mais non au sens strict. Réciproquement, au sens strict, le travail improductif est celui qui s'échange contre du revenu ; au sens large, celui qui ne produit pas de plus-value. »

L'argumentation est subtile, car Christophe Darmangeat, pour définir le travail productif individuellement qui est improductif globalement, substitue au critère de Smith – l'échange de travail contre du revenu – celui de l'échange contre du capital, tout en gardant le critère de Smith pour les travailleurs improductifs en tout état de cause. L'énigme ci-dessus est alors résolue si on considère le travail du point de vue collectif, au sens où Marx parlait du « travailleur collectif ». Mais, dans ce cas, la séparation entre définition stricte/définition large n'a plus de raison d'être. La maintenir revient à faire de la théorie de la valeur de Marx une théorie micro-économique de la valeur, alors que, indubitablement, elle est, dans son esprit, une théorie des rapports sociaux, donc d'emblée macro-socio-économique. Et surtout, elle prend appui sur une conception de la valeur qui, implicitement, exclut la monnaie puisque « [la théorie marxiste de la valeur-travail] affirme en effet que l'échange tend par nature, en économie marchande, à être un échange d'équivalents : or, pour qu'une telle affirmation ait un sens, *il faut nécessairement que l'équivalence préexiste à l'échange* », explique Christophe Darmangeat [5]. C'est ce point qui peut être la clé pour trancher la discussion.

La clé de la controverse

Les débats que j'ai eus avec mes collègues et amis sur la question du travail productif finissent tous par

arriver à la question de la monnaie. Prenant appui sur les recherches contemporaines sur la monnaie [6], je considère que l'affirmation ci-dessus est erronée et qu'elle retourne à un stade pré-critique de l'économie politique, et donc à un stade pré-marxien. La raison en est que le critère de validation sociale, que je considère comme étant au cœur de la théorie de la valeur de Marx, est ignoré. En d'autres termes, il n'y a pas d'équivalence de travaux préexistant à l'échange. Il faut donc considérer le « saut périlleux » comme le point clé de l'analyse de la valeur de la marchandise, parce que c'est ce saut qui transforme, mais uniquement lorsqu'il est réussi, le travail concret en travail abstrait, c'est-à-dire le travail en valeur, dont la forme est nécessairement monétaire. Et il faut immédiatement ensuite appliquer le principe de la validation sociale à un autre cas de figure, celui de la validation politique qui permet non pas un « saut périlleux » *ex post* par rapport au travail, mais un « saut assuré » *ex ante*.

Dès lors, on peut répondre aux objections de Christophe Darmangeat. Je reconnais que les premières formulations de ma thèse que j'avais présentées il y a une vingtaine d'années comportaient des imprécisions et des ambiguïtés qui pouvaient prêter à confusion. Mais j'ai, depuis ce moment, grâce aux discussions que j'ai eues, reformulé les choses qui ne sont pas prises en compte par ce qu'en rapporte Christophe Darmangeat : « Pour J.-M. Harribey, la monnaie rémunérant les fonctionnaires constitue *ipso facto* une création de valeur. La décision politique conduisant *in fine* à ce versement représente une validation sociale du travail, au même titre que la validation sociale « classique », intervenant par la vente de la marchandise sur le marché. » Je répète ici que ce n'est pas le versement de salaire aux fonctionnaires qui valide leur travail. Cette validation est antérieure : elle tient dans la décision politique de faire produire des services non marchands. Le versement du salaire monétaire est postérieur à cette décision et même postérieur au travail. Le paiement de ce salaire, via l'impôt ou l'emprunt public, est une autre question que j'aborde par ailleurs. En particulier, beaucoup d'incompréhensions sur les impôts trouvent leur source dans la confusion entre

financement de la production (nécessairement *ex ante*) et paiement de celle-ci (*ex post*). Là encore, beaucoup de marxistes traditionnels s'offusquent que je puisse utiliser une distinction que l'on doit à Keynes à l'intérieur d'un corpus marxien : un résidu de l'impensé de la monnaie jusque dans le marxisme traditionnel [7].

Il se pourrait que l'incompréhension, déjà relevée dans mon premier débat avec Jacques Bidet vienne du fait que j'emploie l'expression du travail créateur de « revenu » au sens macro-économique de Keynes qui n'a rien à voir avec le sens de « revenu » chez Smith, repris par Marx. Aussi Christophe Darmangeat croit réfuter mon argument en disant que je confonds une création de valeur par le travail employé à produire des services non marchands avec le phénomène du multiplicateur de l'activité marchande, déclenché par la dépense publique. Il y a un effet multiplicateur parce que la dépense publique engendre une hausse de l'activité privée, mais il s'agit d'un autre phénomène que celui que je discute. Celui dont je m'occupe est celui de la création de valeur par le travail propre des travailleurs employés à produire des services non marchands. C'est ce qui m'a fait écrire à plusieurs reprises, avec des airs de provocation, mais en parfaite cohérence avec l'idée que tous les salaires proviennent de la valeur ajoutée globale : les salariés du secteur non marchand produisent le revenu qui les rémunère, de façon analogue aux salariés du secteur capitaliste. Il ne faut donc pas se laisser abuser par le fait que la force de travail employée par le capitaliste s'échange contre du capital, dès lors que celui-ci est soit issu d'une valeur ajoutée précédente, soit le fait d'une création monétaire. [8]

Christophe Darmangeat croit pouvoir conclure : « le travail des domestiques et des fonctionnaires est improductif (pour le capital) parce qu'il ne crée pas de valeur ajoutée ». Évidemment, ce travail ne crée pas de valeur *pour le capital* ! Personne, et surtout pas moi, ne conteste cela. Le problème vient de la généralisation, car le travail dans les services non marchands *ajoute* de la valeur pour la société. Je renvoie le lecteur à mes discussions précédentes avec Christophe Darmangeat et Michel Husson sur des questions techniques sur la comptabilité

nationale, au sujet de laquelle tous les deux se trompent [9], notamment en affirmant, pour ce qui concerne Christophe Darmangeat, que le PIB mesure la seule richesse marchande. [10]

Le clou de l'affaire est donné par la dernière partie de l'article de Christophe Darmangeat :

« Sur le fond, l'idée que les travailleurs productifs, étant les seuls à produire de la plus-value, seraient par conséquent les seuls à être exploités, est fautive et explicitement contredite par K. Marx lui-même. D'un point de vue général, le surtravail s'est manifesté dans les sociétés du passé sous bien d'autres formes que la plus-value typique du système capitaliste. Même au sein de celui-ci, l'exploitation ne se résume pas à la seule extraction de plus-value. *Le Capital* explique ainsi que les salariés improductifs au sens large sont eux aussi exploités, dans la mesure où ils font économiser aux capitalistes davantage d'argent qu'ils n'en reçoivent comme salaire (Marx 1983-II:134, 1983-III:315-316). Au demeurant, l'exploitation est loin de concerner les seuls prolétaires employés par le capital. Ainsi, on pourrait soutenir à bon droit que le domestique, lui aussi, est exploité, dans la mesure où la valeur des services qu'il fournit est supérieure à la valeur qu'il perçoit sous forme de salaire, ce qui se vérifie par un raisonnement simple : toutes choses égales par ailleurs (en particulier, la productivité de ce domestique), si son employeur devait s'adresser à une entreprise pour obtenir les mêmes prestations, il devrait déboursier, en plus de son salaire (qui n'aurait aucune raison d'être différent), le profit du capitaliste de l'entreprise de services. »

Résumons cette conclusion : ces salariés sont improductifs de valeur mais ils produisent des services ayant plus de valeur qu'ils n'en reçoivent ! Cette position théorique est proprement intenable. Et elle doit être radicalement distinguée d'une autre proposition qui, elle, est exacte : l'emploi de la force de travail pour produire de l'éducation non marchande est improductive de capital. Qu'il n'y ait aucun malentendu, la controverse ne porte pas sur ce point.

Au final, toutes ces discussions permettent d'affiner

les formulations sur un sujet complexe, et j'en profite pour remercier Christophe Darmangeat ainsi que tous les autres interlocuteurs. S'il fallait résumer d'une phrase l'ensemble de la controverse pour la dédramatiser, je dirais que définir le travail productif de valeur (sous-entendu pour le capital) comme celui qui produit de la valeur pour le capital serait une tautologie. Pour dépasser celle-ci, il me semble qu'il faut distinguer un modèle théorique idéal-typique de l'analyse d'une société concrète traversée de contradictions, dans laquelle la partition entre sphère où règne la loi du profit et sphère qui en est préservée est le résultat d'un rapport de force. La loi de la valeur comme expression du rapport social, c'est pas marxien, ça ?

Références citées

Suzanne de Brunhoff, *La monnaie chez Marx*, Paris, Éditions sociales, 1967.

Contretemps, « [Dossier : Extension du domaine de la valeur](#) », 5 juin 2017.

Christophe Darmangeat, *Le profit déchiffré, Trois essais d'économie marxiste*, Montreuil, Éditions La ville brûle, Collection « Mouvement réel », 2016.

Bernard Friot, *Émanciper le travail, Entretiens avec Patrick Zech*, Paris, La Dispute, 2014.

Tran Hai Hac, *Relire « Le Capital », Marx, critique de l'économie politique et objet de la critique de l'économie politique*, Lausanne, Page deux, Cahiers libres, 2003.

Jean-Marie Harribey, « [Débat avec Jacques Bidet](#) », 2002-2003.

Jean-Marie Harribey, « [Débat avec Patrick Dieuaide](#) », 2002.

Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013.

Jean-Marie Harribey, « [Le saut périlleux et le saut](#)

[assuré, ou http://harribey.u-bordeaux4.fr/trav...Comment dépasser une croyance marxiste au sujet des services non marchands](#), *Éléments de réponse à Antoine Artous* », *Contretemps*, 2013.

Jean-Marie Harribey, « [Contre une croyance qui a la vie dure, suite de la discussion avec Antoine Artous](#) », *Contretemps*, 2014.

Jean-Marie Harribey, « [Au cœur de la crise sociale et écologique du capitalisme, la contradiction entre richesse et valeur](#) », *Actuel Marx*, n° 57, premier semestre 2015, p. 173-185.

Jean-Marie Harribey, « [Épistémologie du travail productif, suite du débat avec Michel Zerbato](#) », 2016.

Jean-Marie Harribey, « [Toujours sur le travail productif, Michel Zerbato donne des coups de bâton dans l'eau](#) », 2016.

Jean-Marie Harribey, « [Les deux espaces de valorisation en tension, Réponse à Christophe Darmangeat](#) », *Contretemps*, 2016.

Jean-Marie Harribey, « [Les travailleurs produisent, suite du débat avec Christophe Darmangeat](#) », 2016.

Jean-Marie Harribey, « [Et pourtant ils produisent, éléments de réponse à Michel Husson](#) », *Contretemps*, 2016.

Les Économistes atterrés, *La monnaie, un enjeu politique*, Paris, Seuil, 2018.

Maria de Lourdes Rollemberg Mollo, « La monnaie comme rapport social dans la pensée hétérodoxe française », Communication au séminaire « Journée en l'honneur de Suzanne de Brunhoff », Paris, 26 mai 2016.

Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, 1867, *Œuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, tome I, 1965.

François Morin, *L'Économie politique du XXIe siècle, De la valeur-capital à la valeur-travail*, Montréal, Lux Éditeur, 2017.

Raoul Peck, « Le jeune Karl Marx », film, 2017.

Jean Peyrelevade, « Quand l'économie du partage aveugle les anticapitalistes », *Les Échos*, 20 janvier 2016.

Note : les références des articles des auteurs avec qui j'ai débattu figurent dans les articles de réponse cités ci-dessus.

Notes

[1] Jean Peyrelevade (2016), écrit : « l'économie gratuite est intégralement financée par les producteurs de richesses marchandes, ceux qui, au sens propre, font du fric ». Voilà qu'en termes galants ces choses-là sont dites !

[2] K. Marx, *Le Capital*, Livre I (1965), p. 644-645, souligné par moi.

[3] On trouvera des éléments plus complets dans mon livre *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste* (2013). Ainsi que dans les débats que j'ai eus avec Jacques Bidet (2002-2003), Patrick Dieuaide (2002), Antoine Artous (2013 et 2014), Gérard Duménil (2015), Michel Zerbato (2016 et 2016), Christophe Darmangeat (2016 et 2016), Michel Husson (2016). La revue *Contretemps* a rassemblé plusieurs pièces de ces discussions dans un dossier du 5 juin 2017 « [Extension du domaine de la valeur](#) ». À ma connaissance, à ce jour, en langue française, seul François Morin (2017) a explicitement approuvé ma thèse. Quant à Bernard Friot (2014), il étend à mon sens la notion de travail productif de manière abusive et donc erronée puisqu'il fait disparaître toute idée de transfert des actifs vers les inactifs, ainsi que la distinction entre valeur d'usage et valeur, dans la mesure où toute activité est travail selon lui. Beaucoup de malentendus dans cette discussion viennent de la confusion entre, d'un côté, la valeur de la production d'un service (le soin par exemple) qui ne provient pas d'une redistribution, et, de l'autre, l'utilisation de ce service (par le malade) qui, elle, donne lieu à redistribution.

[4] On ne peut que recommander le film de Raoul Peck, « Le jeune Karl Marx », 2017.

[5] Souligné par moi.

[6] Pas seulement celles que l'on range dans la catégorie institutionnaliste. Par exemple, Tran Hai Hac (2003, tome I, p. 106-107) écrit : « La forme monnaie s'impose aux marchandises comme condition de forme et présupposition de tout échange marchand. [...] La monnaie n'est pas un instrument commode des rapports sociaux : elle est la forme même du rapport social. »

[7] Au contraire de Suzanne de Brunhoff, *La monnaie chez Marx* (1967). Voir la communication de Maria de Lourdes Rollemberg Mollo au séminaire rendant hommage à Suzanne de Brunhoff, 27 mai 2016. Voir aussi l'ouvrage à paraître des Économistes atterrés, *La monnaie, un enjeu politique* (2018).

[8] Dans une interprétation circuitiste du capitalisme, on peut même soutenir que les capitalistes « n'avancent rien ».

[9] Voir les articles cités [2016](#) et [2016](#).

[10] La discussion que je mène n'a également rien à voir avec le fait que l'emploi de travailleurs dans la sphère non marchande améliore la rotation du capital au sein du secteur capitaliste, comme le fait remarquer Christophe Darmangeat en citant Gérard Duménil.

Chantal Mouffe ou les incertitudes de la « radicalisation de la démocratie » (2 et 3)

mardi 19 décembre 2017, par [Patrick Braibant](#)

Le paradoxe de Chantal Mouffe, théoricienne de l'agonisme, (voir [la première partie](#) dans *Les Possibles* n° 14) consiste en ceci : se voulant la chantre d'une réévaluation résolue de la conflictualité en politique, elle en exclut la forme politique (la démocratie) dont elle dit qu'elle est l'objet même du projet d'émancipation, sa fin comme son moyen. Paradoxe qui est inscrit dans la manière dont elle construit aujourd'hui la relation entre démocratie, antagonisme et pluralisme. Or, il y a trente ans, avec Ernesto Laclau, elle appréhendait cette relation tout différemment lorsqu'elle mettait au centre de la question démocratique « *l'extension du principe de liberté et d'égalité au plus grand nombre de rapports sociaux* ». Extension qui constitue aujourd'hui le deuxième moment de la « *radicalisation de la démocratie* » telle que l'envisage théorie de l'agonisme, mais qui, en 1985, procédait d'une conception profondément différente de la démocratie.

II L'autre voie : le « principe de liberté et d'égalité » comme producteur d'antagonisme et de radicalité

Le paradoxe de Chantal Mouffe, théoricienne de l'agonisme, (voir [la première partie](#) dans *Les Possibles* n° 14) consiste en ceci : se voulant la chantre d'une réévaluation résolue de la conflictualité en politique, elle en exclut la forme politique (la démocratie) dont elle dit qu'elle est l'objet même du projet d'émancipation, sa fin comme son moyen. Paradoxe qui est inscrit dans la manière dont elle construit aujourd'hui la relation entre démocratie, antagonisme et pluralisme. Or, il y a trente ans, avec Ernesto Laclau, elle appréhendait cette relation tout différemment lorsqu'elle mettait au centre de la question démocratique « *l'extension du principe de liberté et d'égalité au plus grand nombre de rapports sociaux* ». Extension qui constitue aujourd'hui le deuxième moment de la « *radicalisation de la démocratie* » telle que l'envisage théorie de l'agonisme, mais qui, en 1985, procédait d'une conception profondément différente de la démocratie.

II-1 La démocratie produit elle-même sa forme

propre de conflictualité

Dans *Hégémonie et stratégie socialiste*, Mouffe et Laclau., proposaient en effet une tout autre appréhension du lien entre antagonisme et démocratie, où la démocratie *figure en début de chaîne* et où elle produit l'antagonisme ou, plus exactement, un type propre d'antagonisme. En 1985, « *l'antagonisme* » comme catégorie générique de la relation « ami/ennemi », toujours déjà-là (???), n'existait pas : il n'y avait que *des* antagonismes singuliers et contingents, qui n'étaient jamais donnés mais toujours à « inventer » et à construire. Et à construire selon la conception générale du social des auteurs, c'est-à-dire discursivement : un antagonisme, disaient-ils, « *est une forme précise de présence discursive* ». [1]

Ils indiquaient : un antagonisme est une construction discursive par laquelle une « *relation de subordination* » est transformée, par les subordonnés eux-mêmes, en « *relation d'oppression* ». Là où l'on ne voyait, dans le fait qu'un « *agent est soumis aux décisions d'un autre* », que simple différence légitime (par exemple de nature fonctionnelle), on voit désormais (ou, plutôt, les « *subordonnés* » voient) une forme illégitime et donc condamnable de relation contre laquelle il faut lutter et qu'il convient de remplacer par une autre d'où « *l'oppression* » sera

exclue. Les auteurs résument leur propos ainsi : « nous appellerons relations d'oppression [...] celles des relations de subordination qui se sont transformées en un lieu d'antagonisme. » [2] Ainsi conçu comme résultat de la transformation de la qualification d'une relation sociale où *originellement il n'existe pas* (cette relation étant discursivement construite autrement), l'antagonisme est strictement *contingent* : il n'existe dans aucune nature de l'homme ou de la société pas plus qu'il n'est inscrit dans le fait de la subordination comme l'une de ses déterminations : « La problématique théorique que nous avons présentée exclut [...] la référence à tout principe général ou substrat de nature anthropologique qui en même temps qu'il unifierait les différentes positions de sujet, assignerait un caractère d'inévitabilité à la résistance aux diverses formes de subordination. Il n'y a donc rien d'inévitable ou de naturel dans les luttes contre le pouvoir ». En particulier : « la lutte contre la subordination ne peut pas être le résultat de situation de subordination elle-même. » [3]

Dès lors, « le problème central est d'identifier les conditions discursives d'émergence d'une action collective, destinée à lutter contre les inégalités et à contester les relations de subordination » ou « conditions dans lesquelles une relation de subordination devient une relation d'oppression, et s'établit ainsi comme le lieu d'un antagonisme. » [4]

Quelle est cette condition de possibilité d'un antagonisme, qui ne saurait provenir ni de la « situation de subordination » elle-même, ni d'aucun arrière-fond anthropologique / transhistorique ? C'est, répondent Laclau et Mouffe, « la présence d'un extérieur discursif à partir duquel le discours de la subordination peut être interrompu ». [5]

Le plus décisif pour notre propos intervient lorsque les deux auteurs, non seulement désignent cet « extérieur discursif » antagonique, mais encore en font la matrice de tous les antagonismes politiques construits par la pluralité des mouvements d'émancipation « modernes » : « le discours démocratique ». « L'extérieur discursif » qui est la condition de possibilité des antagonismes, c'est « le principe démocratique de liberté et d'égalité », parvenu à « s'imposer comme nouvelle matrice de

l'imaginaire social [et] point nodal fondamental [= structurant P. B.] dans la construction du politique ». [6]

Toutes les formes de subordination sans exception sont désormais susceptibles d'être désignées « comme illégitimes et anti-naturelles et [rendues] ainsi équivalentes comme formes d'oppression. ». Dès lors, toutes les luttes d'émancipation, tous les projets de réorganisation de la société à visée émancipatrice, y compris les « discours [et] revendications socialistes » doivent « être compris comme moments internes de la révolution démocratique ». [7]

II-2 Une démocratie immédiatement « radicale » parce qu'immédiatement « antagonique »

Ce « principe de liberté et d'égalité », décrit en 1985 sous les couleurs d'un « extérieur discursif », antagonique de toutes les formes d'oppression, Chantal Mouffe ne l'a pas abandonné. On reconnaît en lui l'objet de la seconde « radicalisation de la démocratie » consistant en son « extension à un plus grand nombre de rapports sociaux ». Seconde radicalisation que l'auteure conditionne aujourd'hui à la mise en œuvre de la « radicalisation des institutions démocratiques en place ». Mais, il y a trente ans, ce qui intervient désormais en second lieu était radicalisation *unique*. Ou, plus exactement, était pôle de *radicalité* démocratique unique. Rien ne le « précédait ». Le rapport du « principe de liberté et d'égalité » à la radicalité, dans *Hégémonie et socialisme*, est indiqué à l'occasion de ce passage de l'introduction de la seconde édition (2001) : « [En 1985] notre projet de « démocratie radicale et plurielle » était conçu comme un nouveau stade dans le déploiement de la « révolution démocratique », comme l'extension des luttes démocratiques pour l'égalité et la liberté à un plus grand nombre de rapports sociaux ». [8]

Il faut être attentif au vocabulaire de Laclau et Mouffe : ici, la démocratie n'est pas présentée comme objet possible de radicalisation, mais comme « directement », *immédiatement, radicale*. Et en quoi cette immédiateté consiste-t-elle ? Elle réside dans le fait que la démocratie est définie comme un « déploiement », une « extension », comme se

constituant par et dans son propre élargissement au moyen de « lutttes », le tout formant une « révolution ». La démocratie est « radicale » en ce qu'elle n'est pas un état mais un mouvement et un mouvement conflictuel. Elle est le mouvement d'extension de son « principe », antagonique de toutes les formes d'oppression, à toujours plus de rapports sociaux. Ce qui revient à dire qu'elle est un projet de société en acte. C'est une différence complète, quant au statut de la démocratie, en comparaison de l'actuelle théorie de l'agonisme où la démocratie est « l'espace », « le cadre » institutionnel / procédural accueillant et organisant la confrontation entre « projets hégémoniques » rivaux. À l'inverse, la démocratie conçue en 1985 comme « extension du principe de liberté et d'égalité » n'est pas l'arène, le théâtre de la bataille agonistique, elle est à la fois protagoniste, raison d'être et enjeu de la bataille. Dans la mesure où elle est transformation sociale en acte touchant potentiellement l'ensemble des rapports sociaux, la démocratie ainsi conçue apparaît comme constitutive d'un projet de société ou, plus fortement, comme étant ce projet même se réalisant. Et se réalisant antagoniquement à des formes sociales qu'elle nie sous les noms de domination, oppression, exploitation, etc. Elle n'est pas la forme consensuelle d'organisation du pluralisme tel qu'exigé et formaté par la nécessité de « désamorcer » le fait originaire et surplombant de « l'antagonisme » schmittien, elle est elle-même une position antagonique (dont on verra qu'elle est productrice de pluralisme, *infra* partie III).

Dans cette conception, la démocratie n'est pas (hétéro)déterminée par un antagonisme qui la « précède » et qui lui est totalement étranger. C'est en tant qu'elle est mise en œuvre du « principe de liberté et d'égalité » et en tant que celui-ci est appropriable par tous les types de « subordonnés », qu'elle produit elle-même une floraison d'antagonismes et donc de « radicalité » : toutes les relations de « subordination » peuvent être passées au crible de la critique du « principe de liberté et d'égalité » et subir les assauts de la « révolution démocratique ». La démocratie d'Hégémonie et stratégie socialiste est rigoureusement autodéterminée. C'est elle qui pose ses propres déterminations et cherche à en déployer l'effet partout où elle le peut. Ce que montraient

Laclau et Mouffe en 1985 est transparent et décisif : la démocratie est le grand facteur des antagonismes politiques modernes, parce qu'elle est elle-même constitutivement antagonique. Et, à ce titre, constitutivement « radicale ». Cette configuration est rigoureusement inverse de celle de l'actuelle théorie de l'agonisme. Par la démocratie, il ne s'agit pas de « désamorcer » l'antagonisme destructeur, toujours déjà là, de la relation ami / ennemi, il s'agit au contraire de produire (et même de créer) un type singulier d'antagonisme(s) : celui qui permet de pousser les feux de la liberté et de l'égalité dans toute l'étendue du social.

En 1985, il s'agissait de reconnaître le fait historiquement situé de la production d'un antagonisme proprement démocratique, consistant en la mise en œuvre d'un discours spécifique (le discours de la liberté et de l'égalité) par subversion / reconstruction d'identités successives (passage de « l'état » de « subordonnés » à celui d'« opprimés » puis à celui d'« hommes libres et égaux »), se concrétisant dans et par une subversion / reconstruction homologue des rapports sociaux. Cet antagonisme proprement démocratique, s'il est négateur / destructeur d'un type donné de rapports sociaux, est identiquement, inséparablement et immédiatement, constructeur d'un autre type de rapports. Et dans son volet « destructeur », ce qui s'offre à sa « négativité radicale » ce sont d'autres logiques sociales (domination, oppression, exploitation, assujettissement...) et non pas des humains déclarés « ennemis à abattre » ou même « adversaires » à combattre.

Dire que cette démocratie centrée sur la mise œuvre de son « principe » propre est immédiatement radicale, c'est identiquement dire qu'elle est immédiatement opératoire. Elle n'est soumise à aucun préalable, à aucune condition « externe ». À l'encontre de l'actuelle théorie de l'agonisme où Chantal Mouffe soumet la possibilité de « l'extension du principe de liberté et d'égalité » à la « radicalisation des institutions démocratiques en place ». Laquelle, on l'a vu, est conçue au sein d'un tout autre univers conceptuel, celui d'une démocratie placée dans la dépendance du fait premier et universel de l'antagonisme maximaliste de la relation

ami/ennemi. Chantal Mouffe, théoricienne de l'agonisme, renonce à ce qu'elle-même et Laclau avaient posé en 1985 comme la condition première de leur entreprise théorique : « *il ne peut y avoir de démocratie radicale et plurielle sans renoncer au discours de l'universel et à son hypothèse d'un point d'accès privilégié à la vérité.* » [9] Les deux auteurs visaient ici en premier lieu le discours du socialisme pour qui toutes action et stratégie politiques sont strictement balisées par certaines conditions à caractère absolu (la détermination par l'économie, la centralité de la classe ouvrière, l'inévitabilité du socialisme etc.). Or, la théorie de l'agonisme rétablit un tel universel totalement surplombant en la personne de cet « antagonisme » ami / ennemi, toujours déjà-là (???) qui impose que toute construction politique démocratique doit consister d'abord à le « *désamorcer* » au moyen de dispositifs institutionnels et procéduraux universellement acceptables par les « adversaires ». Ce qui revient à dire, on l'a vu, qu'il n'existe dans ce cadre qu'un seul modèle possible de démocratie, lequel est donc, par nécessité, le seul canal démocratique disponible pour étendre « *les principes de liberté et d'égalité à un nombre croissant de rapports sociaux* ». Et ce modèle et ce canal « *nous [les] possédons déjà* » : ce sont ceux de la démocratie « *en place* », essentiellement, pour ne pas dire uniquement, « *étatiques* » et « *représentatifs* ».

Hégémonie et stratégie socialiste se situent dans un tout autre univers, puisque c'est l'intrusion du « *discours de la démocratie* » et des luttes afférentes dans de nombreux champs sociaux qui crée « *la multiplication des antagonismes et la construction d'une pluralité d'espaces dans lesquels ils [ces discours et luttes] peuvent s'affirmer et se développer* » . [10] Or, aucun de ces antagonismes, aucun de ces espaces ne dispose d'un privilège et d'une préséance « *de nature* » sur les autres. Laclau et Mouffe affirment par exemple qu' « *il est impossible d'identifier a priori l'État ou la société civile comme la surface d'émergence des antagonismes démocratiques* ». [11] Il en résulte qu'il n'existe pas non plus de stratégie politique *a priori*. Dans la perspective hégémonique qui est celle des auteurs, l'articulation de la diversité des luttes démocratiques

ne s'effectuera pas de la même manière, avec la même hiérarchie des tâches selon que, dans un conjoncture historique donnée, le lieu d'éclosion des antagonismes est plutôt l'État ou plutôt la société civile. Les priorités stratégiques ne seront pas les mêmes, la question de l'accession au pouvoir ne se posera pas dans les mêmes termes et n'occupera pas le même rang dans l'ordre des priorités.

Dans une telle configuration, on peut très bien soutenir que la « *radicalisation des institutions* » politiques est un moment *indispensable* à l'extension du « *principe de liberté et d'égalité* », mais on ne se gardera de conclure qu'il en est nécessairement et en toutes circonstances le moment *premier* (tant chronologiquement que principiellement). La « *démocratie radicale* » n'impose aucun cadre rigide et ouvre à une multiplicité de configurations. Les modalités, les formes, les moyens, les lieux, la temporalité de l'extension de son « *principe* » sont contingents. Ils dépendent des possibilités et impossibilités offertes par une époque ou un contexte donnés, au sein desquels il faut toujours faire des choix dans la multiplicité des stratégies et tactiques possibles. La construction d'une hégémonie peut emprunter une pluralité de chemins au gré des « *circonstances* », et notamment des rapports de force. L'accession au pouvoir et la démocratisation du « *haut* » (la sphère des pouvoirs), pour indispensables qu'elles soient, ne sont pas le seul point de départ concevable, la condition de possibilité unique et absolue de la « *révolution démocratique* ». Au vu de l'expérience souvent douloureuse du XX^e siècle, on pourrait même soutenir que l'accession au pouvoir n'a de chances de tenir ses promesses émancipatrices qu'à la condition que de larges secteurs de la société se soient *préalablement* « *armés* » démocratiquement par la mise en œuvre en leur sein du « *principe de liberté et d'égalité* » sous forme d'une myriade d' « *expériences alternatives* » (peut-être désormais pensables dans les termes du/des « *commun(s)* ») qui, précisément par leur multiplication, perdraient ce caractère expérimental pour prendre peu à peu celui de lieu commun. Commencant ainsi à faire apparaître, *en acte et pas seulement sous forme de promesses*, les manières démocratiques d'organiser l'existence

sociale comme la manière « normale » et à délégitimer les manières contraires, aujourd'hui dominantes. Cet auto-armement (ou auto-équipement) démocratique au sein de la société apparaissant comme le meilleur moyen de créer les conditions de la nécessaire accession au pouvoir (tout ne pouvant se faire seulement « par en bas ») et de la transformation des modes d'exercice du pouvoir, tout en constituant le meilleur rempart contre les dérives auxquelles l'exercice du pouvoir expose tous ses détenteurs, quels qu'ils soient.

La manière dont Laclau et, Mouffe appréhendent, dans *Hégémonie et stratégie socialiste*, la relation entre démocratie et antagonisme(s) présente aussi (et peut-être surtout) le gros avantage de rendre compte plutôt fidèlement de la démocratie effectivement advenue et à advenir, la démocratie quand on l'envisage *comme création et mouvement historiques*. À partir d'elle, on peut en effet avancer de solides éléments de réponse à cette question aussi simple que décisive : *pourquoi et comment y-a-t-il de la démocratie ? Pourquoi et comment les réalités, logiques, rapports sociaux que nous plaçons sous ce terme (des droits et libertés universels et égaux, des formes, ou plutôt des bribes, de « pouvoir du peuple », des formes plus ou moins « socialisées » de production et de (re)distribution de la richesse sociale) sont-ils apparus dans l'histoire de certaines sociétés et s'y sont-ils installés plus ou moins largement (ou plus ou moins étroitement) ?*

Il semble difficile d'échapper à cette réponse en trois « moments » : il y a eu, il y a et il y aura de la démocratie en ce que des dominés, « sans-pouvoirs », subordonnés, opprimés, exploités, assujettis de toutes sortes 1) contestent des logiques et rapports sociaux dans lesquels ils sont pris, à partir du « discours de l'égalité et de la liberté », ou de tout autre point de vue émancipateur voisin, [12] qui les fait dès lors apparaître à *leurs propres yeux* comme des dominés, des « sans pouvoirs », des opprimés etc., dans telle(s) ou telle(s) composante(s) de leur existence sociale, 2) entreprennent de lutter pour leur substituer dans telle(s) ou telle(s) région(s) du social des logiques et rapports concrétisant ce discours de la liberté et de l'égalité et/ou de l'émancipation, et 3) remportent des succès qui leur

permettent d'inscrire ou de faire inscrire dans l'institué des éléments plus ou moins étendus, plus ou moins actifs de ces logiques et rapports de liberté, égalité / émancipation.

On pourrait dire que *la démocratie, en tant que mouvement historique concret* (mais peut-elle être définie autrement ?), *n'est rien d'autre que l'addition/articulation*, toujours nécessaire et toujours à reprendre, réitérer, réinventer, déplacer/dupliquer dans toute l'étendue du social, *de ces trois « moments »*. Lesquels constituent la démocratie à la fois comme *puissance instituante*, plus ou moins active, et comme ensemble plus ou moins étendu (ou plus ou moins restreint) de *formes instituées*. Cette puissance instituante et ces formes instituées étant les deux dimensions dans, et par lesquelles, se concrétise, de manière toujours imparfaite, toujours fragile, toujours réversible, parce que toujours exposée à la permanence ou à la reconstitution de logiques contraires, sa « radicalité » constitutive. [À suivre...]

III La question du lien entre démocratie et pluralisme : l'égalité ennemie ou constructrice du pluralisme ?

Dans l'œuvre de Chantal Mouffe, il en est du rapport entre démocratie et pluralisme comme du rapport entre démocratie et antagonisme : il s'y est produit un renversement de priorité au détriment de la démocratie. Pour l'actuelle théorie de l'agonisme, la démocratie apparaît comme un épiphénomène (émanation) du pluralisme : la première, on l'a vu, est le nom donné à « *l'espace* » d'organisation du second. Cette antériorité (conceptuelle) du pluralisme sur la démocratie se double d'une seconde ligne argumentative : le pluralisme est étranger (et même contraire) aux déterminations propres de la démocratie, en particulier à sa logique égalitaire. Il n'y a de pluralisme *que libéral*. Ce n'est donc *que* par et dans un « environnement » libéral que la démocratie moderne a pu se faire pluraliste. Réduite aux seuls ressorts spécifiques que lui reconnaît Chantal Mouffe, à savoir l'égalité et la souveraineté populaire, elle en aurait été totalement incapable.

Mais en le coupant ainsi de tout lien avec la logique égalitaire, la philosophe retire au pluralisme tout caractère subversif et le tire de nouveau vers la pente consensuelle qui est décidément la marque de la théorie de l'agonisme dès qu'il s'agit de présenter les éléments constitutifs de la démocratie moderne en tant qu'« *espace agonistique* ».

Trente ans plus tôt, dans *Hégémonie et stratégie socialiste*, Laclau et Mouffe faisaient au contraire l'hypothèse d'une construction proprement démocratique, et pas seulement libérale, du pluralisme. Un pluralisme qui résulterait du mode même de déploiement de la « *révolution démocratique* », dont ils voient la logique constitutivement plurielle. Laclau et Mouffe se plaçaient ici dans l'hypothèse d'un pluralisme à venir qui serait le fait d'une « gauche » renouvelée autour de l'objectif de « démocratie radicale ». Mais, à partir d'*Hégémonie et stratégie socialiste*, il semble possible de faire plus : montrer que le pluralisme déjà *advenu* (et non pas seulement à venir) est tout à fait explicable à partir par des logiques propres de la démocratie et en particulier de par cette égalité que Chantal Mouffe, théoricienne de l'agonisme, exclut aujourd'hui de la fabrique du pluralisme.

III-1) Le pluralisme, produit de la « *logique libérale de la liberté et de la différence* » et antidote à la logique proprement démocratique de l'égalité

Le pluralisme occupe aujourd'hui une place centrale dans la théorisation de la démocratie par Chantal Mouffe. Au point que l'auteure en fait « *la caractéristique déterminante de la démocratie moderne* », selon un des textes de son recueil *Le paradoxe démocratique* [13]. Au regard de son actuelle conception de l'agonisme, il faut même aller plus loin : c'est bien plutôt la démocratie qui est une « *caractéristique* » du pluralisme en tant qu'elle est son « *espace* » d'organisation (voir partie I, *Les Possibles* n°14). Dans le triptyque antagonisme-pluralisme-démocratie, la démocratie arrive désormais en bout de chaîne : « il y a » du pluralisme parce qu'« il y a » de l'antagonisme à contenir, à « désamorcer », des « ennemis » à transformer en «

adversaires », et « il y a » de la démocratie parce qu'il faut organiser ce pluralisme, lui donner une armature institutionnelle / procédurale et des valeurs éthico-politiques, autour desquelles les « *ennemis* » (réels ou potentiels) se retrouvent pour se constituer, par le fait même de cet accord, en « *adversaires* ».

Deux points doivent être éclaircis : quel statut, et avec quelles conséquences politiques, l'auteure confère-t-elle à cette « invention » du pluralisme comme contre-feu à la logique destructive de l'antagonisme entendu comme relation ami / ennemi ? À qui ou à quoi est-on redevable de cette invention et qui ou quoi la menace ?

- Sur le second point, la théorie de l'agonisme est très claire : 1) le pluralisme est un don du libéralisme et *seulement du libéralisme* ; 2) la menace qui le guette en permanence réside dans la *logique égalitaire/uniformisatrice de la démocratie* : la logique de l'égalité, si elle était laissée à elle-même, serait destructrice du pluralisme, comme l'antagonisme « pur » laissé à lui-même serait destructeur de la possibilité de faire société.

Il y a tout un pan de la pensée de Chantal Mouffe qui consiste à opposer comme « *inconciliables* » en dernier ressort pluralisme et égalité (et, plus largement, liberté et égalité) [14]. Quand elle se situe dans ce fil de pensée, qui est encore un emprunt à Carl Schmitt, la philosophe *réduit la démocratie à la seule dimension égalitaire*. Et elle le fait de manière dépréciative puisque l'égalité est assimilée à une logique de « *l'identité et de l'équivalence* », c'est-à-dire de l'uniformité négatrice de la différence. Dans un article consacré à son rapport à la pensée de Schmitt, C. Mouffe pointe un caractère constitutivement anti-pluraliste de la logique égalitaire, laquelle porterait un « *projet de totalisation* » animé par une « *croyance dans une possible résolution définitive des conflits* ». Et elle en arrive à cette sentence définitive : « *paradoxalement, l'avènement de la démocratie serait précisément le moment même de sa destruction* ». [15] Il faut comprendre ce jugement ainsi : « *l'avènement* » de la logique égalitaire propre à la démocratie « pure », c'est-à-dire sa dominance (voire son monopole) dans la structuration du social et du politique

détruirait la démocratie concrète, telle qu'elle s'est constituée à l'époque moderne, précisément par articulation en tension de cette logique proprement démocratique avec la « *logique libérale du pluralisme et de la différence* » qui lui est, originairement, totalement étrangère. Tension constitutive que C. Mouffe qualifie aujourd'hui de « *paradoxe démocratique* » et qui doit toujours être négociée et renégociée au gré des contextes et conjonctures de la confrontation agonistique. Mais, dans le cadre de l'agonisme, cette tension ne présente pas le caractère d'une lutte à mort, précisément parce que l'auteure considère que le pluralisme a acquis, on vient de le voir, la position de « *caractéristique déterminante* » de la démocratie moderne. [16] Il y aurait donc une *antériorité/primauté du pluralisme* (et donc du libéral) sur le proprement démocratique. Tout ce qui advient au sein de l'espace démocratique, par exemple cette tension entre égalité et liberté, entre uniformité et différence, se déroule *au dedans* du pluralisme et donc au dedans de ses règles et réquisits. Tout ce qui advient dans le champ politique est en quelque sorte surdéterminé par lui.

- Cela nous conduit à la question, décisive, du statut de cette « invention » libérale du pluralisme. Chantal Mouffe la considère comme une « *une profonde transformation de l'ordonnement symbolique des relations sociales* » [17]. Ce qui revient à dire que le pluralisme serait le produit d'une véritable mutation de certaines sociétés humaines qui auraient installé le pluralisme comme la condition même d'existence, la composante constitutive, de leur mode de mise en forme politique. Le pluralisme serait un acquis « structurel » qui informerait « à demeure » la dimension politique du social. Autrement dit, « en aval » de cette révolution symbolique, il faut considérer le pluralisme *comme étant toujours déjà là*. Et, bien sûr, cette permanence du pluralisme est inséparable de son origine consensuelle : en le construisant comme issu de la volonté commune de mettre fin aux (ou de prévenir les) effets destructeurs de l'antagonisme « pur », la théorie de l'agonisme pose *ipso facto* que ce consensus s'auto-entretient, sauf à penser que les protagonistes de l'agonisme soient prêts à ruiner la condition de possibilité même de l'agonisme et à nier ce qui les constitue : s'être

construits comme « adversaires » et non pas (ou plus) comme « ennemis ». Tel est le sens de la mutation de « *l'ordonnement symbolique* » évoqué par Chantal Mouffe : le pluralisme appartiendrait désormais à l'être même de la société, il informerait non seulement les rapports sociaux dans leur dimension politique, mais aussi les acteurs eux-mêmes qui seraient identiquement conformés par elle comme acteurs constitutivement pluralistes.

Dés lors, les règles qui régissent l'espace politique de l'agonisme et les acteurs qui y agissent ne sont définissables par rien d'autre que par les réquisits du pluralisme que nous avons repérés plus haut : accord sur les valeurs, institutions, procédures « *de base* » présidant à la confrontation agonistique, reconnaissance réciproque des acteurs comme « adversaires » se respectant. L'espace politique du pluralisme (la démocratie libérale « *en place* ») est parfaitement bouclé sur lui-même : espace pluraliste, il ne connaît rien d'autres que des règles de fonctionnement pluralistes et des acteurs pluralistes. La théorie de l'agonisme ne connaît aucun autre possibilité que celle-là et exclut par principe que cet espace ne produise, par exemple, aucune asymétrie, aucun phénomène d'inégalité, aucune logique de domination. Il n'y a que du pluralisme entre « adversaires » et seulement cela. Ce qui signifie aussi, et nécessairement, que cet espace du pluralisme doit être conçu comme strictement à l'abri des interférences qui pourraient venir d'autres champs sociaux et qui pourraient biaiser le libre jeu du pluralisme agonistique. Il faut le concevoir comme rigoureusement autocentré, et donc le considérer comme totalement hétérogène et étanche aux logiques qui structurent les autres champs. Par exemple, dit Chantal Mouffe, la démocratie pluraliste (ou, identiquement pour elle, la « *démocratie libérale* ») doit être pensable comme déconnectée et préservée de toute interférence des logiques et rapports sociaux du capitalisme : « *je considère qu'il faut la comprendre [...] comme une forme de société définie exclusivement au niveau du politique, sans tenir compte de son articulation possible avec un système économique* ». [18] Dans ce nouvel « *ordonnement symbolique des relations sociales* » qui préside au pluralisme, il n'y a donc ni

forts, ni faibles, ni riches ni pauvres, ni dominants, ni dominés. Il n'y a que des acteurs se confrontant en adversaires acceptant les mêmes « valeurs », institutions et procédures « *de base* ». Au sein de « *l'espace agonistique* », en quoi consiste cette démocratie, la confrontation pluraliste entre « adversaires » n'est-elle troublée, perturbée, contredite par aucune logique contraire ni interne ni externe ? Aussi, rien de ce qui en ressortit ne saurait être un obstacle au déploiement d'une « *politique radicale* », ni n'a même besoin d'être interrogé, par exemple au regard d'une histoire pourtant riche en déceptions quand ce ne fut pas en désastres : on l'a vu abondamment à propos de l'État et de la représentation, déclarés tout de go « *accueillants* » aux « *revendications populaires* », « *avancées démocratiques* » et autres « *transformations sociales* ». On revient donc au cœur des difficultés de la « *radicalisation de la démocratie* » dans le cadre de la théorie de l'agonisme. Comment (et *pourquoi*) « radicaliser » ce que « *nous possédons déjà* » si ce que « *nous possédons déjà* » s'avère en fin compte aussi peu problématique ?

III-2 À partir d'Hégémonie et stratégie socialiste : le pluralisme, conquête de l'égalité et produit de la forme démocratique de la conflictualité

Si l'on quitte le cadre de l'actuelle théorie de l'agonisme et que l'on cherche à « expliquer » le pluralisme à partir des thèses que Chantal Mouffe défendait il y a trente ans, avec Ernesto Laclau, dans *Hégémonie et stratégie socialiste*, le tableau est radicalement différent. Le pluralisme apparaît comme *un produit de la démocratie* entendue comme « *révolution démocratique* », comme mise en œuvre du « *discours de l'égalité et de la liberté* » dans une multiplicité grandissante de rapports sociaux (voir partie II *Les Possibles* n° 15). Ce qui signifie qu'il en acquiert les caractéristiques : il se construit dans et par la dynamique même de la « *révolution démocratique* », à savoir le « *déplacement* » du principe de liberté et d'égalité au sein du complexe social, son appropriation et sa mise en œuvre par une diversité de catégories, groupes, classes subordonnés se traduisant par une diversité de luttes démocratiques, d'antagonismes démocratiques,

d'espaces démocratiques, bref, une « *pluralité des formes de démocratie correspondant à une multiplicité de positions de sujets* ». [19] C'est la logique même de la « *révolution démocratique* » qui est constitutivement plurielle.

Mais pour que cette diversité devienne un véritable pluralisme, il faut qu'elle soit pleinement reconnue dans le processus d'« *hégématisation* » consistant en l'articulation de ces luttes et dans l'établissement d'une « *chaîne d'équivalence* » entre elles.

Équivalence ne saurait signifier uniformité et réduction à l'identique : elle doit être « *complétée/limitée par la logique d'autonomie* ». [20]

Cela suppose d'abandonner tout « *apriorisme essentialiste* », l'idée qu'il existerait des « *points privilégiés a priori* » à partir desquels on doit nécessairement déchiffrer la société et, par suite, nécessairement conduire la transformation sociale. [21] Laclau et Mouffe en désignent trois : la classe, l'État, l'économie, avec leur « *apriorisme* » respectif : « *le classisme c'est-à-dire l'idée selon laquelle la classe ouvrière représente l'agent privilégié dans lequel réside l'impulsion fondamentale du changement social - [...] l'étatisme - l'idée selon laquelle l'expansion du rôle de l'État serait la panacée de tous les problèmes - ; et « l'économisme [...] - l'idée selon laquelle d'une stratégie économique fructueuse s'ensuit nécessairement une série d'effets politiques qui peuvent être clairement spécifiés* ». [22] La classe, l'État et l'économie sont trois « *surfaces d'émergence* » possibles d'antagonismes démocratiques et de constitution d'espaces de luttes, mais il ne sont ni les seules ni ne disposent d'aucun privilège qui conduirait à soumettre les autres luttes à leur logique propre et donc à considérer ces luttes comme secondes, voire secondaires « par nature ». Et les auteurs de conclure : c'est par la stratégie d'hégémonie en tant qu'elle est articulation de la diversité des lieux et formes possibles de la révolution démocratique que l'on pourra « *parler de démocratie radicale et plurielle* [souligné par les auteurs] ». [23]

On voit que Laclau et Mouffe abordent ici la question du pluralisme de manière essentiellement *prospective*, comme composante d'une reformulation à venir du projet de transformation sociale comme

mise en œuvre du « *discours démocratique* ». Ce pluralisme a le statut d'un vœu : il est ce que les auteurs voudraient voir advenir quand « *la gauche* » aura abandonné les *a priori* essentialistes qui la plombent depuis au moins un siècle. Mais on peut utiliser les thèses d'*Hégémonie et stratégie socialiste* d'une autre manière. À l'instar de ce que nous avons vu à propos de la démocratie (*supra*, partie II,2), on peut les envisager à l'aune de leur contribution à la compréhension du pluralisme en tant que *fait et mouvement historiques*, c'est-à-dire le pluralisme *effectivement advenu* et non pas seulement le pluralisme à venir souhaité par Laclau et Mouffe. Et le considérer comme un pluralisme d'essence largement *démocratique*, plutôt qu'uniquement libéral comme le soutient aujourd'hui Chantal Mouffe. En effet, la forme d'antagonisme qui se construit et se met en œuvre à partir du « *discours démocratique* » et en *premier lieu de sa composante égalitaire* est productrice de pluralisme. Un pluralisme *qui apparaît comme une conquête et une conquête toujours à poursuivre, toujours à défendre, une conquête sans fin*. C'est en se constituant comme conflictuelle, et le faisant notamment à partir de la position d'égalité, que la démocratie se constitue comme pluraliste. Alors que, dans la théorie de l'agonisme, le pluralisme naît du consensus, en partant des thèses d'*Hégémonie et stratégie socialiste*, il naît du conflit propre aux logiques démocratiques.

En quoi cette conquête consiste-t-elle ? Elle consiste toujours à arracher à des « dominants » divers et variés le monopole de l'interprétation du monde, le monopole de la définition « légitime » de ce que doit être la société, de ce que doivent être ses formes d'organisation, de ce que doivent être la place, les « fonctions » et les droits respectifs de tous les individus et groupes (et de chacun en particulier) qui la composent. Toute domination est par définition une clôture du sens, elle est imposition d'un seul sens valide (le sien) dans le champ qu'elle structure. Briser ce monopole et cette clôture consiste à imposer d'autres interprétations, d'autres définitions et donc à ouvrir le sens. C'est identiquement produire du pluralisme. Or, c'est précisément par les luttes et conquêtes de l'égalité que ce monopole a été et

continue d'être remis en cause et, partiellement, défait. [24]

C'est, par exemple, par la conquête et l'usage de droits politiques, dont le présupposé et l'argument sont un droit *universel et égal* à la politique [25] (l'universalité du droit de vote en est la manifestation la plus connue) que « ceux d'en bas » remettent en cause et font reculer (dans les cas extrêmes, renversent) le monopole de droit ou de fait de minorités privilégiées sur la politique, c'est-à-dire sur le lieu même où se définit et se met en œuvre la définition « légitime » de la société, de son organisation, etc., à un moment donné. La conquête des droits politiques, et donc la visée d'un droit égal et universel à la politique, est identiquement volonté de pluraliser le champ des idées politiques « légitimes », d'y faire admettre et, si possible, d'y faire triompher et mettre en pratique à des échelles plus ou moins larges, d'autres conceptions de la société, d'autres manières d'organiser telle ou telle composante de la vie sociale, d'autres manières de percevoir et traiter telle ou telle catégorie, tel groupe, etc., que celles qui prévalaient jusque-là, parce qu'elles étaient celles des minorités monopolisant le « droit à la politique ». La conquête de l'accès universel à la politique, en quoi consiste la conquête des droits politiques, est immédiatement conquête de pluralisme.

Toutes les luttes pour la liberté d'expression, pilier du pluralisme, sont des luttes pour (et de) l'égalité : elles présupposent (selon le terme de Rancière) et visent à concrétiser l'égalité de tous les humains en tant qu'êtres parlants. Et le présupposé de l'égalité des humains en tant qu'êtres parlants, c'est, identiquement, le présupposé qu'il y a potentiellement autant de manières légitimes de s'exprimer sur le monde, sur la société, sur la politique, etc., qu'il y a d'êtres parlants. Ce présupposé égalitaire est immédiatement pluraliste. La lutte pour la liberté d'expression comme droit égal et universel n'est rien d'autre que la lutte pour la reconnaissance de l'égalité de tous les humains (et de chacun en particulier) en tant qu'êtres susceptibles d'une parole publique propre sur les choses publiques.

C'est aussi par la conquête de droits égaux que les mouvements féministes ont brisé le monopole des hommes dans un grand nombre d'activités, de fonctions, de rôles sociaux et qu'a été rendue possible leur féminisation (encore très inégale à ce jour). Cette féminisation par l'égalité est évidemment une pluralisation, elle est une composante de la conquête du pluralisme comme mode d'existence de la société.

De même, c'est par la revendication et l'obtention de l'égalité en droits avec les hétérosexuels, notamment par la suppression des (du moins de la plupart) discriminations légales qui les frappaient que les LGBT ont fait admettre et ont ouvert la possibilité effective (il y a encore beaucoup à faire) de vivre librement leur sexualité et/ou leur choix de genre et donc ont commencé à faire admettre et rendre effective la légitimité de la pluralité des sexualités et des constructions du genre. C'est par la revendication et la conquête de l'égalité que le « droit à la différence » advient et se concrétise.

On pourrait multiplier les exemples. Les luttes pour l'égalité sont toujours de quelque manière des luttes pour le pluralisme. C'est en mobilisant contre les divers monopoles sociaux que la logique de l'égalité propre à ce que Laclau et Mouffe nommaient en 1985 le « *discours de la démocratie* », que ces luttes et leurs succès permettent de « pluraliser » la société de toutes sortes de manière. Et réciproquement (ou corrélativement), ces luttes et succès ont imposé (plus ou moins au gré des rapports de force, des reculs étant toujours possibles) le discours de l'égalité au rang de discours légitime et ont contribué à la pluralisation des discours sur la société, sur ce qu'elle est et sur ce qu'elle devrait être. C'est en pensant la démocratie comme intrinsèquement porteuse d'une conflictualité propre, centrée sur la revendication de l'égalité, qu'on la pense comme intrinsèquement productrice de pluralisme. Voilà ce qui se perd dans la théorie de l'agonisme, laquelle, *tirant la démocratie vers le consensus*, vers le « désamorçage » consensuel d'un antagonisme préexistant, rompt le lien entre démocratie et conquête du pluralisme. Dans la reconstruction théorique qu'entreprend Chantal Mouffe sous le nom d'agonisme, le pluralisme n'est pas le résultat d'une

conquête contre les monopoles de la signification, mais celui d'un accord qui institue *d'un même mouvement* le pluralisme et la démocratie, le premier *précédant*, conceptuellement parlant, la seconde puisque celle-ci ne fait son apparition que comme forme d'organisation de celui-là. D'où la nécessité pour l'auteur d'aller chercher *ailleurs* que dans la démocratie, en l'occurrence dans le libéralisme, la possibilité du pluralisme. En partant d'*Hégémonie et stratégie socialiste*, on peut au contraire concevoir ce dernier comme pris de part en part et *définitivement* dans la conflictualité, il est toujours à conquérir et reconquérir contre des formes diverses de dominations qui sont autant de formes de monolithisme et de clôture du sens. Le pluralisme est lui-même un position antagonique toujours à maintenir en éveil, toujours à mettre en œuvre, toujours contestée, dont les « acquis » sont toujours susceptibles d'être remis en cause et ne sont donc justement pas des acquis. Dans cette perspective, il n'y a rien qui ressemble à cette mutation de « *l'ordonnement symbolique* » que décèle la théorie de l'agonisme et qui aurait installé le pluralisme comme une réalité constitutive de la mise en forme de la société. Il n'y a de pluralisme que toujours partiel, toujours précaire, dans la stricte mesure où la domination, avec la clôture du sens qui lui est inhérente, demeure, sous une multiplicité de formes connues ou pas encore advenues, une réalité et une possibilité toujours renaissante des sociétés humaines. Le pluralisme est un combat sans fin et toujours à recommencer. Il n'est jamais « installé ».

Il n'est nullement question de prétendre que le pluralisme est étranger à la pensée libérale, mais d'affirmer que le pluralisme effectif, celui qui est concrètement (plus ou moins) advenu, a été, en de nombreuses occasions, une conquête de cette logique de l'égalité que Chantal Mouffe définit à l'inverse comme essentiellement imperméable au, et même virtuellement destructrice du, pluralisme

Conclusion

Au terme de ce parcours parmi les thèses de Chantal Mouffe, il faut revenir à celle qui en a constitué le

point de départ : l'idée, centrale dans l'actuelle théorie de l'agonisme, d'une « *radicalisation de la démocratie* » s'articulant en deux moments hiérarchiquement distribués de part et d'autre de la locution « *de façon à ce que* » : « *Ce que nous appelons de nos vœux est une radicalisation des institutions démocratiques en place de façon à ce que les principes de liberté et d'égalité s'appliquent réellement à un nombre croissant de rapports sociaux* ».

Chemin faisant, il est progressivement apparu que cette radicalisation en deux temps présente *deux séries d'incertitudes* :

- L'une porte sur la vraisemblance de la première radicalisation, celles des « *institutions démocratiques en place* » dans le cadre d'une théorie de l'agonisme, née de la « conversion » schmittienne de la philosophe, et dont le postulat est la prééminence absolue de l'antagonisme ami/ennemi. Nous avons repéré trois points critiques. Tout d'abord le fait que la démocratie occupe une *place nécessairement* subordonnée : c'est la prééminence de l'antagonisme hyperbolique qui lui impose d'être ce qu'elle est et de faire ce qu'elle fait (comment radicaliser ce qui est ainsi hétéro-déterminé ?) ; ensuite la « fonction » qui lui est impartie, « *désamorcer* » l'antagonisme « pur », en fait une réalité nécessairement consensuelle : les « *ennemis* » ne se transforment en « *adversaires* » que sous condition d'un accord portant précisément sur les dispositifs susceptibles d'assurer et maintenir ce « désamorçage » (comment radicaliser ce qui est nativement consensuel et doit le rester ?) ; enfin, en définissant la démocratie comme « *l'espace* », le « *cadre* » institutionnel/procédural organisant la confrontation entre « *adversaires* », la

théorie de l'agonisme lui confère un *statut* foncièrement statique. Et non pas dynamique. La dynamique réside dans ce qui se passe à *l'intérieur* du « *cadre* », *au sein* de « *l'espace* » agonistique : dans l'affrontement des projets de société portés par les « *adversaires* » et dans la/les logique(s) interne(s) de ces projets lorsqu'ils sont mis en œuvre. Mais le « *cadre* » et « *l'espace* » n'ont pas de dynamiques propres. Il leur est juste demandé de respecter et d'assurer les réquisits de l'agonisme, ceux d'une confrontation « civilisée » entre adversaires « civilisés » (comment radicaliser ce qui est dépourvu de dynamique propre ?)

- Quant à l'autre série d'incertitudes, elle se rapporte à la possibilité d'articuler cette première radicalisation à la seconde, « *l'extension du principe de liberté et d'égalité* », dans le mesure même où cette dernière est issue de l'univers conceptuel d'*Hégémonie et stratégie socialiste* qui posait et traitait la question démocratique dans des termes rigoureusement inverses de l'actuelle théorie de l'agonisme, ceux d'une effectivité immédiatement « *radicale* » de la démocratie : 1) la démocratie d'*Hégémonie et stratégie socialiste* est rigoureusement *auto-déterminée*, rien ne la « précède », elle est dotée de ses propres déterminations posées par un « *discours* » spécifique consistant en une redéfinition du monde tel qu'il est (monde « *d'oppression* ») et du monde tel qu'il devrait être (monde « *d'hommes libres et égaux* ») ; 2) cette démocratie est nativement conflictuelle : elle vient à l'existence en produisant sa forme propre d'antagonisme, par confrontation de son « *discours* » (de la liberté et de l'égalité) à toutes une série de

rapports sociaux en place qui, par le fait même de cette confrontation, se trouvent « niés », rejetés comme rapports oppressifs et devant, à ce titre, être renversés et remplacés ; 3) une telle démocratie est par définition animée d'une dynamique propre, auto-centrée, qui, précisément, n'est rien d'autre que cette « *extension du principe de liberté et d'égalité* » à un nombre croissant de champs sociaux. Son statut est celui d'une « *révolution* ». « *Révolution démocratique* » toujours à étendre, poursuivre, (ré)activer. Tout en faisant toute sa place au pluralisme pensé comme émanation directe de cette dynamique conflictuelle, et non pas comme pièce rapportée exogène, en l'occurrence « libérale », dédiée au « désamorçage » par consensus de « *l'antagonisme* » originaire.

Ce qui distingue la théorie de l'agonisme, c'est qu'elle envisage la « *radicalisation de la démocratie* » par *superposition* de deux conceptions hétérogènes de la

démocratie, deux conceptions qui n'ont guère en commun que le nom de démocratie mais dont le contenu et les ressorts s'opposent quasiment terme à terme. Si bien que, plutôt que de s'appliquer à tenter de les *articuler*, il semble préférable de *laisser chacune à sa vie et sa logique propres*, éventuellement d'en creuser les possibilités respectives si l'on estime que de telles possibilités existent et, éventuellement encore, de *choisir* de se rallier à l'une en écartant l'autre. Ou bien creuser et éventuellement choisir une conception pour qui la démocratie est essentiellement assignée à organiser une modération de la conflictualité sociale exigée par la permanence de la menace de « *l'antagonisme* » « pur » ; ce que Chantal Mouffe résume par cette formule aussi ramassée que frappante : « *la finalité de la démocratie est de transformer l'antagonisme en agonisme* ». [26] Ou bien creuser et éventuellement choisir la conception d'une « *démocratie radicale* » que Laclau et Mouffe définissaient en 1985 comme « *le point d'équilibre entre un progrès maximum de la révolution démocratique dans un grand nombre de sphères, et la capacité des groupes subordonnés à diriger hégémoniquement la reconstruction positive de ces sphères* ». [27]

Notes

[1] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste. Vers une politique démocratique radicale*, Les solitaires intempestifs, 2009 [1^{re} édition en anglais : 1985], p. 224.

[2] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...* op. cité p. 268.

[3] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...* op. cité p. 266.

[4] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...* op. cité p. 267.

[5] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 269.

[6] Ibidem. On notera qu'ici Laclau et Mouffe réfèrent le « *principe démocratique* » à la liberté autant qu'à l'égalité. Ce ne sera plus le cas de C. Mouffe lorsqu'elle se placera dans une filiation schmittienne pour qui la

démocratie se définit uniquement par l'égalité tandis que la liberté est le propre du libéralisme. Voir *infra*, partie III

[7] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 271.

[8] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 30.

[9] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 327.

[10] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 328.

[11] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 309-310.

[12] Castoriadis aurait évoqué la « *signification imaginaire sociale* » de « *l'autonomie* », Rancière mettrait en avant le « *présupposé de l'égalité* », Abensour, Lefort et Breugh, s'inspirant de Machiavel, invoqueraient « *le désir* » des « *petits*, » de la « *plèbe* » de ne pas ou plus être dominés par les « *grands* ».

[13] Chantal Mouffe, *Le paradoxe démocratique*, Beaux Arts de Paris éditions, 2016, [1^{re} édition en anglais : 2005], p. 31.

[14] Chantal Mouffe, *Agonistique. Penser Politiquement le monde*, Beaux-Arts de Paris éditions, 2014, p. 103. [1^{re} édition en anglais : 2013], p. 141.

[15] Chantal Mouffe, [*Penser la démocratie moderne avec, et contre, Carl Schmitt, Revue française de science politique, 42^e année, n° 1, p.96.*](#)

[16] Chantal Mouffe, *Le paradoxe démocratique*, p. 31

[17] Chantal Mouffe, *Le paradoxe démocratique*, p. 30.

[18] Chantal Mouffe, *ibidem*.

[19] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 307 note 33.

[20] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 313.

[21] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 304.

[22] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 305.

[23] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 315.

[24] Sans négliger du tout que le mouvement inverse est constamment possible et que des dominants anciens ou des candidats à de nouvelles formes de domination peuvent chercher à rétablir ou établir leur monopole de la signification légitime. Notre ère de « révolution néo-libérale » le montre abondamment.

[25] La notion de « *droit universel à la politique* » est souvent utilisée par Etienne Balibar. Voir notamment *La proposition de l'égaliberté, Essais politique 1989-2009*, PUF, 2010.

[26] Chantal Mouffe, *L'illusion du consensus...*, p. 35.

[27] Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, *Hégémonie et...*, p. 323.

Les monnaies locales sont-elles réactionnaires ?

mardi 19 décembre 2017, par [Philippe Lalik](#)

Un article paru dans le numéro 14 des *Possibles*, sous le titre « [Les monnaies locales entre repli communautaire et libéralisme économique](#) », porte de graves accusations à l'encontre des monnaies locales et a tendance à prendre ses promoteurs pour des personnes ignorantes des enjeux de la finance et de la monnaie faisant le jeu de la réaction et du libéralisme. La critique des initiatives alternatives est évidemment nécessaire. Mais nous aurions apprécié que celle-ci soit plus objective et exempte d'un parti pris flagrant.

Les auteurs de l'article, Alain Beitone et Nicolas Danglade, précisent tout d'abord que *les expériences des monnaies locales se veulent des réponses aux problèmes posés par les inégalités et l'exclusion, les crises financières, la transition énergétique, les inégalités territoriales*. Ils estiment qu'elles reposent fondamentalement sur une incompréhension de ce qu'est la monnaie et qu'elles apportent de mauvaises réponses à de vraies questions.

Dans un premier temps, ils critiquent les monnaies-temps. À juste titre, ils remettent en cause l'équivalence entre une heure de travail simple et une heure de travail complexe. En effet, une heure de ménage n'est pas équivalente à une heure de mécanique, surtout si l'on tient compte de l'outillage nécessaire à un mécanicien, la formation requise... Ils rappellent également que ce système échappe aux prélèvements sociaux et à l'impôt. L'absence totale de notion de productivité est mise en lumière. Une heure d'un ouvrier lent et une heure d'un ouvrier plus performant peuvent-elles être équivalentes ? Nous souscrivons à ces objections.

Ils se penchent ensuite sur le cas des monnaies locales convertibles. L'objectif qui consiste à *limiter l'espace géographique de circulation de la monnaie auprès de commerçants et de producteurs qui ont été labellisés* est souligné. Il est précisé que les pouvoirs publics sont souvent associés à ce type de monnaie, étant donné qu'elles partagent un but de développement durable du territoire. Cette affirmation des auteurs est très exagérée, car, dans la très grande majorité des cas, les collectivités ne sont pas impliquées dans la gestion de la monnaie.

La plupart des promoteurs de monnaies locales ne veulent surtout pas de cela. Quant au développement durable, il est loin d'être systématiquement cautionné. Certains acteurs des monnaies locales sont véritablement allergiques à cet oxymore et se situent plutôt dans le cadre d'un après-développement et/ou de la survenue d'un effondrement systémique.

Les monnaies fondantes, minoritaires en France [1], sont critiquées. En effet, elles condamnent l'épargne, l'achat différé dans le temps. Nous avons nous aussi remarqué le lien qui est parfois établi, à tort selon nous, entre épargne et spéculation par certains promoteurs des monnaies fondantes. Ceci dit, la monnaie complémentaire fondante ne représente qu'une petite partie de la monnaie utilisée par les adhérents. Ces derniers peuvent sans difficulté épargner en euros. Et l'exemple choisi (épargner pour partir en vacances) n'est pas très pertinent étant donné que la dépense sera dans ce cas réalisée sur un autre territoire.

Venons en au cœur du sujet. Les auteurs de l'article affirment que *les défenseurs des monnaies locales considèrent que s'il y a des pauvres, c'est qu'il n'y a pas assez de monnaie* et que *la monnaie locale est destinée à compenser la rareté de la monnaie*. Cette façon de voir les choses serait la preuve d'une confusion. Cette affirmation fondée sur la citation « le Sol-Violette est une monnaie de circulation, elle vient compenser une rareté de la monnaie et tisser au mieux nos échanges » [2] n'est pas représentative de ce que pensent l'ensemble des acteurs engagés dans les MLC. Ces derniers ne confondent généralement

pas monnaie et revenu. Preuve en est que nombre d'entre eux sont favorables au revenu de base, tandis que d'autres se prononcent en faveur de l'État employeur en dernier ressort. [3] C'est bien le revenu et non la monnaie qui est déterminant. Cela est d'autant plus évident que, pour obtenir des unités de MLC, les adhérents doivent préalablement se trouver en possession d'euros. Si nous croyons que, potentiellement, les monnaies locales peuvent constituer un outil pour lutter contre la pauvreté, ce n'est pas en raison d'une quelconque création monétaire, mais du renforcement du tissu économique local.

Les auteurs évoquent ensuite les problèmes liés à l'accès au crédit. Ils font mention des banques coopératives qui font partie de l'économie sociale et solidaire. Soulignons que leur engagement solidaire et la proximité qui figurent dans leur communication ne sont souvent qu'une posture et que, par exemple, le groupe BPCE fait partie des quatre banques systémiques françaises, ce qui nous éloigne du secteur de L'ESS. Effectivement, il faudrait pouvoir intervenir dans les conseils d'administration de ces banques pour voir si elles remplissent leur rôle et y faire souffler un vent démocratique. Mais avec quelles forces et quelles compétences ? Les monnaies locales s'appuient souvent sur les banques jugées les plus proches des valeurs qu'elles défendent, en particulier le Crédit coopératif et la NEF.

Le fait que les monnaies locales permettent une création monétaire est contesté par les auteurs de l'article. Il y aurait transformation et non création monétaire. Ce point de vue est contestable. Selon nous, il y a bien création de monnaie, car le montant du fonds de garantie constitue pour la banque un dépôt permanent susceptible de permettre l'octroi de crédits. Si une banque coopérative gère le fonds de garantie d'une monnaie locale à hauteur de 100 000 €, elle a la possibilité de prêter ce montant (et même jusqu'à environ 10 fois plus). Sans la monnaie locale, ces 100 000 € circuleraient entre des comptes courants appartenant à d'autres banques de surcroît, et ne seraient pas disponibles pour financer des projets. Et, contrairement à ce que laissent penser les auteurs, l'enjeu principal des MLC n'est pas la

création monétaire, mais l'orientation de la production et de la consommation vers des modes plus soutenables.

D'autre part, et contrairement à ce que suggèrent les auteurs, les promoteurs des monnaies locales n'ont pas la prétention de détenir les moyens de venir à bout des dysfonctionnement du système monétaire et financier. On compte parmi eux des adhérents de longue date d'Attac Certains sont d'ailleurs très engagés au niveau du réseau national des MLC. Ce serait faire insulte à leur intelligence que de croire qu'ils méconnaissent les enjeux globaux. Les acteurs engagés dans les MLC ne nient pas les problèmes relatifs à la réglementation bancaire et à la financiarisation de l'économie. Pendant que l'on y est, pourquoi ne pas dire qu'en créant des AMAP, les militants contribuent à ce que les enjeux de l'agro-industrie soient occultés ? L'action locale n'est absolument pas en contradiction avec les luttes globales. Au contraire, en sensibilisant un public habituellement éloigné des réflexions liées à la finance et à la monnaie, les acteurs locaux favorisent la prise de conscience de la population.

Si les monnaies locales étaient la bonne réponse à la frilosité des banques dans le financement de l'économie, c'est à partir de 2008, qu'elles auraient dû se développer écrivent les auteurs. Nous ne pouvons que partager le constat portant sur nos difficultés à développer les MLC. Mais ne pourrait-on pas écrire : si les analyses d'Attac sur la crise étaient les bonnes, le nombre de ses adhérents et sa place dans le débat public n'auraient-ils pas dû être démultipliés ? Le succès ou non des solutions proposées ne nous renseignent pas davantage sur la validité des monnaies locales que sur celle des analyses d'Attac.

Et, effectivement, le SARDEX ne représente que 0,3 % du PIB de la Sardaigne de même qu'Attac représente moins de 0,3 % de la population en âge de voter.

Le fonctionnement démocratique des associations gérant les MLC est questionné. *Que se passe-t-il si le choix démocratique s'impose de manière systématique à une minorité ?* demandent les auteurs. Cette question se pose pour toutes les

associations et n'est pas spécifique aux instances qui gèrent les MLC. Le risque de voir une majorité imposer ses vues à une minorité y est en réalité plus faible que dans la plupart des autres associations, étant donné qu'elles sont en général composées de plusieurs collègues (prestataires, utilisateurs et fondateurs par exemple). Certaines prévoient dans leurs statuts une double majorité (par exemple 2/3 des voix de l'ensemble des adhérents et une majorité de 50 % au sein de deux des trois collègues). Ajoutons que certaines associations ont prévu le tirage au sort de la moitié des membres de leur comité de pilotage. Affirmer dans ces conditions que les contre-pouvoirs ne sont pas pensés au sein des MLC est révélateur d'une méconnaissance quant à leur fonctionnement.

Les auteurs affirment que nous considérons les chambres de compensation comme révolutionnaires alors qu'elles ne le sont pas ! De fait, celles-ci sont omniprésentes au sein du système bancaire.

La volonté de substituer au marché une coordination politique n'a rien d'exceptionnelle ajoutent-ils. Mais, qui le prétend ? Certainement pas les nombreux promoteurs de MLC qui se sont engagés dans des AMAP, lesquelles manifestent également la volonté de « démarchandiser » les échanges, sans totalement y parvenir non plus d'ailleurs.

Les MLC seraient des monnaies privées concurrentes. Un seul exemple est cité, celui de la Roue dans le sud de la France. Cette monnaie s'est étendue dans le cadre de la coopération et non dans celui de la concurrence comme l'affirment les auteurs. Le manifeste des MLC est très précis sur ce point : tout projet (...) doit s'engager dans un travail de concertation avec les initiatives voisines ou les monnaies déjà présentes sur le territoire [4].

Les auteurs mettent en doute l'apport des MLC concernant l'émission des gaz à effet de serre, en indiquant dans une note [5] que *les émissions par kilomètre parcouru et par tonne transportée sont 100 fois plus faibles pour un cargo transocéanique que pour une camionnette de moins de 3,5 tonnes*. Pour que la comparaison soit tout à fait valable, il faudrait que les aliments soient produits à proximité d'un port et consommés près d'un autre. Dans le cas contraire,

c'est-à-dire le plus fréquent, il convient d'ajouter le transport terrestre au transport maritime. Dans Le courrier de l'environnement de l'INRA n° 53 (décembre 2006), des études réalisées par l'équipe d'Elmar Schlich [6] ont montré que pour certaines productions, la relocalisation, notamment à cause des multiples déplacements et de la petite taille des exploitations, pouvait être « bio mais pas écolo ». Le cas de moutons australiens au bilan énergétique plus favorable que celui de moutons européens de proximité doit en effet nous interroger. Mais c'est la petite taille des exploitations et, plus encore selon nous, la faible densité des exploitations bio sur les territoires, qui nécessitent d'utiliser davantage d'énergie pour le transport et la transformation qui sont en cause. Augmenter le nombre des fermes bio, les faire travailler ensemble et remailler les territoires est justement l'un des objectifs de MLC.

Les promoteurs des monnaies locales confondraient donc monnaie et revenu (bien que nombre d'entre eux militent pour le revenu de base ou l'État employeur en dernier ressort), oublieraient la temporalité de l'usage de la monnaie (qui ne concerne, et que dans une certaine mesure, les monnaies fondantes très minoritaires), mettraient en place des institutions dangereuses du point de vue de la démocratie (alors que celles-ci expérimentent des modes de décision plus démocratiques), gèreraient des monnaies fondées sur la concurrence (alors que leur manifeste prévoit le contraire), occulteraient les problèmes globaux (alors que nombre d'entre eux appartiennent à la mouvance altermondialiste) et seraient libertaires, voire libertariens !

Pourquoi cette charge contre l'épiphénomène des MLC, illustrée de surcroît par des exemples peu représentatifs, voire erronés, ou par des parallèles douteux, est-elle si virulente ? N'est-elle pas révélatrice d'une profonde discorde entre différents courants de l'altermondialisme ?

Le mot « réactionnaire » est utilisé à trois reprises dans l'article et celui d'« enfermement » deux fois. Sans oublier le retour en arrière et la nostalgie. Cela n'est pas si surprenant, car « la critique écologiste paraît « réactionnaire » au sens strict du terme : elle appelle à un retour arrière, du point de vue des

développementistes [7].

La monnaie fait rentrer les sociétés dans la modernité (...) Celui qui possède de la monnaie peut acheter ce qu'il veut, quand il veut et dans les conditions qu'il peut accepter ou refuser et doit pouvoir s'inscrire dans n'importe quel échange futur sans préconcevoir aucun échange avec un partenaire particulier, rappellent les auteurs. Les MLC ne contraignent pas les individus qui demeurent libres de l'utiliser ou non et dans la proportion qu'ils désirent. Elles sont le gage d'une autolimitation dans la mesure où l'individu choisit de ne pas dépenser sa monnaie auprès de n'importe qui alors qu'il en a la possibilité. Celui qui préconçoit l'échange futur n'exerce pas son choix sous une contrainte communautaire. Il se limite volontairement et demeure libre d'utiliser la monnaie officielle s'il le souhaite.

Pour les auteurs, les MLC exalteraient une vision communautarienne des liens sociaux. Les exemples pris pour illustrer cette vision sont choisis avec soin : les Amish, le monastère bénédictin, et, cerise sur le gâteau, le patriarcat. Ne manque que l'excision ! L'aspect communautaire est assimilé par les auteurs à une *logique d'enfermement identitaire local et à un retour en arrière*. Cela est tout à fait logique sous la plume d'auteurs progressistes dans la mesure où la communauté est un type d'organisation définissant les sociétés anciennes par opposition à la société moderne [8].

N'en déplaise, retour en arrière il va y avoir concernant le flux énergétique qui alimente notre économie. La question est de savoir comment nous allons l'accompagner dans des conditions acceptables. Nous allons de plus en plus nous trouver dans l'obligation de rebâtir un « nous » ou plutôt, et c'est plus qu'une nuance, des « nous. »

« Le niveau d'intégration de l'individu a beaucoup évolué depuis deux siècles. Le « nous » local qui constituait auparavant ses bases de survie matérielle et de vie sociale s'est dissous avec l'agrandissement du cercle des échanges. La ville-dortoir en est l'aboutissement logique. À la nation elle-même, avec laquelle l'individu noue traditionnellement un fort rapport affectif, se substituent des structures supra-

étatiques anonymes et sans âme dans lesquelles il ne se reconnaît pas. Avant de rebâtir un « nous », encore faudrait-il le définir, ou en déterminer plusieurs. L'intégration de l'individu dans un collectif dépend pour une large part du flux d'énergie qui alimente la société, et tout laisse penser qu'à l'avenir les communautés locales constitueront la première échelle d'intégration aux sens physique et psychique. La survie matérielle et la vie sociale de l'individu seront davantage localisées qu'aujourd'hui. Le « nous local » doit par conséquent être repensé à l'aune de ces évolutions. Le « nous national » si malmené par la mondialisation libérale doit également être interrogé et redéfini en fonction des rapports que nous souhaitons entretenir entre nous et avec les autres. Enfin, et nous ne pouvons y échapper en raison de la globalité des problèmes que rencontre la civilisation, il faut repenser le niveau d'intégration suprême, celui de l'individu au sein de l'humanité.

L'interdépendance mondiale est notre sort, que nous le voulions ou non, en raison de la nature et de l'ampleur des défis à relever. » [9]

La descente du pic de tout va nous contraindre à trouver un nouvel équilibre entre l'individu et le groupe, entre la liberté individuelle et la cohésion sociale. Il n'est pas besoin d'être communautarien pour l'envisager très sérieusement. Selon [les penseurs communautariens], *l'individu ne peut être pensé comme isolé de ses "attachements constitutifs" autrement dit, des liens sociaux préexistants à sa personne et qui constituent en partie qui il est. L'homme n'est rien sans la société ou la communauté qui l'entoure*. Sans aller jusqu'à cette extrémité selon laquelle l'individu n'est rien sans le groupe (qui le précède, qui est antérieur à lui), des penseurs comme Norbert Elias ou, plus encore, François Flahault, penchent dans ce sens. « Les possibilités entre lesquelles l'homme peut (...) choisir, ce n'est pas lui qui les crée. Elles sont données, définies par la structure spécifiques de sa société et la nature particulière des fonctions qu'il exerce à l'intérieur de cette société. Et quelle que soit la possibilité qu'il saisisse, son action s'imbrique avec celle des autres ; elle déclenche d'autres enchaînements d'actions dont l'orientation et le résultat du moment ne dépendent pas de lui, mais de

la répartition des pouvoirs et de la structure des tensions de tout le réseau humain mobile dans lequel il s'inscrit. » [10] Autrement dit, c'est la société qui précède l'individu et non l'inverse. [11]

D'autre part, prétendre que des MLC pourraient être réservées à des Français de souche ou aux pratiquants de telle ou telle religion comme l'envisagent les auteurs relève de la mauvaise foi la plus absolue. Les communautés dont il est question dans les MLC s'entendent au sens territorial. Le manifeste et la charte du réseau national des MLC ne vont pas du tout dans le sens d'une sélection sur la base de critères ethniques ou religieux.

Les monnaies locales ont vocation à soutenir l'économie du premier étage [12], tandis que les devises nationales servent aux échanges du deuxième étage. Les monnaies-temps étant plus proches de la sphère domestique du rez-de-chaussée, il n'y a aucune contradiction à leur coexistence. Certains font tout simplement le choix de favoriser l'économie de proximité parce qu'ils estiment que le premier étage est en danger et que le second, à son niveau actuel de développement, n'est socialement et écologiquement pas viable.

Concernant les territoires, il s'agit moins d'autarcie que de résilience et de souveraineté alimentaire. Nous devons, non par nous fermer, mais appréhender l'avenir en fonction des connaissances scientifiques à notre disposition. D'après les informations dont nous disposons, aucun article publié dans une revue scientifique n'a remis en cause les conclusions du rapport Meadows, qui prévoient un effondrement de l'économie mondiale au cours du XXI^e siècle. Plusieurs études sont au contraire venues les confirmer. Nous retiendrions en particulier les travaux de Graham Turner [13].

Dans cette perspective, l'émancipation des individus,

si chère aux auteurs, risque de ne plus être une priorité. Et il est évidemment à craindre que, par un retour de balancier dont l'histoire a le secret, l'individu roi s'efface devant la communauté qui lutte pour sa survie matérielle et psychique. L'un des enjeux à venir sera justement de déterminer de nouveaux équilibres entre l'individu et le groupe et veiller à ne pas sacrifier l'individu à la société, ni l'inverse, pour reprendre les mots de Pierre Leroux, chantre du socialisme associationniste.

Ce dernier pensait que « la modernité était exposée à deux fléaux opposés : d'une part la pulvérisation du lien social sous l'effet délétère de l'économie de marché, la sclérose de ce lien et d'autre part l'étouffement de la personne individuelle quand un État trop bien intentionné se mêle de tout régenter pour pallier les dégâts du marché. Ce courant refusait de revenir sur les acquis de l'individualisme et rejetait tout pouvoir imposé d'en haut. Il accordait également une large place à l'expérimentation économique et sociale, à ce qu'on appelle aujourd'hui les pratiques alternatives. Il s'efforçait de trouver une troisième voie, non pas entre, mais au-delà de l'individualisme et du communautarisme, au-delà du libéralisme et du socialisme (...) Pour Leroux, l'affranchissement de l'individu et le perfectionnement du lien social doivent aller de pair. » [14]

D'après ce que nous avons observé, les promoteurs des monnaies locales complémentaires ne sont pour l'essentiel ni communautaristes, ni libertariens (en même temps !). Ils semblent bien davantage être les héritiers, conscients ou non, du socialisme dit utopique mais en réalité associationniste. C'est peut-être cette filiation qui ne permet de les classer ni dans le camp des progressistes, ni dans celui des réactionnaires, qui perturbent certains progressistes zélés.

Notes

[1] En France, moins de 12 % des MLC en circulation sont fondantes.

[2] <http://www.sol-violette.fr/partenaires/pour-une-economie-locale-dynamique-et-ethique/pourquoi-reconsiderer-la-riche>

[3] Philippe Lalik, « [Objectif zéro chômeur dans le Gâtinais](#) ».

[4] <http://monnaie-locale-complementaire-citoyenne.net/adhesion-mlcc>

[5] http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/monnaies_locales_complementaires_17_01_17.pdf

[6] Voir *Le courrier de l'environnement* de l'INRA n° 53 (décembre 2006).

[7] Fabrice Flipo, « L'émancipation aujourd'hui », la Découverte, *Revue du MAUSS*, 2011/2 n° 38, page 376.

[8] Alain Touraine, cité par Fabrice Flipo, *op. cit.*

[9] Philippe Lalik et Benoît Thevard, livre à paraître en février 2018 aux éditions Cosmografia.

[10] Norbert Elias, *La société des individus* (1987), Pocket, réédition de 2012, p. 95.

[11] Lire à ce sujet François Flahault, *Le paradoxe de Robinson*, Mille et une nuits, 2005.

[12] Concernant les trois étages de l'économie déterminés par Fernand Braudel, voir François-Xavier Vershave, *La maison-monde, libres leçons de Braudel*, Charles Léopold Mayer, 2005).

[13] « [A comparison of The Limits to Growth with 30 years of reality](#) ».

[14] Bruno Viard et Yves Vaillancourt, *Pierre Leroux, socialiste associatif*, Thierry Quinqueton Editeur, 2000, p. 11.

Les monnaies alternatives contre la justice sociale ?

mardi 19 décembre 2017, par [Louis Larue](#)

Les monnaies alternatives sont au centre d'une littérature grandissante. D'un côté, un nombre croissant d'ouvrages « militants » défendent les mérites de ces initiatives porteuses d'alternatives sociales, écologiques et économiques capables, selon leurs promoteurs, d'apporter une réponse aux défis de notre temps. Parmi les plus connus, citons les ouvrages de Bernard Lietaer (2013 ; 2008), Philippe Derudder (2014) et Richard Douthwaite (2000). Selon ces auteurs, ces monnaies permettraient de relocaliser l'économie, de réduire notre empreinte environnementale ou d'établir un système financier plus stable et moins enclin à la spéculation. D'un autre côté, un très grand nombre d'études se penchent sur des exemples concrets de monnaies et étudient leur impact social, économique ou écologique dans un contexte précis. Entre autres exemples, Jean-Michel Servet et ses co-auteurs se sont ainsi penchés sur les SEL français (Servet et al., 1999) et Georgina Gómez (2009) sur le cas argentin. [1]

Pourtant, le débat a jusqu'ici peu porté sur les questions éthiques que soulèvent ces monnaies ou ces propositions. L'éthique est la branche de la philosophie qui porte *sur ce qui devrait être*. Elle nous aide à clarifier nos propres jugements de valeur et à prendre position sur différentes questions d'ordre pratique. Les monnaies alternatives, locales ou complémentaires soulèvent de nombreuses questions éthiques : favoriser le commerce local est-il légitime ? Sous quelles conditions ? Est-il juste d'imposer des limites géographiques au pouvoir d'achat de la monnaie ? Qui devrait être en charge de l'émission de monnaie ? Cet article est avant tout exploratoire. Il vise à suggérer quelques pistes de réflexions, sans pour autant donner des réponses définitives à ces questions. Ainsi, la section 3 propose un plaidoyer en faveur d'une évaluation éthique des monnaies alternatives, en explique les raisons, et en montre les limites. Ensuite, la quatrième section étudie plusieurs problèmes éthiques auxquels elles font face. Plus spécifiquement, cette section s'intéresse au possible conflit entre ces monnaies et la redistribution des revenus et des opportunités. Elle interroge leur caractère communautaire, qui entre en tension avec la liberté formelle promue par le marché. Enfin, elle se penche sur les éventuels problèmes pour la justice de nouvelles formes de monnaies cryptographiques (comme le Bitcoin).

Auparavant, il est nécessaire de définir ce que l'on entend, dans cet article, par monnaies alternatives. En effet, un grand nombre de vocables leur a été donné (monnaies parallèles, complémentaires, communautaires, sociales, locales, etc). Chaque nom a une connotation différente et il peut être préférable de clarifier dès le départ ce que chacun signifie. [2]

1 Quelques distinctions utiles

Dans cet article, une monnaie alternative est entendue comme une monnaie qui n'a pas cours légal dans un pays donné. L'euro ou le dollar, qui ont cours légal respectivement dans la zone euro et aux États-Unis [3], doivent obligatoirement être acceptés pour le paiement de toute dette et de toute taxe dans ces zones monétaires. Ce n'est pas le cas pour les monnaies locales, le bitcoin, les monnaies régionales ou les monnaies commerciales comme les *miles* aériens, qui sont, en ce sens précis, alternatives.

Un deuxième critère distinctif est le degré de contrôle que les usagers peuvent exercer sur les instances décisionnelles en charge des questions monétaires. Dans le cas de l'euro, le contrôle est pour ainsi dire nul : la Banque centrale européenne est formellement indépendante des États et, *a fortiori*, des citoyens et citoyennes. Bien que les États nomment les gouverneurs, leur pouvoir de contrôle

n'est que distant et indirect. [4] Concernant les monnaies alternatives, le degré de contrôle par les utilisateurs varie grandement. La gestion des monnaies commerciales, comme les points de fidélité des compagnies aériennes (*airmiles*), est entièrement entre les mains de ces dernières. Par contre, la gestion d'un SEL repose généralement sur un groupe de volontaires, qui se partagent les tâches à tour de rôle, et sur lequel tous les membres du SEL ont un droit de regard (Servet et al., 1999). Dans cet article, ces monnaies plus « démocratiques » sont appelées communautaires.

Enfin, un troisième critère repose sur le fait que, contrairement à l'euro, de nombreuses monnaies alternatives ne sont pas valables partout, tout le temps, et pour n'importe quel bien ou service. Les monnaies locales ne permettent d'acheter et de vendre que des biens produits localement, dont l'échange est généralement assorti de critères sociaux et environnementaux. Dans un SEL [5], ne s'échangent que des services rendus entre membres, selon certains principes définis par une charte commune. Dès lors, si l'euro est une monnaie universelle, qui permet d'acheter tout ce qui est à vendre, les SEL ou les monnaies locales sont quant à eux des monnaies limitées, soit au sein d'une communauté (SEL) soit au sein d'une localité (monnaies locales).

Ces distinctions mettent en lumière plusieurs questions d'ordre éthique, dont certaines seront traitées dans la section 4. Ne doit-il exister qu'un seul moyen de paiement légal pour régler ses dettes et ses taxes ? À quelles conditions pourrait-on envisager une pluralité de monnaies à cours légal ? Qui doit être en charge de la politique monétaire, et avec quel pouvoir et quel contrôle de la part de l'État ? Est-il (moralement) permis que la monnaie puisse tout acheter ? Doit-on lui fixer des limites géographiques, communautaires, ou d'un autre genre ? Le but de cet article n'est pas de donner une réponse définitive et unique à toutes ces questions, mais de susciter un débat utile, clair et argumenté sur le caractère désirable (ou non) de telles propositions. Les sections suivantes tentent d'apporter un éclairage original sur certains des problèmes éthiques que posent la création et la

circulation de nouvelles monnaies alternatives.

2 Pourquoi l'éthique ?

Après tout, pourquoi est-il nécessaire de poser ces questions éthiques et d'étudier les problèmes que ces monnaies posent (ou pourraient poser) pour la justice sociale ? On pourrait penser que la tâche première du chercheur est avant tout de nous dire si les SEL, le bitcoin ou les monnaies locales sont effectivement porteurs de changement et s'ils satisfont les espoirs que leurs concepteurs ont mis en eux. Je pense au contraire que les deux tâches sont complémentaires. Nous pouvons à la fois nous préoccuper de l'impact empirique de ces monnaies sur l'économie ou l'environnement, et étudier comment elles affectent la justice sociale, pour au moins deux raisons.

Premièrement, de nombreux partisans de ces monnaies militent pour qu'elles prennent de l'ampleur. Pour Bernard Lietaer, par exemple, il est nécessaire et désirable que leur rôle dans l'économie gagne en importance et qu'elles constituent ce qu'il appelle une « écologie monétaire » : un large ensemble de monnaies circulant en parallèle les unes des autres (Lietaer, 2011). Si ces monnaies sont appelées à prendre de l'importance, on ne peut donc éviter l'évaluation éthique de leur fonctionnement et de leurs conséquences.

Deuxièmement, les discours autour de ces monnaies sont souvent imprégnés d'énoncés normatifs qu'il est important de clarifier. Par exemple, Jérôme Blanc (2016) affirme que « les monnaies locales produisent des transformations dans les rapports marchands » et que « l'économie promue par ces monnaies est (...) une économie morale. » On peut dès lors se demander si les valeurs sur lesquelles ces nouvelles monnaies sont censées reposer sont les « bonnes » valeurs, et si l'économie qu'elles engendrent est une économie juste. Ces valeurs sont-elles conformes à la justice et défendables devant toutes et tous ? Ces monnaies privilégient-elles injustement certaines personnes ou institutions aux dépens d'autres ? Contribuent-elles vraiment à un monde plus juste et à des rapports sociaux désirables ?

L'éthique a donc sa place ici, que les monnaies alternatives conservent la place marginale qui est pour instant la leur ou qu'elles soient effectivement appelées à prendre plus d'ampleur. La question du poids de ces monnaies par rapport à la monnaie officielle n'est cependant pas anodine : comme nous le verrons, plus leur poids est faible, moins ces monnaies auront un impact social ou environnemental important, et moindres également seront les conflits potentiels avec la justice sociale. Inversement, plus leur poids grandira, plus ces conflits prendront de l'importance. La section suivante étudie ces questions plus en profondeur et avance cinq raisons pour lesquelles les monnaies alternatives pourraient entrer en conflit avec la justice sociale.

3 Monnaies alternatives et justice sociale

Un premier problème de justice concerne en particulier les monnaies locales, les SEL, et ce que j'ai appelé plus haut des monnaies « limitées » : celles qui ne permettent d'acheter et de vendre des biens et des services qu'au sein d'une communauté de membres (SEL) ou d'une localité donnée (monnaies locales). Bien que ces monnaies puissent procurer certains avantages, en localisant les échanges économiques, par exemple, elles limitent du même coup les opportunités offertes à chacun et à chacune. De fait, limiter le pouvoir d'achat d'une monnaie localement ou au sein d'une communauté restreint ce que chaque personne peut faire de son argent. Une unité de monnaie locale ne peut être dépensée que localement, tout comme un *mile* aérien n'est valide que pour l'achat de billets d'avion de certaines compagnies. Certes, le caractère marginal de ces monnaies réduit la portée de telles restrictions. Cependant, plus le nombre d'échanges ou de revenus versés en monnaie locale ou en SEL augmenteront, plus les limites qu'elles imposent au pouvoir d'achat de la monnaie affecteront négativement les opportunités et la liberté de choix de chacun.

Est-ce vraiment un problème ? La question est sujette à débat. Certes, la liberté individuelle de

consommer ce que bon nous semble est importante. Mais ne pourrait-on pas la limiter afin, notamment, d'encourager des achats locaux moins polluants ? Répondre à cette question requiert d'évaluer l'impact écologique réel des monnaies locales. Dans ce domaine, leur bilan est mitigé : il semble que, présentement, leur impact sur l'économie ou l'écologie est relativement faible, comme l'indiquent notamment Arnaud Michel et Marek Hudon (2015). Il pourrait dès lors être opportun de comparer ces monnaies avec d'autres solutions possibles au même problème, comme des taxes environnementales, qui font uniquement payer les pollueurs, plutôt que de restreindre les opportunités de l'ensemble de la population.

L'ancrage local ou communautaire de ces monnaies pose un second problème du point de vue de la justice sociale, que Beitone et Danglade (2017) soulignent également. Il concerne la taxation et la redistribution des revenus. Bien que les échanges et les revenus payés en monnaie locale ou en SEL soient théoriquement soumis à l'impôt, il n'existe pas de moyen d'établir clairement leur valeur en euros quand ces monnaies ne sont pas convertibles ou quand les échanges sont informels (Attout et al., 2013, p. 69-71). Aujourd'hui, si l'on prend l'exemple de la Belgique, seuls les échanges en monnaie locale *convertible* sont effectivement taxés. Ces taxes sont prélevées en euros (Attout et al., 2013), ce qui implique, pour les commerçants, de conserver une large partie de leurs ventes en euros. Le reste des échanges n'est donc pas soumis à l'impôt. Or, la taxation des transactions monétaires (revenus, profits, etc.) est la base de notre système redistributif, et, dès lors, l'un des leviers de la justice sociale. Dans la mesure où ces monnaies sont relativement marginales, cela ne pose guère problème. Mais qu'en sera-t-il si elles prennent plus d'ampleur ?

Plus la part des échanges en monnaie non convertible sera grande, plus ce problème de justice fiscale sera aigu. Une première solution consisterait à rendre toutes ces monnaies convertibles en euros, mais ceci contreviendrait au projet de nombres d'entre elles, et équivaldrait sans doute à leur abandon. Une seconde solution serait de rendre toutes ces monnaies non

pas convertibles, mais commensurables entre elles. Ainsi, on pourrait établir une unité de compte commune à laquelle l'ensemble des monnaies se référerait. Cependant, outre la probable complexité d'une telle tâche, comment pourra-t-on redistribuer la richesse quand une monnaie n'est valable que localement ? Que faire d'une somme de monnaie locale prélevée à Lyon, que l'on voudrait redistribuer à Dunkerque où elle n'a pas cours ? Nous sommes face à un dilemme entre la capacité de ces monnaies à apporter un changement et les nécessités qu'implique la poursuite de la justice, telles que la redistribution par l'impôt. Plus elles prendront de place, plus (on peut du moins le supposer) leur impact social et économique sera grand. Plus grandes, également, seront les difficultés pour notre système fiscal. À l'inverse, rendre ces monnaies convertibles et commensurables entre elles atténuera sans doute ce conflit éthique, mais rendra leur pouvoir transformateur d'autant plus faible.

Troisièmement, les monnaies locales, des SEL, et les autres monnaies « limitées », sont au cœur d'un conflit potentiel entre communauté et liberté. Comme le souligne, entre autres, Jérôme Blanc (2007), ces monnaies portent généralement en elles un projet communautaire visant à promouvoir l'économie locale et la solidarité locale, en opposition à l'« individualisme calculateur » des relations marchandes (ibid., p.39). Il est vrai que les relations marchandes peuvent laisser la place à un égoïsme froid et réduire les relations humaines à de « simples rapports d'argent », pour reprendre l'expression de Marx et Engels dans le *Manifeste du parti communiste* (2008, p. 30). Cependant, ces derniers avaient bien vu que les relations marchandes libèrent également l'individu des liens communautaires qui l'emprisonnent dans une vie qu'il n'a pas choisie (les « relations féodales, patriarcales et idylliques » dont parle le *Manifeste*, p. 30). La monnaie est, de fait, prise dans un dilemme : d'un côté, plus ses usages sont universels, plus elle se fait l'agent d'une libération, en donnant à chacun la possibilité de mener sa vie indépendamment de tous les autres (Anderson, 1990, p. 180). Ainsi, dans notre société de marché, l'euro rend possible des échanges impersonnels où chacun est libre de ses liens avec

les autres. D'un autre côté, plus les usages d'une monnaie sont limités à une sphère locale ou communautaire, plus cette dernière se fait l'agent de la cohésion sociale locale. Les SEL, qui selon Jean-Michel Servet (1999, p. 172) « visent l'émergence de liens de réciprocité de type don » au sein d'un groupe aux liens d'appartenance forts, en sont un exemple frappant.

Le juste équilibre entre ces deux pôles est difficile à déterminer. Dans ce débat, les monnaies locales, les SEL, et les autres monnaies dont la validité est limitée d'une manière ou d'une autre, penchent de manière assez nette du côté de la communauté. Pour Jean-Michel Servet et al., les SEL « constituent un cercle, un espace commun, une communauté associative » qui peut « être source d'appartenance, de sécurité » (Servet et al., 1999, p. 109). Par ailleurs, comme l'écrit Jérôme Blanc (2007, p. 40) : « Ce qui est recherché [par ces monnaies] est la « ré-immersion » (au sens polanyien) de la transaction dans une relation humaine qui la dépasse et lui donne sens ». Ainsi, les valeurs qu'elles portent s'opposent à celles défendues par des libéraux, pour qui la justice sociale consiste à maximiser l'égalité de chaque individu de mener sa propre vie comme il l'entend. Quel parti prendre dans ce conflit entre communauté et liberté ? Est-il possible de trouver un juste milieu ?

Une réponse possible tient dans le fait que la tradition libérale, prise au sens politique, bien qu'elle donne toujours la priorité à l'individu par rapport à la communauté, donne également une très grande importance à la solidarité entre individus, notamment via la redistribution équitable des ressources. Certes, cela n'équivaut pas à entretenir des liens communautaires forts, mais cela ne revient pas non plus à promouvoir l'égoïsme calculateur le plus strict. Par ailleurs, pour cette tradition, la solidarité ne peut être simplement locale, et nos sociétés doivent garder une attention profonde aux solidarités plus lointaines, tant nationales qu'internationales. La monnaie est l'un des agents privilégiés de la solidarité entre individus, via la redistribution des revenus et des capitaux. En restreignant ses usages au niveau local et en insistant sur la primauté du lien local, on risque d'affaiblir les possibilités de juste

redistribution des ressources au-delà des frontières de la communauté.

Soyons juste : d'autres formes de monnaies alternatives entrent en conflit avec la justice sociale. L'exemple du bitcoin est peut-être le plus parlant. Le bitcoin est une monnaie uniquement digitale (sans équivalent matériel) qui repose sur un système de paiement entièrement décentralisé (sans banque ni banque centrale). Les échanges passés en bitcoins prennent place de manière quasi anonyme (chaque utilisateur est seulement identifié par son compte et éventuellement son pseudonyme), et la sécurité du système est assurée par des technologies cryptographiques complexes. [6] Outre des problèmes de sécurité et de fraude (Popper et Abrams, 2014), et son caractère largement spéculatif (Cheah et Fry, 2015), le bitcoin est au centre de deux dilemmes.

Premièrement, la protection accrue de la vie privée qu'il garantit à ses utilisateurs entre en conflit avec la possibilité, pour l'État, de lutter contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent de manière efficace (Gruber, 2013). Bien que le bitcoin ne permette pas un anonymat parfait, et que l'État conserve la possibilité de démasquer les transactions frauduleuses, cette monnaie rend tout de même la tâche du fisc plus complexe, et l'action des fraudeurs plus opaque.

Deuxièmement, l'absence de toute gestion centrale du bitcoin, bien qu'elle permette de se passer des banques, fragilise la pérennité et la stabilité de cette monnaie. Le bitcoin ne laisse nulle place à un prêteur en dernier ressort, à même de redresser le système en cas de crash. Il n'existe pas non plus de garantie des comptes en bitcoins par l'État, comme il en existe pour l'euro ou le dollar (European Banking Authority, 2013). Enfin, la gestion décentralisée du bitcoin induit également un risque d'évolution anarchique de cette monnaie. Ainsi, par exemple, le bitcoin a connu récemment un schisme entre bitcoin et bitcoin cash, qui pourrait menacer la stabilité du système tout entier.

Conclusion

Dans cet article, j'ai étudié cinq problèmes éthiques potentiels au cœur des monnaies alternatives. Concernant les SEL et les monnaies locales, il existe un conflit potentiel entre limitations géographiques et communautaires et opportunités, entre ces mêmes limites et la redistribution des richesses, et entre communauté et liberté. Le *bitcoin* est, lui, pris dans un dilemme entre anonymat et justice sociale, et entre décentralisation et gouvernabilité. En conclusion, si l'on veut prendre au sérieux ces monnaies, il faut se demander si leur généralisation ne pourrait pas, à terme, aller à l'encontre de la justice sociale et de la pérennité des systèmes existants de sécurité sociale.

Louis Larue, Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, UCLouvain, Belgique

Contact : louis.larue@uclouvain.be - Place Montesquieu, 3, bte L2.06.01, 1348 Louvain-La-Neuve, Belgique.

Bibliographie

Ali, R., Barrdear, J., Clews, R. et Southgate, J. (2014a). Innovations in payment technologies and the emergence of digital currencies. *Bank of England Quarterly Bulletin*, Q3.

Ali, R., Barrdear, J., Clews, R. et Southgate, J. (2014b). The economics of digital currencies. *Bank of England Quarterly Bulletin*, Q3.

Anderson, E. (1990). The Ethical Limitations of the Market. *Economics and Philosophy*, 6(2), 179-205.

Attout, A., Clerc, L., Cloot, A., Fain, A., Disneur, L., Marchand, A. et Roland, L. (2013). *Guide pratique des monnaies complémentaires*. Bruxelles : Éditions du Réseau Financement Alternatif. Repéré à https://www.financite.be/sites/default/files/guide_pratique_des_monnaies_complementaires_0.pdf

Beitone, A. et Danglade, N. (2017). Les monnaies locales entre repli communautaire et libéralisme

- économique. *Les Possibles*, 14, 98-116.
- Blanc, J. (2007). Les monnaies sociales : dynamique et logiques des dispositifs. *Revue internationale de l'économie sociale*, (303), 30-43.
- Blanc, J. (2011). Classifying 'CCs' : Community, Complementary and Local Currencies. *International Journal of Community Currency Research*, 15(D), 4-10.
- Blanc, J. (2013). Penser la pluralité des monnaies à partir de Polanyi : un essai de typologie. Dans I. Hillenkamp et J.-L. Laville (dir.), *Socioéconomie et démocratie : l'actualité de Karl Polanyi* (p. 24-270). Toulouse : Erès. Repéré à <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00828095>
- Blanc, J. (2016). Les monnaies locales : un bilan d'étape. *La vie des idées*. Repéré à <http://www.laviedesidees.fr/Les-monnaies-locales-un-bilan-d-etape.html>
- Böhme, R., Christin, N., Edelman, B. et Moore, T. (2015). Bitcoin : Economics, Technology, and Governance. *The Journal of Economic Perspectives*, 29(2), 213-238.
- Cheah, E.-T. et Fry, J. (2015). Speculative bubbles in Bitcoin markets ? An empirical investigation into the fundamental value of Bitcoin. *Economics Letters*, 130, 32-36. doi:10.1016/j.econlet.2015.02.029
- Derudder, P. (2014). *Les monnaies locales complémentaires : pour quoi, comment ?* Paris : Yves Michel.
- Douthwaite, R. (2000). *The Ecology of Money*. Bristol : Green Books.
- Dworkin, R. (2000). *Sovereign virtue : the theory and practice of equality*. Cambridge (Mass.) : Harvard University Press.
- European Banking Authority. (2013). *Warning to consumers on virtual currencies* (Statement no EBA/WRG/2013/01).
- Gómez, G. M. (2009). *Argentina's Parallel Currency : The Economy of the Poor*. London : Pickering & Chatto Publishers.
- Gruber, S. (2013). Trust, identity & disclosure- are bitcoin exchanges the next virtual havens for money laundering and tax evasion ? *Quinnipiac Law Review*, 32(1), 135-208.
- Larue, L. (2016). Le bitcoin : évaluation d'une innovation monétaire. *Regards Économiques*, 127, 1-10.
- Lietaer, B. A. (2011). Towards a monetary ecology. Dans S. Mouatt et C. Adams (dir.), *Corporate and social transformation of money and banking* (p. 160-204). Basingstoke : Palgrave MacMillan.
- Lietaer, B. A. (2013). *Rethinking Money : How new Currencies turn scarcity into prosperity*. Oakland : Berrett-Koehler.
- Lietaer, B. A. et Kennedy, M. (2008). *Monnaies régionales de nouvelles voies vers une prospérité durable* (traduit par V. Guimard). Paris : Editions Charles Léopold Mayer.
- Martignoni, J. (2012). A New Approach to a Typology of Complementary Currencies. *International Journal of Community Currency Research*, 16 (A), 1-17.
- Marx, K. et Engels, F. (2008). *Manifeste du parti communiste* (traduit par L. Lafargue). Paris : Librio.
- Michel, A. et Hudon, M. (2015). Community currencies and sustainable development : A systematic review. *Ecological Economics*, 116, 160-171.
- Popper, N. et Abrams, R. (2014, 25 février). Apparent Theft at Mt. Gox Shakes Bitcoin World. *The New York Times*. New York. Repéré à <http://www.nytimes.com/2014/02/25/business/apparent-theft-at-mt-gox-shakes-bitcoin-world.html>
- Rawls, J. (1982). Social Unity and Primary Goods. Dans A. K. Sen et B. Williams (dir.), *Utilitarianism and Beyond* (p. 159-185). Cambridge : Cambridge University Press.
- Sandel, M. J. (1982). *Liberalism and the limits of justice*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Sandel, M. J. (1984). The procedural republic and the

unencumbered self. *Political theory*, 12(1), 81–96.

Servet, J.-M., Bayon, D., Blanc, J., Guérin, I.,

Malandrin, G. et Vallat, D. (1999). *Une économie sans argent : les Systèmes d'Echange Local* (édité par J.-M. Servet). Paris : Éditions du Seuil.

Notes

[1] Pour d'autres exemples, voir le site de l'[International Journal of Community Currency Research \(IJCCR\)](#).

[2] De nombreux auteurs se sont penchés sur la classification de ces monnaies, notamment Jérôme Blanc (2011, 2013) et Jens Martignoni (2012).

[3] Pour l'Euro, voir [art. 128, al. 1 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne \(TFUE\)](#), disponible (consulté le 16/11/2017) ; pour le dollar, voir [l'US Code, titre 31, §5103](#), consulté le 16/11/2017.

[4] Voir [l'Article 130 du TFUE](#) sur l'indépendance de la BCE, consulté le 16/11/2017.

[5] Un SEL, ou système d'échange local, est un système de crédit mutuel, où chaque membre échange des biens et (surtout) des services avec d'autres membres, contre une reconnaissance de dette payable en retour à tout autre membre de la communauté.

[6] Pour une présentation plus complète, voir Ali et al. (2014a, 2014b) et Böhme et al. (2015). En français, voir Larue (2016).

La transposition de la directive sur l'attribution de contrats de concession : quel impact sur les services publics de l'eau et de l'assainissement ?

mardi 19 décembre 2017, par [Thierry Uso](#)

La directive sur l'attribution de contrats de concession fait partie des trois directives européennes visant à réformer la commande publique :

- Directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics, abrogeant la directive 2004/18/CE ;
- Directive 2014/25/UE sur la passation de marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux, abrogeant la directive 2004/17/CE ;
- Directive 2014/23/UE sur l'attribution de contrats de concession.

Ces directives adoptées en 2014, d'une part simplifient la commande publique et la rendent cohérente dans tous les États membres, et d'autre part assurent une libre concurrence entre les entreprises européennes pour l'accès aux marchés publics et aux contrats de concession.

L'achat de fournitures, la prestation de travaux ou de services, le marché de partenariat (appelé précédemment contrat de partenariat) peuvent donner lieu à la passation d'un marché public. L'exécution de travaux, la gestion de services, la délégation de service public (affermage, concession, régie intéressée) peuvent donner lieu à la passation d'un contrat de concession.

Qu'est-ce qui différencie une concession d'un marché public ? C'est le risque d'exploitation, impliquant une réelle exposition aux aléas du marché. Il faut que l'opérateur économique ne soit pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés.

D'après une estimation de la commission européenne, 80 % des concessions en Europe concernent les services publics de l'eau et de l'assainissement. C'est notamment le cas en France, puisque la gestion privée de ces services s'effectue très majoritairement sous la forme d'une délégation de service public.

En France, l'opérateur de service (le délégataire privé) se rémunère par la facture d'eau des usagers.

S'il n'encaisse pas suffisamment de factures, il peut perdre de l'argent. C'est le risque lié à l'exploitation. En pratique, il n'y a jamais eu de cas où le délégataire privé a perdu de l'argent, celui-ci négociant toujours le contrat à son avantage.

1 - La directive sur l'attribution de contrat de concession et l'exclusion du secteur de l'eau et de l'assainissement

La rédaction de la directive, sous la houlette de Michel Barnier, commissaire européen au marché intérieur, a été particulièrement houleuse. Les fonctionnaires européens chargés de la rédaction de la directive ont été « conseillés » par EurEau, la fédération européenne des entreprises privées du secteur de l'eau, et par l'Institut de la gestion déléguée, un think tank français faisant la promotion des partenariats public-privé (PPP) et des concessions.

Dès que les eurodéputés allemands ont pris connaissance du contenu de la directive, ils ont

dénoncé la perte d'autonomie des communes qui confient la gestion de l'eau et de l'assainissement à un *Statdwerk*. Le *Statdwerk* est une entreprise municipale chargée en Allemagne de la gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets, etc.

Michel Barnier leur a alors fait deux réponses :

1. « les collectivités locales restent décisionnaires ; la procédure de passation des contrats de concessions (mise en concurrence) défend l'intérêt des consommateurs » ;
2. « La procédure de passation des contrats de concessions ne s'applique pas pour les entreprises *in-house* ».

Un opérateur de service est dit *in-house* si deux critères sont respectés :

- le contrôle effectué par la collectivité locale sur l'opérateur doit être de même nature que celui qu'elle exerce sur ses services propres ;
- l'opérateur doit travailler essentiellement (à plus de 80 %) pour la collectivité locale qui lui confie l'exécution du service.

Les deux régies (à autonomie financière ; à autonomie financière et personnalité morale) sont bien évidemment *in-house* de même que la société publique locale et la récente société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) en France, mais pas la totalité des *Statdwerken* en Allemagne.

Les réponses de Michel Barnier n'ayant pas convaincu les Allemands, il s'est retrouvé face à l'opposition de l'ensemble de la société civile allemande (eurodéputés, gouvernement, maires, usagers...). 1,5 million d'Allemands signaient l'Initiative citoyenne européenne sur le droit à l'eau pour exprimer leur mécontentement. Et Michel Barnier a dû céder.

Un article (le n° 12) intitulé « Exclusions spécifiques dans le domaine de l'eau » a été introduit dans la directive. Cet article indique que la directive ne s'applique pas aux concessions de service de l'eau

potable et de l'assainissement :

- 1. La présente directive ne s'applique pas aux concessions attribuées pour :
 - a) la mise à disposition ou l'exploitation de réseaux fixes destinés à fournir un service au public dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution d'eau potable ;
 - b) l'alimentation de ces réseaux en eau potable.
- 2. La présente directive ne s'applique pas non plus aux concessions portant sur l'un des objets suivants ou sur les deux lorsqu'elles concernent une activité visée au paragraphe 1 :
 - a) des projets de génie hydraulique, d'irrigation ou de drainage, pour autant que le volume d'eau destiné à l'alimentation en eau potable représente plus de 20 % du volume total d'eau mis à disposition par ces projets ou ces installations d'irrigation ou de drainage ; ou
 - b) l'évacuation ou le traitement des eaux usées.

Les mouvements pour l'eau en Europe ont tous crié victoire. À tort, parce que tout dépend de la manière dont est transposée la directive dans la législation de chaque État membre.

Le principe de subsidiarité détermine le niveau d'intervention le plus pertinent dans les domaines de compétences partagées entre l'UE et les États membres. Il s'applique donc dans la transposition des directives européennes puisqu'il est possible pour un État membre de sur-transposer une directive, alors que la sous-transposition est interdite. Par exemple, une directive dresse la liste

des molécules qu'il faut contrôler dans l'eau potable. Un État membre peut sur-transposer cette directive en y ajoutant d'autres molécules, mais pas sous-transposer en éliminant certaines molécules de la liste.

À la différence de l'Allemagne, la France a choisi de sur-transposer la directive sur l'attribution de contrats de concession. La procédure de passation des contrats de concession s'applique au secteur de l'eau et de l'assainissement en remplacement de la procédure de mise en concurrence de la loi Sapin. Quelle que soit la transposition, la directive doit être révisée au bout de cinq ans et il n'est pas dit que l'article n° 12 ne soit pas supprimé à ce moment-là.

2 - La transposition de la directive sur l'attribution de contrat de concession

La directive a été transposée en France par une ordonnance et un décret d'application entraînant la modification des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- Ordonnance n°2016-65 relative aux contrats de concession ;
- Décret d'application n°2016-86 relatif aux contrats de concession.

La transposition par ordonnance et décret d'application a évité un débat sur le fond devant le parlement. L'ordonnance et le décret sont entrés en application le 1^{er} avril 2016. Il y a beaucoup de flou juridique dans ces deux textes, ce qui a entraîné des interprétations différentes, voire contradictoires, par les experts de la commande publique. Ce flou juridique est actuellement exploité par les entreprises privées pour leur plus grand profit.

La transposition de la directive impacte sur différents points la gestion des services de l'eau et de l'assainissement en France ; ils sont décrits dans ce qui suit.

2-1 La procédure de passation des contrats de

concession

La procédure de passation des contrats de concession remplace la procédure de mise en concurrence définie par la loi Sapin en 1993.

La transposition définit deux variantes de la procédure de passation des contrats de concession, la procédure « ordinaire » dans l'annexe 2 de l'ordonnance et la procédure « allégée » dans l'annexe 1 de l'ordonnance. La procédure « ordinaire » concerne les concessions d'une valeur supérieure à 5 225 000 € HT et la procédure « allégée » les concessions d'une valeur inférieure à 5 225 000 € HT. Mais c'est la procédure « allégée » qui s'applique pour les services de l'eau et de l'assainissement, quelle que soit la valeur estimée de la concession.

La procédure « allégée » est constituée de huit étapes :

Étape 1 : L'autorité concédante (commune, intercommunalité) publie un avis de concession dans un journal officiel (par exemple, le Journal officiel de l'Union européenne). L'autorité concédante crée parallèlement une commission d'analyse des offres. Les entreprises candidates manifestent leur intérêt en se faisant connaître auprès de l'autorité concédante.

Étape 2 : L'autorité concédante envoie une invitation à présenter leur offre aux entreprises candidates ou à celles sélectionnées par la commission d'analyse des offres. Cette invitation contient un descriptif détaillé de la concession telle que souhaitée par l'autorité concédante.

Étape 3 : L'autorité concédante communique des renseignements supplémentaires demandés éventuellement par les entreprises soumissionnaires.

Étape 4 : L'autorité concédante reçoit toutes les offres.

Étape 5 : L'autorité concédante ouvre les plis. La commission d'analyse des offres examine les différentes offres et en fait un classement de la meilleure offre à la moins bonne.

Étape 6 : L'assemblée délibérante de l'autorité concédante (conseil municipal, conseil métropolitain...) vote sur l'offre retenue par le président de l'intercommunalité ou le maire.

Étape 7 : Les entreprises soumissionnaires non retenues sont notifiées par l'autorité concédante.

Étape 8 : Le contrat de concession est finalement signé par l'entreprise retenue et l'autorité concédante.

La procédure « allégée » ressemble à la procédure de mise en concurrence de la loi Sapin, mais comporte des différences significatives.

La protection du secret industriel et commercial, qui s'appliquait déjà dans la procédure de mise en concurrence de la loi Sapin, est renforcée : le descriptif détaillé de la concession envoyée aux entreprises ainsi que le classement des offres de ces mêmes entreprises ne sont pas publics.

La composition de la commission d'analyse des offres change (article 58 de l'ordonnance modifiant l'article L1411.5 du CGCT). Comme avant, le président de l'intercommunalité (ou le maire) est président de la commission, plusieurs élus de l'intercommunalité (ou conseillers municipaux) sont membres obligatoires avec voix délibérative, le comptable de l'intercommunalité est membre obligatoire avec voix consultative, une personne des services administratifs de l'intercommunalité est membre optionnel avec voix consultative. Mais l'autorité concédante peut aussi inviter des membres avec voix consultative, choisis pour leur compétence comme par exemple des « experts » de bureaux d'études ; c'était interdit dans la procédure de mise en concurrence de la loi Sapin. Cette présence possible des bureaux d'étude dans les commissions d'analyse des offres pose un véritable problème, sachant que les gros bureaux d'études, qui trustent auprès des collectivités locales les audits et les assistance à maîtrise d'ouvrage, ont tous des liens étroits avec les entreprises du secteur de l'eau comme Veolia ou Suez.

La négociation avec les entreprises soumissionnaires (souvent appelée dialogue compétitif) qui a lieu dans

l'étape 5 n'est plus obligatoire. Cette négociation permettait parfois à l'autorité concédante d'obtenir un contrat plus avantageux. La fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) s'était plainte auprès du gouvernement que la menace d'un retour en gestion publique, couplée à une négociation de plus en plus difficile avec les collectivités locales, avait souvent conduit ces dernières années à la signature de contrats pouvant mettre en danger l'existence même des entreprises du secteur de l'eau. La FP2E a été entendue par le gouvernement, au moins partiellement, sur la négociation.

C'est toujours le maire ou le président de l'intercommunalité qui choisit l'offre. Mais son choix n'est plus « *intituae personae* ». L'« *intituae personae* » est un principe juridique par lequel la décision politique est prise en fonction de la conviction personnelle, sans obligation de tenir compte de critères techniques, économiques ou autres. Avant la transposition de la directive, le président de l'intercommunalité (ou le maire) choisissait « *intituae personae* » entre la gestion publique ou privée, puis, dans le cas de la gestion privée, il choisissait, toujours « *intituae personae* », le délégataire privé à l'issue de la procédure de mise en concurrence de la loi Sapin. Seul le choix « *intuitu personae* » entre la gestion publique ou privée est maintenu. Désormais, le président de l'intercommunalité (ou le maire) choisit la « meilleure offre au regard de l'avantage économique global » sur la base de « plusieurs critères objectifs », tout en garantissant une « concurrence effective » (article 47 de l'ordonnance). Peuvent être ajoutés comme critères le développement durable et la qualité du service rendu aux usagers (article 27 de l'ordonnance).

Comment être sûr que tous ces critères soient objectifs ? Comment classer les offres sur la base de plusieurs critères ? La commission d'analyse des offres va réaliser (ou plus vraisemblablement faire réaliser par un bureau d'études) une analyse multi-critères avec pondération arbitraire des critères. Cette pondération fera pencher la balance vers une entreprise soumissionnaire plutôt qu'une autre, d'une manière qui est toute sauf objective. De nombreux juristes considèrent qu'il en résultera une

multiplication de recours contentieux par les entreprises soumissionnaires perdantes.

2-2 Le contrat de concession

L'examen des contrats de concession de service public adoptés depuis la transposition montre que ces contrats ne sont pas fondamentalement différents des contrats de délégation de service public adoptés ces dernières années.

Le contrat de concession de service public doit comporter :

- L'objet de la concession (articles 5 et 6 de l'ordonnance) ;
- La durée de la concession (article 34 de l'ordonnance) ;
- Les spécifications techniques et fonctionnelles des prestations à réaliser (article 28 de l'ordonnance, article 2 du décret d'application) ;
- Les redevances et droits d'entrée (article 31 de l'ordonnance) ;
- La rémunération du concessionnaire (article 5 de l'ordonnance) et la tarification aux usagers (article 32 de l'ordonnance) ;
- Les droits d'occupation domaniale (article 50 de l'ordonnance) ;
- Une clause indemnitaire en cas d'annulation ou de résiliation du contrat par le juge (article 56 de l'ordonnance) ;
- Une clause de réexamen du contrat (article 55 de l'ordonnance, article 36 du décret d'application).

Les droits d'entrée pour les délégations de service public de l'eau, de l'assainissement et des déchets sont interdits par la loi Barnier depuis 1995. L'article 31 de l'ordonnance confirme que « le versement par le concessionnaire de droits d'entrée à l'autorité concédante est interdit quand la concession concerne l'eau potable, l'assainissement ou les ordures ménagères et autres déchets ».

L'accès public aux données administratives (y

compris les données des contrats) est régi par la loi n°2015-1779 du 28 décembre 2015, dite loi « Valter », héritière de la loi CADA de 1978, et la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016, dite loi « Lemaire ». Les articles 38, 53, et 78 de l'ordonnance et l'article 34 du décret d'application règlementent quant à eux l'accès public aux seules données des contrats de concession. Ainsi, « les autorités concédantes rendent accessibles, sous un format ouvert et librement réutilisable, les données essentielles du contrat de concession, sous réserve... « qu'elles ne portent pas préjudice au « savoir-faire » et au « secret industriel et commercial » du concessionnaire, et qu'elles ne soient pas « contraires à l'ordre public ». Plusieurs arrêtés du ministère des finances sont prévus pour lever l'incertitude juridique posée par ce foisonnement de textes qui s'articulent mal entre eux. Cela n'augure rien de bon. Les contrats récents auxquels ont eu accès les associations et collectifs d'usagers ont déjà leurs annexes financière et technique passablement caviardées. Et la Commission européenne prévoit une protection accrue des données afin de réduire les risques de, ce qu'elle appelle les distorsions de concurrence.

2-3 Durée et prolongation du contrat de concession

Avant la transposition, la durée d'un contrat ne pouvait pas dépasser vingt ans (loi Barnier de 1995 et arrêt Olivet de 2009). Et la prolongation de la durée par un avenant au contrat était très encadrée (Art. L.1411-2 du CGCT) : un an maximum pour motif d'intérêt général ; quelques années pour permettre au délégataire d'amortir ses investissements après accord du directeur départemental des finances publiques (DDFiP).

Avec la transposition, la durée par défaut du contrat est de cinq ans. Une durée supérieure à cinq ans et jusqu'à vingt ans doit être justifiée par les investissements à amortir et le retour sur capital investi (article 6-II du décret d'application). Une durée supérieure à vingt ans doit avoir en plus l'accord obligatoire du DDFiP (article 34-II de l'ordonnance). Il en découle que les contrats de concession signés depuis la mise en application de la

transposition ont une durée de cinq à sept ans lorsqu'ils correspondent à un affermage strict (investissements minimums par l'entreprise concessionnaire), une durée de sept à douze ans lorsqu'ils correspondent à un affermage avec un îlot concessif (par exemple, investissements par l'entreprise concessionnaire pour le renouvellement des réseaux), et une durée de douze à vingt ans lorsqu'ils correspondent à une concession à l'ancienne (totalité des investissements par l'entreprise concessionnaire).

La durée du contrat peut être prolongée par plusieurs avenants, dès l'instant où chaque nouvel avenant introduit de nouveaux investissements par l'entreprise concessionnaire (article 55 de l'ordonnance, articles 36 et 37 du décret d'application).

Environ 80 % des délégations de service public dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont actuellement de type affermage. Les nouvelles règles en terme de durée peuvent conduire à un retour progressif des concessions à l'ancienne en lieu et place des affermagements, d'autant que les collectivités locales font face à un endettement croissant. Il y a aussi le risque d'une prolongation du contrat à l'infini par des avenants successifs, empêchant à la fois de faire le bilan de la gestion privée et de retourner en gestion publique.

Enfin, la durée du contrat peut être raccourcie à condition qu'un article du contrat définisse cette option, ainsi que les modalités de remboursement du manque à gagner du concessionnaire.

2-4 Le contrôle par l'autorité concédante de l'exécution du contrat de concession de service public

L'ordonnance ne reprend pas l'obligation de garantir la totale transparence de l'exécution du contrat mentionnée à l'article 3 de la directive. La subsidiarité a encore frappé en faveur des intérêts privés. La transposition se contente de reprendre les modalités de contrôle existantes : production d'un rapport annuel par le concessionnaire (RAD) et d'un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) par

l'autorité concédante.

L'article L.1411-3 du CGCT imposait au délégataire/concessionnaire de fournir à l'autorité délégante/concédante, avant le 1^{er} juin de chaque année, « un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service », « assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ». L'article 53 de l'ordonnance reprend quasiment tel quel cet article du CGCT.

Le format et le contenu du rapport annuel reste le même. L'article 33 du décret d'application décrit les données qui doivent figurer dans ce rapport. On y retrouve sans surprise les données comptables, une analyse de la qualité du service, une annexe comprenant un compte rendu technique et financier. Le rapport ne contient toujours pas l'ensemble des données nécessaires à un véritable contrôle de la part de l'autorité concédante. Par exemple, le compte annuel des résultats d'exploitation (CARE) qui doit être fourni en annexe contient une rubrique intitulée « Contribution des services centraux et recherche » ; cette rubrique correspond aux célèbres « frais de siège » dont le montant n'est pas détaillé ; ils ne sont donc jamais véritablement contrôlés, d'autant qu'il n'y a pas de comptabilité analytique circonscrite au périmètre de la concession et que les vérifications sur pièces par l'autorité concédante sont difficiles à mener. L'institut de gestion déléguée justifie les données manquantes par la nécessité d'assurer au concessionnaire « une autonomie certaine de gestion » et une « maîtrise de ses choix techniques et financiers » ; c'est un argument fallacieux qui sert surtout à couvrir les pratiques habituelles de surfacturation et d'« optimisation fiscale ».

La production annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité des services, qui était limitée aux services publics de l'eau et de l'assainissement (article D. 2224-1 du CGCT, modifié par l'article 1 du décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015), est étendue à l'ensemble des services publics industriels et commerciaux pouvant faire l'objet d'une concession.

Comme c'était le cas avant la transposition, le RAD et le RPQS doivent être examinés par la commission consultative des services publics locaux (article L.1413-1 du CGCT) et le président de l'intercommunalité (ou le maire) doit présenter le RPQS devant son assemblée délibérante (conseil métropolitain, communautaire ou municipal). Par ailleurs, ces deux rapports « sont mis à la disposition du public [...] dans les quinze jours qui suivent leur réception » (article L-1413-13 du CGCT). La transposition accroît la protection du secret industriel et commercial. Par conséquent, il faut s'attendre à davantage de caviardage d'informations considérées comme sensibles dans les copies des RAD fournies aux associations et collectifs d'usagers.

2-5 Le cas particulier des SPL et des SEMOP

Les contrats de concession exercés par une SPL ou une SEMOP sont exclus de la transposition (article 16 de l'ordonnance).

L'autorité concédante qui était uniquement une entité de droit public (commune, intercommunalité, syndicat intercommunal) peut être désormais aussi une entité de droit privé, comme la SPL ou la SEMOP, avec les conséquences suivantes :

- la SPL peut se transformer en une coquille publique vide dont toutes les activités sont sous-traitées au privé sous la forme de concessions ;
- l'exécution du contrat de concession dans le cadre d'une SEMOP ainsi que son contrôle relèvent du conflit d'intérêt institutionnalisé ; ce sont des élus de la collectivité locale qui sont en charge du contrôle et qui la représentent en tant qu'actionnaire public dans le conseil d'administration de la SEMOP ; comment peut-on imaginer que ces élus critiquent les comptes de la SEMOP qui auront été préalablement adoptés par le conseil d'administration de la SEMOP où ils figurent au côté de l'actionnaire privé ?

3 - En marche vers une gestion privée des petits et grands cycles de l'eau ?

Il apparaît de plus en plus que le bouleversement de la gestion du petit cycle de l'eau découlant à la fois de la transposition de la directive sur l'attribution de contrats de concession, du transfert de compétence des services de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de la loi NOTRE, et de la création de la SEMOP est instrumentalisé par Veolia, Suez et compagnie pour que la gestion privée retrouve, au moins en partie, l'opacité et les profits élevés qu'elle avait il y a plus de dix ans.

Les déclarations et actes récents du gouvernement vont aussi dans le même sens. Lundi 17 octobre, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, déclarait que « le temps du financement intégralement public des projets d'infrastructures était révolu. Non seulement car nous souhaitons nous inscrire dans une trajectoire budgétaire soutenable mais aussi parce que l'intervention d'expertises et de financements privés permet souvent de construire de meilleurs projets ». Le projet de loi de finances pour 2018 réalise un véritable hold-up sur la trésorerie des agences de l'eau : réduction des budgets de 30 %, baisse des effectifs, doublement du prélèvement pour le financement de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), nouveau prélèvement pour l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Les agences de l'eau ne vont plus être en mesure de financer leurs programmes d'actions qui concernent à la fois le petit cycle (aides versées aux collectivités locales pour renouveler les réseaux, lutter contre les fuites, rénover et construire des stations d'épuration...) et le grand cycle de l'eau (reconquête du bon état des eaux superficielles et souterraines, aides pour le transfert de la compétence GEMAPI aux intercommunalités...).

Enfin, et ce n'est pas le moins inquiétant, la révision de la directive-cadre sur l'eau et de plusieurs directives associées (directive eau potable, directive inondations...) qui démarre va reposer essentiellement sur le principe d'une « évaluation quantitative des coûts et bénéfices réels » de ces directives, « y compris les impacts sur les entreprises

» privées. Autant dire que la révision risque fort de se traduire par davantage de recours aux investissements et aux technologies du secteur privé (en particulier sous la forme de partenariats public-privé), une marchandisation accrue de l'eau, et une financiarisation des écosystèmes considérés comme des actifs.

4 - Pour en savoir plus

Textes officiels

[Directive 2014/23/UE sur l'attribution de contrats de concession](#)

[Ordonnance n°2016-65 relative aux contrats de concession](#)

[Décret d'application n°2016-86 relatif aux contrats de concession](#)

[Code Général des Collectivités Territoriales](#)

Sites web des lobbies pour la gestion privée des services publics

[EurEau](#)

[Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau](#)

[Institut de Gestion Délégée](#)

Résister c'est créer ; résister c'est transformer

mardi 19 décembre 2017, par [Gustave Massiah](#)

Le Forum social mondial de Bahia a choisi comme mot d'ordre « Résister, c'est créer ; résister c'est transformer ». Cette intervention à la séance de clôture du Conseil international du 14 au 18 octobre 2017 à Salvador de Bahia, et du séminaire qui l'a prolongé, vise à mettre en perspective cette stratégie.

Résister résolument

Le mouvement altermondialiste est né de la contestation du néolibéralisme, une phase de la mondialisation capitaliste qui s'est imposée à la fin des années 1970. Le mouvement altermondialiste a déjà connu plusieurs phases : à la fin des années 1970, les luttes contre la dette et les programmes d'ajustement structurel ; à partir de 1989, les mobilisations contre les guerres, notamment en Irak, et contre un nouveau système institutionnel mondial autour de la Banque mondiale, du FMI et surtout de la mise en place de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce ; et, à partir de 2000, les forums sociaux mondiaux.

À partir de 2008, nous sommes entrés dans une nouvelle période qui nécessite une réinvention du mouvement altermondialiste et du processus des forums sociaux mondiaux. Après 2008 et la crise financière et, plus globalement, du néolibéralisme, les mouvements se sont engagés dans une période d'insurrections en 2011. Dès 2013, commencèrent les contre-révolutions. Les mouvements sociaux sont alors sur la défensive par rapport à des moments de répression, des coups d'État et des guerres. Dans cette situation, les résistances deviennent déterminantes dans les stratégies des mouvements sociaux.

À partir de 2008, la crise financière met en évidence une crise du néolibéralisme et une rupture dans le développement du capitalisme avec deux issues possibles : un renouvellement du capitalisme par la marchandisation du vivant et de la nature, le numérique et les biotechnologies ; la privatisation et la financiarisation. Ou alors une sortie du mode de

production capitaliste en tant que mode de production dominant. Cette sortie du capitalisme dominant ne correspondra pas forcément à un mode de production plus juste ; le dépassement du capitalisme ne débouche pas automatiquement vers un « socialisme » et peut donner naissance à des sociétés inégalitaires et oppressives.

Dès 2011, les réponses des peuples à la crise du capitalisme se déclinent sous la forme d'insurrections populaires qui peuvent être qualifiées de révolutionnaires. Ce sont des dizaines de mouvements populaires qui mettent dans leurs pays des millions de personnes dans la rue. Rappelons les printemps arabes à partir de Tunis et du Caire ; les indignés en Europe du Sud, les *Occupy* à Londres et New York, les étudiants chiliens, le parc Taksim à Istanbul, les carrés rouges au Québec, les parapluies à Hong Kong, les « gens ordinaires » à New Delhi... On retrouve partout les mêmes mots d'ordre : le refus de la pauvreté et des inégalités, le rejet des discriminations, les libertés et le refus des répressions, la revendication d'une démocratie à réinventer, l'urgence écologique. Et, partout, un nouvel enjeu, le refus de la corruption, le rejet de la fusion des classes politiques et des classes financières qui annule l'autonomie du politique et entraîne la méfiance des peuples par rapport aux instances du politique.

Dès 2013, commencent les contre-révolutions avec la montée des idéologies racistes, sécuritaires, xénophobes. Le néolibéralisme durcit sa domination et renforce son caractère sécuritaire appuyé sur les répressions et les coups d'État. Les mouvements sociaux et citoyens se retrouvent en position défensive. Les résistances sociales, démocratiques,

politiques, idéologiques s'imposent.

Résister, c'est créer, et créer, c'est résister

Pour créer, il faut résister. En partant des résistances, on peut les mettre en perspective dans un projet. Les résistances définissent les refus et ouvrent les pistes des alternatives nécessaires et possibles. La lisibilité d'un projet alternatif se dessine à travers les refus.

Les résistances ouvrent le champ des possibles. La radicalité des luttes est portée par leur singularité. Chaque lutte porte des dépassements. Elle révèle des horizons inattendus au départ. Nous l'avons bien vu à Bahia avec la radicalité des mouvements de femmes, les mouvements des peuples traditionnels et plus spécifiquement des mouvements noirs des afro-descendants, les mouvements culturels et notamment les mouvements hip-hop. La convergence des mouvements ne se fait pas par la réduction de leur radicalité pour les rendre compatibles. Elle se traduit dans l'invention de nouvelles approches. Par exemple, l'intersectionnalité dans la convergence des mouvements sociaux, des mouvements de femmes, des mouvements des afro-descendants. De même, le refus générationnel de l'uniformisation du monde par la domination économique.

Résister, c'est créer ; créer, c'est résister. Cette approche qui relie la résistance et la création définit l'approche stratégique. La stratégie se définit et se construit dans l'articulation entre la réponse à l'urgence et la mise en œuvre d'un projet alternatif. Il faut répondre à l'urgence par des propositions qui répondent aux situations de manière immédiate. Mais l'urgence ne suffit pas à changer les situations ; il faut articuler les actions d'urgence avec des propositions alternatives, avec un projet.

C'est cette stratégie qu'a engagée le mouvement altermondialiste en réponse à la crise financière de 2007. Le Forum social mondial de Belém en est l'illustration. Le Forum a réaffirmé un programme d'urgence avec les propositions immédiates : le contrôle de la finance, la suppression des paradis

fiscaux et judiciaires, la taxe sur les transactions financières, l'urgence climatique, la redistribution... On retrouve ces mesures dans le programme de la commission des Nations unies animée par Joseph Stiglitz et Amartya Sen, celle sur le Green New Deal. Ces propositions adoptées n'ont pas été appliquées et n'ont pas empêché le durcissement du néolibéralisme, ce qui nous rappelle que le New Deal décrété par Roosevelt en 1933 n'a été appliqué qu'en 1945 après la Seconde Guerre mondiale.

Mais, à Belém, un ensemble de mouvements, les femmes, les paysans, les écologistes et les peuples indigènes, surtout amazoniens, ont pris la parole pour affirmer : s'il s'agit d'une remise en cause des rapports entre l'espèce humaine et la Nature, il ne s'agit pas d'une simple crise du néolibéralisme, ni même du capitalisme, il s'agit d'une crise de civilisation, celle qui, dès 1492, a défini certains fondements de la science contemporaine dans l'exploitation illimitée de la nature et de la planète. C'est de cette crise que date la définition d'un projet alternatif, celui de la transition sociale, écologique, démocratique, y compris politique et géopolitique. Cette transition s'appuie sur de nouvelles notions et de nouveaux concepts : les biens communs, la propriété sociale, le *buen vivir*, la démocratisation radicale de la démocratie...

Cette démarche renouvelle la notion de transition, qui n'est pas la conception d'une démarche progressive et réformiste ; elle inclut la nécessité de ruptures et de révolutions. Elle remet toutefois en cause l'idée du « grand soir » résumé par la prise du pouvoir d'État ; tout devient possible après et avant, tout est récupérable et même récupéré. L'hypothèse est que les rapports sociaux de dépassement du capitalisme préexistent dans les sociétés actuelles, comme les rapports sociaux capitalistes se sont construits dans la société féodale. Quels sont alors les rapports sociaux du dépassement qui cherchent à émerger dans les sociétés actuelles ? Il y a donc une liaison dialectique et complexe entre rupture et continuité, ce qui donne une nouvelle approche théorique aux pratiques alternatives qui complètent les luttes et l'élaboration théorique dans l'invention d'un nouveau monde.

Résister, c'est transformer

Résister, c'est lutter pied à pied ; c'est aussi montrer que des progrès sont possibles à travers les nouvelles pratiques et les nouvelles politiques, même partielles. Il s'agit alors de contester la prétention du capitalisme à se présenter comme le seul porteur du progrès et de la modernité.

Le capitalisme se présente comme porteur de modernité et de modernisation et rejette tous ceux qui le contestent comme tenants de l'immobilisme et du refus du changement. Les changements imposés par le capitalisme sont porteurs de régression sociale. Mais on ne peut pas se contenter de dire : il ne faut rien changer parce que ce sera pire, même si c'est très probable que les changements entraîneront une situation dégradée pour les travailleurs et les couches populaires. Le capitalisme est porteur d'une modernisation, mais comme l'avait déjà pointé Gramsci, c'est une modernisation régressive. Le mouvement altermondialiste l'a expérimenté dès le début du néolibéralisme avec M^{me} Thatcher, surnommée Madame TINA avec son affirmation « There is no alternative ». C'est à cette agression que le mouvement altermondialiste a répondu en affirmant qu'il y a des alternatives meilleures : « Un autre monde est possible ».

La bataille porte sur le contrôle des modernisations et sur la définition d'une modernité progressiste en opposition à la modernité régressive. Nous voyons comment le capitalisme se modernise par le contrôle du numérique et des biotechnologies. Mais la bataille est en cours ; ce sont les grandes entreprises qui pillent et détournent les progrès possibles. Les collectifs de logiciels libres, les lanceurs d'alerte, les porteurs de la santé publique, l'urgence climatique, la biodiversité, l'extractivisme et dans tant d'autres domaines, les affrontements ne font que commencer. Cette bataille oppose clairement deux conceptions de la modernité, celle de la marchandisation et de la financiarisation d'un côté et celle du respect de la nature et du développement des droits fondamentaux individuels et collectifs de l'autre.

C'est ce débat qui a commencé à Bahia sur les

urgences écologiques, sur le travail et la nouvelle révolution industrielle, sur l'emploi, sur la protection sociale universelle, sur la santé, sur l'eau, sur la terre, sur le logement, sur le climat, sur la culture...

Qui porte la transformation ?

Les mouvements sociaux et citoyens sont confrontés à la définition de leur stratégie, à la nature des bases sociales et des alliances. Les sociétés sont en mutation. Le nouveau se construit à travers l'ancien. Dans les porteurs de la transformation, se redéfinissent les rapports entre les mouvements, les classes sociales et les peuples. Les luttes de classes restent déterminantes ; mais les classes sociales et les rapports entre les classes sociales changent. Rappelons-nous que, lors de la révolution de 1789, aucune des deux classes principales, la paysannerie et l'aristocratie, ne l'a emporté ; ce sont des classes issues du processus, la bourgeoisie et, plus tard, la classe ouvrière qui se sont dégagées.

La classe ouvrière et la paysannerie d'un côté, la bourgeoisie de l'autre restent déterminantes. Mais de nouvelles classes sont déjà présentes. Du côté des classes dominantes, les « compétents » cherchent à s'imposer dans la bourgeoisie financière et ne se contentent pas de leur position de servants des actionnaires. Ils doivent aussi tenir compte de la masse des diplômés dont beaucoup sont des diplômés-chômeurs. De l'autre côté, les classes populaires sont d'abord confrontées à la précarité. Le précaire caractérise un statut social. Les travailleurs encore stables sont confrontés au nouveau management déstabilisateur dans les entreprises. Les scolarisés précaires cherchent leur positionnement. Les discriminés et les racisés sont cantonnés dans les quartiers populaires. Les migrants et les réfugiés forment une masse flottante, la nouvelle classe laborieuse et dangereuse.

Les peuples s'adaptent aux différentes situations et à la définition des identités multiples. Ils expérimentent au niveau local la démocratie de proximité et la liaison aux territoires. Ils interrogent au niveau national le rapport entre l'État et le national. Ils expérimentent l'évolution culturelle et

écologique des grandes régions du monde. Ils interpellent le rapport entre la planète et la mondialisation.

Les mouvements sociaux et citoyens sont confrontés à la nécessaire redéfinition du politique et du pouvoir. Ils sont les acteurs directs de la résistance et des pratiques alternatives pour la construction d'un autre monde possible. Chacun des mouvements doit définir sa stratégie par rapport à la nouvelle situation. Chaque mouvement définit dans sa stratégie une dimension internationale, en réponse à la mondialisation dominante, celle de la phase néolibérale du capitalisme. Le mouvement altermondialiste se construit à partir de la stratégie des mouvements et de la dimension internationale de cette stratégie.

Résister, créer et transformer

Il nous faut revenir à la situation pour prendre la mesure des conséquences d'une période de contre-révolutions. Actuellement, nous vivons plusieurs contre-révolutions conservatrices : la contre-révolution néolibérale, celle des anciennes dictatures, celle du conservatisme islamiste, celle du conservatisme hindouiste. Elle rappelle que les périodes révolutionnaires sont généralement brèves et souvent suivies de contre-révolutions violentes et beaucoup plus longues. Mais, les contre-révolutions n'annulent pas les révolutions et le nouveau continue de progresser et émerge sous de nouvelles formes.

La droite et l'extrême droite ont mené une bataille pour l'hégémonie culturelle, dès la fin des années 1970, contre les droits fondamentaux et particulièrement contre l'égalité, contre la solidarité, pour les idéologies sécuritaires, pour la disqualification amplifiée après 1989 des projets progressistes. Elles ont mené les offensives sur le travail par la précarisation généralisée ; contre l'État social par la marchandisation et la privatisation et la corruption généralisée des classes politiques ; sur la subordination du numérique à la logique de la financiarisation. Cette montée en puissance des droites et des extrêmes droites ne s'est pas imposée sans résistances. Les peuples n'ont pas désarmé et

l'affrontement devient de plus en plus violent.

Rappelons cette citation de Gramsci, peu avant sa mort en 1937 : « le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres ». Les monstres sont là ; interrogeons-nous sur le vieux monde et le nouveau monde.

Le durcissement des contradictions et des tensions sociales explique le surgissement des formes extrêmes d'affrontement. Mais, il y a aussi une autre raison à la situation, ce sont les angoisses liées à l'apparition d'un nouveau monde. Temer et Trump en sont les visages grimaçants. Prenons l'exemple d'un électeur de l'Alabama, blanc, classe moyenne, il regarde autour de lui, que voit-il ? Les Indiens sont toujours là ; les noirs refusent la ségrégation, les latinos deviennent majoritaires, les femmes veulent la moitié du pouvoir. Le monde qu'il imaginait n'existe déjà plus. Il se réfugie dans la violence, il prend son fusil et tire !

Et le nouveau monde ? Quels sont les changements profonds qui construisent le nouveau monde et qui préfigurent les contradictions de l'avenir ? Nous pouvons identifier cinq mutations en cours, des révolutions inachevées dont nous percevons déjà les premiers bouleversements. La révolution des droits des femmes remet en cause des rapports millénaires. La révolution des droits des peuples, la deuxième phase de la décolonisation, après l'indépendance des États, met en avant la libération des peuples et interroge les identités multiples. La prise de conscience écologique est une révolution philosophique, celle qui repose l'idée d'un temps fini. Le numérique renouvelle le langage et l'écriture et les biotechnologies interrogent les limites du corps humain. Le bouleversement du peuplement de la planète est en cours ; il ne s'agit pas d'une crise migratoire, mais d'une révolution démographique mondiale.

Il y a plusieurs bouleversements en cours, des révolutions inachevées et incertaines. Rien ne permet d'affirmer qu'elles ne seront pas écrasées, déviées ou récupérées.

Mais rien ne permet non plus d'affirmer le contraire.

Elles bouleversent le monde ; elles sont aussi

porteuses d'espoirs et marquent déjà l'avenir et le présent.

« Désobéir », compte rendu du livre de Frédéric Gros

mardi 19 décembre 2017, par [Geneviève Azam](#)

À l'heure où la désobéissance civile ou civique retrouve des lettres de noblesse et des expressions concrètes et variées, où les raisons de désobéir sont si nombreuses, Frédéric Gros [1] nous propose une réflexion quasi ontologique sur l'obéissance et les tensions éthiques qu'elle contient. Contrairement à ce que le titre pourrait laisser supposer, ce livre traite en effet davantage de l'obéissance que de la désobéissance : « Pourquoi il est si facile de se mettre d'accord sur la désespérance de l'ordre du monde et si difficile pourtant de lui désobéir ? ». Au fond, pourquoi obéissons-nous alors que « désobéir peut être une victoire sur soi, une victoire contre le conformisme généralisé et l'inertie du monde ? ».

À l'heure où la désobéissance civile ou civique retrouve des lettres de noblesse et des expressions concrètes et variées, où les raisons de désobéir sont si nombreuses, Frédéric Gros [2] nous propose une réflexion quasi ontologique sur l'obéissance et les tensions éthiques qu'elle contient. Contrairement à ce que le titre pourrait laisser supposer, ce livre traite en effet davantage de l'obéissance que de la désobéissance : « Pourquoi il est si facile de se mettre d'accord sur la désespérance de l'ordre du monde et si difficile pourtant de lui désobéir ? ». Au fond, pourquoi obéissons-nous alors que « désobéir peut être une victoire sur soi, une victoire contre le conformisme généralisé et l'inertie du monde ? ».

Pour nous emmener sur ces salutaires chemins de pensée, Frédéric Gros convoque la littérature, Dostoïevski notamment, les grandes figures exemplaires, Socrate, Antigone, et les textes classiques et fondateurs pour ces réflexions, ceux de Kant (*Réflexions sur l'éducation*), La Boétie (*Discours de la servitude volontaire*), D.H.Thoreau (*Résistance civile au gouvernement*, 1848, devenu *Désobéissance civile* ou encore *Walden dans les Bois*), Hannah Arendt (*Du mensonge à la violence*, *Eichmann à Jérusalem-Rapport sur la banalité du mal*), Gunter Anders (*Avoir détruit Hiroshima*, *Correspondance avec Claude Eatherly*), Simone Weil (*Obéissance et Liberté*).

Du récit des *Frères Karamazov* (épisode du retour du Christ parmi nous), il tire la leçon suivante qui inaugure sa réflexion : « C'est dans l'obéissance seulement qu'on se rassemble, qu'on se ressemble,

qu'on ne se sent plus seul. L'obéissance fait communauté. La désobéissance divise ». La liberté est vertigineuse, elle demande du courage, celui de s'affranchir du consentement à la domination, à la soumission, à la résignation, à la sur-obéissance, au nombre. Il faut résister à notre désir d'obéir, c'est pourquoi la liberté est une disposition éthique d'abord, il faut vouloir être libre. Le conformisme, la dissolution dans le « on » est souvent infiniment plus supportable et la modernité a inventé des formes d'obéissance qui ne font plus appel aux grandes « institutions disciplinaires » analysées par Foucault, des formes sournoises, subtiles et douces, voire ludiques pourrait-on ajouter.

Et pourtant, une rupture, un basculement historique, un « renversement des monstruosité » a eu lieu. L'auteur cite Hannah Arendt recopiant en 1967 une phrase de Peter Ustinov dans son *Journal de pensée* : « Pendant des siècles, les hommes ont été punis pour avoir désobéi. À Nuremberg, pour la première fois, des hommes ont été punis pour avoir obéi. Les répercussions de ce précédent commencent tout juste à se faire sentir ». Désobéir, c'est affirmer notre humanité, contrairement aux pensées philosophiques ou religieuses qui font de l'obéissance la voie de l'humanisation pour les unes ou la voie du salut pour les autres, contrairement aussi à la raison technicienne qui a produit des « monstres d'obéissance » en nous faisant automates.

Frédéric Gros intitule un de ses chapitres : « L'année 1961 ». C'est l'année du procès Eichmann à

Jérusalem et le renouvellement d'une réflexion sur la responsabilité et ses différentes formes, sur la déresponsabilité, réflexion que l'auteur analyse finement dans toutes ses dimensions. J'ajouterais à cela l'année 1960 et la publication du Manifeste des 121 déclarant le droit à l'insoumission : « Nous respectons et jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien ». Cette période est souvent invoquée par ceux et celles qui aujourd'hui empruntent la voie de la désobéissance.

Toute obéissance n'est cependant pas synonyme d'abandon. Frédéric Gros analyse longuement le cas de Socrate, notamment son renoncement à fuir de la prison alors qu'il en aurait eu la possibilité. : « Accepter la sanction, ce n'est pas forcément la légitimer, mais en faire éclater le scandale ». Il rejoint Merleau-Ponty qui a vu dans l'attitude de Socrate une manière de résister. Si nous quittons un instant ce livre et pensons aux actes concrets (et revendiqués comme tels) de désobéissance, c'est bien précisément ce scandale qui a été convoqué dans l'argumentaire des femmes punies pour avoir permis ou effectué des avortements au temps où c'était interdit, par les faucheurs d'OGM, et plus récemment par les « faucheurs de chaises ». Socrate est encore convoqué par l'auteur pour analyser ce qu'il appelle « la dissidence civique » : « Le dissident fait surtout l'expérience d'une impossibilité éthique. Il désobéit parce qu'il ne peut plus continuer à obéir ». Car obéir n'est pas fondamentalement dire oui, mais dire non à soi-même en disant oui à l'autre.

C'est à partir de cette tension que l'auteur nous livre une conception du sujet, autre que le sujet conçu comme jaillissement autonome. Elle est largement inspirée de D.H. Thoreau, pour qui la désobéissance « s'enracine dans un travail éthique sur soi », une exigence intérieure cultivée lors de ses promenades (Frédéric Gros a écrit également un livre sur le sujet, *Marcher*). Thoreau, selon l'auteur, définit le sujet désobéissant et responsable comme celui qui donne sa place à « l'indélégalable », au « c'est à moi de le faire ». « Si je ne suis pas moi, qui le sera à ma place ? », écrivait Thoreau. Ce « soi indélégalable », insubstituable, n'est pas le Je unique, singulier, narcissique, menacé d'individualisme, de subjectivisme et de recherche d'un « soi »

authentique. Il est principe d'humanité et exigence d'universel, car « on se découvre irremplaçable d'abord et essentiellement pour se mettre au service des autres ». La conscience de l'indélégalable est le point de départ de la « dissidence civique » : « Le contraire politique du conformisme n'est pas le Je unique, singulier, qui demande à être enfin lui même, c'est le soi indélégalable qui exige la dignité universelle ». Il est donc impossible de déléguer à d'autres le souci du monde et des autres. C'est aussi la leçon de Socrate. Il est impossible de se défaire de cette responsabilité, ainsi que l'écrivait Jankelevitch. Le sujet n'est plus seulement le sujet autonome, construisant du sens, il est le sujet responsable, habité par le souci du monde et des autres. Il est pourtant très difficile de vivre avec ce sujet responsable de tout, ce qui explique les stratégies d'évitement, de contournement, d'obéissance.

Cette réflexion, ce cheminement philosophique partagé avec l'auteur qui ne nous lâche jamais la main, sont infiniment précieux pour tous ceux et celles qui cherchent les chemins de la dissidence et de la désobéissance.

Avec tout de même une question qui reste en suspens. Si Frédéric Gros affirme que la démocratie ne pourra être sauvée que par la désobéissance éthique, les tentations de l'obéissance sont telles que les figures choisies de la désobéissance, Socrate, Antigone, Thoreau et quelques autres, peuvent apparaître comme des exceptions difficilement atteignables, tant elles semblent supposer une forme élevée d'ascétisme éthique. Certes, le propos du livre n'est pas d'entrer dans le concret de la désobéissance, mais les actes de désobéissance sont certainement plus nombreux et permanents qu'on pourrait le penser de prime abord. Et on peut même dire que, sans ces actes, individuels ou collectifs, ce qui reste de notre démocratie serait encore réduit. Enfin, si nous allons voir du côté d'Albert Camus et de *L'Homme révolté* (Camus n'est pas convoqué dans cet ouvrage), le consentement est autre chose que l'obéissance ou la résignation, il est fondamentalement le consentement au monde, l'amour du monde (*Amor mundi*, Arendt), sans lesquels le souci du monde, le désir de le transformer et la révolte sont absents. Le consentement, le oui,

précède la révolte.

Notes

[1] Frédéric Gros, *Désobéir*, Paris, Albin Michel-Flammarion, 2017.

[2] Frédéric Gros, *Désobéir*, Paris, Albin Michel-Flammarion, 2017.

Revue des revues

Nationalité, nationalisme

C'est ce thème qui a été choisi comme axe central du dossier de ce numéro 15 de la revue *Les Possibles*. La revue des revues s'inscrit dans le choix qui a été opéré. Elle présentera une vaste enquête menée auprès de plusieurs dizaines de milliers de personnes par le *Pew research center*. Seront ensuite présentées plusieurs études conduites dans le cadre de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Sera également présenté un ouvrage publié par la revue *Finance & Développement* du FMI qui s'interroge sur la mondialisation. Un autre ouvrage sera brièvement abordé quant à l'apport que pourraient présenter les biens communs. Enfin c'est une vaste étude de la Banque mondiale qui sera proposée, elle porte sur les notions, et la réalité, de l'exclusion et de l'inclusion.

1. Nationalité, nationalisme

1.1 Enquête internationale

Une étude datée de 2003 du *Pew research center* [1] présentait, à la suite de la guerre conduite par les États-Unis contre l'Irak, des [enquêtes menées](#) dans quarante-neuf pays dont on trouvera la liste en page de garde. Plus de 66 000 personnes ont été interrogées.

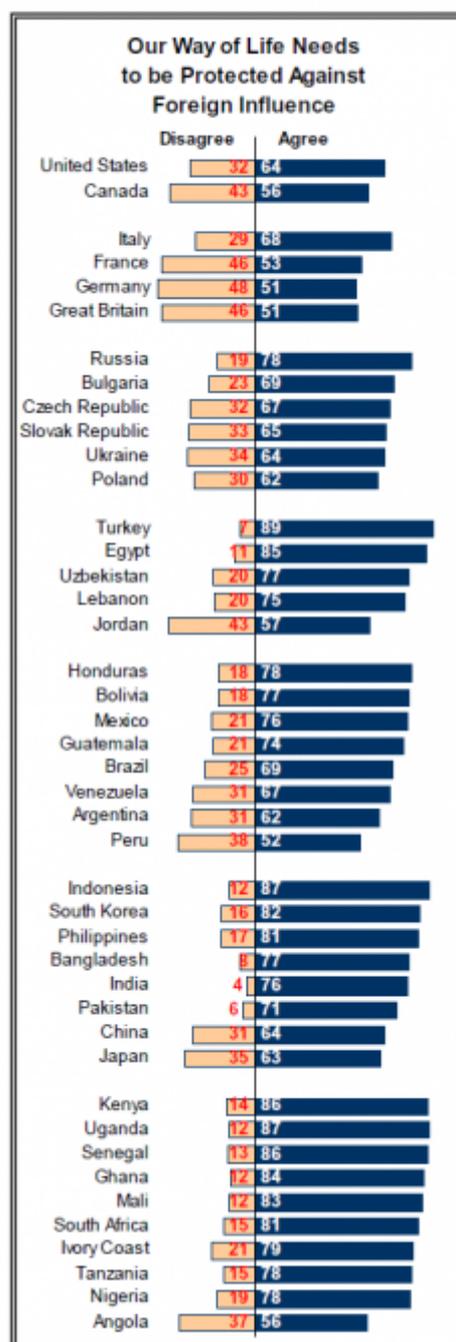
À l'exception de quelques observations, l'ensemble de l'étude ne sera pas abordé ici. Avant d'examiner le contenu des quelque 25 pages de la fin de l'étude consacrée « au nationalisme, à la souveraineté et aux points de vue relatifs aux institutions internationales », il n'est pas sans intérêt de relever quelques remarques d'ordre général. Après cette guerre contre l'Irak, une tendance générale semble s'établir, à l'exception notable de l'Allemagne et de la France, une part accrue des populations se montre encline aux restrictions à la venue d'étrangers sur le territoire national. Exceptés le Royaume-Uni, Israël et le Canada, on observe une augmentation importante de la part de la population hostile à la politique états-unienne, notamment, une fois encore en Allemagne et en France et, nommément, à l'égard du Président Bush. Contrairement à ce qui a pu souvent être

affirmé, sauf aux États-Unis, le soutien populaire à la « lutte contre le terrorisme » est resté fort modéré. À propos de la religion, on notera, dans les pays à forte prégnance de l'islam, une part élevée de la population souhaitant que la religion joue un rôle important dans l'éducation, allant jusqu'à 92 % en Indonésie ; de même, un pourcentage élevé – 52 % au Ghana et 53 % au Nigeria – de cette population, mais pas en Indonésie, ne souhaite pas que les femmes se prononcent sur le port du voile. Sur les questions générales, on se reportera avantageusement au tableau de la page 80 qui, pour 46 des pays évoqués précédemment, indique ce qui, avec la « mondialisation », va mieux et ce qui est pire ; on remarquera que six secteurs sont considérés comme ayant empiré : les emplois, les conditions de travail, la prévalence de la maladie, l'écart riches/pauvres, l'accessibilité aux soins de santé et la retraite. Avec 90 % et 82 % l'Allemagne et la France figurent dans le haut du « palmarès ». On notera que, parmi les choses allant mieux, le ressenti des populations pour l'accès à la nourriture correspond aux analyses chiffrées internationales, en particulier celles de la FAO.

S'agissant de la dernière partie de l'étude, les enquêteurs remarquent, dans une sorte de paradoxe, que si les personnes interrogées se montrent de plus en plus à l'aise avec la mondialisation, beaucoup

d'entre elles manifestent une forte attraction pour le nationalisme et vont même jusqu'à affirmer que tout ou partie des pays voisins des leurs leur appartiennent. Les réponses données aux questions relatives à la culture ne laissent pas d'être fort préoccupantes puisque, sur tous les continents, les populations déclarent, majoritairement, leur culture supérieure à celle du voisin. C'est particulièrement vrai en Indonésie et en Corée, où les habitants prétendent leur culture supérieure à toutes les autres à 90 %. En Inde, il s'agit de 85 %. Seule la majorité de la population jordanienne n'estimait pas sa culture supérieure aux autres ! C'est encore le cas, à hauteur de 60 %, aux États-Unis. En revanche, contrairement à certains clichés, il y aurait « seulement » 33 % des Français estimant leur culture meilleure que celle des autres, 37 % des Anglais et 40 % des Allemands.

On verra, sur le tableau reproduit ci-dessous, que le sentiment de devoir se protéger contre le mode de vie des autres est majoritaire dans tous les pays ayant fait l'objet de l'enquête. On notera que ce besoin est fortement ressenti dans les pays africains anciennement colonisés. De la même manière, le besoin de protection « contre » les migrants est très largement répandu ; seuls parmi les pays interrogés, sont en dessous de 20 % le Japon, la Pologne, la Bulgarie, le Liban et la Corée du Sud, qui descend à 7

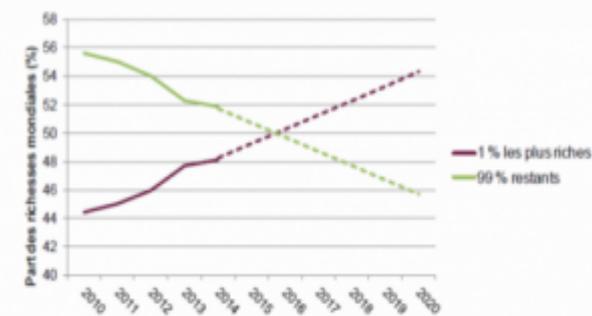


%.

Comme on peut aisément l'imaginer, les opinions publiques à l'égard de la mondialisation n'apparaissent pas *ex nihilo*. Il est éclairant d'observer le tableau page 99 qui indique l'appréciation des opinions publiques de 16 pays envers trois organisations internationales très généralement considérées comme constituant le cœur de la mondialisation : l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI). On observera que pour six d'entre eux, l'opinion considère, à des degrés divers, ces institutions comme mauvaises

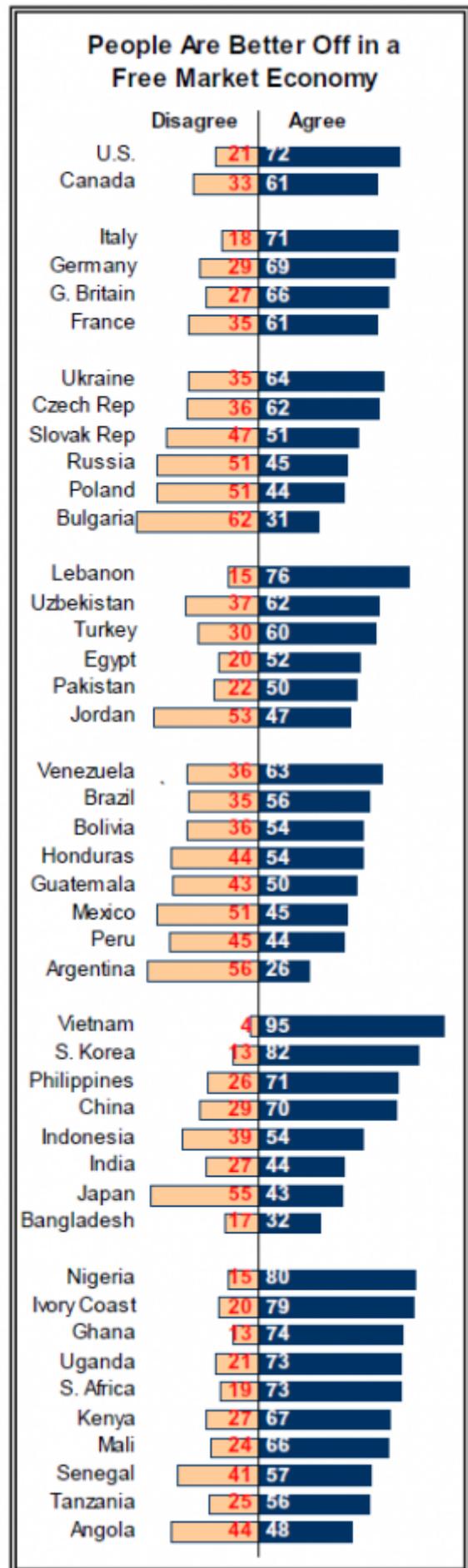
pour la nation. Les 66 % d'opinions argentines défavorables illustrent parfaitement la réalité en ces débuts des années 2000. Le pays subit alors une lourde crise en raison du poids de sa dette et de la détérioration de ses exportations due en grande partie à la hausse du dollar. Le FMI a alors appliqué brutalement sa recette uniforme inscrite dans le Consensus de Washington, principalement basée sur une sévère austérité qui s'est abattue sur la population, en premier lieu, la moins favorisée. On imagine quels auraient été les résultats de pareille enquête menée, aujourd'hui, en Grèce !

Figure 2 : Part des richesses mondiales des 1 % les plus riches et des 99 % restants : les lignes en pointillés sont une projection de la tendance 2010-2014. D'ici 2016, les 1 % les plus riches détiendront plus de 50 % de toutes les richesses dans le monde.



Toutefois on verra dans le tableau de la page 104 reproduit ci-dessous que si le libre marché apparaît comme un instrument de liberté générale, il ne l'est en réalité que pour... les propriétaires du capital, comme on le voit dans la croissance des inégalités qui apparaît clairement sur ce graphique reproduit ci-dessus que l'on retrouve dans [Alors, ce machin ?](#)

Incontestablement, les riches, à travers leurs outils de propagande, ont parfaitement su faire croire qu'un libre marché représentait la liberté. Il faut dire que les régimes qui proclamaient mettre fin à « l'exploitation de l'homme par l'homme » ont su, eux, être monstrueux avec les libertés individuelles et collectives. Comment comprendre autrement qu'au Vietnam, qui s'est montré si héroïque dans les guerres contre le colonialisme et l'impérialisme, 95 % de la population estiment que le peuple vit mieux avec le système de libre marché ?



Toutefois on observera sur la tableau figurant en

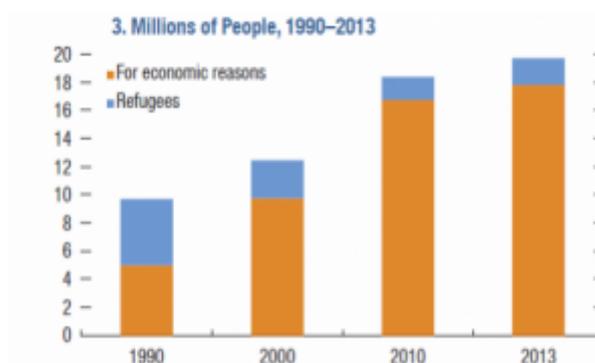
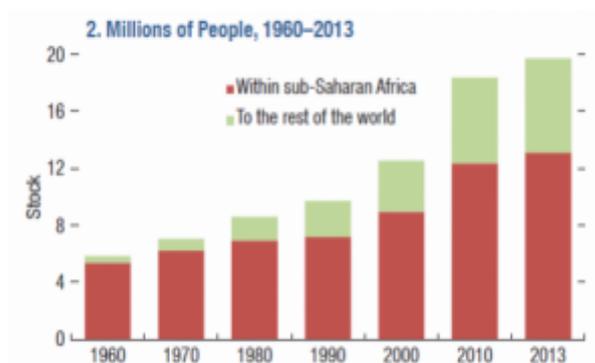
page 105 que de nombreux citoyens à travers le monde attendent que leur pays mette en place, et entretienne, un filet de sécurité sociale. Ils sont ainsi, 58 % aux États-Unis, 61 % au Pakistan, plus de 60 % au Venezuela, Honduras et Guatemala, et au moins 50 % dans 6 des 10 pays africains objet de l'enquête. On verra aussi que dans les quatre pays de l'Union européenne et dans les six pays membres de feu le CAEM (COMECON) interrogés, la volonté de disposer d'un filet de sauvetage public est sensiblement plus faible qu'ailleurs dans le monde ; est-ce parce que les habitants de ces pays ont pris l'habitude de considérer que ce type de protection était une donnée ?

On remarquera aussi, page 108, qu'à l'exception des États-Unis et du Canada, les ressortissants de tous les autres pays considèrent majoritairement que le succès dépend de « forces » qui leur échappent. Peut-être sera-t-on surpris par les résultats présentés page 115 : la majorité des pays, y compris les États-Unis, abritent des populations considérant que le croyance en un dieu est nécessaire. Seuls échappent à cette hégémonie le Canada, les quatre pays de l'Union européenne déjà mentionnés et les pays anciennement communistes, à l'exception de l'Ukraine. Les territoires à majorité musulmane présentent, à l'égard de cette croyance, les pourcentages les plus élevés. C'est aussi là que l'on rencontre les taux de satisfaction les plus bas envers un emploi pour la femme et le mari ou encore l'acceptation de l'homosexualité.

1.2 Réflexions menées au FMI

Depuis les années 2000, le FMI publie un rapport annuel consacré à la diversité. À partir de 2011, celui-ci s'est intitulé *Diversity and inclusion*, la dernière version est celle de [2015](#). Il faut refréner son envie d'apprendre des choses sur ce que devient le monde en la matière ; en réalité, il s'agit d'un discours *pro domo* et documenté sur ce que fait le Fonds pour, en son sein, améliorer les choses. Il s'attache à ouvrir son staff à la diversité, ainsi verra-t-on une femme saoudienne, tout sourire, coiffée d'une châle noir, pour présenter les dizaines de tableaux chiffrés les *Examples Of Internal And External Initiatives*. Fort bien.

En revanche, en 2016, est publié [Sub-saharan migration](#). On verra sur les deux graphiques reproduits ci-dessous que l'affaire n'est pas anecdotique ; en 2013, l'Afrique subsaharienne a dû accueillir près de 20 millions de personnes dont les deux tiers environ provenant eux-mêmes de cette même Afrique subsaharienne.

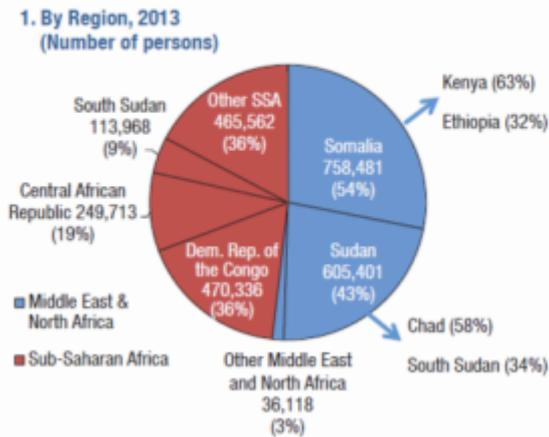


Sources: UN High Commissioner for Refugees database; and World Bank, Migration and Remittances database.

Rappelons que l'Afrique subsaharienne, qui compte près d'un milliard d'habitants, dispose d'un revenu annuel par tête de moins de 3 500 dollars, soit moins de 9 % du PIB/h connu dans les pays les plus riches. La Côte d'Ivoire est le pays, avec près de 2,5 millions de personnes, qui compte le plus grand nombre d'émigrés, suivie par l'Afrique du Sud. Le Burkina Faso présente la particularité d'être à la fois un pays d'accueil et d'émigration.

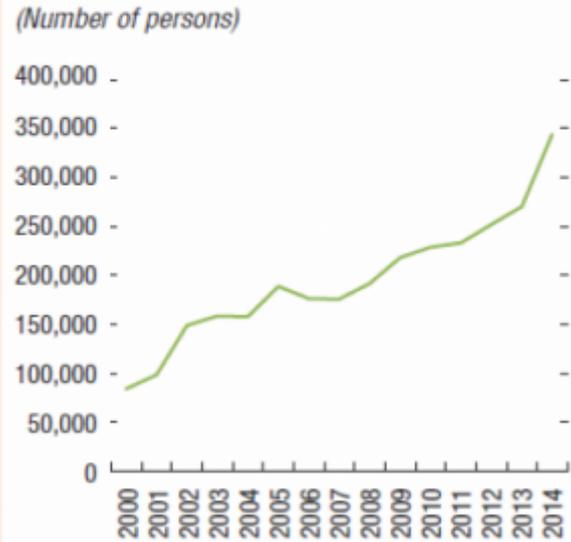
On aura avec la figure 5 reproduite ci-dessous une vue d'ensemble rendant globalement compte du caractère dramatique de la situation face aux réfugiés.

Figure 5. Sub-Saharan Africa as a Refugee Destination



On notera que les cinq conflits du Congo, d'Afrique centrale, de Somalie, du Soudan et du Sud-Soudan sont à l'origine de la part la plus importante de l'émigration subsaharienne. Quand on constate qu'un grand nombre de réfugiés somaliens trouve refuge en Éthiopie, où le PIB/h est de quelque 1 500 dollars annuels ou que ceux du Soudan fuient vers le Sud-Soudan, on mesure le caractère dramatique de ces désastres. Comment, après de tels traumatismes, pourrait-on imaginer que ces populations, si elles évitent la mort, puissent ne pas tenter de trouver un semblant de réconfort dans le premier viatique venu, religion, communauté ou autre ? Malgré la gravité de ces situation, le FMI rappelle que 85 % de la diaspora subsaharienne vit dans les pays de l'OCDE, dont la moitié aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en France. La figure 1.1 reproduite ici montre, sur la période 2000-2014, la croissance du nombre de réfugiés subsahariens en Europe.

Figure 1.1. Refugees from Sub-Saharan Africa and Asylum Seekers to Europe, 2000–14
(Number of persons)



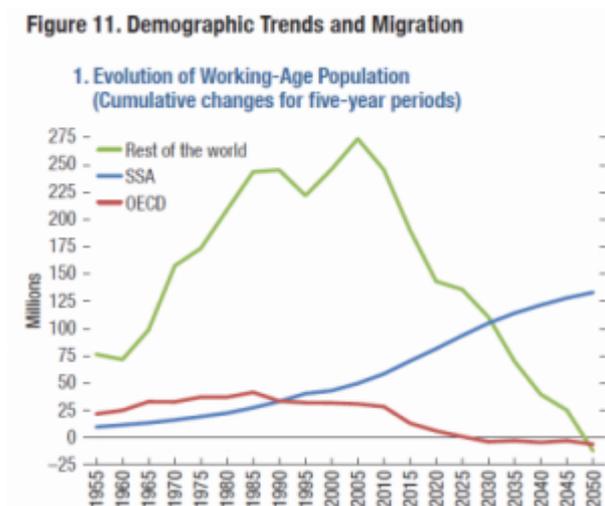
Source: UN High Commissioner for Refugees database.

Le Fonds indique six raisons majeures poussant les Subsahariens à tenter de venir dans les pays de l'OCDE :

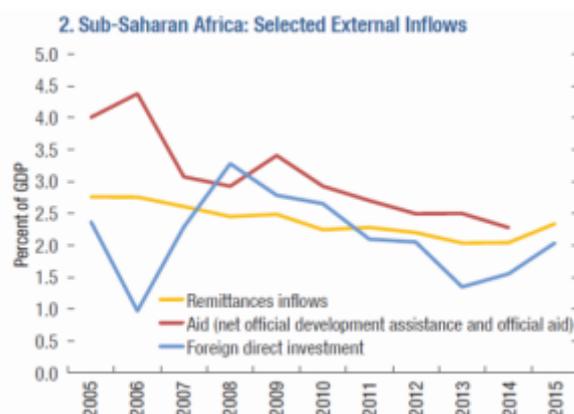
- écart, souvent considérable, entre les PIB/h des pays d'origine et ceux des pays espérés,
- écart entre le nombre d'emplois offerts,
- existence d'une diaspora dans les pays cibles,
- distance entre le pays d'origine et celui qui est visé,
- différence entre les dépenses de santé dans les pays d'origine et ceux de l'OCDE,
- caractéristiques comme la langue, les anciennes relations coloniales, les guerres en Afrique subsaharienne et les enclavements.

En 2016, selon la Banque mondiale, la population subsaharienne était de 1 milliard d'habitants et devrait avoir dépassé 2 milliards en 2050, tandis que le nombre de quelque 500 millions de l'Union européenne d'aujourd'hui ne devrait guère varier. Aussi, convient-il d'observer la

figure 11 reproduite ici. On y voit que seule l'Afrique subsaharienne est la zone géographique où la croissance de la population active est continue jusqu'en 2050. Si on considère que l'observation du FMI quant à la possibilité d'emploi de la population active d'ici à 2050 comme facteur d'émigration, est fondée, on conçoit que celle-ci ne va guère diminuer.



Toutes ces observations du Fonds mettent clairement en évidence que les données économiques et leur évolution constituent sans doute le facteur le plus important quant à l'évolution de l'émigration. Aussi, ne peut-on guère que se poser cette question [Afrique, avenir de l'humanité ?](#), quand on observe la graphique reproduit ci-dessous où l'on remarque qu'en 2015 les transferts monétaires, *remittances*, des émigrés subsahariens vers leur pays d'origine ont été plus élevés que les investissements directs étrangers ou l'aide publique au développement (APD) en faveur de cette zone géographique. C'est d'abord sur leurs compatriotes exploités dans les pays de l'OCDE que les pauvres Africains subsahariens doivent, en premier, compter !



1.3 Fin de la mondialisation ? Peut-être, peut-être pas

Le Fonds monétaire international édite une revue trimestrielle, *Finance et Développement* (F&D), qu'il publie en plusieurs langues dont le français. Y sont présentées des analyses et études dont le FMI précise qu'elles ne l'engagent pas.

Dans son numéro de septembre 2017, le FMI publie la recension, par Jeffrey D. Sachs, d'un ouvrage de Finbarr Livesey, professeur à l'université de Cambridge intitulé *From Global to local* [2]. Le professeur à Columbia intitule son article [End of Globalization ? Maybe, Maybe Not](#). Il montre que son auteur estime que plusieurs facteurs entraînent le passage de l'ère de la mondialisation à celle de la localisation : les changements technologiques – la robotique permettrait une production localisée voulue par les consommateurs – qui seraient tout-puissants –, l'environnement – la contrainte pesant sur les émissions de gaz à effet de serre limiterait les transports – et le nationalisme – qui dicterait les politiques fiscales, commerciales et réglementaires.

Les remarques de Livesey présentent l'intérêt de mettre en évidence plusieurs facteurs qui, il est vrai, influencent, et influenceront, les échanges internationaux. Toutefois, il semble qu'il en oublie un qui pourrait bien être l'élément premier : le capitalisme.

Selon les chiffres fournis par l'[OMC](#), et malgré une baisse en 2015 par rapport à 2014, les exportations de marchandises ont plus que doublé en dix ans pour atteindre plus de 16 200 milliards de dollars en 2015,

tandis qu'il s'est agi de 4 700 milliards de dollars pour les services, entraînant un quasi-doublement de la valeur du commerce des marchandises et des services en dix ans, passant ainsi de 23 % du PIB mondial à 28 %. Jusqu'alors, les [transnationales](#), ou plus précisément leurs propriétaires, dirigent le monde ; [Henderson](#), qui suit en continu les 1 200 premières de celles-ci, représentant plus de 80 % du chiffre d'affaires mondial, nous indique qu'elles ont distribué 1 154 milliards de dividendes en 2016, soit 1,5 % du PIB mondial, contre 1,1 % en 2009. Henderson classe les compagnies en fonction de leur générosité envers leurs actionnaires. Depuis plusieurs années, celle qui est la première placée sur la scène mondiale se trouve être la société pharmaceutique suisse Novartis – créée en 1996 après fusion de Sandoz avec Ciba-Geigy – elle est fière de communiquer qu'en vingt ans, le dividende a plus que quadruplé pour atteindre, pour le premier versement de 2017, 2,75 francs suisses par action alors que l'inflation mondiale sur la période n'a pas crû à ce niveau.

Sans doute, les caractéristiques proposées par Livesey existent et sont, évidemment, à prendre en considération. Cependant, dans l'état actuel des rapports de force sur la planète, on peut compter sur les propriétaires du capital pour préserver leurs privilèges et même pour tenter de les accroître. Plus fondamentalement, la règle du capitalisme est d'accumuler. Il s'adapte à toutes les vicissitudes et monstruosité de l'histoire ; pas plus le nazisme que les millions de morts des guerres coloniales et impérialistes dans la péninsule indochinoise ne l'on freiné. Vendre du ciment à des groupes terroristes, c'est réaliser un chiffre d'affaires et donc engendrer du profit ; c'est le système. C'est tout. Seule la fin du capitalisme peut arrêter l'accumulation. Voilà que 15 364 scientifiques du monde entier publient dans le très respecté *Global Carbon Project* (GCP) – qui annonce que 2017 aura enregistré l'émission anthropique de 41 milliards de tonnes de CO₂ (multipliée par 2,5 depuis 1960) –, le 14 novembre 2017 la [deuxième alerte](#), après celle de 1992, à l'humanité « Il sera bientôt trop tard pour dévier de notre trajectoire vouée à l'échec, et le temps presse » ! Laissera-t-on, comme Keynes nous l'expliquait,

capitalisme et pulsion de mort [3] poursuivre leur liaison mortelle ?

Peut-être, a-t-on tôt fait d'oublier que le racisme ne vient pas *ex nihilo*. En juillet 2017, dans une ville états-unienne de Virginie, Charlotte, réputée progressiste, le Ku Klux Klan est violemment intervenu, tuant directement et indirectement deux personnes, une blanche et un noir. On n'en finirait pas d'énumérer, aux États-Unis et partout dans le monde, les violences et meurtres racistes. La France, où fut proclamée en 1789 la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, n'est pas épargnée par cette ignominie insane. On lira, dans la belle, mais combien douloureuse, introduction de Christiane Taubira à *Codes noirs* [4], « ce goût, prégnant dans toutes les diasporas noires, pour la morue séchée et desséchée, pour les salaisons et les extrémités museau, queue et pied de porc, seuls morceaux de viande réservés aux esclaves. L'esprit continue de receler des frayeurs et aversions immémoriales. Cette raideur maniaque devant les gros chiens, vite refrénée mais si soudaine, comme si se poursuivait la course devant les molosses lancés aux trousses des ancêtres nègres marrons. Cette rage qui nous saisit collectivement chaque fois qu'un 'blanc' donne un coup de pied à un 'nègre' comme au temps honni des abus impunis après l'abolition. »

Racisme, ou rejet de l'autre, est-ce vraiment étranger au repli identitaire ? La mondialisation capitaliste n'est-elle pas une des causes d'une négation des droits humains ?

1.4 Bien public mondial ou démocratie ?

Un bien public, surtout s'il est mondial et intégralement pris en compte, peut, entre autres, être un puissant instrument de lutte contre le rejet de l'autre qui, souvent, recèle une dimension de non-accès à ce qui devrait être des biens publics, comme l'eau ou l'énergie, mais aussi la santé et l'éducation. Si la littérature portant sur les biens publics mondiaux ([BPM](#)) est très importante, on ne les rencontre que fort peu, en tout cas dans leur plénitude, sur la planète. Il faut dire que les propriétaires du capital ne jurent que par le marché, essence même de la négation des BPM. Quand on

entend les cris d'orfraie lancés par les groupes de pression, et même des chefs d'État, pour réclamer, avec succès, que tout perdure *as usual*, on réalise combien il sera difficile que l'humanité obtienne que les sept milliards d'êtres humains vivent correctement. Et même, si on prête attention à l'avertissement qui vient d'être lancé avec angoisse par les plus de 15 000 scientifiques évoqués dans l'article précédent, on peut craindre qu'il ne s'agisse, pour les habitants de notre monde, que de survie.

À propos de ces BPM, la Banque mondiale a publié dans ses *Working papers*, [une étude](#), datant de 2005, de Vijayendra Rao, un de ses économistes. L'auteur a remarqué que la démarche relative à la propriété commune s'applique, pour l'essentiel, à des biens physiques appelés en anglais GPG (*global public goods*). Il affirme qu'une action collective peut reposer sur ce qu'il dénomme les SPG (*symbolic public goods*).

Il étudie deux actions collectives conduites l'une en Inde, l'autre en Indonésie, toutes deux s'appuyant sur les ressorts du nationalisme.

En Indonésie, sous la présidence Soekarno, le programme communautaire engagé pour mettre en œuvre des plans de développement local s'est appuyé sur l'entraide entre les pauvres faisant appel à la pensée profonde des habitants, à leur culture, mais, aussi, à des mesures coercitives.

En Inde, c'est sur l'idéologie de Gandhi que le développement de villages auto-suffisants (panchayat) a été tenté, dans une forme de décentralisation démocratique.

Comparé à ce qui a été observé en Inde, l'Indonésie a pu mettre en place plus rapidement des services publics efficaces. En revanche, les libertés démocratiques et d'expression étaient moindres.

L'auteur estime qu'il fallait, dans les deux pays, non pas réduire les SPG, mais les accroître en faisant en sorte que soient développées l'équité et la démocratie en Indonésie et en donnant des moyens, en particulier fiscaux au panchayat indien.

Vaste programme !

1.5 Questions d'inclusion

En 2013, la Banque mondiale publie sous son propre timbre un document, de près de 300 pages, consacré aux question d'inclusion, [Inclusion Matters : The Foundation for Shared Prosperity](#). Le nationalisme et la nation ne sont pas explicitement abordés, mais ne sont évidemment pas étrangers à chacun des sept chapitres ayant trait à la « prospérité partagée ». Cette étude ne sera pas abordée ici de manière approfondie, seules seront présentées les grandes lignes de chacun des chapitres.

La Banque remarque, en une sorte d'introduction, que les huit Objectifs du millénaire adoptés en 2000 par l'Organisation des Nations unies ne sont pas, tant s'en faut, tous atteints à la fin de 2017, alors qu'ils devaient l'être en 2015. Si des progrès réels ont été réalisés, aucun des huit maux n'a totalement disparu en totalité et, en particulier, l'Afrique est très en retard. En outre, les inégalités ont, partout, explosé, de même que la dégradation des services et la durabilité du développement s'est détériorée [5]. L'agitation socio-économique « massive » des dernières décennies « *has catapulted* » l'exigence d'inclusion sociale. Par ailleurs, la démographie, l'instabilité économique et les changements dans les équilibres internationaux ont, partout, sensiblement modifié les inclusions existantes.

- Que veut dire inclusion sociale ?

Parce que l'exclusion n'est pas acceptable en soi, mais encore parce ce qu'elle entraîne des coûts élevés, l'inclusion, nous dit la Banque, est indispensable. Individus et groupes doivent participer pleinement à la vie de la société. Toute mise sur la touche ou absence de considération en raison de l'identité des personnes rejetées doit être exclue. Il en va de la dignité des personnes, mais aussi de l'amélioration des capacités de chacun et des opportunités offertes à tous. Les auteurs remarquent que l'exclusion entraîne plusieurs axes de privation, comme la faiblesse des revenus par exemple, mais qu'il est indispensable que les

améliorations soient atteintes sur chacun des domaines concernés. Obtenir des résultats positifs sur l'un d'eux est, bien entendu, nécessaire mais insuffisant. Si, entre 1990 et 2003, l'Afrique subsaharienne est parvenue à améliorer de dix points le pourcentage d'adultes alphabétisés qui a alors atteint 61 % de la population adulte de plus de 15 ans, en 2015, le PIB/habitant de cette population était 11 fois moindre que celui des pays à très haut développement humain.

- Qui sont les exclus et pourquoi ?
Si le sexe, la race, l'ethnie et la religion sont sans doute au premier rang des motifs d'exclusion, l'orientation sexuelle, le handicap et la nationalité sont aussi très prégnants. La plupart du temps, les exclus pour ces raisons cumulent tous les handicaps. L'exemple des Rohingya en Birmanie illustre monstrueusement ce qu'est capable d'engendrer l'être humain. Un million de personnes vivent en Birmanie depuis de nombreuses décennies, les intéressés parlent même de siècles. Las, ils ne pratiquent ni la même langue ni la même religion que la majorité de la population ! Ils deviennent alors le bouc émissaire de celle-ci, qui les rend coupables de tous les maux, imaginaires ou bien réels, qu'ils subissent. L'histoire regorge de ces avanies criminelles ; aucun continent ne semble y pouvoir échapper. Tout s'emmêle, chez les inclus comme chez les exclus, les normes sociales et les croyances qui, bien entendu, sont considérées, de part et d'autre, comme universelles. Le Rwanda offre aussi une « parfaite » illustration du processus dément, dans lequel le colonialisme n'est pas innocent, qui a conduit les Hutu à massacrer des centaines de milliers de

Tutsi. Là encore, tous les réflexes et engrenages insensés, face au bouc émissaire, se sont enclenchés. Au Cambodge, à la fin des années 1970, on a vu se développer un processus s'appuyant sur un autre ressort soi-disant idéologique. Les Khmers rouges prétendirent changer le peuple en en exterminant sans doute le quart de celui-ci ! Dans son poème de 1953, à la suite des puissantes manifestations ouvrières à Berlin en juin de cette année-là, Bertold Brecht écrivait dans son poème « La Solution » : « ne serait-il pas/ plus simple pour le gouvernement/ de dissoudre le peuple/ et d'en élire un autre ? »

- S'inclure où et par quels canaux ?
Trois domaines sont identifiés comme, à la fois, obstacles et opportunités d'inclusion. En premier lieu celui des marchés – on est à la Banque, quand même – portant sur la terre, le logement, le travail et le crédit qui tous s'entrecroisent tant au niveau individuel qu'à celui des ménages. Les auteurs soulignent que, s'agissant de la terre, l'héritage colonial et la difficulté, voire l'impossibilité, des femmes d'y accéder, accentuent les exclusions. Dans les exemples qui viennent d'être donnés, le Moyen-Orient n'a pas été mentionné, mais il constitue cependant une des régions du monde les plus emblématiques de ces points de vue.
Les services sont le second domaine fertile en facteur d'exclusion, la santé et l'éducation constituent sans doute des sources d'inégalités. Les rapports annuels du PNUD sur le développement humain fournissent une excellente documentation à cet égard ; on y remarquera notamment que plus on descend dans l'examen des quatre regroupements opérés par l'agence

des Nations unies, moins l'accès aux services, même les plus élémentaires, est aisé.

Enfin, les espaces physiques présentent un caractère social, politique et culturel qui entraînera de puissants processus d'inclusion ou d'exclusion. En France, par exemple, selon l'administration fiscale, la moyenne de l'impôt 2015 sur le revenu des personnes vivant à Saint-Germain-en-Laye dans les Hauts-de-Seine s'établissait à 6 534 euros, à Pantin en Seine Saint-Denis à 1 148 euros et à Tourcoing dans le Nord à 649 euros. On imagine aisément que les « opportunités » d'exclusion dans chacune de ces trois villes seront fort différentes.

- Transition, transformations et changement de contexte de l'inclusion
On sait que les changements dans les taux de fécondité et de mortalité ne présentent pas seulement d'implications sur la seule démographie. Les changements climatiques provoquent aussi de profondes modifications spatiales et entraînent une vulnérabilité accrue pour les groupes exclus. La COP 23, qui s'est achevée en novembre 2017 à Bonn, n'a arrêté aucune décision pour modifier les engagements pris à Paris par l'ensemble des pays quant à leurs émissions de CO₂. Or tous les rapports montrent qu'ils que ces émissions conduiront à une augmentation supérieure à 3° C. L'objectif visé est pourtant de 2° C. Les Fidji sont précisément un des exemples de ce qui est décrit dans le document de 2013, les plus vulnérables pâtiront en premier de l'impérialisme capitaliste. Une étude de la [Banque mondiale](#) datant pourtant de 2000 mettait déjà en évidence les conséquences du réchauffement pour les îles du Pacifique : augmentation des

maladies, du nombre de tempêtes destructrices et graves perturbations des productions agricoles en raison de l'arrivée d'eau salée. L'étude chiffrait alors un dommage pouvant atteindre 52 millions de dollars 1998 ; la situation ne s'est pas arrangée depuis !

Ce sont ces mêmes populations qui outre ces graves atteintes qu'elles subissent doivent encore souffrir de déficits importants, malgré des améliorations, en matière d'éducation qui vont, notamment, les empêcher d'accéder à beaucoup de technologies de l'information.

- Perception de l'inclusion
La Banque affirme qu'au-delà de faits observés, la perception qu'en ont les individus et les groupes concernés, va influencer sur l'inclusion ou, au contraire, renforcer l'exclusion.
Par exemple, ont été particulièrement observées les attitudes envers les migrants, les homosexuels, les porteurs du VIH et les femmes. Les attitudes envers ces groupes auront une grande influence de la société à leur égard.
- Changements à l'égard de l'inclusion
Les auteurs tentent de mettre en évidence les facteurs susceptibles d'améliorer les processus d'inclusion et les politiques qui peuvent les favoriser. L'État peut favoriser un environnement favorable ; concevoir des lois, des politiques et des programmes spécifiques ; en assurer la mise en œuvre et l'application du cadre juridique et politique adéquat. Il y faut des institutions d'État solides. Passer de l'exclusion à l'inclusion doit se poursuivre sur le long terme dans le cadre d'un calendrier précis. Deux exemples sont donnés pour appuyer cette vision : celui des pieds bandés des filles en Chine pendant dix siècles, et

interdits au vingtième après l'avènement de la République populaire ; et celui de l'extension des services éducatifs aux Jordaniennes, qui a permis à 79 % de celles-ci de parvenir à une éducation secondaire en 2015, progressant ainsi de près de 20 points en une dizaine d'années.

- Promouvoir l'inclusion

Deux actions sont données en exemple comme facteurs de première importance. D'une part, la santé néonatale des mères avec un indicateur à suivre : le taux de mortalité des mères. En Inde, ce taux, en 2014, était de 190 pour 100 000 naissances ; 25 ans plus tôt, il était de 437. En 2009, l'UNICEF publiait un [rapport](#) sur la santé maternelle et néonatale. On y lit que l'Afrique subsaharienne, représentant 50 % du total mondial, et l'Asie du Sud, à 35 %, affichent les taux les plus élevés. Le risque de mortalité maternelle sur la vie entière pour une femme d'un des pays les moins avancés est 300 fois plus élevé que pour une femme qui vit dans un pays industrialisé. L'UNICEF note, sans surprise, que la pauvreté est le facteur premier de cet état de fait.

L'autre action est celle de l'attribution aux femmes autochtones de titres fonciers pour les terres.

La politique est, selon les auteurs, l'élément essentiel d'une poursuite et d'une réussite de l'inclusion qui est une valeur en soi, mais aussi, qui se révèle être un puissant instrument de justice sociale et de bien-être humain. C'est particulièrement vrai à l'égard des migrants, comme l'a montré la courageuse action de la Chancelière Merkel qui, en 2015, accueillait 800 000 migrants en Allemagne, quelles que soient les arrière-pensées qui ont pu exister. Ils insistent sur le coût social, économique et politique de l'exclusion. Le monde de ce début du XXI^e siècle le démontre à l'envi.

Le sentiment d'être inclus et respecté par les autres, ou d'être entendu par l'État, est essentiel pour bâtir l'être humain. La façon dont les États vont répondre à cette exigence déterminera la manière dont les populations s'intégreront, ou non, à la société.

2. Le progrès !

De 1960 à 2016, la quantité de biens et services mise à la disposition de chaque être humain (PIB/habitant), évaluée en dollars constants 2010, n'est pas loin d'avoir triplé. Selon la [Banque mondiale](#), elle est passée de quelque 3 700 dollars à 10 400 dollars par an. La liste des bienfaits apportés par le système n'en finit pas de s'allonger : espérance de vie à la naissance, santé, éducation, etc. Mais, les chantres de ces « progrès » oublient d'indiquer les formidables inégalités – qui inspirent la peur – constatées à travers le monde. Par exemple, le PIB par habitant, qui est pourtant bien loin de présenter une figure fine des inégalités financières, était 14 fois plus élevé pour le 1,3 milliard habitant les pays classés par le PNUD en 2016 comme « à très haut développement humain », que pour les 930 millions survivant, pour la majorité, dans les pays « à faible développement humain ». 89 % des personnes d'au moins 25 ans dans le premier groupe ont acquis, au moins, une formation secondaire, tandis qu'elles ne sont que 20 % dans le deuxième. La mortalité chez les enfants de moins de 5 ans est établie à 6 pour 1 000 habitants dans les pays riches contre 84 chez les pauvres qui, d'ailleurs, se déclarent, à hauteur de plus de 60 %, insatisfaits des soins de santé. Chez les pauvres, le PNUD recense 27 % des enfants, de 4 à 14 ans, contraints de travailler. On pourrait poursuivre cette litanie dramatique tant les données sont nombreuses, et connues de tous, mais devant lesquelles les gouvernants préfèrent, sous la pression des très riches, prétendre que c'est ainsi !

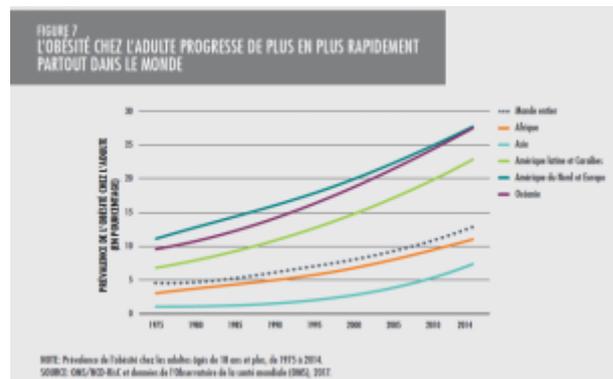
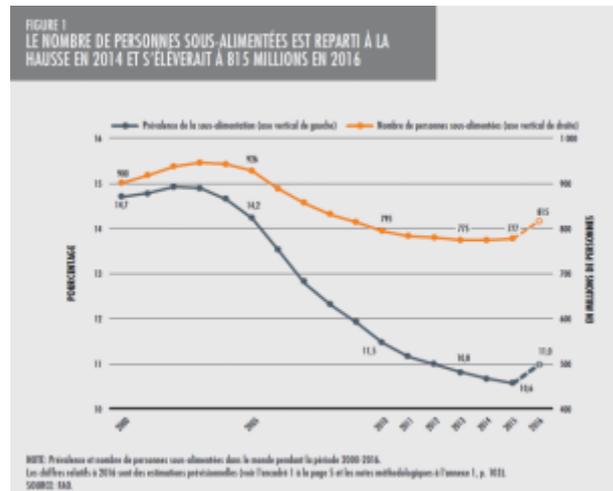
Enfin, nous disent ces messieurs, « vous ne pouvez pas nier que les choses vont s'améliorer ». Les richesses ayant triplé en un demi siècle, comment pourrait-on comprendre qu'il y ait encore autant de crève-la-faim ? Et pourtant !

La FAO a publié, le 15 septembre 2017, [L'état de la](#)

sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde.

On verra, dans ce rapport que les vantardises du capitalisme méritent, en effet, d'être examinées. On observera la figure 1 reproduite ici comme une bonne image de la situation mondiale de la faim dans le monde. Le nombre des personnes sous-alimentées avait atteint près d'un milliard au début des années 2000 et n'avait cessé de décroître depuis pour parvenir à 775 millions en 2013. Depuis, la courbe retrouve une pente ascendante plus raide encore qu'au début du XXI^e siècle puisque la FAO a compté, en 2016, 40 millions de sous-nutris de plus qu'en 2013 ; ils étaient alors 815 millions. N'allez pas penser que ce pourrait avoir quelque chose à voir avec la croissance des inégalités ! Pour une appréciation de celles-ci, on pourra se reporter, par exemple, aux figures 11 et 18 de [Michelin doit être agile !](#) Comment voudriez-vous, mon pov' Monsieur que, selon les derniers chiffres publiés par *Janus Henderson Global Dividend*, les propriétaires du capital puissent s'attribuer, sur une année, près de 450 milliards de dollars ? Ne vous tracassez pas, ça ruissellera !

En attendant, si la prévalence de la sous-alimentation au niveau mondial a augmenté ces trois dernières années pour atteindre 11 %, c'est de presque 34 % qu'il s'agit pour l'Afrique de l'Est. Pour autant, les pays pauvres sont, aussi, assujettis aux conséquences de l'excès pondéral et à l'obésité comme on le voit sur la figure 7 ci-après. Ce sont, évidemment, l'Europe et l'Amérique du Nord, rejointes par l'Australie, et les îles environnantes, qui sont les premières touchées mais, on voit que l'Afrique et l'Asie se sont vu de plus en plus touchées par ce fléau de santé. En effet, l'[OMS](#) met clairement en garde contre les risques provoqués par le surpoids et l'obésité, et notamment en raison des maladies cardiovasculaires ou dégénératives et des cancers. Mais, ajoute l'Organisation mondiale de la santé, les pays pauvres doivent faire face aux maladies infectieuses et à la dénutrition mais aussi, parfois pour une même famille, à l'obésité, y compris chez les enfants. À cet égard, on sait aussi le rôle néfaste de l'industrie alimentaire, en particulier pour son usage immodéré du sucre.



On ne sera guère surpris de lire que c'est dans les pays en conflit, avec ses conséquences directes et indirectes, que l'insécurité alimentaire est la plus forte. Au rôle profondément néfaste que joue le [négoce transnational](#) dans la formation des prix des matières premières agricoles, s'ajoutent les « émeutes de la faim ». On reproduit ci-dessous le graphique 20 de la page 61 qui illustre la perversion tragique de la guerre. Mais, là encore, on constate que la faim est susceptible de participer au déclenchement de conflits et à leur aggravation. De même, les événements climatiques extrêmes – dont on sait qu'ils vont se multipliant – en particulier les sécheresses, sont susceptibles d'être à l'origine de conflits ou à de leur aggravation. Ce serait 60 % des 815 millions d'êtres humains en insécurité alimentaire qui se retrouvent en zones de conflits ; et près de 80 % pour les enfants. Comme on pourra le voir sur la carte présentée à la page 38 du rapport, l'Afrique paie, là encore, un lourd tribut ; l'examen des cartes présentées page 47 à propos du Soudan du Sud est poignant ! En outre, les conflits et leurs conséquences quant à l'alimentation auraient

provoqué, en 2016, le déplacement de 15 millions de personnes.

3. Développement durable ?

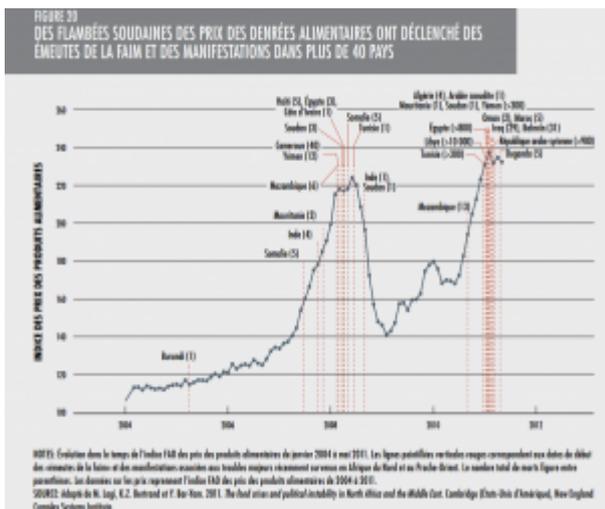
3.1 Des métaux vertueux ?

Le point d'interrogation qui accompagne le titre de cet article ne vise pas à interroger sur la nécessité du caractère durable de toute activité humaine, mais sur la compatibilité entre « développement » et « durable ». Ou, plus exactement, sur les conditions minimales exigées d'un « développement » pour qu'il soit « durable ».

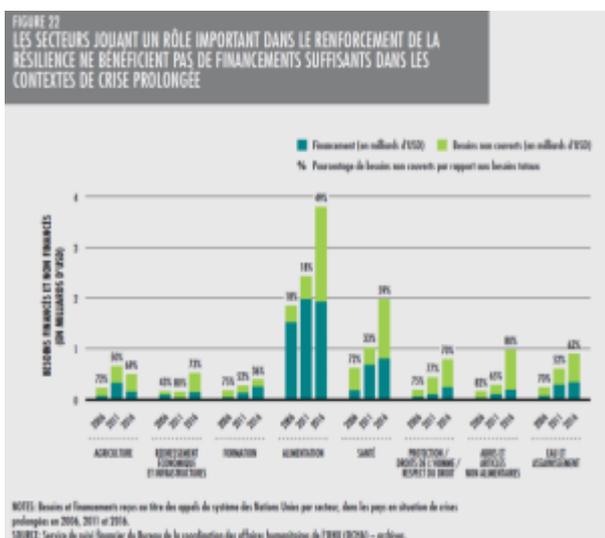
Quand, en 1972, Dennis Meadows et trois autres chercheurs, publient pour le compte du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT), *The Limits To Growth*, commandé par le Club de Rome, ils ne connaissaient pas encore le retentissement de ce document qui, peu ou prou, allait porter sur les fonts baptismaux la théorie de la croissance zéro. Le Club de Rome, instance strictement privée, avait été créé quatre ans plus tôt, et son premier président en fut un industriel italien. L'idéologie du Club – la fin des Trente Glorieuses n'avait pas encore été prononcée – et son caractère privé allaient susciter de très nombreuses réactions critiques de tous bords. Pourquoi donc vouloir réduire la croissance que le PCF, par exemple, déclarait indispensable à la classe ouvrière et devant laquelle le patronat se prosternait ? Les alertes des dangers de la croissance carbonée étaient pratiquement inexistantes et, en tout cas, parfaitement inaudibles [6].

Près d'un demi-siècle plus tard, les activités humaines responsables essentielles du considérable réchauffement climatique, en raison de l'émission des gaz à effet de serre qu'elles provoquent, sont très bien documentées ; d'ailleurs elles ne sont pratiquement plus contestées. En revanche, le capitalisme défend toujours avec la dernière énergie son modèle destructeur à la fois pour l'environnement et pour une part de plus en plus grande de l'humanité.

Le 18 juillet 2017, la Banque mondiale publiait [The Growing Role of Minerals and Metals for a Low Carbon Future](#). Le sous-titre aurait pu en être « le chemin de l'enfer est pavé de bonnes intentions ». L'institution de Washington étudie l'évolution de la



Les auteurs du rapport ont eu la bonne idée de présenter, dans la figure 22 de la page 77 reproduite ci-dessous, les secteurs qui leur semblent favoriser les adaptations les plus utiles pour les populations face aux crises. Ils ont identifié huit secteurs pour lesquels ils ont mesuré, sur la période 2006-2016, les besoins de financement acquis et ceux qui ne l'ont pas été. On notera que n'ont été recensés que les seuls projets ayant fait appel au système des Nations unies. En 2016, c'est la moitié des besoins en matière d'alimentation qui n'a pu recevoir les financements nécessaires et donc, qui n'ont pu être réalisés, soit quelque 2 milliards. Avouez que ce n'est pas rien, comparés aux 450 milliards de dollars de dividendes versés en 2016 et évoqués plus haut !



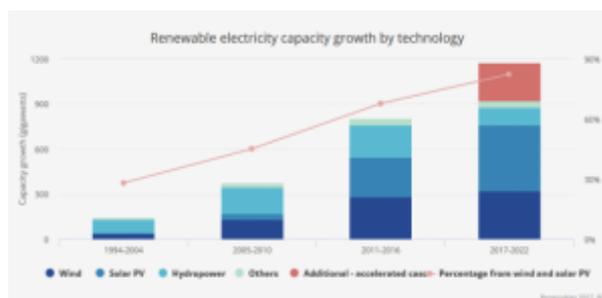
demande de minéraux et métaux qui sont indispensables à la fabrication des équipements nécessaires au développement de l'éolien, du solaire et stockage de l'énergie et doivent donc permettre de supprimer ou limiter le recours aux matières premières carbonées. Les lithium et autre cobalt vont-ils devoir être considérés, avec tant d'autres, comme agents de ce modèle destructeur ? On assiste et assistera à une augmentation de la demande d'acier, d'aluminium, d'argent, de cuivre, de plomb, de lithium, de manganèse, de nickel et de zinc, ainsi que de terres rares. Plus la proportion des énergies renouvelables augmentera dans la quantité globale produite, plus le recours à ces métaux ira croissant, en particulier pour le nickel, le cobalt et le lithium. La demande de ce dernier élément est estimée devoir être décuplée d'ici 2050. Or les réserves sont, bien évidemment, finies

Se posent aussi deux autres questions : la localisation de celles-ci et leur mode d'extraction. C'est la Chine qui, de loin, est le premier détenteur de ces minéraux et métaux. Une fois encore, on voit là que de graves difficultés risquent d'apparaître tant que ce type de matières ne sera pas traité comme bien public mondial. À ces risques pour demain s'ajoutent les perversions d'aujourd'hui, profondément accentuées par le capitalisme. Par exemple, 65 % du cobalt proviennent du Congo (Kinshasa) qui exploite dans ses mines une main-d'œuvre enfantine ; plusieurs de ces bambins ont moins de huit ans ! Les [protestations](#) n'y font rien. Que voulez-vous, on ne va quand même pas priver le monde de tous ces engins connectés !

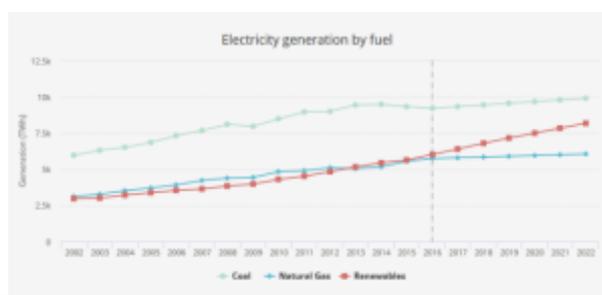
Depuis le milieu des années 1970, la population mondiale a, environ, doublé. Selon l'Agence internationale de l'énergie, sa consommation a été multipliée par près de 4. Comme on peut le craindre, cette consommation est très inégalitaire. Selon la [Banque mondiale](#), la consommation d'énergie électrique par habitant était estimée, au niveau mondial en 2014, à plus de 3 100 Kwh/habitant ; cette moyenne couvrait de considérables disparités allant de plus de 13 000 KWh/ par habitant de l'Amérique du Nord à quelque 200 Kwh pour chacun des 950 millions d'êtres humains habitant les pays les moins développés (PMA). Bien sûr, le capitalisme est

indéniablement gagnant dans cette course au « progrès », mais quid de l'humanité ? Posant cette question, on risque fort de se heurter à un goguenard, « alors, vous voulez qu'on en revienne à la bougie ? ». Certainement pas, ne serait-ce que parce que la quantité de particules fines émises alors, atteindrait des doses mortelles... Mais le génie humain ne saurait-il trouver d'autre choix que la bougie ou le nucléaire ?

On ne fera pas ici l'analyse des différents rapports 2017 se rapportant à l'énergie dans le monde. Quelques observations, cependant, pour confirmer que les questions relatives à la production d'énergie dans le monde sont lourdes de conséquences. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a publié le 4 octobre 2017 [Renewables 2017](#). On y notera des informations encourageantes pour les émissions de gaz à effet de serre : en 2016, la puissance nette en photovoltaïque a augmenté de 74 GW (gigawatts), 52 GW pour le vent et 164 GW pour les autres renouvelables. *A contrario*, le charbon n'aura augmenté que de 57 GW et le gaz de 29 GW. L'Agence donne le tableau reproduit ici, qui indique, pour quatre périodes différentes, dont 2017-2022, la nature des capacités nouvelles installées en renouvelables.



On voit ci-dessous l'évolution sur 20 ans, dont une prévision pour 2016-2022, de la répartition de l'énergie d'origine pour la production d'électricité



On remarque par ailleurs que le prix de revient du photovoltaïque, estimé à 170 dollars/MWh en 2013, devrait descendre à 30 dollars en 2020. L'AIE souligne que, pour la première fois, une seule source, le solaire, est le premier facteur « de croissance de la capacité, nette, de production d'énergie », dont la moitié est due à la Chine. L'Agence précise que « l'électricité renouvelable produite devrait donc atteindre [en 2022] 8 000 TWh à cet horizon, ce qui correspond à la consommation totale actuelle d'électricité de la Chine, de l'Inde et de l'Allemagne ». Ce seront alors 30 % de la production électrique, contre 24 % en 2016. En 2022, le charbon restera la première source d'énergie primaire pour la production d'électricité, à cette époque la croissance annuelle de sa consommation sera encore de 0,8 % contre 3,3 % au début des années 2010. Pour les transports, la part du renouvelable, de l'ordre de 4 % en 2016, devrait peu varier pour atteindre 5 % en 2022, dont la majeure partie relevant des agrocarburants, dont on sait les très graves dangers par ailleurs. Pour la production de chaleur, la part des renouvelables représentait 9 % en 2016 et s'établira à 11 % en 2022.

3.2 Chouettes, les élevages industriels !

Une [étude](#), publiée fin septembre 2017, met en évidence que les quantités de méthane (CH₄) produites dans le monde par l'élevage, seraient plus élevées que les estimations du GIEC présentées en 2006.

On sait que le CH₄ a une capacité de réchauffement climatique supérieure à celle du CO₂ ; fort heureusement, sa durée de vie dans l'atmosphère est d'une douzaine d'années, alors qu'il s'agit de deux siècles pour le gaz carbonique.

Les trois chercheurs, auteurs de l'étude parue dans *Carbon Balance and Management*, indiquent que la quantité de méthane constatée en 2011 est supérieure de 11 % à celle indiquée par le GIEC en 2006. Le nombre de bovins, en particulier, s'accroît et atteignait en 2013, selon la FAO, près de 15 milliards de têtes contre 13 en 2000. En outre, d'une part, la taille de ces animaux a crû et ils absorbent, en conséquence, une plus grande quantité de nourriture

à l'origine de la production de méthane ; d'autre part, le mode de traitement des déjections, elles-mêmes fortement plus élevées, entraîne une production de CH₄ plus importante. De plus, si les quantités émises en Europe avaient un peu baissé et avaient progressé moins vite que précédemment en Amérique du Nord, elles avaient très fortement augmenté en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique. Or le GIEC indique que les émissions de gaz à effet de serre sont dues au méthane pour 16 %.

Devrait-on véritablement se réjouir en constatant que la consommation annuelle mondiale de viande est passée de quelque 10 kg/habitant au début des années 1960 à près de 33 kg/habitant au milieu des années 2010 ? En n'oubliant pas de remarquer, là encore, que les inégalités sont considérables, puisque, selon l'OCDE, le rapport au milieu des années 2010, serait environ de 1 à près de 7 entre les populations les plus riches et les plus pauvres.

3.3 Tant pis pour les abeilles !

On sait le rôle essentiel des abeilles dans la reproduction des plantes à fleurs et, partant, la place qu'elles tiennent dans la [biodiversité](#). Le 6 octobre 2017, la revue *Science* publiait [Nerve agents in honey](#) dans laquelle les auteurs s'alarmaient des graves dangers que la contamination des abeilles par les néonicotinoïdes faisait peser sur la biodiversité mondiale.

75 % des miels analysés, en provenance d'Alaska, d'Australie, de Madagascar, d'Europe et d'Asie, contiennent au moins une des molécules entrant dans ces néonicotinoïdes. Après avoir consulté quarante études relatives aux doses à partir desquelles ces substances sont nocives, les chercheurs ont établi que l'exposition chronique à de faibles doses – ce qui est le cas – est associée à des troubles dits « sublétaux » qui entraînent des dérèglements cognitifs conduisant, par exemple, les abeilles à ne plus retrouver le chemin de leur ruche et entraînant par ailleurs un effondrement de la capacité des populations à se reproduire.

4. Malade, il suffit de se faire soigner !

En 1969, Sydney Pollack, mettait en scène, dans les États-Unis de la Grande Dépression, l'engouement populaire pour participer à des marathons de danse qui promettaient au couple qui dansera le plus longtemps, d'emporter une belle somme. Pas difficile de trouver, dans la foule au chômage, suffisamment de monde pour s'offrir en spectacle jusqu'à l'épuisement final.

Bien sûr, en France de ce XXI^e siècle, on est à l'abri de pareilles horreurs... On pourra lire [La France offre les meilleurs soins de santé ?](#) Si toutefois on avait quelque doute sur la solidité et la rectitude de notre économie en particulier notre système de santé, on recommande vivement de lire le compte rendu d'un débat, auquel participait notamment le Professeur Grimaldi, et intitulé [Quel est le coût de la souffrance à l'hôpital ?](#)

La [Banque mondiale](#) fournit, en matière de santé sur la période 1995-2014, comme dans bien d'autres secteurs, plusieurs données fort utiles pour éclairer le débat.

Calculées en parité de pouvoir d'achat, établies en dollars internationaux constants de 2011, les dépenses de santé, par habitant, s'établissaient en 2014 à 1 271 \$ au niveau mondial, alors qu'elle étaient de 481 \$ en 1995 ; elles avaient presque triplé. C'est le même ordre de grandeur de croissance pour les PMA à ceci près... qu'elles sont passées de 38 \$ à 111 \$. Dans les pays membres de l'OCDE, c'était 1 876 \$ en 1995 contre 4 701 en 2014. Aux États-Unis, il s'agissait de 3 788 \$ et 9 403 \$. Pour la France, les chiffres étaient respectivement de 2 102 \$ et 4 508 \$ c'est-à-dire la moitié des dépenses états-uniennes ! Le gouvernement français, si friand de vanter le dynamisme de notre voisin d'outre-Atlantique, ne doit pas être informé de ce *gap* qui réserve pourtant une possibilité de croissance si fabuleuse...

Pour se faire soigner, encore faut-il être en vie. Dans les pays les moins développés (PMA), pour 1000 naissances, 84 enfants meurent avant l'âge de cinq ans, alors que, dans les pays les plus riches, il y en a

six. Dans ces PMA, sur le total des dépenses de santé en 2014, 60 % étaient à la charge des individus (22 % pour l'Union européenne). La santé des populations dépend évidemment de nombreux facteurs sociaux, environnementaux, sanitaires, etc. Parmi ceux-ci, le revenu en est peut-être un des premiers. Le PIB/habitant est largement insuffisant pour rendre compte des inégalités de revenus, néanmoins il donne une première image des inégalités, comme le montre le tableau ci-dessous pour quelques régions du monde, à partir des données de la [Banque mondiale](#), exprimées en parité de pouvoir d'achat (dollars états-uniens constants 2010). En monnaie constante, on remarque, sur la période, que le PIB/habitant de l'Amérique du Nord a plus que triplé, alors que celui de l'Afrique subsaharienne a tout juste crû de quelque 50 %. Mais cet indicateur n'est d'aucun secours pour mesurer les inégalités internes dans chaque territoire.

	1990	2016
Monde	3689	10390
Afrique subsaharienne	1083	1631
Amérique du Nord	17096	52002
Asie du Sud	312	1691
OCDE	11330	38311
Zone euro	10807	39105

Dans son rapport annuel sur le développement, le PNUD calcule pour chaque pays l'index Gini [7], qui allait en 2016 de 0,25 pour la Norvège ou la Slovaquie à 0,61 pour Haïti. Mais, comme indiqué, les inégalités à l'intérieur de chacun d'eux ne sont pas mesurés par le PIB/h, il faut avoir recours à d'autres données, par exemple cet index Gini qui mesure, pour chaque part de la population, la fraction de revenu à laquelle elle a droit. Ainsi, on note que l'Angola, doté de ressources pétrolières, présente en 2016, un PIB/h de 6 937 dollars soit quelque 9 fois celui du Congo ; pour autant leurs populations font, l'une et l'autre, partie des plus déshérités et leurs deux pays présentent un index de 0,42 !

On trouvera dans le tableau ci-dessous, pour quelques pays ou régions, les indicateurs tirés des rapports Banque mondiale ou PNUD et rendant

compte de l'environnement de la santé dans le monde. Les pourcentages indiqués en 1995 et 2014 représentent la part des dépenses de santé non remboursées.

Zone géographique	1995	2014	Espérance de vie à la naissance (années)
Monde	17,40%	18,17%	71,6
États-Unis	14,40%	11,00%	79,2
Afrique Nord Moyen Orient	48,30%	44,30%	73
Afrique S/Saharienne	35,50%	34,50%	58,9
PMA	55 ;90%	46,70%	63,6
Union européenne	13,80%	15,90%	79,4
France	7,60%	6,30%	82,4
Afrique du Sud	17,50%	6,50%	57,7
Cambodge	78,60%	74,20%	68,8
Vietnam	62,90%	36,80%	75,9
Égypte	47,90%	55,70%	71,3
Russie	16,90%	45%,8%	70,3
Inde	67,50%	62,40%	68,3
Maroc	51,90%	58,40%	53,1
Nigeria	72,10%	77,70%	53,1
Royaume-Uni	10,90%	9,7%	80,8
Allemagne	10,00%	13,20%	81,1
Yémen	64,70%	76,40%	64,1

L'espérance de vie à la naissance n'est pas, seule, capable de renseigner pleinement sur l'état de santé de la population considérée, il est simplement indiqué ici pour marquer quelques références.

En revanche, on remarquera que les dépenses de santé non prises en charge ont, sur la période, augmenté au niveau mondial, de même que, pour les zones répertoriées, l'Union européenne, le Maroc, le Nigeria, le Yémen, l'Allemagne sur laquelle nombre de responsables français recommandent de prendre modèle. On mentionnera deux pays, l'Afrique du Sud

et la Russie qui, chacun, s'en sont allés dans des directions radicalement opposées. Dans le premier, une fois vaincue l'exploitation raciale, les quelque 80 % de Noirs ont pu accéder à une protection de santé prise en charge au niveau public à un niveau comparable à celui de la France ; à l'inverse, la Russie, une fois jetée dans les bras capitalistes, se place en queue de peloton en matière de prise en charge publique des dépenses de santé.

La santé et l'éducation sont des éléments essentiels de ce qui devrait être considéré comme des services publics mondiaux, ces communs, ces [BPM](#) qu'il faut impérativement mettre hors de la portée des marchés, mais à la disposition de tous.

Il y a plus de trois siècles, La Fontaine avertissait que « s'il n'en mouraient pas tous, tous étaient frappés » de la terrible peste. Heureusement, l'un des animaux, un fort, trouva le remède : sacrifier un baudet qui, l'inconscient, avait avoué avoir goûté l'herbe tendre d'un pré. Rien de mieux, en effet, que de pourfendre le plus faible, dont chacun sait pourtant qu'il n'est pour rien dans le drame.

Le 20 septembre 2017, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) publiait un [rapport](#) s'inquiétant « d'un grave manque de nouveaux antibiotiques en développement ». Le directeur général de l'OMS souligne la gravité de la situation en affirmant que « la résistance aux antimicrobiens est une urgence sanitaire mondiale qui met sérieusement en péril les progrès de la médecine moderne ». En étudiant 51 nouveaux antibactériens en développement clinique, le rapport souligne, en premier lieu, que huit, seulement, de ces éventuels futurs médicaments se révèlent être « des traitements innovants ». Ce n'est pas la première fois que l'OMS alerte que l'augmentation de « la résistance aux antimicrobiens est une urgence sanitaire mondiale qui met sérieusement en péril les progrès de la médecine moderne ».

Par exemple, la tuberculose qui tue 250 000 personnes par an ne peut être traitée par antibiotiques oraux pourtant indispensables en dehors de l'hôpital. Selon l'OMS, il faut 800 millions de dollars annuels pour mettre au point les

médicaments appropriés et leur bon usage.

Plus largement, l’OMS redoute que, d’ici à 2050, le monde doive faire face à 10 millions de morts annuelles dues à des bactéries résistantes aux antibiotiques connus. [8]

5. Alors le ruissellement ?

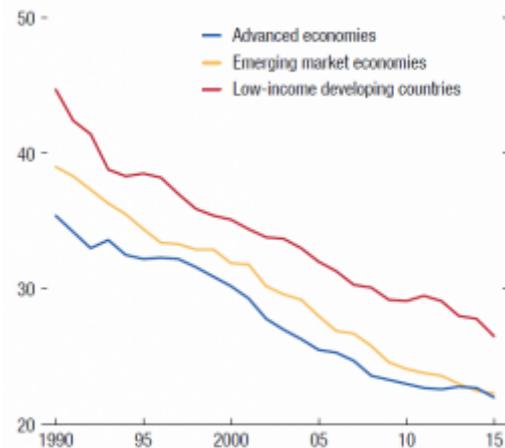
Encore une pelletée sur la « théorie » du ruissellement ? Le ministre français de l’économie, des finances et de l’industrie affirmait le 9 octobre 2017, ne « pas [y] croire » ; il poursuivait en affirmant « c’est une ânerie, ça n’existe pas ». Il a raison. En revanche, la liste est longue de ceux qui n’y croient pas mais qui, quand ils sont au pouvoir, en adoptent les principes. Monsieur Le Maire, se qualifiant lui-même d’authentique homme de droite, est de ceux-là.

Le projet de loi de finances 2018 est emblématique à cet égard. On en trouvera une excellente présentation fournie par [Solidaires Finances publiques](#), intitulée avec une pertinence ironique, « Un retournement capital ». C’est lui en effet, le capital ou plutôt ses propriétaires, qu’il s’agit de privilégier. L’impôt sur les sociétés (IS) est un très bon outil pour ce faire (voir [L’impôt sur les profits](#)). Ainsi, en trente ans, le taux nominal moyen de l’IS est passé pour les quinze plus anciens pays adhérents de l’UE, de quelque 44 % à 25 % en 2016. Le ruissellement semble bien être une « ânerie » puisque, selon Eurostat, on compte, en mars 2017, près de 20 millions d’hommes et de femmes au chômage et, selon un [communiqué d’Eurostat](#) du 17 octobre 2016, le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d’exclusion sociale était de 119 millions.

Baisser l’IS – ce qui se pratique largement comme en témoigne la figure 1.17 de l’étude du FMI – est cependant insuffisant pour les gros appétits du CAC 40. Ajoutez-y, au moins une *flat tax*, comme on dit sur les rives du Potomac et de la Tamise, là où on laisse prospérer ceux qui le « valent bien ». Le gouvernement de Monsieur Macron prévoit donc d’instaurer une taxe forfaitaire de 30 % qui remplacera les prélèvements progressifs allant jusqu’à 45 %, entrant dans l’impôt sur le revenu et les

prélèvements sociaux (17,2 % à partir de janvier 2018). Ce PFU (prélèvement forfaitaire unique) s’appliquera aux intérêts, dividendes – près de 56 milliards [9] d’euros versés par les entreprises du CAC 40 en 2016 – et plus-values.

Figure 1.17. Average Corporate Income Tax Rate, 1990–2015 (Percent)



Source: IMF Fiscal Affairs Department, Tax Policy Rates Database.
Note: Figure shows average statutory corporate income tax rate for balanced samples of 37 advanced economies, 92 emerging markets, and 59 low-income developing countries.

Enfin, que voudriez-vous qu’il soit encore besoin d’un impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ? Foin de solidarité, puisque ça va ruisseler !

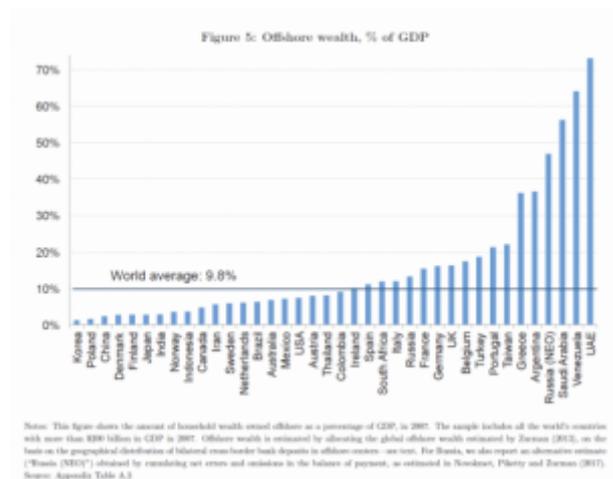
À ce stade, ce seront, en année pleine, quelque 20 milliards d’euros de recettes fiscales en moins, près de 14 % des recettes fiscales 2016, hors TVA. Allez, les riches, il y en aura d’autres et le quinquennat ne fait que commencer !

Une équipe de trois économistes, dont le Français Gabriel Zucman, s’interroge, dans une étude publiée en septembre 2017, sur qui peut bien détenir la richesse cachée dans les paradis fiscaux et se demande si cette « pratique » pourrait être en lien avec l’inégalité mondiale : [Who owns the wealth in tax havens ?](#)

Cette richesse était évaluée par le [Boston consulting group](#) (BCG), pour l’année 2016 à quelque 165 000 milliards de dollars [10] dont 72 000 milliards de dollars accaparés par seulement quelque de 18 millions d’individus parmi lesquels on remarquait une certaine « inégalité » :

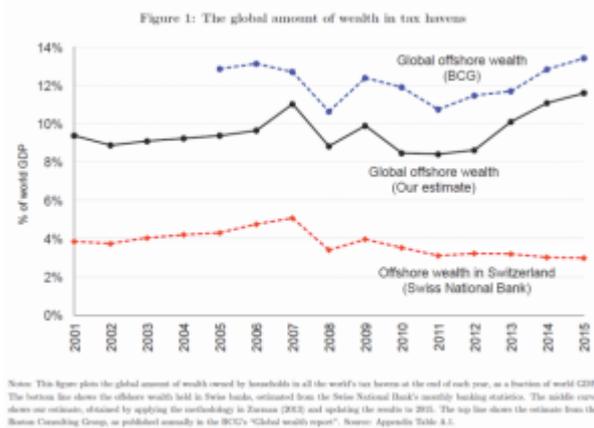
- 10 millions de riches (*affluent*) possédant chacun entre 250 000 et 1 million de dollars ;
 - 5 millions de « petits » (*lower*) riches possédant chacun entre 1 et 20 millions de dollars ;
 - 1,6 million de riches « supérieurs » (*upper*) possédant chacun entre 20 et 100 millions de dollars ;
 - 1,4 million d'ultra-riches possédant chacun plus de 100 millions de dollars.
- Les « ultras », comme les désigne élégamment le BCG, ne représentent qu'une infime minorité de la population mondiale, mais possèdent, hors biens immobiliers, plus de 13 000 milliards de dollars. Pour donner des repères de grandeurs, le PIB, en 2016, de l'Afrique subsaharienne était de 10 % environ de ce montant. Avouons que le ruissellement présente quelques pertes en ligne.

L'étude des trois économistes estime que les paradis fiscaux « abritent » des montants équivalents, en moyenne, à 10 % du PIB mondial ; elle précise que, selon les zones géographiques, ce pourcentage est très variable et atteint plus de 70 % pour les Émirats. On notera, dans le tableau reproduit ci-après, que huit pays dépassent les 20 % du PIB mondial. On y voit, entre autres, que « l'aide » apportée à la Grèce par l'Union européenne et le FMI a eu des résultats conformes aux meilleurs canons de la probité et de l'économie !

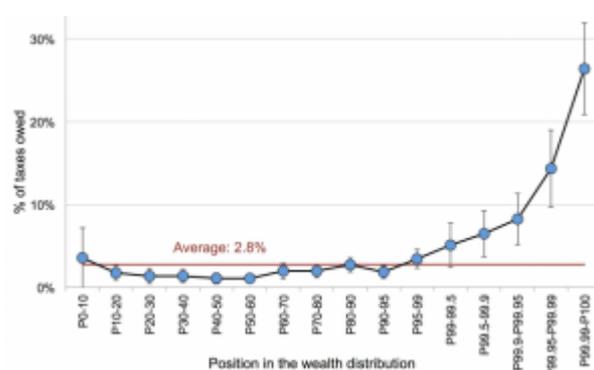


Les auteurs ont pris le soin d'ajouter à leurs propres calculs deux autres séries, l'une est celle du BCG, l'autre est calculée par la Banque nationale suisse. Le graphique qui est reproduit ci-dessous trace les courbes de 2001 à 2015 pour celle des auteurs et de 2005 à 2015 pour celle du BCG. Chaque point marque, en pourcentage du PIB mondial, en ordonnées, correspondant à l'année considérée, en abscisses. La troisième, de 2001 à 2015, est reprise des données collectées par la Banque nationale suisse et ne porte que sur les comptes *offshore* ouverts en Suisse. On observera, sur chacune des trois courbes, un décrochage en 2007, au moment de la Grande récession. Les auteurs de l'étude parviennent, en 2015, à une évaluation des sommes présentes dans les paradis fiscaux de près de 12 % ; pour le BCG, ce serait deux points de PIB en plus.

Un autre graphique reproduit lui aussi ci-après (Taxes dues en pourcentage du PIB mondial (ordonnées), distribuées par déciles et centiles), évalue la part du revenu dissimulé dans les paradis fiscaux en fonction de la richesse de « l'investisseur ». Pour les 0,01 % les plus riches, la précision en ordonnée va jusqu'au centile. On voit ainsi que l'ânerie dénoncée par Monsieur Le Maire quant au ruissellement en est une belle, puisque la moitié de la fortune des 0,01 % les plus riches est mise dans ces hauts lieux de l'investissement mondial que sont les paradis fiscaux !



Taxes dues en pourcentage du PIB mondial (ordonnées), distribuées par déciles et centiles



Quand est évoqué ce que font les 0,01 % de riches de leurs avoirs financiers, on peut sans se tromper vraiment répondre qu'ils s'en servent pour spéculer de manière à les augmenter encore. Un bon instrument de spéculation est constitué par les produits dérivés. La Banque des règlements internationaux, BIS en anglais, dresse tous les trois ans, un état de la finance mondiale. Dans la dernière [livraison de 2016](#), on apprend que la moyenne quotidienne extravagante du chiffre d'affaires des ces produits sur devises, *over the counter* (OTC), est de quelque 2 700 milliards de dollars en 2016. L'encours, lui, était évalué en juin 2016 à plus de 700 000 milliards de dollars (près de dix fois le produit brut mondial 2016) dont 95 %, au moins, seraient d'ordre spéculatif et ne servirait en rien le fonctionnement de l'économie. Sauf à le perturber gravement. L'encours, lui, était évalué en juin 2016 à plus de 700 000 milliards de dollars dont 95 %, au moins, seraient d'ordre spéculatif et ne serviraient en rien le fonctionnement de l'économie. Sauf à le perturber gravement.

On sait que le gouvernement de Monsieur Macron veut baisser les impôts en France ; son Premier ministre, Monsieur Philippe, ne se cachait pas et déclarait, lors de son intronisation, « il se trouve que je suis moi-même un homme de droite ». Aussi pouvait-il, quelques mois plus tard, préciser la politique de son gouvernement, « nous voulons baisser les impôts parce que nous pensons qu'il y a une trop grande pression fiscale dans le pays, parce que nous pensons que cette fiscalité nuit à la compétitivité des entreprises et du pays en général ».

Pourtant cette droite, et bien d'autres, se trompent. Sans doute, pourra-t-on lire ici et là que *Les Possibles* sont de parti pris ; à coup sûr, cette revue s'attache-t-elle à montrer l'inanité, et surtout le caractère dangereux des politiques néolibérales. Mais elle n'est pas seule à emprunter cette voie ; Olivier Blanchard, alors économiste en chef du FMI et un de ses économistes, publiaient un [mea culpa](#) indiquant que le multiplicateur budgétaire [11] utilisé par le Fonds qui, jusque là, était de 0,5 était, en fait « probablement supérieur à 1 ». Mais l'institution, qui ne peut guère être considérée comme une officine gauchiste, récidive en juin 2016 en publiant un brûlot démontrant que le [néolibéralisme était survenu](#).

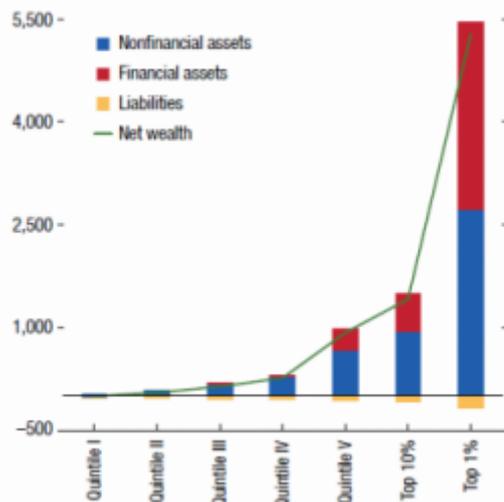
Pour être certain d'avoir bien été compris, le FMI publie le 11 octobre 2017 non plus un « simple » *working paper* mais un [Tackling inequality](#) tout à fait officiel. Cette étude de 130 pages est présentée ainsi : « si certaines inégalités sont inéluctables dans un système économique fondé sur le jeu du marché, des inégalités trop fortes peuvent fragiliser la cohésion sociale, créer des clivages politiques et, à terme, freiner la croissance économique [...] Elle [l'étude] s'intéresse à trois questions importantes : les taux d'imposition dans le haut de l'échelle des revenus, l'instauration d'un revenu de base universel et le rôle des dépenses publiques dans l'éducation et la santé ».

Toutes les prescriptions gouvernementales françaises, présentées comme le summum de la modernité, mais qui sont en fait aussi vieilles que le capitalisme, sont réfutées dans l'étude. On ne sera guère surpris de lire qu'une fiscalité progressive plus élevée est un excellent moyen pour réduire les

inégalités, mais encore est-il clairement indiqué que, contrairement à ce qui est souvent proclamé dans les cercles des pouvoirs, « il n'existe pas de preuve montrant que cette progressivité serait préjudiciable à la croissance ». En matière d'inégalité, on voit sur la figure 1.2.2, reproduite ici, que la concentration de la richesse, tout particulièrement financière, est bien réelle ! Ce que l'étude montre, face à cette réalité, est que la fiscalité est, à la fois, capable de réduire les inégalités et, ce faisant, n'entrave pas la croissance. Faut-il avertir Monsieur Macron que, quand il affirme « si les gens n'investissent pas plus dans l'économie, ils seront taxés », il ne sait pas ou il est mal informé ? Les ultra-riches – les premiers de cordée – n'investissent pas dans l'économie, ou à peine à la marge. Peut-être sont-ils conscients, eux, qui ne se sont jamais embarrassés de cordes. Les [dividendes](#) qui sont versés, chaque année, par les transnationales à leurs propriétaires, influencent fort peu les investissements directs à l'étranger (IDE) recensés par la [CNUCED](#). Entre 2010 et 2015, les

premiers, atteignant 1 160 milliards de dollars par an, avait crû de 48 % par rapport à 2010. Sur la même période, il ne s'agissait que de 14 % pour les IDE.

Annex Figure 1.2.2. Household Wealth Composition by Quintile and in Top Percentiles, Average among OECD Countries, 2010 or Latest Available Year
(Thousands of 2005 US dollars at purchasing-power parity and adjusted by consumer price indices)



Sources: Murtin and Mira d'Ercole 2015; and Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), Wealth Distribution Database.

Notes

[1] Le Pew research center est en centre de recherche états-unien aujourd'hui mondialement connu pour ses

publications statistiques notamment en matière démographique et religieuse. Sa naissance officielle remonte à 2004, mais il reprenait des travaux antérieurs du *Times mirror center* d'origine protestante.

[2] Finbarr Livesey, *From global to local*, Londres, Profile Books, 2017, sous-titré *The Making of Things and the End of Globalisation*.

[3] Bernard Maris, Gilles Dostaler, *Capitalisme et pulsion de mort*, Pluriel, 2010.

[4] André Castaldo, Christiane Taubira, *Codes noirs*, Dalloz-Sirey, 2006, Paris.

[5] L'IDH, combinant le PIB/habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation, calculé par le PNUD, a, partout, progressé entre 1980 et 2013. Toutefois le 1,1 milliard de personnes vivant dans les pays à faible développement avait encore en 2013 un IDH 18 fois plus faible que le 1,1 milliard de personnes vivant dans les pays à développement très élevé.

[6] Il allait encore falloir attendre plusieurs années pour que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) soit créé à fin 1988.

[7] 0 signifierait une égalité parfaite et 1 une inégalité totale.

[8]

[9] Selon [Henderson](#), les dividendes versés au deuxième trimestre 2017 par les 1 200 plus importantes transnationales se sont élevés à près de 450 milliards de dollars et devrait atteindre 1 800 milliards sur l'année. En 2016, le PIB des PMA (930 millions d'habitants) s'élevait, selon la Banque mondiale, à 940 milliards de dollars.

[10] En 2016, le PIB mondial s'élevait, selon la Banque mondiale, à 75 544 milliards de dollars.

[11] Le multiplicateur signifie qu'une dépense engagée par un acteur public génère une augmentation de revenu pour l'économie considérée qui est supérieure au montant de la dépense.

Les Possibles, automne 2017

mardi 19 décembre 2017

À l'attention des lecteurs, note sur le statut de la revue *Les Possibles*

La revue *Les Possibles* a maintenant quatre ans d'âge et sa diffusion progresse régulièrement. Nous

rappelons qu'elle fut créée à l'initiative du Conseil scientifique d'Attac pour être un lieu de débat théorique sur la nécessaire transformation de la société, aujourd'hui minée par le capitalisme néolibéral. Dès lors, ouverte à toutes les personnes

qui s'inscrivent dans cette perspective, elle est indépendante de l'association Attac, le contenu des articles est de la responsabilité de leurs auteurs et n'engage pas l'association. La diversité des sujets, des auteurs et des disciplines témoigne de la volonté de garantir le pluralisme des idées. Le choix des thèmes et le respect des règles du débat scientifique et démocratique sont assurés par un comité éditorial dont la composition figure à la fin du sommaire.

Le comité éditorial

Adresse

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Directeur de la publication

Jean-Marie Harribey

Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Jacques Cossart, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Pascal Paquin, Jeanne Planche, Dominique Plihon, Jean Tosti, Aurélie Trouvé

Responsables techniques

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Éric Le Gall, Wilfried Maurin, Pascal Paquin, Tom Roberts, Rémi Sergé, Olivier Tétard

Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet,

Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Françoise Clement, Pierre Concialdi, Philippe Corcuff, Jacques Cossart, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalfa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Denise Mendez, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

Contact avec la revue et soumission d'articles

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org

La revue a noué un partenariat avec Mediapart à travers une « édition » créée sur ce site :

<http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-conseil-scientifique-dattac>. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.